Opération Grand Site

Baie du Mont Saint-Michel

OPÉRATION GRAND SITE
BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Bilan

Juin – Septembre 2007

Document 1 - Rapport de Synthèse

Claire Hivert
Magistère Aménagement

École polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagement
Ancien Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement

LA MANCHE
Syndicat Mixte
Espaces Littoraux de la Manche

Opération Grand Site baie du Mont Saint-Michel

Bilan

Juin – Septembre 2007

Claire Hivert
Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Département Aménagement

Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier le Sy.M.E.L. pour son accueil chaleureux et la possibilité de réaliser ce stage de fin d'études sur le sujet passionnant de l'Opération Grand Site de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Mes remerciements vont aussi naturellement aux collègues de la maison de la Baie de Courtils avec qui l'ambiance de travail a toujours été plaisante, et particulièrement à Cécile Lefeuvre qui m'a encadré tout au long de ces quatre mois de stage. Je suis particulièrement reconnaissante de la confiance qu'elle m'a accordée et de la façon dont elle m'a associée à la connaissance d'autres travaux de la Baie que l'Opération Grand Site.

La DIREN Basse-Normandie a également contribué de façon importante à la réalisation de ce travail et je remercie le personnel du service Nature, Paysage et cadre de vie pour ses avis éclairés.

Enfin, je remercie toutes les personnes rencontrées, élus, techniciens, professionnels, pour leur disponibilité, leur accueil et l'intérêt qu'ils ont porté aux rencontres.

SOMMAIRE

Sommaire 1
Préambule 3
Introduction 5
Méthode 7

BILAN 11
Première partie : De la décision à la mobilisation des moyens 13
I. De la problématique à la définition des objectifs 13
1. Une décision ministérielle à l'origine de l'OGS Baie du Mont Saint-Michel 13
2. Les particularités de l'OGS Baie du Mont Saint-Michel 14
3. La définition des objectifs 15
II. La cohérence des moyens par rapport aux enjeux de la Baie 21
1. Les moyens programmés 21
2. Les moyens consommés 25

Deuxième partie : Les actions et leurs effets 31
I. Analyse par axe 31
1. Axe 1 : Des réhabilitations de sites naturels en deçà des espérances 31
2. L'axe 2 dépendant de la volonté des communes 34
3. Axe 3 : Deux réalisations majeures 37
4. Axe 4 : les ambitions touristiques traduites en outils de promotion 39
5. Axe 5 : deux personnes à plein temps sur l'OGS 41
6. Axe 6 : Un projet global à construire 41
II. Zoom sur quelques projets phares 42
1. Genêts et le Bec d'Andaine : point d'ancrage touristique du nord de la Baie 42
2. L'animation paysagère du CAUE 45
3. La formation des professionnels : une « petite » action aux grands effets 46
4. L'effacement des réseaux : opération d'accompagnement de l'OGS 46

Troisième partie : L'OGS perçue par les acteurs 49
I. Les décideurs : « les autorités politico-administratives » 49
II. Les élus locaux 50
1. Une implication tardive et limitée 50
2. Une compréhension inégale de l'OGS 51
3. La logique de « guichet » encore très présente 53
4. Une sensibilité nouvelle pour le paysage 54
5. Une meilleure perception de l'entité Baie 56
6. Le souhait unanime de conserver la Baie telle qu'elle est 57
7. Un sentiment de satisfaction partagé 58
III. Les acteurs « ponctuels » 59
1. Une vision d'ensemble difficile 59
2. Des moyens importants 59
3. Un accompagnement des communes à poursuivre 59

SYNTHESE DU BILAN **61**
I. L'importance des projets communaux 61
II. Les sites naturels « en attente » 62
III. Le développement local pris en compte du point de vue touristique 62
IV. La coopération interdépartementale incontournable pour la cohésion du territoire 63
V. Une réflexion globale pour un projet de territoire à approfondir 63
VI. Un besoin d'accompagnement des porteurs de projets 64

PROPOSITIONS DE COMMUNICATION **67**
I. Les élus du Sy.M.E.L 69
1. Objectifs 69
2. Forme 69
II. Les élus locaux 69
1. Constat : un défaut d'appropriation de l'OGS 69
2. Objectifs 70
3. Forme : l'interactivité à privilégier 70
III. Les habitants de la Baie 71
1. Contexte et objectifs 71
2. Forme 72
IV. Le public extérieur 72
1. Communication auprès des territoires limitrophes 72
2. Communication auprès des territoires lointains 72

Conclusion **75**

ANNEXES **77**

Bibliographie **85**
Table des matières **87**
Table des illustrations **90**

PREAMBULE

La démarche « Opération Grand Site »

Les Opérations Grand Site sont des démarches initiées par le ministère de l'Ecologie et du développement durable et ont pour but de répondre aux problèmes de dégradation des sites classés. Ces démarches ont été pensées par la DATAR dès 1970 et ont été initiées par la Mission pour l'Environnement Rural et Urbain (MERU) en 1979. Elles ont été relancées en 1989 dans le cadre d'une communication commune des ministres de l'équipement et de l'environnement.

Les sites concernés par les OGS sont souvent victimes de leur notoriété et subissent une surfréquentation touristique. Cependant pour pouvoir bénéficier d'une Opération Grand Site, le site doit réunir les conditions suivantes :

- être un site classé[1]
- être un espace d'intérêt national du point de vue du paysage et de la culture
- connaître des périodes de fréquentation excessives
- faire l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne soutenue par un large consensus au niveau local.

L'objectif de l'opération grand site est alors de procéder à la remise en état de l'espace en partenariat avec les collectivités territoriales grâce au concours financier de l'Etat. Les OGS permettent donc de compléter les dispositions de la loi de 1930 pour les sites classés par des mesures d'accompagnement budgétaire pour la restauration et l'entretien des sites.

Le fondement de la politique des OGS est la conduite du projet en partenariat et en concertation avec les élus locaux dans le but de satisfaire les objectifs suivants :

- restaurer et assurer de manière pérenne les équilibres physiques et la qualité paysagère du site
- déterminer une politique d'entretien et de gestion reposant sur une structure responsable de la mise en œuvre des actions de remise en valeur du site et de son animation
- permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local des communes, supports de ces opérations.

L'OGS de la Baie du Mont Saint-Michel a été initiée par l'Etat en 1995 sur les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, en complément du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel (RCM). En 1997, le gouvernement confirme la décision de mettre en œuvre l'OGS avec pour objectifs, la protection et la mise en valeur de la Baie. La particularité de l'OGS de la Baie du Mont Saint-Michel est que son périmètre dépasse celui des sites classés au titre de la loi de 1930 et concerne l'ensemble des communes littorales de la Baie, voir les cantons. De plus, deux régions et deux départements sont concernés : l'Ille-et-Vilaine en Bretagne et la Manche en Basse-Normandie.

[1] Art. L341-1 et suivants du code de l'environnement

INTRODUCTION

Les actions prévues dans le programme de l'OGS et mises en œuvre à partir de 2002 sont, 5 ans après, quasiment toutes achevées. Le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (Sy.M.E.L), structure responsable de la mise en œuvre de l'OGS dans le département de la Manche, a souhaité faire le bilan des actions et de leur impact sur le territoire de la Baie, et parallèlement d'évaluer la perception des acteurs de cette politique. Ce bilan porte sur les 14 communes de la Baie du département de la Manche, soit de Carolles à Beauvoir.

Les éléments financiers et quantitatifs des actions sont évalués afin de donner un état des lieux précis des réalisations. Mis en parallèle avec des données plus qualitatives, ces informations devront permettre au Sy.M.E.L et aux autres partenaires de l'OGS (Etat, région, Conseil Général), d'avoir un retour critique sur les actions financées. Cette analyse permettra d'identifier les actions intéressantes à encourager de nouveau ou celles qui n'ont pas été à la hauteur des attentes et qui méritent d'être modifiées ou abandonnées. Une grande importance doit donc être accordée à la perception de l'OGS par les acteurs et à leur appropriation de la démarche, ainsi qu'aux dynamiques initiées sur le territoire.

Dans le cadre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, ce bilan apportera aussi des éléments pour poursuivre le travail en direction des acteurs. En effet, en mars 2005, l'association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine a été créée afin de répondre à l'appel à projet de la DATAR sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC). L'objectif de cette association est de *créer un nouveau mode de gouvernance sur le territoire de la Baie du Mont Saint-Michel*[2]. Le travail avec les acteurs de toute nature est donc au centre de la démarche ce qui renforce l'importance d'un bilan qualitatif de l'Opération Grand Site.

De son côté, l'Ille-et-Vilaine a également entrepris un bilan de l'OGS pour la partie bretonne de la Baie. Ce bilan se concentre sur les données financières de l'opération et s'est achevé en août 2007.

[2] **Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine**, Avril 2005, *Développement des territoires littoraux par une Gestion Intégrée des Zones Côtières*, Dossier de candidature, la Baie du Mont Saint-Michel

METHODE

Dans le cadre des Opérations Grands Site ou plus largement lors de l'application de politiques de toutes natures sur le territoire, on distingue trois éléments à évaluer. Les relations entre les objectifs, les moyens et les résultats qui conditionnent la réussite du projet.

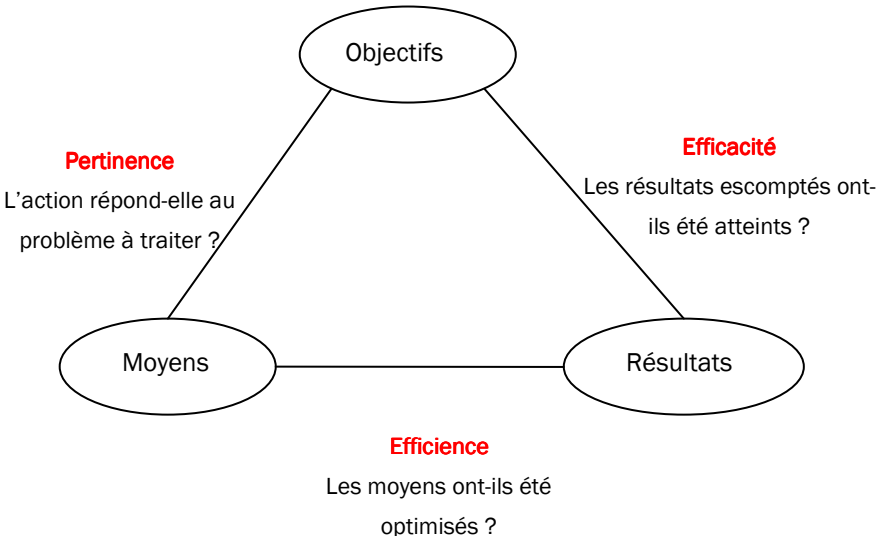

Graphe 1. **Relation entre les 3 piliers de la réalisation des projets**

Source : Atelier « Culture et territoires »

Pour l'OGS Baie du Mont Saint-Michel, le bilan évalue donc ces trois éléments. Afin d'avoir une base de comparaison, un parallèle entre le déroulement de l'OGS « idéale » et l'OGS baie du Mont Saint-Michel est fait. Comme le montre le tableau ci-après, l'analyse est faite depuis la décision d'application en passant par réalisations et jusqu'à l'impact de l'opération sur le territoire.

A chaque stade correspond un élément d'évaluation comme la pertinence, la cohérence, l'efficience et l'efficacité des actions entreprises. Les questions posées sont celles auxquelle a cherché à répondre le présent bilan.

		OGS « idéale »	OGS Baie du Mont
Objectifs	Perceptions	Site classé qui connaît des problèmes de dégradation liés à la fréquentation touristique	• Sites saturés au niveau de la fréquentation touristique • Sites se dégradant et dégradant l'image de la Baie • Hormis le Mont Saint-Michel, les autres communes tirent peu profit du tourisme
	Volonté	Conscience des problèmes et volonté locale de les résoudre	Les acteurs locaux ont-ils conscience des problèmes que connaît ou risque de connaître le territoire si rien n'est fait ?
		Adhésion par rapport à la volonté de mettre en place l'OGS	Les acteurs sont-ils convaincus de l'utilité de l'OGS pour résoudre les problèmes ?
	Identification	Documents (diagnostic, étude de fréquentation, analyse du site, etc.) permettant d'identifier et quantifier les problèmes et leurs interactions à l'échelle du territoire	Un document cadre (diagnostic, etc.) qui identifie clairement les problèmes et leurs sources à l'échelle de l'ensemble du territoire existe-t-il?
Moyens	Pertinence	Elaboration d'un programme d'actions sur la base du diagnostic et en accord avec les objectifs de l'OGS	Le programme d'actions répond-il aux problèmes identifiés ? Le programme d'actions correspond-il aux objectifs des OGS ?
	Cohérence	Prévision de moyens en fonction de l'importance des problèmes à résoudre	Les moyens mobilisés sont-ils en accord avec l'importance des problèmes à résoudre ?
Résultats	Réalisation	Réalisation des actions	Niveau d'achèvement des réalisations
	Efficience	Les résultats correspondent à l'ampleur des moyens qui ont été mobilisés pour les atteindre	Les résultats correspondent-ils à l'ampleur des moyens qui ont été consacrés pour les atteindre ?
	Efficacité	Les résultats résolvent les problèmes identifiés	Les résultats résolvent-ils les problèmes que connaissait le site ?
Impacts	Appropriation	L'OGS est « l'opération des acteurs locaux »	Les acteurs locaux se sont-ils approprié la démarche ?

Tableau 1: **Trame du bilan – Eléments à évaluer par rapport au déroulement idéal d'une OGS**

La présentation du bilan se fait donc en 3 temps :

▪ La première partie analyse la façon dont l'OGS Baie du Mont Saint-Michel a été mise en place depuis la décision du Ministre ainsi que la façon dont ses objectifs et les moyens de son application ont été définis.

▪ La seconde partie se concentre sur les réalisations elles-mêmes et les résultats qui en découlent. L'étude des réalisations se fait à deux niveaux : celui de l'OGS dans sa globalité et celui du projet, permettant d'avoir une vision précise des études et travaux réalisés.

▪ Enfin, la troisième partie évalue l'impact de l'OGS sur le territoire, notamment du point de vue des dynamiques entre acteurs et des sensibilités créées.

A la suite du bilan, des propositions d'action de communication auprès des différents acteurs sont formulées.

BILAN

PREMIERE PARTIE : DE LA DECISION A LA MOBILISATION DES MOYENS

L'analyse de la façon dont l'OGS a été mise en place dans la Baie du Mont Saint-Michel permet d'expliquer un grand nombre d'actions poursuivies par la suite. Dans l'optique du développement durable, le processus a autant d'importance que les actions. En effet, une OGS a, outre l'objectif de restauration de sites dégradés, un objectif de développement local du territoire.

I. DE LA PROBLEMATIQUE A LA DEFINITION DES OBJECTIFS

Depuis 1979, le Mont Saint-Michel et sa Baie sont classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. La Baie est également inscrite sur la liste des zones RAMSAR pour les zones humides, 18 000 ha maritimes et terrestres sont classés au titre de la loi de 1930, le conservatoire du littoral et des rivages lacustres a acquis plus de 200 ha de la Baie côté normand entre 1989 et 2007, etc. Tous ces éléments traduisent l'importance de la richesse patrimoniale de la Baie, tant du point de vue naturel que culturel. Pour toutes ces raisons, associées au fait que le Mont Saint-Michel soit le premier site provincial visité en France, la Baie du Mont Saint-Michel constitue un territoire idéal pour la mise en place d'une Opération Grand Site. Les acteurs et leur implication jouant un rôle important pour la réussite de telles politiques, l'analyse de la mise en place de l'OGS se fait ici, d'une part par rapport à l'implication des acteurs locaux et d'autre part du point de vue de la cohérence de l'opération par rapport aux enjeux du territoire.

1. Une décision ministérielle à l'origine de l'OGS Baie du Mont Saint-Michel

1.1. Historique

Depuis 1989, l'idée d'accompagner le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel (RCM) par une Opération Grand Site Baie du Mont Saint-Michel est formulée. Cette initiative venait du souci de faire bénéficier l'ensemble du territoire de la Baie des retombées du RCM. A l'époque, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a considéré l'OGS comme étant le meilleur outil existant pouvant répondre aux problématiques de la Baie. Après quelques années de latence, l'opération est relancée en 1991 par la DIREN Basse-Normandie et en mars 1995, l'OGS est annoncée officiellement par le Premier Ministre Edouard Balladur pour accompagner le projet du RCM. La somme de 25 millions de Francs (3,8 millions d'euros) est allouée à chaque département.

1.2. Analyse

La mise en place d'une OGS sur le territoire de Baie du Mont Saint-Michel est donc partie d'une volonté ministérielle forte, suivie par les services de l'Etat en région et les instances départementales. A ce stade, les acteurs locaux et notamment les communes ont été très peu impliquées dans la décision de réaliser une OGS sur la Baie. Comme défini dans les principes et les objectifs de l'OGS, même si la décision finale de la mise en place vient de l'échelon étatique, elle doit cependant bénéficier d'un large consensus local. Ce consensus local ne peut exister que si les acteurs comprennent le principe de l'OGS, identifient l'opération comme étant un moyen de

répondre aux problèmes qui se posent sur leur territoire, se sentent et sont impliqués pour sa mise en œuvre et la réalisation des opérations. Des éléments de réponse quant à l'adhésion des élus locaux par rapport à l'OGS ont été apportés lors des entretiens réalisés dans les 14 communes du périmètre de l'opération. Les résultats de ces entretiens seront développés dans la partie dédiée à l'appropriation des acteurs. Se pose alors la question du passage de la décision ministérielle à l'application de l'OGS sur le territoire.

2. Les particularités de l'OGS Baie du Mont Saint-Michel

Il existe 30 OGS sur le territoire français, dans tous types de milieux (littoraux, montagnes, marécages, dunes, etc.) Chaque territoire a des particularités propres qui doivent être prises en compte dans la définition des opérations. Ces particularités sont liées à la richesse environnementale des lieux et à leurs particularités paysagères et culturelles, mais aussi à l'organisation territoriale et l'historique de l'Opération Grand Site.

Dans la Baie du Mont Saint-Michel, l'Opération Grand Site est particulière à plusieurs titres :

Premièrement, le territoire concerné est vaste puisqu'il s'étend au-delà des sites classés pour englober l'ensemble des cantons littoraux. Lorsque la décision d'accompagner le rétablissement du caractère maritime par une OGS sur le reste de la Baie a été prise, l'outil existant qui se présentait au ministère était l'Opération Grand Site. Cependant, pour pouvoir bénéficier au développement local, cette opération devait également intervenir en dehors des sites classés. Lorsque le suivi des OGS est passé dans le domaine de compétence du ministère de l'environnement, celui-ci n'a pas voulu reconnaître l'OGS de la Baie du Mont Saint-Michel comme étant une réelle OGS. L'opération malgré tout prit le nom d'Opération Grand Site mais aucune convention n'est encore signée avec l'Etat.

Ensuite, le territoire de la Baie se situe à la confluence de 4 entités administratives différentes : les régions Bretagne et Basse-Normandie et les départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Manche. Ceci crée des besoins de coordination pour une bonne cohérence des opérations. Cette particularité n'est cependant pas propre à la Baie du Mont Saint-Michel puisque d'autres Opérations Grand Site, comme celle du Marais Poitevin par exemple, sont également à la confluence de plusieurs régions et départements. En revanche, dès le départ, le ministère a souhaité que les 50 millions de francs attribués à l'OGS soient partagés entre les deux territoires. Ce partage des fonds n'est pas courant dans les OGS mais a été effectué à la demande du ministère de l'écologie de l'époque et s'est traduit par un accord signé entre les deux DIREN pour répartir équitablement les fonds dans chaque région. Ce partage, à priori, contraire aux objectifs de développement durable de l'OGS, a été motivé par la crainte que les élus des deux territoires ne s'entendent pas.

De plus, la façon dont l'opération a été mise en place sur le territoire est très singulière. Habituellement, les OGS, même si elles dépendent de l'avis de l'Etat, sont demandées par l'échelon local. Dans la Baie, l'Etat a voulu accompagner le RCM et a considéré que l'OGS était l'outil existant le plus approprié au développement de l'ensemble du territoire. Le choix de l'OGS ne venait donc pas du territoire mais a été décidé par l'Etat.

Comment, dans ce cas, réaliser une opération cohérente à l'échelle du territoire de la Baie ?

Les particularités de l'OGS Baie du Mont Saint-Michel peuvent donc se résumer par les points suivants :

- Décision ministérielle pour accompagner les grands travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel

- Partage des fonds entre les deux départements

- Intervention au-delà des sites classés

- Difficulté de reconnaissance de l'OGS Baie du Mont-Saint-Michel comme une OGS à part entière

Ces caractéristiques spécifiques à la Baie du Mont Saint-Michel sont autant d'éléments qui ont de l'influence sur la façon dont l'opération a été menée. Plus que des raisons majeures justifiant des façons de faire par la suite, ces éléments représentaient surtout des challenges supplémentaires à relever pour le territoire.

Le tableau suivant fait apparaître les 4 éléments particuliers de l'OGS de la Baie et les met en parallèle avec les enjeux qu'ils soulèvent.

Faits	Enjeux
Décision ministérielle	Appropriation des acteurs locaux
Accompagnement du RCM	Complémentarité des 2 programmes
Intervention au delà des sites classés	Pertinence de l'OGS
Partage des fonds entre les deux régions	Coordination territoriale

Sur la base des caractéristiques du territoire et des enjeux, tant du point de vue de son développement que du point de vue des caractéristiques de cette OGS, des objectifs ont du être définis.

3. La définition des objectifs

Dans la conduite de projet d'une OGS, suite à la volonté locale de réaliser l'opération sur le territoire, le contenu et ses modalités de réalisation doivent être définis. Basé sur un diagnostic, ce programme va être le guide de l'opération. Afin de définir des actions cohérentes permettant de traduire un véritable projet pour le territoire, l'identification claire des problématiques et des enjeux est un préalable à la réussite de l'OGS.

L'OGS peut être considérée comme une opération ponctuelle au regard des financements qui se répartissent sur quelques années, mais est en réalité un projet qui s'inscrit dans la durée conformément aux objectifs de développement durable. A ce titre, l'implication et l'adhésion des acteurs locaux sont primordiales dans la mesure où ce sont eux qui mettent en œuvre les orientations qui ont été définies dans le respect des objectifs afférents à la protection des sites et à la mise en valeur d'un paysage de notoriété internationale. Une telle réflexion leur permet, de surcroit, d'organiser et de réguler les pressions économiques auxquelles ils sont inévitablement confrontés.

3.1. Le programme technique détaillé

Dans la Baie du Mont Saint-Michel, le partage des fonds entre les deux départements a abouti à la rédaction de deux programmes techniques détaillés (PTD) avec des méthodes différentes et à des dates différentes. Les réflexions sur le PTD de l'OGS côté Manche ont commencé dès 1996, avec la proposition d'un document cadre par la Préfecture et le Conseil Général de la Manche[3]. Ce document recense les grands axes de développement de l'Opération Grand Site Baie du Mont Saint-Michel. D'après le document, les thèmes d'actions sont le fruit des propositions de l'ensemble des acteurs locaux. Ils sont au nombre de 4 :

- La préservation de l'intégrité des sites qui composent la Baie du Mont Saint-Michel
- La réhabilitation des sites dégradés
- L'organisation de la fréquentation touristique
- L'organisation de la promotion de l'espace dans sa globalité

Ce premier projet s'articulait donc autour de deux grands objectifs : la valorisation du patrimoine de la Baie et sa découverte.

En 1997, à la suite de l'annonce du lancement de l'Opération Grand Site Baie du Mont Saint-Michel, la préparation de la version finale du PTD est confiée au Syndicat Mixte pour l'Equipement Touristique (SMET) de la Manche. Cette version définitive est parue en 2000. En introduction, il est expliqué que « *l'Opération Grand Site offre un cadre et des moyens pour mener à bien* » *la politique « globale de protection, de gestion et de mise en valeur du patrimoine exceptionnel de la Baie. […] Les différentes interventions à mettre en œuvre au titre de l'Opération Grand Site devront être préalablement définies dans un projet global et cohérent associant protection durable des sites, actions en faveur des paysages et mise en valeur du patrimoine de l'ensemble de la Baie* ». Les axes du PTD qui découlent de cette volonté sont les suivants :

- <u>Axe 1 : Agir pour une conservation durable des sites protégés de la Baie</u>

Cet axe est clairement orienté sur la protection des sites classés. Il s'agit ici de doter chaque site classé d'un plan de gestion qui, si le cas se présente, pourra montrer la nécessité de requalifier le site.

<u>Objectifs</u> : - Préserver les milieux naturels majeurs

- Concilier sauvegarde de l'environnement et maintien et/ou développement des activités économiques.

- <u>Axe 2 : Définir un plan d'action paysage à l'échelle des communes littorales</u>

La préoccupation paysagère est au centre de cet axe qui a pour principal objectif de faire naître des sensibilités au paysage dans les communes littorales.

<u>Objectif</u> : - Améliorer le paysage des communes littorales

[3] **Préfecture de la Manche et Conseil Général de la Manche**, mai 1996, *Opération Grand Site de la Baie du Mont Saint-Michel, Proposition de document cadre*

- Axe 3 : Encourager la découverte du patrimoine de la Baie

Cette découverte doit se faire à l'échelle des cantons littoraux. L'objectif de l'axe est d'encourager la découverte de la Baie par l'intermédiaire de points d'appel. Dans cette optique, les maisons de la Baie sont des outils pédagogiques majeurs de sensibilisation.

Objectifs : - Favoriser la découverte du patrimoine exceptionnel de la Baie

- Rendre les actions complémentaires avec les actions de requalification des sites protégés et des espaces naturels

- Axe 4 : Favoriser un tourisme diffus en Baie du Mont Saint-Michel

Cet axe correspond à une réelle volonté de mise en valeur touristique, notamment à travers la mise en synergie des acteurs.

Objectifs : - Mise en valeur du territoire

- Mise des acteurs en synergie

A ces quatre axes auxquels correspondent la mise en place d'actions, s'ajoutent deux autres axes qui sont plus du domaine de l'organisation et de la réflexion :

- Axe 5 : Animation et mise en œuvre de l'Opération Grand Site

Cet axe correspond à la mise en place d'une cellule technique pour le suivi de l'OGS.

- Axe 6 : Scénario pour un développement durable de la Baie

Ce dernier axe avait pour objectif de réfléchir aux contours du secteur géographique qui pourrait être donné au territoire de la Baie dans le but de définir des projets d'aménagement et de développement porteurs d'avenir. Le but de cet axe est donc de réfléchir aux suites de l'OGS.

La mise en parallèle des motivations exprimées dans le PTD et les objectifs définis par le ministère[4] permet de mettre en exergue la « couleur » de l'OGS Baie du Mont Saint-Michel côté normand.

[4] **Ministère de l'environnement, Direction de la nature et des paysages**, le 29 avril 1997, *Les Opération Grand Site (OGS) – Présentation générale*, Paris

Objectifs OGS dans la définition nationale	Objectifs OGS Manche	Axe PTD correspondant
1. Restaurer et assurer de manière pérenne les équilibres physiques et la qualité paysagère du site → *Les sites connaissent des dégradations qui affectent leur fonctionnement naturel et leur qualité paysagère*	- Préserver les milieux naturels majeurs - Concilier sauvegarde de l'environnement et maintien et/ou développement des activités économiques - Améliorer le paysage des communes littorales	Axe 1 – Agir pour une conservation durable des sites de la Baie Axe 2 – Définir un plan d'action paysage à l'échelle des communes littorales
2. Déterminer une politique d'entretien et de gestion reposant sur une structure responsable de la mise en œuvre des actions de remise en valeur du site et de son animation → *Le maintien de la qualité paysagère passe par une gestion et un entretien adaptés au site*	- Mettre en place une cellule technique pour suivre l'OGS - Préserver les milieux naturels majeurs	Axe 5 – Animation et mise en œuvre d'une OGS Axe 1 – Agir pour une conservation durable des sites de la Baie
3. Permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local → *Les mesures sont « ancrées » dans le site*	- Favoriser la découverte du patrimoine exceptionnel de la Baie - Monter des programmes de valorisation touristique des villages de la Baie	Axe 4 – Favoriser le tourisme diffus en Baie du Mont Saint-Michel Axe 3 – Encourager la découverte du patrimoine de la Baie

Tableau 2: **Correspondance entre les objectifs de l'OGS baie du Mont Saint-Michel et les objectifs nationnaux**

Les axes 5 et 6 mis à part, on relève deux grandes orientations données à ce PTD. En effet, par rapport à l'objectif 1 de la définition nationale des OGS, l'OGS de la Baie a une préoccupation environnementale et paysagère très marquée.

La réponse au deuxième objectif passe encore par l'axe 1 du PTD qui prévoit notamment la mise en place de plans de gestion. L'OGS de la Baie portant sur un territoire très vaste, la réponse à cet objectif concernant la politique d'entretien et de gestion est un peu particulière dans le sens où une seule façon de gérer l'ensemble du site ne peut pas être définie. C'est donc à travers la cellule technique pour le suivi de l'OGS que l'entretien et la gestion devaient être définis afin de l'adapter aux différents sites de la Baie.

Enfin, à travers les axes 3 et 4 du PTD il est clairement établi que le développement local de la Baie est compris à travers le développement touristique.

Les axes 5 et 6 sont des axes à part dans la mesure où ils ne comprennent pas la mise en œuvre d'actions mais sont orientés sur la gestion des opérations et la réflexion. Cet axe de la réflexion pour la suite de l'OGS démontre la volonté de prévoir l'avenir et montre la conscience de la continuité à donner à l'OGS. En revanche, il est surprenant de trouver un tel axe dans le programme technique alors que les études préalables n'ont pas été menées. En effet, contrairement aux préconisations du ministère, aucun document préalable n'a été définit. Cette absence de diagnostic pour la définition des objectifs de l'OGS ne permet pas d'identification claire des problématiques de la Baie et les enjeux qui en découlent. Les enjeux définis dans cette OGS Baie du Mont Saint-Michel correspondent malgré tout à des enjeux qui avaient été définis lors d'études antérieures non spécifiques à l'OGS. C'est le cas notamment du document de la direction de l'architecture et de l'urbanisme daté de 1994 et intitulé « La Baie du Mont Saint-

Michel, Etat des connaissances et identification des enjeux ». L'objectif principal de l'étude était de préciser les contours géographiques qui pouvaient être identifiés comme Baie du Mont Saint-Michel. L'étude fait ressortir 3 grands enjeux pour la Baie : la sauvegarde de l'insularité du Mont, la préservation des milieux naturels de la Baie et la diversification de l'offre touristique. Ce document a le mérite de définir des enjeux pour la Baie mais ne correspond pas forcément à des problématiques qui peuvent être traitées par l'OGS.

3.2. L'échelon local mobilisé ?

L'OGS étant le fruit d'une décision ministérielle, un des enjeux était alors la prise de relais par les acteurs du territoire. Ce point est essentiel pour l'explication de la suite de l'opération dans la mesure où ce sont les acteurs qui font vivre le territoire et sont les seuls à pouvoir garantir la pérennité des actions entreprises. Les services de l'Etat, de la Région et du Département les aidant à intégrer les caractéristiques qui font la vie du territoire comme ses limites géographiques, naturelles, spatiales ou les différentes pressions subies.

Du point de vue de l'implication de l'échelon local et notamment des élus des communes littorales, elle ne semble pas avoir été à la hauteur des enjeux. En effet, à ce stade de la définition de l'OGS, la consultation des maires a eu lieu par l'intermédiaire des communautés de communes. D'après les entretiens réalisés au cours de ce travail d'évaluation auprès de ces derniers, le degré de concertation a pour le moins été faible. En effet, 6 maires ne se souviennent pas avoir participé à des réunions au stade de la définition des objectifs de l'OGS, tandis que 7 sur les 14 ont participé à des réunions qu'ils qualifient de « réunions d'information où les décisions semblaient toutes déjà prises ». De plus, après 5 ans de mise en œuvre de l'OGS, sur les 14 maires ou élus rencontrés, 3 n'ont pas compris le principe de l'OGS dans le sens où ils sont incapables de définir de façon simple ce qu'elle pouvait amener comme réalisations sur la Baie ou simplement pour leur commune. Si on considère que la confusion avec le RCM est du domaine de l'incompréhension de l'OGS, 5 communes sur les 14 ne font pas encore la différence entre les deux projets. Ces chiffres qui ne concernent cependant pas la majorité des élus rencontrés, peuvent amener à s'interroger sur la façon dont l'OGS a été conduite sur le territoire mais également sur le dynamisme des élus face aux différents projets.

A ce stade de l'opération, les services en charge du déroulement de l'OGS ne sont donc pas parvenus à associer les maires à la définition de ses orientations et se sont plus placés dans une démarche d'information et d'explication des objectifs plus que dans une démarche participative. Le risque de cette façon de procéder est le manque d'appropriation du projet global par les acteurs locaux.

Le choix de la structure porteuse de l'OGS a donc dû se faire sans un réel engagement des communes. Dès le départ, l'OGS côté Manche a été très soutenue par la DIREN et le Conseil Général de la Manche, qui n'a cependant pas voulu être porteur du projet. De plus, les oppositions fortes entre le sud et le nord de la Manche n'ont pas permis de créer de structure propre pour la mise en œuvre de l'OGS et la conduite du projet a donc été donnée au SMET, devenu Sy.M.E.L en 2002. Le syndicat mixte avait l'avantage d'être déjà connu par les élus et de travailler sur les sites classés à travers sa convention avec le conservatoire du littoral pour la gestion de ses terrains. Cette présence permettait donc de démarrer l'Opération Grand Site rapidement mais n'a par contre pas permis l'association des des élus locaux à la réflexion autour de l'OGS.

Faits	Enjeux
Un PTD par département	Coordination de l'OGS
Absence de diagnostic lié à l'OGS	Ciblage des actions
Défaut d'implication des élus locaux	Appropriation et compréhension des enjeux du territoire auxquels peut répondre l'OGS
Création du comité des financeurs	Efficacité des démarches

L'élément marquant qui ressort de la façon dont l'OGS a été menée sur le territoire et la rédaction de son PTD sont un défaut d'implication réelle des acteurs et élus locaux. En effet, l'importance des préoccupations environnementales, paysagères et touristiques traduit la prégnance des services à l'origine de la rédaction de ce PTD, en l'occurrence le SMET et la DIREN Basse-Normandie. Même en l'absence de diagnostic cadre, le PTD définit des objectifs qui ne sont pas complètement déconnectées des réalités du territoire. Le bilan part donc du principe que les objectifs du PTD répondent aux vrais enjeux de la Baie et se base sur ce document pour évaluer les réponses aux objectifs formulés dans les axes.

II. LA COHERENCE DES MOYENS PAR RAPPORT AUX ENJEUX DE LA BAIE

Les objectifs de l'OGS ont étés définis et expliqués dans la partie précédente. La partie qui suit, évalue donc la cohérence des moyens qui ont été prévus avec ces objectifs. Deux niveaux d'information sont présents : l'importance donnée aux différents axes à travers les moyens mobilisés et le degré de concordance entre les moyens et les objectifs de départ.

1. Les moyens programmés

Les moyens pris en considération, sont autant humains, financiers que « formels », programmés pour la réalisation dans le document de référence de l'OGS: le Programme Technique Détaillé (PTD). L'estimation des moyens formulée dans le PTD est très sommaire et est affinée par les prévisions validées lors des comités de programmation.

1.1. Les moyens humains

Les moyens humains sont le premier élément indispensable à la réussite d'une telle opération. Pour l'OGS, le fait que l'axe 5 y soit entièrement consacré montre l'importance accordée à cet aspect de l'opération. Le PTD prévoyait la création d'une cellule technique avec, à l'origine, du personnel du SMET dédié à l'OGS. Les missions définies pour cette cellule technique sont :

- Etablir le programme technique détaillé
- Mettre en place les actions définies dans ce programme
- Assurer le suivi administratif, technique et qualitatif des dossiers
- Veiller à la cohérence de la programmation
- Evaluer les actions menées par les bilans d'usage

Le nombre de personnes dédiées à ces réalisations n'est pas défini dans le PTD mais la somme de 300 000€ est programmée sur l'ensemble de la période de l'OGS. La cellule technique devait se situer à la maison de la Baie de Courtils.

1.2. Les moyens financiers : la prépondérance de l'axe 1

Dans le Programme Technique Détaillé, une somme estimative a été définie pour chaque fiche action. Les sommes attribuées à chaque axe sont réparties de façon à peu près équitable entre tous les axes même si l'axe 1 bénéficie de plus de 30% des financements programmés.

Elément mesuré	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	TOTAL
Coût total estimé dans le PTD	**2 900 000,00**	**2 130 000,00**	**2 290 000,00**	**1 520 000,00**	**300 000,00**	**0,00**	**9 140 000,00**
Part de l'axe dans les prévisions du PTD	31,73%	23,30%	25,05%	16,63%	3,28%	0%	100%
Coût total estimé au premier comité de programmation	**3 678 851,21**	**906 845,00**	**1 910 048,09**	**485 912,90**	**300 000,00**	**0,00**	**7 281 657,20**
Part de l'axe dans les prévisions du premier comité de programmation du 5 avril 2002	50,52%	12,45%	26,23%	6,67%	4,12%	0%	100,00%

Tableau 3: **Estimations financières dans le PTD et lors du premier comité de programmation**

Il faut remarquer que la somme totale programmée est supérieure à la somme allouée au territoire pour la réalisation de l'OGS qui s'élève à 3,8 millions d'euros. Cette différence s'explique par l'intégration des participations des maîtres d'ouvrage et des financeurs autres que l'Etat, la Région ou le Département, dans les estimations totales.

Entre l'évaluation du PTD et l'estimation plus complète faite lors des comités de programmation, la part de l'axe 1 est passée de 32% des financements totaux de l'OGS à plus de 50%.

L'importance de l'axe 1 s'est renforcée au détriment des axes 2 et 4 qui perdent plus de la moitié de la somme qui leur était attribuée.

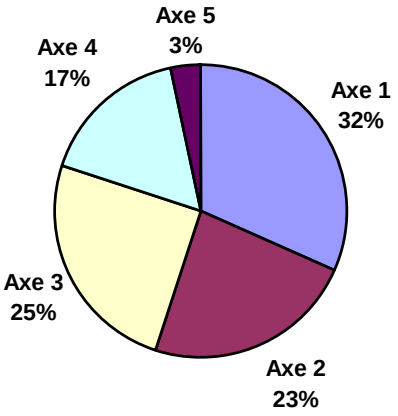

Graphe 2. **Répartition des estimations financières par axe dans le PTD**

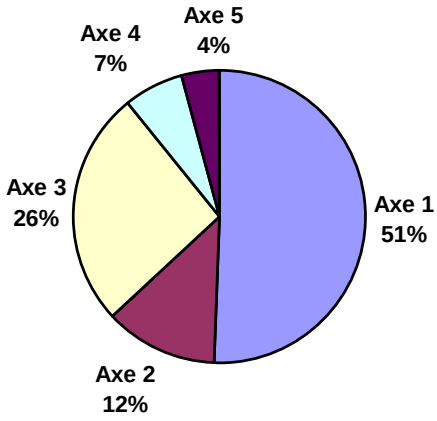

Graphe 3. **Répartition des estimations financières par axe lors du comité de programmation du 5 avril 2002**

Les moyens alloués aux objectifs de restauration des sites classés font de l'axe 1, l'axe principal de l'OGS et laissent supposer un nombre important d'actions dans ce domaine. Cette thématique est d'ailleurs le point central de la réalisation des OGS. L'axe 3, dont la part est restée la même entre les deux estimations, traduit l'attention apportée aux objectifs de découverte du patrimoine de la Baie.

Les enjeux de la Baie ayant étés seulement implicitement définis, il est difficile de dire si cet ordre de priorité des axes va répondre de manière satisfaisante aux problématiques du territoire. Pour les analyses qui suivent, il est considéré que ces axes et les moyens qui y sont consacrés sont adaptés aux problématiques des lieux. C'est donc davantage la cohérence entre les objectifs du PTD et les actions programmées qui est analysée dans la partie qui suit.

1.3. Des études programmées dans de nombreux projets

L'analyse des moyens attribués à la réalisation de chaque axe doit se faire également en prenant en compte la nature et le nombre d'actions à réaliser.

Les actions ont étés classées en 4 catégories : les études, les travaux, la communication et l'animation/formation.

Les **« études »** concernent autant les études à l'échelle des communes qui sont essentiellement des avant-projets d'architectes paysagistes avant les travaux d'aménagement, que les études globales permettant la réflexion à l'échelle du territoire de la Baie.

Le terme **« travaux »** désigne les travaux classiques d'aménagement, tant dans les communes que sur l'ensemble de la Baie.

La classification **« communication »** regroupe tous les dossiers ayant comme objectif la meilleure connaissance de la Baie ou celle de l'OGS. Les formes sont variées et vont des simples dépliants en passant par les expositions, jusqu'aux randonnées. L'observatoire photographique est considéré comme une action du domaine de la communication, dans la mesure où l'un de ses objectifs principal est l'illustration des réalisations de l'Opération Grand Site.

Enfin, la partie **« animation et formation »** concerne les dossiers dont la vocation était la sensibilisation des acteurs. On retrouve ici la formation des professionnels et l'animation du CAUE dans les communes.

Dans le PTD, les actions ne sont pas prévues de façon détaillée. Cependant, des éléments sont donnés quant à la nature des actions à réaliser et permettent d'avoir un aperçu du type de résultats attendus pour chaque axe.

Le tableau suivant, sans apporter d'éléments quantitatifs, permet de cerner la nature des actions programmées. On remarque alors que chaque axe devait présenter des études globales ainsi que des actions du domaine de la communication et de l'animation. En revanche, la programmation de travaux est relativement limitée et lorsque des travaux sont proposés, ils concernent les sites naturels ou des éléments structurants pour la découverte de la Baie ou l'amélioration de son image.

Axe	Objectifs	Nature	Moyens
1	- Préserver des milieux naturels majeurs - Concilier sauvegarde de l'environnement et maintient et/ou développement des activités économiques	Etudes	- Mise en place de programmes de gestion
		Travaux	- Restauration ou requalification de sites naturels majeurs
		Animation	- Charte de gestion et d'usage pour chaque site
2	- Améliorer le paysage des communes littorales	Etudes	- Eléments de diagnostic pour le développement urbain des communes littorales - Plan d'action pour éclairage et mise en lumière - Diagnostic paysager le long des itinéraires menant au Mont
		Travaux	- Résorption des points noirs lumineux
		Animation	- Plan paysage en faveur des paysages ruraux
3	- Favoriser la découverte du patrimoine exceptionnel de la Baie - Initier une complémentarité avec les actions de	Etudes	- Etude de faisabilité d'une maison de la Baie à Genêts - Plan global d'aménagement entre la maison de la Baie et le Grouin du Sud - Diagnostic sur le petit patrimoine bâti et paysager
		Travaux	- Aménagement maison de la Baie de Vains - Aménagement des sentiers de promenade

	requalification des sites protégés		- Implantation de la signalétique pour les chemins - Entretien des chemins - Travaux démonstratifs d'aménagements paysagers
		Communi-cation	- Promotion commune des chemins - Publication d'ouvrages sur les atouts patrimoniaux de la Baie
4	- Favoriser le tourisme diffus en Baie	Etude	- Stratégie d'action sur le tourisme en Baie - Etude de faisabilité pour une nouvelle maison de la Baie à Genêts - Suivi des locations saisonnières
		Communi-cation	- Promotion du territoire pour favoriser l'implantation des professionnels du tourisme - Promotion de la Baie pour une découverte active du grand public - Promotion de la Baie à partir des grandes infrastructures - Site Internet et mise en réseau des sites de visite - Travail sur la sécurité dans la Baie

Tableau 4: **Objectifs et moyens « formels » définis dans le PTD pour les atteindre**

Le PTD ne donne que des indications générales concernant la réalisation des actions. Pour sa mise en œuvre, les actions ont été proposées par la cellule technique de l'OGS à un comité technique réunissant les partenaires afin de les valider. Le tableau suivant recense donc les actions prévues pour chaque axe lors des comités de programmation en distinguant leur nature.

Nature	Elément mesuré	Axe1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Totaux
Actions	Nombre d'actions totales prévues	27	18	8	16	**69**
Etudes	Nombre d'études prévues	14	13	0	3	**30**
Travaux	Nombre de travaux prévus	11	4	7	0	**22**
Communication	Nombre d'actions de communication prévues	2	0	0	12	**14**
Animation et formation	Nombre d'actions de formations/animation prévues	0	1	1	1	**3**

Tableau 5: **Prévision des réalisations en nombres de dossiers**

En termes de nombre d'actions programmées, l'axe 1 est toujours l'axe pour lequel le plus grand nombre de réalisations est prévu. Ceci conforte la dominance de cet axe par rapport aux 3 autres, tant en matière de travaux que d'études. Les travaux coûtant généralement plus cher que les études, il est normal que la somme attribuée à cet axe soit importante.

Cette remarque est valable également pour l'axe 3 qui est le deuxième axe le plus important en termes de coût prévisionnel. La grande majorité des réalisations de cet axe est également du domaine des travaux ce qui justifie le coût élevé.

Enfin, l'axe 4 prévoit essentiellement des actions de communication. Les axes 2 et 4 qui représentent le poids le moins élevé par rapport au coût de l'OGS, ont un nombre important d'actions avec un coût relativement limité.

La quantité importante d'actions prévues dans l'axe 1 confirme l'importance accordée à la protection des sites naturels dans cette OGS.

2. Les moyens consommés

Le recensement des moyens réellement consommés ou des moyens alloués en voie d'être consommés, permet d'évaluer la cohérence des moyens financiers mobilisés avec les objectifs de l'OGS.

Les sommes ou les actions comptabilisées dans les tableaux qui suivent comprennent les sommes réellement dépensées lorsque l'action est terminée et les sommes programmées lorsqu'elle est en cours.

Ces données financières mettent en exergue des caractéristiques générales de l'OGS et permettent d'introduire une analyse plus qualitative de l'opération et de ses réalisations.

Les commentaires présents dans cette partie peuvent être complétés avec la consultation des fiches bilan réunies dans le document 2.

2.1. Le budget OGS entièrement consommé

Avec un coût total de réalisations s'élevant à 7 250 921,61 € en août 2007 et une participation de l'Etat, de la Région et du Département atteignant les 3,8 millions d'euros, la totalité du budget attribué à la Manche a été consommée.

- ***Participation des maîtres d'ouvrage***

Quelle que soit la nature des maîtres d'ouvrage, leur participation moyenne s'élève à 38% du coût total des actions. Cependant, cette moyenne n'est pas représentative de tous les axes étant donné la forte participation du Sy.M.E.L dans l'axe 3 : 87% des actions financées à 65% en moyenne.

Elément mesuré	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total
Taux participation moyen maîtrise d'ouvrage	42,60%	21,08%	64,31%	26,51%	**38,63%**
Taux participation moyen des communes maîtres d'ouvrage	**25,41%**	**25,80%**	0,00%	0,00%	**12,80%**
Taux participation moyen du Sy.M.E.L maître d'ouvrage	44,27%	14,29%	64,90%	24,75%	**37,05%**
% Actions avec maîtrise d'ouvrage Sy.M.E.L	14,81%	22,22%	**87,50%**	56,25%	**45,20%**

Tableau 6: **Taux de participation des différents maîtres d'ouvrage**

Sans compter les axes 3 et 4 dans lesquels les communes n'ont pas de maîtrise d'ouvrage, le taux de participation moyen des communes est de 25%. Le taux de 20% d'autofinancement préconisé pour les projets classiques a donc été respecté et la dérogation valable pour les OGS dans le périmètre des sites classés, formulée dans le décret de 2000

autorisant un taux de subvention supérieur à 80% du coût total de l'opération[5] a été rarement utilisée. Les communes ont donc fait des efforts de financement et seuls 3 projets ont un taux de participation des communes inférieur. Il s'agit du transfert en retrait des structures d'accueil du Bec d'Andaine, pour lequel la commune a signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Sy.M.E.L, de la mise en valeur du pont de Pontaubault et de l'étude sur la requalification des structures d'accueil des falaises de Carolles-Champeaux. Ces deux actions se trouvent dans l'axe 1 et portent sur des projets dont l'importance dépasse l'échelle communale.

Le respect du taux de participation des communes maîtres d'ouvrage était aussi un choix des services en charge de l'OGS, afin que les communes se sentent responsables des aménagements qu'elles financent. Néanmoins, la grande majorité des projets n'aurait jamais vu le jour sans les moyens financiers exceptionnels permis par l'OGS.

Il faut remarquer également l'importance du rôle du Sy.M.E.L en matière de maîtrise d'ouvrage. En effet 45% des actions de l'OGS ont été réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage. La participation du Sy.M.E.L a été très importante dans les axes 1 et 3, puisqu'elle atteint presque la moitié du coût des projets dans l'axe 1, et plus de 80% dans l'axe 3.

Enfin, son engagement dans les projets intercommunaux est essentiel puisque près de 60% de ces actions figurant dans l'axe 4 ont été conduites sous la maîtrise d'ouvrage du Sy.M.E.L..

- ***Participation des financeurs OGS***

La participation totale des financeurs représente 70% du coût total de l'Opération Grand Site.

Elément mesuré	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Total
Participation Etat Basse-Normandie	606 507,02	111 413,87	100 211,33	69 503,02		**887 635,24**
Participation Région Basse-Normandie	215 820,47	191 644,02	43 287,81	38 574,81		**489 327,11**
Participation département Manche	304 424,23	120 014,00	0,00	0,00		**424 438,23**
Participation Europe	531 160,84	221 831,29	492 645,58	36 573,06		**1 282 210,77**
Participation Sy.M.E.L	115 186,47	36 905,28	1 084 269,70	127 479,68	347 962,73	**1 711 803,86**

Tableau 7: **Participation des principaux financeurs de l'OGS**

Elle n'est pas égale et le plus gros financeur de l'OGS est l'Europe, grâce aux mesures FEOGA (1,4 Millions d'Euros) et FEDER (880 000 €). Sa participation s'élève à près de 15% du coût global de l'OGS. Avec presque 10% de participation, l'Etat a également fortement contribué à l'opération. Enfin viennent la région Basse-Normandie et le Conseil Général de la Manche qui ont respectivement apporté 8% et 4% des financements.

[5] Décret 2000-1241 du 11 décembre 2000 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement.

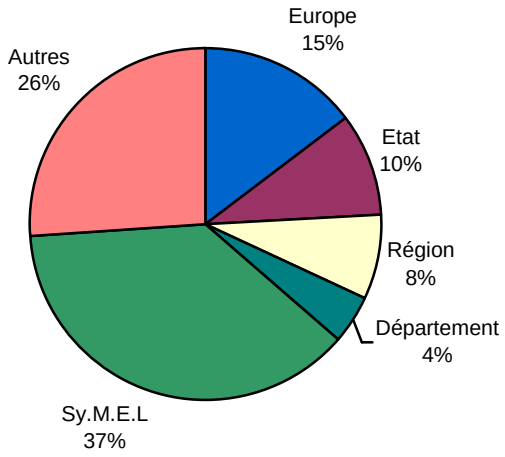

Graphe 4. **Répartition des financeurs de l'OGS**

Cette participation du Conseil Général de la Manche qui peut paraître faible est à nuancer avec le taux de participation du Sy.M.E.L qui s'élève à 37% en intégrant le financement du personnel de la cellule technique. En effet, dans le cadre de l'Opération Grand Site, le Sy.M.E.L a reçu la totalité de ses financements de la part du Département de la Manche. La participation départementale s'élève donc à 27% des financements de l'OGS ce qui fait du Conseil Général de la Manche, le financeur principal de l'OGS.

A l'origine, la répartition des financements entre les 3 principaux organismes devait se faire comme suit : Etat 50%, Région 25% et Département 25%. Ceci supposait autant de dossiers de demande de subvention que de financeurs, soit au minimum 3 demandes pour chaque action. Dans un souci de simplification et d'économies de gestion des dossiers, les comités de programmation ont été créés à partir du 5 avril 2002. Grâce à des accords entre financeurs, ce comité avait pour but la répartition des financements entre les actions, afin de n'avoir qu'un seul financeur par action. A la fin de l'opération, chacun devait avoir engagé la même somme, or on remarque que ce n'est pas le cas puisque les taux de participation vont du simple au double.

Ces données générales valables en septembre 2007 sont le résultat des réalisations après 5 ans d'OGS. Cependant, il est important d'analyser la façon dont les dépenses ont été effectués et si elles ont permis de répondre aux problématiques de départ.

2.2. Les estimations respectées

La précision des estimations entre le PTD et les comités de programmation a renforcé la domination de l'axe 1 avec plus de 50% de la somme totale. Ces estimations se basaient sur des devis ou les coûts habituels du marché correspondant à la réalisation de l'action, et étaient donc plus proches de la réalité.

Les différences entre estimations et mobilisation réelle des moyens ne dépassent pas 79 000 € ce qui est peu important au regard du coût total de l'opération.

Elément mesuré	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Total
Coût total estimé dans le PTD	2 900 000,00	2 130 000,00	2 290 000,00	1 520 000,00	300 000,00	**9 140 000,00**
Part du cout estimatif de l'axe par rapport à la somme totale prévue	31,73%	23,30%	25,05%	16,63%	3,28%	100%
Coût total estimé au premier comité de programmation	**3 678 851,21**	**906 845,00**	**1 910 048,09**	**485 912,90**	**300 000,00**	**7 281 657,20**
Part du cout prévisionnel de l'axe par rapport à la somme totale prévue	50,52%	12,45%	26,23%	6,67%	4,12%	100%
Coût total réel	**3 599 372,85**	**856 910,76**	**1 911 484,64**	**535 190,63**	**347 962,73**	**7 250 921,61**
Part de l'axe dans le coût total	49,64%	11,82%	26,36%	7,38%	4,80%	100%
Différence moyenne entre le montant estimé et le montant réel	79 478,36	49 934,24	-1 436,55	-49 277,73	-47 962,73	30 735,59

Tableau 8: **Données chiffrées globales sur la réalisation des axes du PTD**

L'écart le plus important se situe au niveau de l'axe 1 où la totalité des sommes mobilisées est inférieure à la prévision de près de 80 000€. L'axe 2 a également coûté moins cher que prévu et la différence de 50 000 € paraît importante au regard du coût total des axes. A première vue, la réalisation de ces axes ne semble pas avoir été à la hauteur des ambitions. Cependant, les écarts entre prévisions et réalité peuvent avoir différentes sources : diminution du nombre d'actions, nature des actions réalisées, estimations éloignées de la réalité, etc.. Ces informations financières sont donc à mettre en parallèle avec les quantités d'actions réalisées dans chaque axe.

Les axes 3 et 4, pour leur part, ont coûté plus cher que prévu. Rapporté à la somme totale de chaque axe les écarts d'environ 50 000€ sont importants. Comme pour les axes 2 et 3, l'explication des différences ne peut se faire qu'avec la mise en parallèle des actions réalisées.

2.3. Des coûts légèrement sous-évalués

Du point de vue quantitatif, les actions prévues lors des comités de programmation ont été réalisées en proportion satisfaisante. Seuls les axes 1 et 2 contiennent des projets qui n'ont pas vu le jour ce qui pourrait expliquer la différence positive entre les coûts estimés et les coûts réellement mobilisés.

Elément mesuré	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Total
Nombre d'action inscrites au PTD et réalisées	21	18	8	11	0	1	58
Nombre d'actions programmées	27	18	8	16	1	1	71
Nombre d'actions terminées ou en cours	26	14	8	16	1	0	65

Tableau 9: **Récapitulatif de la réalisation des actions**

Dans l'axe 1, le projet qui a été abandonné est la requalification du parking du Pignon Butor qui était estimée à 190 000 €. Ces financements ont été transférés à la réalisation de l'aménagement des espaces d'accueil des falaises de Champeaux, ce qui ne peut expliquer l'écart de 80 000 € entre prévision et réalité. Dans cet axe, le nombre de projets dont les coûts ont été sous évalués est proche de celui des projets qui ont coûté moins cher que prévu.

Rapporté au nombre total de projets important et à la somme de l'axe, la différence entre estimation et réalité est minime.

L'axe 2 connaît également un écart important entre les sommes estimées et les sommes allouées. A l'échelle du coût global de l'axe, cet écart est plus important que pour l'axe 1. C'est d'ailleurs dans cet axe que le plus de projets ont été annulées. Parallèlement, dans la majorité des projets menés à terme ou en cours, les estimations ont la plupart du temps été inférieures aux dépenses réelles. Les écarts vont de 1500 € pour l'aménagement du jardin du Prieuré à Genêts, à 28 000€ pour l'étude sur les paysages de nuit. La différence positive entre estimation et réalité s'explique ici principalement par les projets annulés dont les coûts allaient de 3000€ pour l'étude de requalification de l'entrée nord de Marcey-les-Grèves, à 38 000 € pour l'aménagement des espaces d'accueil au Grouin du Sud.

Les axes 3 et 4 quant à eux, ont vu se réaliser tous les projets prévus. Les projets de l'axe 3 ont été conformes à la programmation, tant en qualité et en nombre, qu'en coût. En revanche, l'axe 4 a coûté beaucoup plus cher que prévu. Cet écart s'explique davantage par le nombre de d'actions réalisées supérieur à celui prévu. En effet, des actions de communication sur l'OGS en elle-même ont été ajoutées, ce qui n'était pas prévu dans le PTD.

Cette analyse montre la difficulté à évaluer le coût d'une action. Même si les différences n'apparaissent pas forcément en regardant les sommes globales des axes, ils sont plus nets à l'échelle des actions.

Finalement, les écarts entre estimation et dépense réelle sont gommés par les actions annulées ou partiellement réalisées. Rapporté à l'échelle du coût global de l'OGS, les réalisations ont dans l'ensemble été justement estimées.

L'attribution des moyens pour la réalisation des actions confirme la prégnance des objectifs de restauration des sites naturels de l'OGS côté Manche.

Le coût total estimé de l'OGS est proche de son coût réel ce qui permet de dire que les actions réalisées sont en général conformes aux prévisions. Le basculement des sommes des projets annulés vers les autres projets a permis ce faible écart. En revanche, lorsque les projets sont terminés, la somme réelle est rarement inférieure à la somme estimée.

Le bon niveau de réalisation des axes 3 et 4 confirme l'importance donnée aux objectifs de découverte de la Baie dont fait partie la communication. La définition des objectifs de l'OGS ayant été faite sans les acteurs locaux, cette communication devenait importante pour leur acceptation une fois l'Opération Grand Site lancée. Cette remarque est cependant à compléter avec l' analyse de fond des opérations de communication qui est faite dans les parties suivantes.

DEUXIEME PARTIE : LES ACTIONS ET LEURS EFFETS

La partie précédente a permis d'évaluer la concordance des moyens réellement mobilisées avec les prévisions. Cette première partie abordait les éléments quantitatifs des actions sans entrer dans le détail des réalisations. L'objet ici est donc d'évaluer les réalisations par rapport aux objectifs de départ et de voir si les résultats qu'elles ont produits sont conformes à ce qui était attendu.

I. ANALYSE PAR AXE

Pour chaque axe, la liste des dossiers est rappelée. Il faut distinguer les dossiers qui correspondent aux projets tels qu'ils ont été discutés lors des comités de programmation, des actions. Un dossier peut contenir plusieurs actions, par exemple une étude et des travaux. Les numéros qui correspondent à chaque dossier correspondent à des modes de classement en interne et ne sont qu'indicatifs. En général les numéros « bis » correspondent aux travaux qui découlent d'une étude préalable qui a fait l'objet d'un dossier à part.

Pour chaque action, un état d'avancement est spécifié. Le second document rassemble les fiches bilan présentant le détail des réalisations.

1. Axe 1 : Des réhabilitations de sites naturels en deçà des espérances

Cet axe avait pour objectif la réalisation des plans de gestion des sites classés et la requalification des sites naturels de la Baie. L'échelle de travail se limitait donc aux sites classés. Cet axe entre totalement dans la logique des Opérations Grand Site avec la réhabilitation des sites dont la qualité est menacée par une forte fréquentation.

L'axe est dominé par la réalisation d'études de définition de projets pour la réhabilitation des sites classés, ou des plans de gestion. Tous les dossiers prévus au comité de programmation ont étés réalisés mais à l'heure actuelle, moins de la moitié des études a été traduite par des travaux financés dans le cadre de l'OGS.

Etudes	Nombre d'études prévues	13
	Nombre d'études terminées	13
	Nombre d'études traduites par des réalisations	10
	Côut total des études	620 246,38
Travaux	Nombre de travaux prévus	11
	Nombre de travaux terminés	5
	Nombre de travaux en cours	5
	Coût total des travaux	1 817 334,52
Communication	Nombre d'actions de communication prévues	2
	Nombre d'actions de communication réalisées ou en cours	2
	Coût total communication	34 943,47
Animation et formation	Nombre d'actions de formations/animation prévues	0

Tableau 10: **Ventilation des actions de l'axe 1 par nature**

Dans cet axe, il faut distinguer les études de définition de projets de requalification des sites classés des plans de gestion. Ces derniers sont aussi considérés comme des études mais se traduisent davantage par des actions d'animation que par des travaux.

Lieu/Objet	N° dossier	Action	Action prévue au PTD	Nature	Stade d'avancement
Moulin de Moidrey	20ter	Restauration du Moulin de Moidrey	x	Etude	Réalisé
	20quatre	Restauration du Moulin de Moidrey	x	Travaux	Réalisé
Roche Torin	39	Requalification de la Roche Torin	x	Etude	Réalisé
Pontaubault	41	Projet communal : Mise en valeur du Pont de Pontaubault	x	Etude	Réalisé
	41bis	Mise en valeur du Pont de Pontaubault		Travaux	En cours
		Mise en lumière RD43 et boucle piétonne		Travaux	En cours
Avranches	18	Restauration du Jardin des Plantes à Avranches	x	Etude	Réalisé
	18bis	Restauration du jardin public d'Avranches	x	Travaux	Réalisé
Bec d'Andaine	21bis	Transfert des structures en retrait du site - Bec d'Andaine 1ère tranche de travaux	x	Travaux	Réalisé
	21	Renaturation du site - Bec d'Andaine 2ème tranche	x	Travaux	En cours
Genêts	54	Etude de cadrage Maison des Pèlerinages- Bec d'Andaine (3ème tranche)	X	Etude	Réalisé
	21ter	Parking de la Vierge et requalification du Pont		Travaux	En cours
Carolles-Champeaux	42	Projet communal : Requalification des structures d'accueil du site des falaises de Carolles – Champeaux	x	Etude	Réalisé
	42bis	Requalification des structures d'accueil du site des falaises de Champeaux	x	Travaux	En cours
Carolles	42ter	Parking du Lude	x	Travaux	Réalisé
		Parking Butor	x	Travaux	Pas commencé
		Parking Vauban	x	Travaux	Pas commencé
Plans de gestion	13	Définition d'un plan de gestion du site des falaises de Carolles Champeaux	x	Etude	Réalisé
	13bis	Plan de gestion du site des falaises de Carolles - Champeaux complément	x	Etude	Réalisé
	14	Définition d'un plan de gestion de la Pointe du Grouin du Sud	x	Etude	Réalisé
	15	Définition d'un plan de gestion des Dunes de Dragey-Ronthon	x	Etude	Réalisé
	47	Définition d'un plan de gestion du site classé – Saint-Jean-le-Thomas – Champeaux	x	Etude	Réalisé
Stratégie foncière de conservation	20	Caractérisation des espaces naturels remarquables	x	Etude	Réalisé
	20bis	Analyse foncière des espaces naturels de la Baie pouvant justifier une acquisition foncière	x	Etude	Réalisé
Observatoire photo	1	Mise en œuvre d'un observatoire photographique (2003, 2007)		Communi-cation	Réalisé

Tableau 11: **Liste des dossiers prévus dans l'axe 1 lors des comités de programmation**

1.1. Les plans de gestion

Les plans de gestion concernent 4 sites naturels de la Baie : la pointe du Grouin du Sud, les dunes de Dragey, le site classé de Saint-Jean-Champeaux et les falaises de Carolles-Champeaux.

3 des 4 plans de gestion ont été effectués sous maîtrise d'ouvrage du conservatoire du littoral et suivent le « *guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles* » (ATEN 1998). Ces plans de gestion sont indispensables pour les sites concernés dans la mesure où ils permettent d'associer les acteurs autour des problématiques et des intérêts des lieux. Les acteurs ou organismes responsables de la mise en œuvre des plans sont clairement identifiés et la présence des gardes du littoral permet un suivi régulier des actions.

Le plan de gestion du site classé de Saint-Jean-le-Thomas-Champeaux a été élaboré sous maîtrise d'ouvrage du Sy.M.E.L et ne suit pas tout à fait le même schéma que les 3 autres. Il concerne la partie urbanisée du site et s'appuie beaucoup plus sur la sensibilisation des particuliers. A ce titre il est accompagné d'un document de conseil pour l'entretien des paysages. Ce plan de gestion a pour intérêt de s'adresser aux propriétaires et riverains du site mais ne définit pas de responsable du suivi de sa mise en œuvre.

Quel que soit le maître d'ouvrage, les plans de gestion ont permis d'engager les discussions entre les différents acteurs. La difficulté est alors de faire en sorte que le plan de gestion soit compris et respecté, ce qui nécessite un suivi et une présence quasi permanents de la part de la structure chargée de sa mise en œuvre.

L'objectif de départ à propos des plans de gestion était leur définition. A ce titre, l'action est satisfaite et a respecté les coûts prévisionnels. La réussite de ce type d'action dépend de leur suivi. En ce qui concerne les plans de gestions du Conservatoire du Littoral, ils sont valables pour 5 ans ce qui implique une réévaluation et une adaptation permanentes. En revanche, sans animation régulière, l'avenir du plan de gestion de Saint-Jean-le-Thomas-Champeaux dépend de la volonté des communes et de l'implication des services en charge des autorisations dans les sites (DIREN et SDAP).

1.2. Les réhabilitations de sites classés

Tous les sites emblématiques et classés de la Baie ont fait l'objet d'un projet de réhabilitation. Ces sites sont au nombre de 6 et concernent majoritairement des sites naturels (Pointe du Grouin du Sud, Bec d'Andaine, falaises de Carolles-Champeaux). Dans les sites « non naturels », c'est à dire construits par l'Homme, on retrouve le Moulin de Moidrey, le pont de Pontaubault et le jardin des plantes d'Avranches.

La diminution du nombre de véhicules sur le site et l'accès par les modes de déplacement doux est le grand principe qui a guidé les projets de requalification des sites naturels. Ces sites sont en général dégradés par la fréquentation et perdent peu à peu leurs qualités environnementales. Pour les points de vue tels que la pointe du Grouin du Sud et la Roche Torin, se posent également des problèmes paysagers sur le site lui-même mais également à l'échelle de la Baie en raison de leur co-visibilité. Les sites « non naturels » étaient plutôt guidés par des principes de mise en valeur et de restauration.

Pour chacun des sites, le PTD prévoyait un diagnostic des dysfonctionnements, un programme de requalification et un plan de gestion. Lors de la réalisation des études, les diagnostics des dysfonctionnements ont étés réalisés par les bureaux d'études concomitamment à la définition des projets de requalification des sites. En ce qui concerne les plans de gestion, les 3 sites naturels sont dotés des plans de gestion du conservatoire élaborés dans le cadre de cet axe.

En revanche, les projets de requalification sur les sites naturels ont très peu été traduits par des travaux. Le seul site naturel où les travaux de requalification sont avancés, mais encore en cours, est le Bec d'Andaine. Sur les falaises de Carolles-Champeaux, seul le parking du Lude est terminé. Sur les autres sites, un obstacle à leur s'est présenté au niveau des acquisitions foncières. Les procédures sont longues, les propriétaires rarement enclins à vendre ce qui n'a pas permis de faire aboutir ces projets qui restent malgré tout indispensables pour la préservation du site.

Des blocages ont lieu dans certaines communes avec les élus et les usagers locaux à propos de l'accessibilité des sites aux véhicules. C'est le cas notamment à la pointe du Grouin du

Sud où les locaux n'ont pas bien compris le principe définit par le bureau d'études et ont adopté une attitude défensive, craignant de ne plus pouvoir se rendre en voiture sur le site. Cette réaction traduit une crainte de la part des locaux qui ont des habitudes qu'ils ne conçoivent pas faire évoluer pour satisfaire des besoins qu'ils ne ressentent pas. Face à cet attachement des habitants, les maires n'osent pas prendre de décisions qui leur paraissent dangereuses électoralement. Ceci marque l'ancrage très fort des usages des locaux sur leurs sites et démontre la nécessité de la pédagogie par rapport aux pratiques sur des sites naturels qui vont être de plus en plus fréquentés et qui connaitront des dégradations de plus en plus importantes. Ceci passe peut-être par une gestion de la fréquentation différenciée entre l'hiver où la fréquentation est réduite et l'été, où elle est importante. C'est ce qui a été préconisé et accepté à Champeaux sur le plus beau kilomètre de France, à la Roche Torin ou sur le site du Pont à Genêts.

Malgré cela, pour une traduction concrète des objectifs de préservation, la combinaison de la pédagogie et de l'ambition politique locale reste essentielle.

Sur les sites « non naturels », les aménagements ont tous étés réalisés. Le moulin de Moidrey mis à part, les projets du jardin des plantes d'Avranches et l'aménagement des abords du pont de Pontaubault se sont heurtés à la crainte du changement de la part des habitants. A Avranches, les élus ont même satisfait les envies du public en recréant des parterres de mosaïculture à l'entrée du jardin non prévus dans le projet. A Pontaubault, c'est l'abattage des arbres qui a été à l'origine de contentieux.

Suite aux travaux, les gens sont satisfaits des aménagements et reconnaissent les améliorations du site par rapport à l'état passé.

Tous ces projets démontrent la nécessité du dialogue et de l'explication des projets en amont, mais soulignent également l'importance de l'engagement des élus qui doivent prendre des responsabilités par rapport à la transformation ou à la sauvegarde de sites emblématiques, qui dépassent le simple usage par les locaux.

2. L'axe 2 dépendant de la volonté des communes

L'objectif principal de l'axe était la définition d'un plan d'action paysage à l'échelle des communes littorales. Ce plan devait traiter les paysages ruraux et les silhouettes villageoises ainsi que les voies d'accès au Mont et les paysages de nuit. Le travail a été fait à deux échelles : celle des communes et celle de la Baie.

Lieu/Objet	N° dossier	Nom	Action prévue au PTD	Nature	Stade d'avancement
Beauvoir	53	Aménagement des rives du Couesnon	X	Etude	Annulé
Courtils	51	Projet communal : Mise en valeur de la voie d'accès au Mont à Courtils	X	Etude	Réalisé
	51bis	Mise en valeur de la voie d'accès au Mont Saint-Michel à Courtils		Travaux	Réalisé
Céaux	50	Projet communal : Réorganisation de l'espace public à Céaux	X	Etude	Réalisé
Val Saint Père	44	Aménagement du linéaire côtier du Val-Saint-Père	X	Etude	Annulé
Marcey-les-Grèves	52	Requalification de l'entrée nord de Marcey-les-Grèves	X	Etude	Annulé
Vains-Saint-Léonard	55	Projet communal : Aménagement d'espaces d'accueil à Saint-Léonard	X	Etude	Réalisé
	55bis	Aménagement d'espaces d'accueil et d'aires de stationnement dans le village de St Léonard		Travaux	Réalisé
Le Grouin du Sud	55ter	Aménagement d'espaces d'accueil au Grouin du Sud		Travaux	Annulé
Genêts	45	Projet communal : Aménagement du jardin du Prieuré à Genêts	X	Etude	Réalisé
	45bis	Aménagement du jardin du Prieuré à Genêts		Travaux	Réalisé
Saint-Jean-le-Thomas	43	Projet communal : Agir en faveur du paysage balnéaire de St Jean Le Thomas	X	Etude	Réalisé
	43bis	Agir en faveur du paysage balnéaire de Saint-Jean-Le-Thomas		Travaux	Réalisé
Baie	2	Transformer la route littorale en route touristique	x	Comm.	Réalisé
	22	Lancement d'études paysagères	X	Etude	Réalisé
	23	Animation paysagère par le C.A.U.E.	X	Animation	Réalisé
	49	Etude des paysages de nuit	X	Etude	Réalisé

Tableau 12: **Liste des dossiers prévus dans l'axe 2 lors des comités de programmation**

Dans le PTD, seules des études de définition des projets communaux et les actions à l'échelle du paysage de la Baie étaient prévues. Au final la plus grosse partie des financements a été consacrée à la réalisation de travaux dans les communes. Ces travaux ont été sélectionnés en fonction de leur exemplarité en termes de prise en compte des qualités paysagères spécifiques de la baie.

Etudes	Nombre d'études prévues	11
	Nombre d'études terminées	8
	Nombre d'études traduites par des réalisations	6
	Côut total des études	264 858,57
Travaux	Nombre de travaux prévus	4
	Nombre de travaux terminés	3
	Nombre de travaux en cours	0
	Coût total des travaux	442 946,17
Communication	Nombre d'actions de communication prévues	0
Animation et formation	Nombre d'actions de formations/animation prévues	1
	Actions de formation/animation réalisées	1
	Coût total animation/formation	88 116,00

Tableau 13: **Part des actions dans l'axe 2 suivant leur nature**

2.1. Les projets communaux

Dans cet axe dominé par les projets communaux, la réussite des opérations dépendait beaucoup des élus. Le travail mené en amont par le CAUE pour les sensibiliser aux richesses de

leur territoire communal a permis de les aider à identifier des projets qui pourraient par la suite se traduire par des études et des travaux financés par l'OGS.

Au final, 7 études sur les 11 programmées ont été traduites par des travaux. L'étude sur le bourg de Céaux a été réalisée mais n'a pas été concrétisée par des travaux financés par l'OGS. Les 3 études qui n'ont pas abouti à Beauvoir, au Val-Saint-Père et à Marcey-les-Grèves l'ont été pour des raisons différentes. A Beauvoir et au Val-Saint-Père, les communes semblaient motivées pour la réalisation des études mais à Beauvoir il a semblé préférable d'attendre l'achèvement des travaux liés au RCM risquant de modifier les lieux. Au Val Saint Père, le projet n'était pas suffisamment mûr pour être mené à terme. A Marcey, l'initiative du thème de l'étude venait du CAUE, sur un secteur privilégié de découverte de la baie et n'a pas été reprise par la municipalité.

Les projets qui ont étés retenus dans cet axe se situaient sur des lieux au caractère exceptionnel à l'échelle de la Baie. Certaines communes avaient des projets qui ne correspondaient pas forcément à l'esprit de l'OGS et il a été proposé aux maires de les modifier afin de les faire entrer dans le cadre de l'OGS et mettre en valeur le caractère unique des lieux. C'est le cas par exemple à Pontaubault où la commune avait un projet d'éclairage public et d'aménagement d'une aire de pique-nique sur la rive de la Sélune, ou à Saint-Jean-le-Thomas où le maire souhaitait installer des jardinières de géraniums sur les lampadaires. D'autres communes avaient des projets qui correspondaient déjà aux spécificités de la Baie comme à Genêts avec le projet du jardin du Prieuré, mettant l'église en valeur par l'arrivée d'un chemin montois.

A l'origine, le PTD ne prévoyait pas la réalisation de travaux dans la mesure où ils dépendaient des propositions des communes. L'OGS a finalement financé la réalisation de travaux exemplaires. Tous les projets n'ont pas pu être traduits en travaux et la sélection s'est faite par rapport aux voies d'accès au Mont et à la contribution du projet à préservation et à la valorisation du paysage de la Baie. Ces projets retenus devaient inciter les communes qui n'ont pas bénéficié de financements OGS à chercher d'autres sources de subventions pour les réaliser. A l'heure actuelle, des projets sont lancés dans certaines communes. C'est le cas notamment à Carolles, où la commune a repris le paysagiste Leverrier qui avait travaillé sur le parking du Lude pour définir un projet en lien avec les réalisations financées par l'OGS à cet endroit. La commune de Céaux pour sa part, va démarrer les travaux de réaménagement du bourg suite à l'étude qui a été faite dans le cadre de l'OGS, même si les ambitions de l'étude ne pourront être exactement concrétisées en raison des faibles moyens dont dispose la commune.

2.2. Les études paysagères

Suite au travail d'animation du CAUE auprès des communes, des études paysagères ont étés menées, à l'échelle de la Baie, puis dans chaque commune le long du littoral. Elles avaient pour objectif de proposer des solutions d'implantation des zones urbanisables respectant la qualité du paysage. Le travail réalisé au préalable par le CAUE a permis de sensibiliser les élus aux richesses du paysage et du patrimoine et a ainsi aidé à la compréhension de ces études. 10 maires sur 14 ont pris ou vont prendre les préconisations des bureaux d'études en compte pour la réalisation de leurs documents d'urbanisme.

En parallèle l'étude sur les voies d'accès au Mont qui a été menée, permet de compléter le travail sur le paysage dans les communes et de proposer un lien de bonne qualité paysagère entre les communes situées sur la route du Mont.

Dans le même esprit que ces études paysagères, l'étude sur les paysages de nuit propose un plan d'action pour les communes en termes d'éclairage public et de mise en valeur du patrimoine, mais a ponctuellement été suivie d'effets faute de moyens dans les communes et de disponibilité de la cellule OGS pour leur accompagnement.

Ce travail en étroite collaboration avec les communes a été une des plus grosses actions d'animation de l'OGS et semble avoir marqué les élus. En revanche, très axé sur le paysage communal, ce travail a peut-être occulté l'insertion des projets dans les objectifs globaux de l'OGS. De ce fait, les communes ont perçu l'opportunité d'obtenir des financements pour réaliser des travaux mais n'ont pas discerné l'approche globale à l'échelle de la Baie. L'axe 2 est satisfaisant à l'échelle communale mais présente des lacunes du point de vue de la perception de la cohérence globale et des enjeux à l'échelle de la Baie, issue peut-être de l'implication tardive des élus dans le processus général de l'OGS.

3. Axe 3 : Deux réalisations majeures

Cet axe est centré sur deux projets qui avaient pour objectif de faire découvrir le patrimoine de la Baie en élargissant les actions à l'échelle des cantons littoraux. Le travail se basait sur des itinéraires de découverte ancrés sur des éléments structurants comme le petit patrimoine ou les maisons de Baie.

Les actions prévues pour cet axe traduisent les ambitions touristiques de l'OGS basées sur la découverte de la Baie et de son arrière pays.

Lieu/Objet	N° dossier	Nom	Action prévue au PTD	Nature	Stade d'avancement
Vains	10	Aménagement de la Maison de la Baie à Vains St Léonard (2nd tranche)	X	Travaux	Réalisé
	11	Suivi de l'aménagement de la saline de Vains	X	Travaux	Réalisé
	12	Accompagnement éducatif - Maison de la Baie à Vains	X	Travaux	Réalisé
	12bis	Accompagnement éducatif - Maison de la Baie Vains	X	Animation	Réalisé
	27	Aménagement d'une aire de stationnement & création d'un itinéraire en site propre en liaison avec la Pointe du Grouin du Sud	X	Etude et travaux	Partiellement réalisé
Sentier du littoral	8	Valorisation du Sentier du Littoral (1ère tranche)	X	Travaux	Réalisé
	9	Valorisation du Sentier du Littoral (2nde tranche)	X	Travaux	Réalisé
	9bis	Valorisation du sentier du littoral 3ème tranche	X	Travaux	Réalisé

Tableau 14: **Liste des dossiers prévus dans l'axe 3 lors des comités de programmation**

L'axe 3 est caractérisé par une proportion importante de travaux qui se concentrent sur 2 grands projets : le sentier du littoral et la maison de la Baie de Vains. D'autres actions comme le recensement du petit patrimoine et des chemins de randonnées, qui étaient inscrites au PTD, n'ont pas étés retenues lors des comités de programmation. Ces actions n'ont cependant pas été entièrement annulées puisqu'elles ont été reprises soit par d'autres structures de la Baie, soit initiées par le personnel de l'OGS auprès des territoires concernés.

A propos du travail sur les chemins de randonnée, la cellule technique de l'OGS a demandé aux communautés de communes de recenser les chemins présents sur le territoire. Ce travail n'est pas chiffré mais a permis la création d'un guide réalisé par Arnaud Guérin et intitulé « Escapades buissonnières en Baie du Mont Saint-Michel », financé dans le cadre de l'axe 4.

En ce qui concerne le petit patrimoine, l'action n'a pu être réalisée en raison de la difficulté à trouver un bureau d'études pour travailler sur ce sujet. Cependant, le travail est peu à peu repris par l'échelon intercommunal. Ainsi, le pays de la Baie mène des actions autour du petit patrimoine et labellise des communes de la Baie « village patrimoine ». Il forme également des habitants pour être « guide local », ambassadeur de ce petit patrimoine. La communauté de communes de Pontorson, envisage de démarrer un recensement du petit patrimoine de son territoire pour proposer des chemins de randonnée qualitatifs.

Etudes	Nombre d'études prévues	1
	Nombre d'études terminées	1
	Nombre d'études traduites par des réalisations	1
	Côut total des études	59 202,00
Travaux	Nombre de travaux prévus	7
	Nombre de travaux terminés	6
	Nombre de travaux en cours	1
	Coût total des travaux	1 715 214,43
Communication	Nombre d'actions de communication prévues	0
	Nombre d'actions de communication réalisées ou en cours	0
	Coût total communication	0,00
Animation et formation	Nombre d'actions de formations/animation prévues	1
	Actions de formation/animation réalisées	1
	Coût total animation/formation	5 200,00

Tableau 15: **Répartition des actions de l'axe 3 en fonction de leur nature**

Les actions concrétisées dans cet axe concernent la réalisation des clôtures le long du sentier du littoral et l'aménagement de la muséographie de la maison de la Baie de Vains.

3.1. Les clôtures

La réalisation des clôtures a permis de clarifier l'espace en bordure des herbus et avait pour but de proposer un itinéraire piéton continu sur tout le pourtour de la Baie côté Manche. Ce projet recueille la satisfaction des communes littorales qui apprécient la clarification des usages sur l'espace. Cependant, le sentier nécessite un entretien régulier pour être maintenu en bon état. Par endroit le cheminement est difficile en raison de la pousse des ronces et orties qui ne permettent pas toujours de distinguer le chemin. Cet entretien est à la charge des communes et des communautés de communes qui se sont engagées à travers une convention du 10 septembre 2003 avec la DDE.

D'autre part, un suivi de la fréquentation en plusieurs points du sentier permettrait de cibler les actions d'entretien et permettrait de mieux évaluer le potentiel de visiteurs sur les communes bordées par le sentier. Seules des données existent à Carolles à proximité de la cabane Vauban grâce aux éco-compteurs mis en place par le Sy.M.E.L. Cependant, elles ne sont pas représentatives de la fréquentation du sentier dans la mesure où le site de la cabane Vauban est un des sites très fréquentés du nord de la Baie. Parallèlement à cela, des accès au sentier plus répartis permettraient de le mettre plus en valeur. En effet, sur certaines portions, la volonté

de limiter l'accès au DPM fait que le randonneur peut marcher 1km sans pouvoir sortir du sentier autrement qu'en passant à travers champs ou en enjambant les clôtures des agriculteurs.

3.2. Les maisons de Baie

Le travail sur les chemins de découverte est à associer aux équipements touristiques structurants que sont les maisons de la Baie.
La réalisation de la muséographie de la maison de la Baie de Vains faisait donc partie de cet axe. Entre l'ouverture de la maison de la Baie en juin 2001 et la saison 2002, le nombre de visiteurs est passé de 4600 à 8600. Depuis, la fréquentation est stabilisée aux alentours de 9500 visiteurs par an. Afin de connaître les retombées que cette fréquentation peut avoir sur l'économie locale, il serait intéressant d'interroger les commerçants et de mettre en place des systèmes d'enquêtes plus qualitatifs afin de développer une offre permettant d'allonger le séjour des visiteurs. Ces actions sont à mettre en lien avec les actions de l'axe 4.
De plus, cet équipement est mis en réseau avec la maison de la Baie de Courtils et le sera avec le futur relais du randonneur et du pèlerin de Genêts dont le début des travaux est prévu fin 2007. Ainsi, seule la maison de la Baie de Vains a bénéficié de crédits OGS pour la conception de sa muséographie, mais la complémentarité entre les équipements de cette nature traduit l'implication des sites et musées départementaux et sa volonté de mettre les maisons de Baie en réseau.

La satisfaction de l'objectif de cet axe passe par des actions transversales qui ne se limitent pas à l'OGS. Pour évaluer la réussite de l'axe il est nécessaire que les différentes structures concernées par la thématique partagent l'information de façon transparente. A ce titre, des éléments comme un observatoire de la fréquentation, sont indispensables à la connaissance et à la maîtrise du développement du tourisme sur l'ensemble de la Baie.

4. Axe 4 : les ambitions touristiques traduites en outils de promotion

Ce dernier axe opérationnel affiche clairement les ambitions touristiques de l'OGS. Le développement local est ici entièrement considéré du point de vue de l'activité touristique. Le PTD prévoyait de nombreuses actions qui à priori, n'étaient pas du ressort de l'OGS et qui dépendaient plus du travail du CDT ou d'une politique à l'échelle départementale. Les réalisations de l'axe concernent donc essentiellement l'édition de documents de communication.

Lieu/Objet	N° dossier	Nom	Action prévue au PTD	Nature	Etat d'avancement
Baie de Cancale à Granville	1	Mise en place d'un parcours expo en Baie du Mt St Michel		Comm.	Réalisé
	2	Dépliant "Route de la Baie"	X	Comm.	Réalisé
	34	Promouvoir l'image nature de la Baie	X	Comm.	Réalisé
	13	Plaquette la Baie, rencontrez la légende	X	Comm.	Réalisé
	3	Colloque les plus belles Baies du Monde		Comm.	Réalisé
	4	Exposition itinérante "Grand Site"		Comm.	Réalisé
	10bis	Sensibiliser et informer le grand public sur la notion de grand site		Comm.	Réalisé
	3bis	Marque de la Baie 1ère Phase		Etude	Réalisé
	11	Marque de la Baie - 2ème phase		Etude	Réalisé
	4	Bulletin d'information "La Lettre de la Baie" - 2003	X	Comm.	Réalisé
	10	Bulletin d'information "La Lettre de la Baie" (Années 2004 - 2005)	X	Comm.	Réalisé
	5	La Rando Baie 2003	X	Comm.	Réalisé
	6	Documents de promotion de la Baie - Livre Ouest France	X	Comm.	Réalisé
	12	Site Internet	X	Comm.	Réalisé
	48	Résorption de l'envahissement des camping-cars		Etude	Réalisé
	3	Formation à la connaissance de la Baie du Mont Saint-Michel	X	Animation	Réalisé

Tableau 16: **Actions de l'axe 4 prévues au comité de programmation**

Le PTD prévoyait l'élaboration d'une « stratégie d'action pour le développement de l'activité touristique ». Cette stratégie n'a pas été définie dans le cadre de l'OGS dans la mesure où une politique existait déjà à l'échelle du département. Le Conseil Général n'a donc pas souhaité en faire une spécifique à la Baie et les documents de promotion ont directement été conçus en fonction des éléments qui méritaient une mise en valeur au moment venu. Parmi les documents de promotion il faut distinguer deux sortes : la promotion de la Baie et la communication sur la nature de l'Opération Grand Site en elle-même. Ce second type de communication n'était pas prévu au PTD et traduit le besoin d'explication de l'opération aux acteurs locaux. Dans la mesure où cette communication porte d'avantage sur l'opération que sur le territoire, cela fait de nouveau écho au manque d'implication des acteurs lors de la mise en place de l'opération. Ce type de communication se positionnait donc d'avantage dans une optique de « défense » du projet que de partage des connaissances sur les richesses de la Baie. De plus, il est très difficile d'en évaluer l'impact auprès de la population.

En ce qui concerne la communication sur la Baie, la forme était multiple et allait du simple dépliant à des évènementiels sous forme de randonnées, en passant par les expositions. Comme pour les supports destinés à communiquer sur l'OGS, l'évaluation de l'impact de ces documents est très difficile. Des outils comme des invitations à des manifestations ou des réductions pour les entrées sur certains sites permettraient de savoir quel est le rôle des documents ou des manifestations pour la diffusion des visiteurs dans l'ensemble de la Baie.

La mise en place d'un observatoire du tourisme à l'échelle de la Baie permettrait également de mieux cibler la communication. En effet, se pose aujourd'hui la question de la réédition des documents. Comment savoir quels sont les documents à rééditer dans la mesure où l'on ne connait pas leur impact et où aucune stratégie touristique n'a été définie sur la Baie ?

Le site internet est un élément de promotion intermédiaire dans la mesure où il permet de renseigner les gens autant sur les programmes d'aménagement ou de gestion de la Baie, que sur les possibilités touristiques. Aujourd'hui, les séjours se programmant de plus en plus à partir des informations disponibles sur internet, la présence de ce site est indispensable pour la promotion et la diffusion de l'information sur la Baie à destination du grand public.

Un des projets importants de cet axe a été la formation des professionnels à la connaissance de la Baie. Cette formation est à l'origine de l'association « Pro Baie », créée par les professionnels eux-mêmes dans l'objectif de mettre la Baie en valeur. Cette action et ses impacts sont détaillés dans la partie 2 « Zoom sur quelques projets phares ».

Enfin, l'étude de faisabilité pour une marque de la Baie et celle sur l'accueil des campings cars n'ont pas été traduites par des réalisations concrètes mais restent des éléments essentiels à prendre en compte pour l'avenir de la Baie. Ce type d'études ne sera concrétisé que par une structure porteuse à l'échelle globale du territoire.

A part l'étude sur les camping-cars, toutes les actions de cet axe sont des actions interdépartementales. La majorité est sous forme de documents de promotion peu coûteux qui n'impliquent pas d'engagement politique majeur de la part des élus locaux. Ces réalisations interdépartementales sont malgré tout intéressantes dans la mesure où les PTD de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine ne prévoyaient à priori pas d'actions de cette nature.

5. Axe 5 : deux personnes à plein temps sur l'OGS

Dès 1999, le Sy.M.E.L a financé deux personnes à temps plein pour la conduite et le suivi des opérations de l'OGS. Basée à Courtils, la « cellule technique OGS » a été déterminante, notamment auprès des communes. En effet, les communes de la partie Manche de la Baie sont de petite taille et n'ont souvent pas les moyens techniques et humains, ou simplement les compétences pour suivre les opérations. Outre le travail d'assistance mené auprès des communes, le personnel de la cellule OGS a su adapter les actions en fonction du contexte. Un travail de pédagogie auprès des acteurs a également été fourni afin qu'ils s'approprient la démarche au maximum.

6. Axe 6 : Un projet global à construire

L'action de cet axe consistait en la réalisation d'un livre blanc permettant de réfléchir à l'avenir et aux suites de l'OGS. Les réflexions entamées n'ont pas abouti à la réalisation du livre blanc mais ont permis aux acteurs de réfléchir aux contours d'une structure permettant de coordonner et rassembler les actions menées sur la Baie et notamment les deux OGS. La forme attendue était un rapprochement entre le Sy.M.E.L et le SIVU et s'est en fait traduit par la création de l'association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine.

Les actions de l'OGS, même si elles ne correspondent pas exactement à celles programmées dans le PTD en respectent le fond. Ceci est valable pour tous les axes sauf peut-être pour les axes 3 et 4 qui contenaient beaucoup d'actions de développement touristique et qui pouvaient aisément être portées par d'autres politiques que l'OGS. Au final, les actions qui ont étés menés dans ces axes semblent être plus conformes aux objectifs d'une OGS. Sans diagnostic servant de base à l'opération, la réalisation des actions a été souple et adaptative par rapport au PTD. Ceci peut représenter l'avantage d'être toujours au plus près des problématiques locales mais peut également comporter des risques dans la mesure la réussite dépend beaucoup du travail des techniciens de l'OGS et de leur capacité à garder les intérêts du territoire en ligne de mire, sans être influencés par des intérêts de personnes ou de services.

Cette analyse par axe qui permet d'avoir un début d'approche qualitative des réalisations de l'OGS, mérite d'être complétée par l'analyse de quelques projets marquants. La partie qui suit se focalise sur des sites ou projets qui se sont révélés importants dans le cadre de cette OGS, soit du point de vue financier, soit du point de vue de la concentration géographique ou de l'impact qu'ils ont pu avoir sur le territoire et ses acteurs. L'analyse ne tient plus compte des axes du PTD et se penche davantage sur l'impact des actions ou sur le fonctionnement global des sites.

II. ZOOM SUR QUELQUES PROJETS PHARES

1. Genêts et le Bec d'Andaine : point d'ancrage touristique du nord de la Baie

La commune de Genêts dispose sur son territoire, du Bec d'Andaine, lieux principal des départs de traversées dans la Baie. Depuis des siècles, la commune de Genêts est marquée par les pèlerinages vers le Mont. L'activité a été relancée par le Conseil Général il y a quelques années et ne cesse de se développer. D'autre part, le bourg est le seul de la Baie à être directement sur le Domaine Public Maritime et affirme ainsi son caractère littoral par rapport aux autres communes de la Baie à dominante rurale.

La situation et les caractéristiques de Genêts sont donc stratégiques du point de vue du développement de la découverte de la Baie, mais représentent un potentiel qui commence seulement à être exploité. Le nombre d'actions prévues et réalisées sur Genêts traduit bien l'intérêt porté à la commune par l'OGS. En effet, sur les 71 actions programmées, 6 concernaient directement la commune de Genêts. Ce chiffre ne comprend pas les actions relatives aux clôtures, les études paysagères ou l'animation du CAUE qui ont été faites dans toutes les communes. Comme la plupart des communes de la Baie, Genêts a des ressources financières limitées et l'OGS, grâce à ses aides, devait donc initier la réflexion et impulser des projets stratégiques.

La position attractive de la commune au nord de la Baie est indiscutable et semble justifier la quantité de projets menés dans le cadre de l'OGS. On peut alors se poser la question de l'impact des actions sur le rôle de moteur de la commune dans la Baie. Ce rôle est-il bien perçu et compris par tous les acteurs ?

L'élément phare de la commune et du nord de la Baie est le site du Bec d'Andaine. Avant la mise en retrait des équipements d'accueil, les véhicules stationnaient dans une ancienne carrière au cœur de la dune. Plus de 300 véhicules pouvaient être stationnés sur le site naturel et l'organisation était plutôt anarchique.

Photo 1. **L'aire de stationnement du Bec d'Andaine en septembre 2003 (© Marc Rapilliard/OGS baie du Mont Saint-Michel)**

L'impact de ce fonctionnement directement en bordure de la Baie était très important, tant du point de vue du paysage que de l'environnement (pollution des sols, piétinement, etc..)

Le point de départ du projet de restauration du site du Bec d'Andaine a été la volonté de la commune d'améliorer les conditions d'accueil des touristes sur le Bec d'Andaine suite à la saison estivale 1996. Le site étant classé, la réalisation de tels aménagements ne paraissait pas compatible avec les qualités environnementales du site. Les services de l'Etat et du Département on donc proposé au maire un projet plus respectueux du site et en juin 1996, le SMET (devenu Sy.M.E.L) a délibéré en faveur de la requalification du site naturel du Bec d'Andaine.

L'option choisie a alors été de mettre tous les équipements en retrait du site classé. La commune disposant de moyens limités, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Sy.M.E.L a été signée en 2000 afin de commencer enfin les travaux. Une aire de stationnement a donc été recrée, ainsi que des bâtiments commerciaux d'une surface équivalente à celle des « baraques » existantes sur l'ancien site. La capacité du nouveau parking a été définie en fonction de la fréquentation moyenne du Bec d'Andaine et non pour absorber les pics de fréquentation.

Les travaux de renaturation qui devaient accompagner la mise en retrait des équipements d'accueil et qui étaient prévus dès le départ, n'ont commencé qu'en 2005 avec le décapage de l'ancienne aire de stationnement.

La renaturation du site du Bec d'Andaine est une des premières opérations d'envergure de l'OGS. C'est aussi la plus lente du point de vue de la réalisation, puisque 10 ans après la décision de requalification, les travaux de renaturation commencent à peine.

N° Fiche	Action	Date du comité de programmation	Date de réalisation
	Délibération du comité du SMET pour mettre en œuvre un programme de requalification du site naturel du Bec d'Andaine dans le cadre de l'OGS		20 juin 1996
	Convention de Mandat de maîtrise d'ouvrage entre le Sy.M.E.L et la commune de Genêts		14 septembre 2000
	Sélection du maître d'œuvre pour la mise en retrait des équipements du Bec d'Andaine		3 octobre 2000
21bis	Transfert en retrait des structures du Bec d'Andaine	5 avril 2002	2003
21	Renaturation du Bec d'Andaine	5 avril 2002	2007
21ter	Parking de la Vierge	25 juin 2003	2007
54	Etude de cadrage maison des pèlerinages	26 novembre 2003	2004

Tableau 17: **Chronologie des projets sur la commune de Genêts**

A l'époque, lien entre ce site et la commune de Genêts n'était pas d'actualité. C'est presque un an après la mise en retrait des équipements d'accueil du Bec d' Andaine et la réduction de la capacité de stationnement, que la réflexion sur la mise en valeur du patrimoine de la commune et les retombées touristiques a été menée. Cette réflexion initiée par l'opportunité de réaliser une maison des pèlerinages à Genêts s'est également penchée sur la définition d'un plan d'aménagement global sur la commune. C'est de cette réflexion qu'a été confirmée l'utilité de la création du parking de la Vierge et le projet d'aménagement du site du pont.

En reprenant la chronologie des opérations sur Genêts et le Bec d'Andaine, l'étude de cadrage avec sa réflexion sur l'aménagement global de la commune a été la dernière opération programmée. A Genêts, les projets ont étés faits au coup par coup sans que la réflexion globale n'ait été menée en amont. L'étude a donc eu pour objectif d'étudier les possibilités de liaison entre les différents aménagements, qui au départ ont étés créés de façon individuelle.

Cette attention particulière sur Genêts s'est donc traduite par de nombreux projets. Une étude socio-économique aurait pu montrer l'intérêt du transfert des structures du Bec d'Andaine, sur les commerces du bourg. À une échelle plus large, elle aurait pu évaluer l'impact de la fréquentation du Bec d'Andaine sur les communes voisines et le nord de la Baie afin de cibler les actions. De plus, si les retombées de la fréquentation du Bec d'Andaine sur la commune de Genêts semblent évidentes, une telle étude aurait pu apporter des arguments clairs par rapport à l'importance du rôle de Genêts dans la Baie. Cela aurait peut-être permis d'éviter les réflexions du genre « Genêts a été bien servie » à propos des aménagements réalisés dans le cadre de l'OGS.

Le Bec d'Andaine et la commune de Genêts réunissaient parfaitement toutes les problématiques inhérentes à une OGS : site naturel dégradé par la fréquentation touristique,

potentiel de développement local, etc. La commune de Genêts est citée comme une commune stratégique pour l'activité du nord de la Baie mais n'a bénéficié que tardivement d'une étude d'aménagement global proposant des projets pour lier les différents équipements. Néanmoins, cette étude doit rester un guide à l'intention de la commune. En effet, l'OGS se terminant, la commune devient donc responsable de tous les aménagements dont elle a bénéficié ainsi que de la concrétisation de l'étude.

2. L'animation paysagère du CAUE

Ce travail mené dans le cadre de l'axe 2 qui avait l'amélioration de la qualité paysagère comme objectif, est une des opérations de l'OGS ayant beaucoup marqué les élus. Même si l'animation paysagère n'a été évoquée que par deux élus rencontrés lors des entretiens, 11 maires estiment qu'eux-mêmes ou les personnes ayant participé à ce travail ont appris à apprécier le patrimoine de leur commune et ont acquis des sensibilités nouvelles en matière de paysage. Les niveaux de sensibilisation sont divers et concernent des éléments ponctuels comme l'aspect ou la couleur des bâtiments jusqu'à l'appréciation de la qualité paysagère de la commune dans son ensemble.

Dans les communes où l'impact de ce travail est resté faible, les raisons sont diverses. A Huisnes-sur-mer par exemple, le maire a été sensibilisé à l'aspect des bâtiments mais n'a pas compris le travail sur les perspectives visuelles vers le Mont. Il a eu une attitude sceptique par rapport à certains photomontages qu'il a presque perçus comme des avant-projets alors qu'il ne s'agissait que d'exemples pour illustrer le travail. A Marcey, c'est une attitude défensive qui a dominé dans le sens où le maire a eu peur de ne plus rester maître de ses choix pour la commune. La dernière commune où l'impact de l'animation est nul est Dragey puisque le maire n'en avait aucun souvenir.

De plus, c'est sur des projets précis comme celui-ci que les maires ont commencé à être associés au processus de l'OGS. Pour 5 maires rencontrés, l'OGS était d'abord une opération sur le paysage qui permettrait la réalisation de projets d'aménagement dans les communes.

Couplé aux études paysagères qui ont été menées par la suite, ce travail de sensibilisation a bien porté ses fruits puisque 11 communes ont déjà ou vont prendre en compte les préconisations des bureaux d'études dans leurs documents d'urbanisme. Pour la plupart, l'aspect architectural est important et se traduit par des cahiers de recommandations architecturales détaillées.

Des critiques peuvent cependant être formulées à propos du travail en partenariat avec l'OGS. La mission qui a été confiée au CAUE entre dans son champ de compétence et donc de ses missions classiques, mais a pris une envergure importante grâce aux moyens permis par l'OGS. Comme toutes les actions de sensibilisation, les acquis sont fragiles et méritent un suivi permanent. Dans la mesure où le travail accompli ici s'est fait dans le cadre global de l'OGS il aurait été intéressant de poursuivre une collaboration étroite entre le Sy.M.E.L et la CAUE. Ce dernier n'a malheureusement pas souhaité partager ses expériences et son évaluation sur cette action d'animation auprès des communes, ce qui est très dommageable à la suite de ce genre d'opération.

Ce travail qui est resté à l'échelle communale a quand même eu le mérite d'éveiller les élus locaux sur la richesse de leur commune. Même si certains maires estiment ne rien avoir appris de ce travail, ils utilisent les termes de « points noirs paysagers » ou de « verrues dans le paysage » ce qui traduit au moins un début d'appropriation du langage des paysagistes.

3. La formation des professionnels : une « petite » action aux grands effets

La formation des professionnels a été un élément important de l'axe 4. A l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie de la Manche, le projet a été intégré dans l'OGS. Il partait du constat que pour pouvoir mieux répartir le tourisme sur l'ensemble de la Baie, il fallait déjà que les professionnels du tourisme connaissent leur territoire et se connaissent entre eux.

Au final, une soixantaine de professionnels a participé à ces formations. Leur motivation était d'abord de dépasser les clivages existant entre les deux régions. Même si les cultures de travail et les approches par rapport à la Baie se sont révélées différentes de chaque côté du Couesnon, la formation a permis de faire prendre conscience aux professionnels de leur complémentarité.

L'objectif de départ de la formation était d'aboutir à une marque de la Baie du Mont Saint-Michel qui a d'ailleurs fait l'objet d'une étude financée par l'OGS.

Finalement, les conséquences de cette formation ont dépassé les attentes puisque les professionnels ont décidé de se regrouper en une association nommée « Pro Baie ». Cette nouvelle association est totalement en continuité avec l'esprit de la formation puisqu'elle a pour but le rapprochement des professionnels dans un esprit partenarial pour le développement durable de la Baie. Les motivations d'adhésion à l'association Pro Baie ne sont donc pas seulement commerciales, même si l'association a repris l'organisation des bourses d'échange de dépliants organisées au départ par la CCI Centre et Sud Manche. L'association continue à chercher des solutions pour sortir de l'esprit de concurrence qui reste la tendance naturelle.

Le travail sur la marque quant à lui, a aboutit à des conclusions favorables pour la création d'une marque « Baie du Mont Saint-Michel ». Cependant il reste à trouver une structure porteuse pour la mise en place de cette marque. L'association Pro Baie ne peut pas encore assurer ce rôle dans la mesure où elle doit d'abord affirmer ses positions et se faire davantage reconnaître sur le territoire.

A l'heure actuelle il est encore trop tôt pour savoir quel est l'impact de cette démarche visant un tourisme de qualité sur le territoire mais la mise en place d'un observatoire du tourisme permettrait d'apporter des éléments intéressants.

Ce travail de formation et d'animation auprès des professionnels montre l'importance des actions de formation sur le territoire. Cette action est partie d'un constat de la CCI et a créé une réelle dynamique traduite par l'association Pro Baie. Celle-ci est basée sur la motivation des acteurs du tourisme et doit donc être encouragée et entretenue. L'impact de ce genre d'action est difficile à évaluer à court terme mais peut avoir des résultats très importants pour la cohésion et la qualité de l'offre du territoire.

4. L'effacement des réseaux : opération d'accompagnement de l'OGS

Dans la Manche, l'effacement des réseaux n'a pas été financé par l'OGS, notamment en raison du coût très important que cela aurait représenté par rapport au coût total de l'opération. Cette volonté du Sy.M.E.L a été claire dès le départ. En revanche ce projet a été associé à l'OGS pour montrer aux communes qu'il était possible de faire de telles opérations en recherchant d'autres lignes budgétaires que celles de l'OGS.

Dans beaucoup de communes, la confusion existe entre ce projet et ceux qui ont étés directement financés par des crédits OGS. 5 maires citent les réseaux dans les réalisations de l'OGS et sont très satisfaits de ce qui a été réalisé. Les maires des communes qui n'ont pas bénéficié de travaux d'effacement le regrettent.

L'effacement des réseaux est très apprécié dans la mesure où ce sont des opérations qui coûtent extrêmement cher que les communes peuvent difficilement se permettre. L'effet visuel est important et satisfait tous les usagers, d'autant plus que cela ne change pas les habitudes.

L'effacement des réseaux sur le sud de la Baie a montré qu'il n'était pas nécessaire d'avoir intégré cette opération dans l'OGS, dans la mesure où d'autres outils existent pour financer ce type d'opération. Cette action donne donc une image positive de l'OGS sans que ses financements en soient à l'origine.

TROISIEME PARTIE : L'OGS PERÇUE PAR LES ACTEURS

Suite au bilan à l'échelle des axes et de leurs actions, qui donnait déjà un aperçu du sentiment des acteurs sur certains projets, cette partie a pour objectif de rendre compte des entretiens menés au cours du mois de juillet auprès des 45 personnes rencontrées. La liste de ces personnes est disponible en annexe.

Le nombre d'acteurs rencontrés est très important mais était nécessaire afin de recueillir un maximum d'avis sur l'opération. L'OGS est aussi une politique de développement local qui ne peut pas écarter les acteurs du processus. L'appropriation du projet par les locaux est d'autant plus essentielle que les financements de l'OGS sont limités dans le temps. A contrario les effets de l'opération doivent êtres illimités dans le temps et être entretenus par les acteurs, premiers garants de la vie et du dynamisme du territoire. Outre l'approfondissement de la compréhension des objectifs et du déroulement de certaines actions, les entretiens avaient pour but de recueillir les avis et impressions des acteurs par rapport à l'OGS dans son ensemble.

Différentes catégories de personnes ont été rencontrées. On retrouve en premier lieu les « décideurs » qui étaient présents au démarrage de l'OGS et qui ont activement contribué à la définition de ses objectifs et aux choix de travail avec l'échelon local. La seconde catégorie d'acteurs est composée des élus locaux, sur qui reposent les dynamiques futures du territoire dans un objectif de développement local. Enfin, la troisième catégorie rassemble tous les professionnels qui ont participé à une ou plusieurs opérations et qui permettent un regard plus critique sur l'OGS.

Les entretiens, dont certains guides sont disponibles en annexe, faisaient appel à des commentaires dépendants de la fonction de la personne interrogée mais également de ressentis ou de pratiques plus personnelles par rapport à la Baie.

I. LES DECIDEURS : « LES AUTORITES POLITICO-ADMINISTRATIVES »

Dans ce groupe d'acteurs on retrouve les personnes qui ont directement participé à l'élaboration de l'OGS et à la définition de sa mise en œuvre. Les services y ayant contribué sont la DIREN de Basse-Normandie, le Conseil Général de la Manche et le SMET devenu Sy.M.E.L.

Suite à la décision du premier ministre de réaliser l'OGS, se sont ces services qui ont pris le relais de cette politique au niveau local. Ils se sont rapidement trouvés face à un manque de volonté locale sur les problématiques environnementales et de développement durable. En effet, l'environnement représentait plus une contrainte dans des communes soumises à la loi littoral et abritant pour la plupart des sites classés. En l'absence de cette adhésion locale, le Conseil Général s'est appuyé sur le SMET qui menait déjà des actions sur la Baie relatives à la gestion des terrains du conservatoire du littoral et en faveur du tourisme.

Une des difficultés initiales majeures a également été de donner une dimension territoriale à la Baie. En effet, l'entité « Baie » ne représentait rien aux yeux des acteurs locaux qui avaient du mal à percevoir la richesse de leur territoire.

Selon le Conseil Général, l'association des communes a été faite dès le départ grâce à des réunions d'information sur les principes et le cadre de l'OGS. Cependant, une information n'implique pas nécessairement la participation. Par la suite, en entrant dans les actions de l'OGS,

les communes ont eu la possibilité de participer à des groupes de propositions, notamment en ce qui concerne le travail sur le paysage.

Ces remarques confirment le défaut d'implication des communes pour la mise en place de l'OGS. Cependant, l'implication suppose une motivation.

Malgré la reconnaissance du défaut d'implication des maires au départ de l'OGS, les « décideurs » estiment que le principe de l'OGS a été bien compris. De plus, selon eux, l'OGS a permis aux élus locaux de s'approprier la richesse du territoire et ils ont réalisé que la Baie représentait un réel atout pour leurs communes.

II. LES ELUS LOCAUX

L'OGS de la Baie du Mont Saint-Michel ayant été initiée par l'Etat, il est nécessaire de voir la façon dont les élus locaux se sont approprié la démarche, tant au niveau global qu'à l'échelle de leurs communes.

Le degré de compréhension et d'appropriation de l'Opération Grand Site de la part des élus est un élément essentiel pour la poursuite des dynamiques initiées dans la Baie.

Les éléments de cette partie sont le résultat des entretiens réalisés auprès des élus des 14 communes du pourtour normand de la Baie. Certaines remarques peuvent être complétées par les commentaires des 3 présidents de communautés de communes rencontrés.

Le guide de ces entretiens est présent en annexe.

1. Une implication tardive et limitée

Comme l'explique rapidement la partie de ce rapport consacrée à la mise en place de l'OGS à partir de la décision du ministre, l'implication des élus locaux s'est faite relativement tard par rapport au déroulement de l'opération dans son ensemble.

Premièrement, contrairement aux autres Opérations Grand Site françaises où la constitution des dossiers de candidature pour bénéficier de cette politique s'est faite à l'initiative des élus locaux, les élus de la Manche n'ont pas prit part au processus de décision de la réalisation de l'OGS. D'abord initiée par le premier ministre, l'opération a été prise en charge par les « autorités politico administratives » dont le travail avec les élus locaux est décrit dans la partie précédente. L'implication des élus locaux s'est donc faite seulement à travers des réunions d'information. L'effet de ces réunions sur l'appropriation de l'OGS de la part des élus est limitée puisque seulement 6 élus sur les 14 disent avoir participé à des réunions d'information. Parmis eux, 2 ont eu la nette impression que les décisions étaient déjà prises ce qui n'a pas contribué à leur intérêt pour l'opération. Les élus qui estiment avoir été bien informés sont d'une part le maire d'Ardevon, Monsieur Joué, qui fait également partie du Syndicat Mixte pour le Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel (RCM) ce qui lui donne une bonne connaissance des projets en cours sur la Baie. Le second maire est Monsieur Hec, maire de Genêts qui a saisi l'opportunité de l'OGS dès le départ et s'est donc impliqué dans les associations en lien avec l'OGS.

L'attitude de la majorité des maires ou des présidents de communautés de communes pendant les rencontres a été dans l'ensemble très positive dans la mesure où chacun a tenté au mieux de répondre aux questions, même quand leur compréhension de l'OGS était vague. Lors des entretiens, les termes employés pour parler de l'OGS sont révélateurs de leur positionnement par rapport à l'opération. Ils ont tous parlé de l'OGS comme un programme venant « d'en haut » et lorsqu'ils évoquaient le déroulement des projets auxquels ils ont participé, la plupart utilisaient des termes comme « ils ont décidé », « on nous a demandé » sans s'inclure véritablement dans le

processus. Tous ont donc apprécié le fait que leur avis leur soit demandé pour évaluer cette OGS et produire un bilan.

Enfin, l'implication des élus locaux s'est faite à l'échelle des projets, comme les plans de gestion ou le travail sur le paysage duquel ont découlé les projets communaux. Cette implication partielle pouvait donc difficilement donner une vision d'ensemble de l'opération aux élus. Pour beaucoup, la compréhension de l'OGS dépend en grande partie des projets qu'ils ont vu se réaliser sur leur commune.

2. Une compréhension inégale de l'OGS

En fonction de ce qui a été réalisé sur leur commune, de leur participation à d'autres projets sur la Baie ou simplement de leur intérêt pour ces projets, des relations avec les autres communes, etc., la connaissance et la compréhension l'Opération Grand Site et sa relation avec les autres projets diffère d'un maire à l'autre. Cette connaissance de l'OGS et de ses objectifs a été évaluée auprès des maires avec la question : « selon vous, au départ, quel était le principe et les objectifs d'une Opération Grand Site ?». Cette question faisait donc appel à l'idée qu'ils se faisaient de l'OGS au moment de son démarrage. Cette compréhension peut dépendre de plusieurs facteurs comme la clarté des explications de départ et l'attention des élus, les préoccupations des communes par rapport à leurs problématiques locales ou encore les traductions concrètes des objectifs de l'OGS.

2.1. Des difficultés de définition de l'OGS

Dans l'ensemble, les maires rencontrés ont eu un léger temps d'hésitation avant de répondre à la question. Beaucoup ont commencé par dire qu'ils ne se souvenaient pas des débuts de l'OGS et après réflexion, la plupart ont réussi à formuler un objectif de l'OGS tel qu'ils l'avaient compris.

Les réponses sont également réparties entre les objectifs touristiques, paysagers et d'aménagement des bourgs puisque dans chaque cas, 3 communes ont utilisé ces termes pour formuler les objectifs de l'OGS.

Objectif formulé	Nombre	Communes
Paysage	3	Saint-Jean-le-Thomas, Pontaubault, Ardevon
Tourisme	3	Carolles, Genêts, Pontaubault
Aménagement des communes	3	Champeaux, Céaux, le Val-Saint-Père,
Ne sait pas	4	Huisnes-sur-mer, Dragey, Courtils, Beauvoir

Tableau 18: **Réponses des maires à la question « quels étaient les objectifs de l'Opération Grand Site ? »**

Quatre maires n'ont pas réussi à formuler d'objectifs pour l'OGS, souvent parce qu'ils ne se « souvenaient pas des débuts de l'OGS » ou qu'ils n'imaginaient « rien de spécial ».

Pour le maire de Marcey-les-grèves, l'OGS est une « opération qui allait bouleverser beaucoup de choses » mais il n'a pas précisé la nature de ces bouleversements. Par exemple, a cette question, le maire de Courtils a répondu qu'il pensait que sa commune n'était pas concernée par l'opération sauf au niveau de la roche Torin. Au fil de l'entretien il s'est avéré que cette réponse était due à une confusion entre le RCM et l'OGS.

Il existe donc une grande disparité entre les communes quant à la compréhension des objectifs de l'OGS. Si les définitions des objectifs formulés par les maires ne sont pas complètement éloignées de ceux définis dans le PTD, on peut supposer que la compréhension a été influencée par les projets concrétisés dans les communes.

2.2. Une compréhension dépendante du stade d'implication

En effet, comme abordé dans la partie précédente, les maires ont été impliqués seulement au stade de la définition de leurs projets ce qui, pour certains, à réduit la connaissance de l'OGS à ce qui s'était passé sur leur commune. La connaissance du projet global est de ce fait plus difficile. Ainsi, les maires de Dragey, Huisnes-sur-mer et Beauvoir, communes n'ayant pas bénéficié de travaux, disent ne pas se souvenir des débuts de l'OGS, ne pas avoir d'idée sur ce qu'était l'Opération Grand Site ou n'imaginaient « rien de spécial » par rapport à ce qu'allait permettre l'OGS. Ces communes n'ont pas non plus fait l'objet d'études spécifiques autres que les travaux sur le paysage du CAUE et des bureaux d'études.

Les communes de Marcey-les-Grèves et du Val-Saint-Père n'ont pas non plus bénéficié de travaux mais ont compris l'OGS comme une opération d'aménagement pour les communes. Cette vision s'explique par les projets d'études dans le cadre des projets communaux qui ont été proposés mais qui n'ont pas abouti. Par sa situation en « fond d'estuaire », la commune de Marcey-les-grèves ne se sentait pas concernée par l'opération et ne se sent toujours pas concernée. Si le maire a un avis sur l'OGS c'est parce qu'il « suit ça de loin ». Il se place donc en spectateur de ce qui se passe sur la Baie, malgré la position charnière de sa commune entre l'Avranchin et le nord de la Baie.

Pour les communes qui ont bénéficié de travaux ou d'études approfondies, les connaissances de l'OGS sont variables et ne dépendent pas toujours de la nature des actions effectuées mais plutôt de la sensibilité des maires au discours de présentation de l'OGS et de leur implication dans les autres projets de la Baie.

Ainsi, les maires des communes de Carolles, Genêts et Pontaubault ont compris l'OGS sous l'angle touristique, cette problématique étant abordée de différentes façons. A Pontaubault, c'est le traitement des problèmes d'accueil des touristes qui fait partie des préoccupations de l'OGS, tandis qu'à Carolles et Genêts l'OGS est un outil de développement touristique dans la mesure où elle permet de capter les flux touristiques venant du Mont Saint-Michel.

En ne considérant que les objectifs touristiques et paysagers cités par les maires et qui correspondent aux deux grandes orientations données au PTD, seuls 6 élus sur les 14 interrogés ont retenu ces objectifs généraux de l'OGS. Les élus qui ont compris l'OGS comme étant une opération d'aménagement pour les communes littorales se sont arrêtés à ce qui a été concrétisé ou initié sur leurs communes. Ceci renforce l'idée que l'implication limitée à des projets précis a nui à la vision globale de l'OGS, du moins du point de vue de la compréhension de ses objectifs.

2.3. Une confusion avec le RCM encore présente

Le lien entre l'OGS et le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel est également un élément qui permet d'évaluer le degré de compréhension de l'OGS d'un point de vue plus institutionnel. En effet, la Baie est le théâtre de nombreux projets, études, réglementations avec lesquelles les élus doivent « jongler ». Le RCM et l'OGS étant directement liés du point de vue de la décision ministérielle, la relation entre les deux opérations a été beaucoup plus ténue dans leur déroulement. Les entretiens ont fait ressortir d'importantes confusions entre les deux opérations puisque 5 maires sur les 14 ne font toujours pas la

distinction. La confusion porte essentiellement sur le financement de l'opération puisque la plupart des maires pensaient que l'OGS et le RCM avaient le même budget. Cette confusion est à l'origine de la réponse du maire de Courtils qui pensait que sa commune n'était pas concernée par « l'OGS » sauf au niveau de la Roche Torin. De plus, la confusion n'est pas propre aux communes qui n'ont pas eu de travaux puisque les maires de Courtils, Pontaubault et Champeaux la font. Tous ces maires ont donc été relativement surpris de voir la possibilité de réaliser des projets qu'ils croyaient réservés aux territoires très proches du Mont Saint-Michel.

La qualité de la compréhension des maires vis-à-vis de l'OGS dépend donc beaucoup de leur sensibilité personnelle, de la situation de la commune par rapport au Mont et des relations des élus avec les associations ou groupements travaillant sur la Baie dans son ensemble.

Globalement on peut dire que le degré de compréhension de l'OGS après 5 ans d'opération est assez faible et les disparités entre les maires sont très importantes. La plupart reconnaissent quand même être « perdus » face à la multitude de sollicitations dont ils font l'objet et ont du mal à les distinguer.

3. La logique de « guichet » encore très présente

La contribution de l'OGS au développement local est un des principes de l'opération. Pour que ce développement local puisse être durable il faut que les acteurs s'approprient la démarche et construisent un projet pour le territoire. La question concernant les attentes des élus par rapport à l'OGS permet d'apporter des éléments de réponse quant à l'avancée de leur réflexion pour le territoire. La réponse à cette question a suscité beaucoup moins d'hésitation de la part des personnes rencontrées. En effet dans 8 cas sur 14, l'OGS représentait avant tout une occasion financière pour réaliser des travaux que les communes n'auraient pas pu engager seules. Parmi ces 8 maires, ne sont pas comptés ceux qui ont répondu à la question en des termes plus vagues, mais qui peuvent comprendre l'opportunité financière de l'opération pour réaliser des travaux : « aider les projets axés sur le tourisme », « opportunité de développer le tourisme », « opportunité de valorisation de la commune » ou encore « intéressant pour les communes littorales ».

Réponse	Nombre	Commune
Subventions	8	Champeaux, Pontaubault, Courtils, Vains, Beauvoir, Céaux, le Val-Saint-Père, Joué
Accompagnement	2	Vains, Courtils

Tableau 19: **Majorité des réponses à la question : « qu'a représenté l'OGS pour votre commune ? »**

Seul le maire d'Huisnes-sur-mer estime que l'OGS ne représentait aucun intérêt pour sa commune.

Les élus de Vains et Courtils admettent l'opportunité d'accompagnement pour les projets que l'OGS a représenté. En effet, les communes de la Baie sont de petite taille et n'ont, la plupart du temps, pas les moyens humains de gérer des opérations d'envergure. Pour ces communes, l'accompagnement de la cellule OGS a été un élément très important.

Enfin, seul le maire de Carolles évoque une opportunité « de réflexion » de l'OGS. Pour lui, l'OGS a permis de prendre conscience et de s'approprier les richesses de la commune. Cette

réflexion fait exception par rapport aux attentes des autres maires qui sont restées très matérielles.

Pour la plupart des maires, l'OGS a d'abord permis de faire des travaux qu'ils n'auraient jamais pu faire. Ils ne se sont pas particulièrement intéressés au cadre dans lequel ces travaux étaient réalisés et lorsque la question concernant l'inscription des travaux de leur commune dans un projet global leur était posée, la réponse était positive mais après précisions, ne concernait en fait que le territoire communal. Ils entendaient donc « global » dans le sens où une réflexion dépassant la zone à aménager était considérée. C'est le cas par exemple à Champeaux où l'étude a porté sur le « plus beau kilomètre de France » ce qui a paru « global » aux yeux du maire.

Cette demande forte de financements s'est révélée à travers la question sur les attentes envers les services de l'Etat, de la Région ou du Département. Les réponses sont cependant plus nuancées que pour l'opportunité de l'OGS. Les aides financières sont le premier élément cité mais des besoins de soutien technique et d'écoute se font sentir. En effet, les petites communes n'ont pas de services techniques et par exemple, souhaitent que les services publics continuent à les aider dans ce domaine.

Nature des attentes	Nombre	Communes
Financements	5	Huisnes-sur-mer, Dragey, Courtils, Céaux, Ardevon
Aide technique/Conseil	3	Carolles, Saint-Jean-le-Thomas, Céaux,
Ecoute	2	Marcey, le Val-Saint-Père,

Tableau 20: **Attentes des maires envers les services de l'Etat, de la Région et du Département**

Un élément important qui est également ressorti suite à cette question est le besoin d'écoute des maires des petites communes. Cette écoute passe par la prise en compte de leurs remarques mais également par la coordination des services qui permet des réponses claires à leurs questions et des interlocuteurs précis.

Les attentes envers les services ne portent donc pas que sur les financements, ce qui montre le besoin de concertation avec les communes du territoire. Ces attentes, plus développées que lors de la réponse sur les opportunités de l'OGS, traduisent également une meilleure aisance avec ces services qui sont les interlocuteurs classiques avec lesquels ils ont l'habitude de travailler lors des projets traditionnels. Une bonne connaissance de ce fonctionnement leur permet d'avoir des attentes moins matérielles et fait ressortir un besoin important en matière de concertation et d'échange. Cette remarque nuance l'attitude de « guichet » envers l'OGS qui peut s'expliquer par une mauvaise maîtrise du rôle de l'opération ce qui nous ramène au paragraphe précédent sur la compréhension de l'OGS.

4. Une sensibilité nouvelle pour le paysage

Si les attentes des maires vis-à vis de l'OGS sont restées matérielles et leur vision de l'opération limitée la plupart du temps aux territoires communaux, les réussites de l'OGS résident dans des actions ciblées comme celles concernant la sensibilisation au paysage (actions 22 et 23).

Comme expliqué dans la partie détaillant l'action du CAUE, 10 maires sur les 14 se disent plus sensibles à l'environnement, au sens large, de leur commune. Cette remarque n'est cependant pas venue spontanément au cours des entretiens puisque seuls les maires de

Marcey-les-grèves et Carolles ont cité cette action suite à la question leur demandant de lister les actions de l'OGS qu'ils connaissaient.

4.1. Un décalage entre sensibilité et action

Il existe cependant une différence entre l'affirmation d'une nouvelle sensibilité et la traduction de cette sensibilité dans les actes. A ce sujet, le travail du CAUE est à mettre en relation avec celui des bureaux d'études sur le grand paysage (action 22). C'est le travail cumulé des deux actions qui permet d'aboutir à des résultats en matière de paysage et d'architecture. En effet, le travail du CAUE a permis de préparer les maires aux préconisations des bureaux d'études pour l'urbanisation des communes, même si l'échelle de travail entre les deux actions était différente. L'effet de l'action est surtout mesurable grâce aux documents d'urbanisme et est plutôt positif puisque 11 communes sur les 14 ont pris ou vont prendre en compte les préconisations d'urbanisation faites par les bureaux d'études. De plus, 6 maires sur 14 citent la vue sur le Mont, les paysages et le calme comme atout principal de leur commune, ce qui traduit un réel intérêt pour la conservation de ces éléments.

Ce bon résultat basé sur le dire des maires en matière prise de en compte du paysage dans les documents d'urbanisme est à nuancer car il existe parfois un décalage entre l'affirmation de la prise en compte et sa traduction en actes. Par exemple, le maire d'Huisnes-sur-mer estime prendre en considération les préoccupations paysagères et architecturales dans ses documents d'urbanisme mais dit vouloir faire des « grandes parcelles avec des constructions de qualité au milieu ». Cette notion de grande parcelle avec la construction au centre est plutôt difficile à rendre compatible avec les soucis d'étalement urbain et de développement durable. En revanche, le maire est sensible à la qualité des constructions puisqu'il envisage d'encourager leur insertion dans le paysage, notamment grâce à la couleur des enduits. Un autre exemple peut être cité au Val-Saint-Père où le maire estime aussi vouloir prendre en compte les préoccupations paysagères et architecturales dans les documents d'urbanisme mais a conçu un PLU qui n'était pas conforme à la loi littoral, où les préoccupations paysagères sont pourtant importantes. Ces deux exemples illustrent la façon dont certains maires ont intégré les notions paysagères. L'intégration ne s'est pas faite entièrement puisqu'ils n'ont retenu que certains éléments du travail réalisé.

Cette interprétation est compréhensible dans la mesure où les maires ne sont pas des professionnels du paysage et doivent intégrer des notions auxquelles ils n'étaient pas forcément sensibles auparavant. Cette assimilation partielle de la démarche démontre l'importance du travail d'animation qui permet les progrès petit-à-petit. Afin d'obtenir une intégration de plus en plus complète des préoccupations paysagères dans la pratique, le travail doit être poursuivi et soutenu. De plus, les maires ne sont pas toujours très à l'aise avec tous les outils qui se présentent à eux pour ce genre de travail. Les communes du pourtour de la Baie côté manche sont des petites communes où les maires sont davantage occupés par les problèmes de gestion quotidienne que par la réflexion sur le devenir de leur territoire. Ils ne connaissent pas forcément les aides et les outils leur permettant de traduire cette sensibilité paysagère en pratique. A ce sujet, la réflexion du maire de Beauvoir sur l'animation paysagère est une bonne illustration : « il est inutile d'être sensibilisé si on ne peut pas traduire ces sensibilités concrètement».

4.2. L'entretien des aménagements, premier pas vers les actions en faveur du paysage

La sensibilité au paysage passe également par l'entretien des aménagements après la réalisation des travaux. Dans plusieurs communes, l'entretien est laissé à l'initiative et aux goûts des employés communaux. Ainsi, à Courtils, l'aménagement des abords du carrefour est fait par un employé communal passionné de fleurissement qui a estimé utile d'ajouter des jardinières sur la ruine du four à pain, de chercher des financements pour installer une charrette fleurie sur laquelle est mise en évidence la publicité du financeur, etc. A Pontaubault, la commission de fleurissement de la commune a voté l'installation de jardinières sur le vieux pont de pierre, la commune fait tondre la partie basse de l'aménagement du pont et a ajouté des candélabres au projet. Pour les élus rencontrés, ces aménagements mettent les sites en valeur et sont conformes à leurs préoccupations paysagères. Il est alors difficile de leur faire comprendre que ces apports ne sont pas utiles pour le site. En effet, ils sont plutôt fiers de cette touche personnelle apportée à l'aménagement sans être conscient que cela demande souvent un entretien important. Si elle peut s'expliquer par des questions de goût, cette attitude est également due à un manque de suivi et d'accompagnement des élus suite à la réalisation des travaux. Les cahiers des charges ne demandaient en général pas aux maîtres d'œuvre de conseiller et de définir un « guide d'entretien » pour le site. Les communes entretiennent comme elles le pensent et conformément à la culture des élus et des habitants : si l'espace n'est pas tondu raz, il est sale et pas entretenu, une grande quantité de fleurs embellit l'espace à condition que le tout soit organisé, etc.. La réaction des élus d'Avranches face à la crainte des habitants de ne plus voir de mosaïculture au jardin public est une bonne illustration de ce phénomène.

La sensibilisation des élus au paysage et aux richesses de leur commune s'est améliorée au fil de l'OGS. Les exemples de mise en pratique de ces sensibilités soulignent l'importance du suivi et de l'accompagnement des élus afin de les aider à les concrétiser et faire en sorte qu'elles respectent les préoccupations du développement durable. L'appropriation des objectifs du développement durable est cependant loin d'être effective et les réactions par rapport à l'aménagement des sites naturels en est un exemple. Les élus souhaitent un environnement de qualité mais ne sont pas prêts à prendre des décisions pour changer les pratiques des usagers et permettre à tous de bénéficier de la beauté des sites. Cette attitude se traduit aujourd'hui par des réactions d'opposition avec les choix de la DIREN notamment que les élus trouvent trop radicaux. La prise de conscience de la richesse de leur commune et de l'intérêt du paysage est donc un premier pas encourageant vers un changement de pratiques sur les sites et la fierté de vivre dans un site exceptionnel.

5. Une meilleure perception de l'entité Baie

Une des préoccupations récurrente au niveau de la Baie du Mont Saint-Michel est la définition d'un territoire précis. En effet, selon les personnes qui la définissent, la Baie n'a pas les mêmes contours. D'un point de vue géographique, elle s'étend de la pointe du Grouin à Cancale, jusqu'à Granville. Du point de vue de son fonctionnement hydrologique, elle comprend les 5 bassins versants des rivières de l'arrière pays ayant la Baie comme exutoire. Enfin, en fonction des activités, les acteurs ne pratiquent pas la Baie de la même façon.

La question de ce que représentait la Baie a été posée aux élus rencontrés. La formulation large de la question faisait appel à toutes les formes possibles de représentation. En leur demandant de préciser leur propos, beaucoup d'élus ont répondu que la Baie était tout l'espace qui s'étendait de Cancale à Granville. Cette réponse est conforme à la définition géographique de la Baie, mais pas à leurs pratiques. En effet, une fois encore, il faut faire la différence entre la représentation et la pratique. Lors des entretiens, il a été demandé aux élus quelles étaient leurs relations avec les autres élus, en précisant qu'il ne s'agissait pas de la qualité de ces relations mais de leur nature. Pour les maires de Carolles, Genêts, Saint-Jean-le-Thomas et le Val-Saint-Père, les relations sont limitées à la communauté de communes. L'échelle des communautés de communes s'avère être l'échelle la plus large des relations entre les élus locaux de la Baie. Les autres maires ont évoqué des relations lors des projets de l'OGS comme l'effacement des réseaux, l'aménagement et la mise en lumière des ponts de Pontaubault à cheval sur plusieurs communes, etc.. Certaines communes tentent de rédiger des PLU communs mais au dire des maires, le travail n'est pas évident. En leur demandant pourquoi les relations ne sont pas plus importantes, les élus répondent que chacun est pris dans les problèmes de sa commune et qu'ils n'ont pas le temps d'aller vers les autres. Les maires de Champeaux et Céaux estiment même que les communes n'auraient pas matière à échanger dans la mesure où les problèmes rencontrés d'une commune à l'autre ne sont pas les mêmes. Pour l'élu de Vains, ce défaut d'échange entre les communes voisines est du à la volonté de chacun de garder ses idées pour sa commune. Seul le maire de Dragey a parlé des réunions Natura 2000 et a admis ne pas aller au-delà d'Avranches pour les autres sujets.

Les relations sont donc limitées aux communautés de communes et aux projets ponctuels réalisés dans le cadre de l'OGS. Les maires ne semblent pas ressentir le besoin d'échanger leurs expériences ou leurs questions avec leurs homologues parce qu'ils ont le sentiment que ces derniers ne pourront pas les aider puisqu'ils estiment ne pas rencontrer le même genre de problèmes.

Il existe donc un décalage important entre la définition de la Baie et les pratiques des élus dans le travail quotidien. Cependant, les élus rencontrés estiment malgré tout, que depuis les débuts de l'OGS, le terme de « Baie » est plus utilisé. Même si au quotidien, ils ne pratiquent pas la Baie dans son ensemble, ce qui est logique vu son étendue, ils en ont une image relativement claire qui va de Cancale à Granville en considérant les communes littorales.

6. Le souhait unanime de conserver la Baie telle qu'elle est

L'élément commun à tous les élus rencontrés est l'amour pour la Baie. Ils la décrivent comme un site merveilleux, un lieu magique ou encore comme le plus beau des paysages. Son atout majeur est d'abord le Mont Saint-Michel, mais aussi son caractère sauvage et préservé. Face à ces atouts indiscutables de la Baie et de son environnement, les élus rencontrés ont du répondre à la question sur l'avenir qu'ils imaginaient et qu'ils souhaitaient pour la Baie. Les projections par rapport à l'avenir sont plutôt réservées et dépendent du RCM pour 6 maires sur 14. Trois d'entre eux sont d'ailleurs pessimistes par rapport aux effets de ces travaux. Les préoccupations portent surtout sur l'environnement de la partie maritime de la Baie. Les remarques vont dans le sens des observations faites dans la partie précédente où les maires voient d'abord la Baie à travers sa partie maritime.

Par rapport à la question sur l'avenir souhaité de ce territoire, les remarques portent sur la partie terrestre de la Baie et concernent son caractère rural pour 4 maires (Dragey, Champeaux, Céaux et Pontaubault dans une moindre mesure). La plupart des maires revendiquent la ruralité de leur commune et la place en opposition avec le développement touristique qui a tendance à prendre de l'ampleur. Les souhaits portent donc sur le développement mesuré du tourisme et la nécessité de ne pas oublier l'activité agricole. Seuls les maires de Marcey-les-grèves, le Val-Saint-Père et Céaux évoquent le tourisme mais toujours de manière mesurée. A Marcey, le souhait est que le temps de séjour des visiteurs soit augmenté mais grâce à des aménagements légers. Au Val-Saint-Père le souci n'est pas de développer la fréquentation mais de « l'humaniser », tout comme à Céaux où le souhait est que la Baie ne devienne pas une « usine à touristes ». Dans la formulation des réponses, ces souhaits semblent ne pas être réalisables par la seule volonté des communes, mis à part à Carolles où la volonté est que la Baie évolue selon les axes définis dans le Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune.

Les élus rencontrés ont conscience que la Baie a peu évolué depuis 50 ans et voient arriver le changement, notamment initié par le RCM, avec crainte. Déjà dans le cadre de l'OGS, une solution du développement de la Baie à travers le tourisme a été travaillée et l'attitude dans les communes à dominante rurale est défensive tout en ayant une attirance pour un domaine qui pourrait donner un nouveau souffle à leur commune. Les maires semblent être dépassés par l'ampleur du site et l'intérêt qu'il suscite auprès des gens de l'extérieur et peinent à devenir acteurs de leur développement par peur de bouleverser ce qu'ils aiment sur la Baie.

7. Un sentiment de satisfaction partagé

L'avis et la satisfaction sur les réalisations de l'OGS a été évalué à travers différentes questions. D'abord avec la question « les réalisations sont-elles conformes à ce que vous imaginiez ? », les élus ont pu faire part de leur déceptions ou satisfactions par rapport à l'ensemble de l'OGS. Cette question est à mettre en parallèle avec la question sur la formulation des objectifs de l'OGS. Seules 3 communes ont perçu un décalage entre ce qui avait été compris de l'OGS et ce qui a été fait. Les déceptions portent surtout sur les projets communaux qui n'ont pas abouti dans toutes les communes contrairement à ce que certains espéraient. C'est le cas notamment au Val-Saint-Père et à Céaux où les maires sont déçus que la commune n'ait pas bénéficié de financements OGS pour réaliser des travaux. Beaucoup d'élus ont également eu le sentiment que de nombreuses études avaient été menées sans qu'elles soient traduites par des actes.

Malgré tout, l'avis sur les réalisations dans les communes et dans la Baie est majoritairement positif puisque 11 maires se disent satisfaits de l'OGS pour leur commune et/ou d'autres réalisations qu'ils connaissent. 4 d'entre eux nuancent avec une déception par rapport à des travaux non réalisés comme l'effacement des réseaux ou le blocage de certains projets comme à Vains avec la Pointe du Grouin du Sud, mais retiennent quand même les éléments positifs de l'opération.

Le souhait est que ce genre d'opération puisse se poursuivre, afin notamment, de mettre en œuvre les études qui ne l'ont pas été. Les maires rencontrés ont exprimé le besoin d'être écoutés et s'accordent sur la nécessité de « continuer à s'occuper du territoire à la suite de l'OGS ».

III. LES ACTEURS « PONCTUELS »

Cette partie analyse les commentaires des personnes ayant participé à l'OGS sur des projets précis. On retrouve ici les bureaux d'études, les techniciens ou les associations. Selon leur domaine de compétence, l'avis de ces personnes permet un regard distant et critique sur l'OGS, tout en en ayant une bonne connaissance.

1. Une vision d'ensemble difficile

L'élément récurrent qui ressort des entretiens menés avec cette catégorie d'acteurs est la difficulté à percevoir la cohérence entre les différentes opérations de l'OGS. Cette difficulté est d'abord due à la nature des missions de ces personnes, concentrées sur des projets précis (étude d'aménagement de bourg, action d'animation, maîtrise d'œuvre, etc.). Pour certains, cette vision d'ensemble pouvait passer par des éléments paysagers ou architecturaux récurrents pouvant symboliser « l'entrée dans le site », d'autres ont exprimé l'idée de façon moins précise en évoquant le terme de « fil conducteur ».

Dans leur esprit l'OGS a plus été une série de « petits projets » plus qu'une opération globale. L'importance des aménagements ne correspondait donc pas toujours à la notion de « grand site » qu'ils s'imaginaient.

A l'échelle des aménagements, la qualité est jugée satisfaisante dans l'ensemble même si des réserves subsistent au niveau de la pointe du Grouin du Sud et du Bec d'Andaine. Au Bec d'Andaine, certains regrettent le caractère trop construit des lieux déjà évoqué dans la partie consacrée précédemment à cette action. Au Grouin du Sud c'est un sentiment de frustration qui domine en raison de la non réalisation du projet qui a déçu les acteurs y ayant participé, croyant que ce site était un des sites importants de l'OGS.

2. Des moyens importants

Les professionnels ayant travaillé sur les projets de l'OGS et notamment les bureaux d'études, ont presque tous eu la bonne surprise de travailler sur des projets pour lesquels les moyens consacrés étaient importants, ce qui autorisait la définition de projets ambitieux.

Mis à part les moyens financiers importants, la façon de travailler a été proche des habitudes de travail. La plupart des professionnels avait déjà travaillé sur des sites classés et les exigences des partenaires de l'OGS et du Sy.M.E.L n'étaient pas plus grandes parce qu'il s'agissait d'une OGS. En revanche, pour certains projets, notamment les projets communaux mis en œuvre à la fin de l'OGS, la réalisation a été faite dans l'urgence afin de respecter les délais d'obtention des subventions.

Enfin, certains s'attendaient à ce que le travail soit plus compliqué en raison de l'introduction d'un interlocuteur supplémentaire lors des projets : le Sy.M.E.L. Finalement, ce fonctionnement s'est avéré être intéressant dans la mesure où le Sy.M.E.L avait un rôle « d'intermédiaire-expert » entre les bureaux d'études et les communes qui n'avaient pas forcément les connaissances ou les moyens nécessaires pour suivre les projets dans le détail. L'ajout d'un interlocuteur a donc été compensé par la qualité des échanges.

3. Un accompagnement des communes à poursuivre

Tous les acteurs « ponctuels » s'accordent à dire que les projets réalisés ont été très bénéfiques pour les communes malgré le bémol développé dans la partie sur la cohérence d'ensemble des opérations. En effet, sans l'OGS, les communes n'auraient pas pu bénéficier de

tels aménagements ou études. Des questions se posent alors par rapport aux suites des actions entreprises. Les aménagements réalisés sont de bonne qualité et ont bénéficié de financements que les communes dans un contexte extérieur à l'OGS n'auraient pas pu obtenir. Dans beaucoup de communes, les travaux qui ont été réalisés ne représentaient qu'une partie des préconisations formulées dans l'étude préalable. Comment les communes vont-elles pouvoir poursuivre les aménagements ? Certaines d'entre elles ont bénéficié d'études qui n'ont pas été traduites par des travaux financés dans le cadre de l'OGS. Pour les professionnels, l'enjeu est alors de continuer à accompagner les communes, financièrement ou techniquement, afin que la dynamique initiée par l'OGS ne retombe pas et que les maires ne soient pas découragés face à des études qu'ils ne parviendront pas à concrétiser.

L'élément le plus marquant concernant l'effet de l'OGS sur les élus locaux est le faible niveau d'appropriation de ces derniers. En effet, après 5 ans d'opérations ils en parlent encore avec détachement, sans s'impliquer dans les projets réalisés. Ce faible niveau d'appropriation est en partie dû à une implication tardive dans le projet. Ceci leur a donc donné une vision partielle des objectifs et enjeux de l'Opération Grand Site qui s'est limitée à ce qu'ils en avait vu, c'est-à-dire aux projets qui ont été réalisés sur leur commune

A l'échelle des communes, la satisfaction par rapport aux réalisations domine, malgré la déception de ceux qui n'ont pas eu de travaux financés par l'OGS. Le travail d'animation et de sensibilisation du CAUE est également une réussite de l'OGS à cette échelle.

L'OGS n'a pas réussi à faire changer la façon de travailler entre les services et les élus locaux chez qui la logique de guichet est encore très présente. Des signes sont malgré tout encourageants, notamment par rapport au souhait des élus d'être davantage consultés.

SYNTHESE DU BILAN

Cette synthèse reprend les éléments clé de ce bilan en mettant en parallèle les entretiens et les actions réalisées. L'accent est mis sur les dynamiques à poursuivre dans l'intérêt du territoire de la Baie.

I. L'IMPORTANCE DES PROJETS COMMUNAUX

Le travail le plus frappant de l'OGS est celui qui a été mené dans les communes. Il apparaît important à plusieurs titres : d'une part parce que les actions découlant de ce travail se sont traduites par des travaux et d'autre part parce qu'il a constitué un des premiers travaux en concertation avec les élus locaux.

Lors des entretiens, les actions de l'OGS citées sont principalement du domaine des travaux. Pour les maires, ce sont les travaux à la suite de la définition des projets communaux qui sont remarqués. Ils donnent un visage très concret à l'opération et donc suscitent l'intérêt des maires et des habitants dans la mesure où ils agissent sur le cadre de vie et les habitudes. Pour les communes qui n'en ont pas bénéficié, un sentiment de déception domine souvent.

Les travaux sont un moyen facile de rendre compte des réalisations dans la mesure où l'illustration avant/après permet une vue rapide des actions.

Les projets communaux ne sont pourtant pas les opérations les plus coûteuses de l'OGS. En plus de l'effet visible de ce genre de projets, l'importance qui leur a été accordée vient aussi probablement du caractère « classique » de ce genre d'opération. Les communes ont l'habitude de travailler sur leur aménagement et à ce titre, les travaux n'étaient pas déconcertants pour les maires. Il était donc facile d'émettre un avis sur ces réalisations.

Le travail sur le paysage, connecté à ces projets communaux a été très intéressant dans la mesure où les élus locaux devenaient réellement acteurs de l'OGS, mais aussi parce qu'il permettait d'introduire les notions de paysage en douceur dans les pratiques d'aménagement classiques. Les maires sont attachés à leur commune et l'identification des atouts architecturaux et paysagers est d'une certaine façon flatteuse pour eux. Ceci pourrait donc expliquer la réussite de ce travail de sensibilisation du paysage auprès des locaux.

Ces actions comprises dans l'axe 2 montrent la nécessité de l'introduction en « douceur » des notions de paysage, de développement durable et d'un travail d'accompagnement sur le long terme. Leur réussite réside dans le fait qu'elles n'étaient pas en totale rupture avec les habitudes locales. A partir de ces habitudes elles ont réussi à introduire de nouvelles notions qui au final, ont amené à des changements de pratiques.

Ce travail pourrait être à approfondir sur les sites naturels où les résultats semblent plus mitigés ce qui sera normalement fait par le Symel et le conservatoire du littoral dans le cadre du suivi de la gestion des espaces naturels sensibles.

II. LES SITES NATURELS « EN ATTENTE »

Conformément aux objectifs de restauration des sites naturels dégradés par une forte fréquentation, le travail sur les sites naturels de la Baie apparaissait prioritaire dans le cadre d'une OGS. Tous les sites naturels emblématiques ont fait l'objet de projets de requalification qui consistaient la plupart du temps en la diminution de l'impact des véhicules et un meilleur accueil des usagers. Le projet phare dans ce domaine est le Bec d'Andaine.

Les projets de préservation de ces sites se sont souvent heurtés aux réticences de la population locale et des élus, inquiets de ne plus pouvoir profiter des sites en toute liberté comme ils en avaient l'habitude, notamment avec leurs voitures. Contrairement aux projets communaux qui consistaient en l'embellissement des communes et ne soulevaient à ce titre pas de grandes réticences, les aménagements de sites naturels font appel à des changements de comportements importants.

Culturellement, les sites naturels représentent des lieux de liberté où il est possible d'accéder à tout moment, de la façon que l'on souhaite. Les gens ont encore beaucoup de mal à accepter d'être contraints par des cheminements ou pour le stationnement de leur véhicule. Cette culture, à l'origine de nombreux blocages sur ces sites, est difficile à faire évoluer. Pour les maires, accepter de diminuer la place des véhicules sur un site peut être électoralement risqué et ils suivent donc souvent l'avis de leur population.

Cette réticence est en grande partie due au manque de perception des enjeux pour les sites naturels. Le nombre de visiteurs augmente sur la Baie et les modes de déplacements doux ne sont pas encore le mode majoritaire. Il est donc indispensable de préserver ces sites face à la pression croissante. Au cours de l'OGS, le discours du Sy.M.E.L et de la DIREN était probablement trop éloigné par rapport au niveau de sensibilisation des maires et de la population à ce sujet. La suppression du stationnement sur des sites comme la pointe du Grouin du Sud paraissait trop radicale et a abouti à un blocage. Sans autoriser les compromis par rapport à la place des véhicules sur les sites, un important travail de sensibilisation préalable et des explications nombreuses afin que les acteurs comprennent et acceptent les enjeux pour ces sites paraît incontournable. Dans cette perspective, la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire du Littoral est un élément important.

III. LE DEVELOPPEMENT LOCAL PRIS EN COMPTE DU POINT DE VUE TOURISTIQUE

L'OGS Baie du Mont Saint-Michel côté Manche accorde une place très importante au développement touristique. Le tourisme est considéré comme l'activité qui permettra de développer la connaissance de la Baie auprès du grand public. En raison de l'importance des visiteurs se rendant au Mont Saint-Michel chaque année, il est légitime d'envisager le développement touristique comme pilier du développement local. Les communes littorales et rurales de la Baie, comme la grande majorité des communes littorales de France, voient l'activité agricole fortement diminuer voire disparaître face à la pression foncière et à l'importance du tourisme. L'OGS avait pour but d'encourager la découverte de la Baie à travers la mise en valeur d'éléments attractifs comme le Bec d'Andaine ou la création d'itinéraires de randonnée. En l'absence de diagnostic du territoire préalable à l'OGS, on peut se demander si l'importance de ce secteur pour le développement local n'a pas été surévaluée. En effet, la Baie est certes un terrain idéal pour les amateurs de nature, de balades et de découvertes, mais elle a aussi des atouts singuliers, notamment à travers des activités traditionnelles comme l'élevage de moutons

de prés-salés. Mis à part dans le volet paysager avec l'étude sur l'insertion paysagère des bergeries, cette activité a été quelque peu oubliée. Les moutons de prés-salés font pourtant partie de l'image de la Baie et dans un souci de développement touristique, pourraient contribuer au développement d'un tourisme de qualité et durable. Le développement local de la Baie passe donc aussi par la mise en valeur d'activités économiques traditionnelles et sa définition ne peut se faire qu'en concertation avec tous les acteurs.

IV. LA COOPERATION INTERDEPARTEMENTALE INCONTOURNABLE POUR LA COHESION DU TERRITOIRE

Ce bilan évaluant uniquement l'OGS mise en œuvre sur la partie normande de la Baie aborde très peu sa partie bretonne. Les actions interdépartementales ont été très importantes dans le cadre de l'axe 4 à travers les actions de communication. Malgré tout, le portage de ces actions est inégalement réparti entre les deux départements puisque sur les 15 actions de l'axe 4, seule une a eu une structure d'Ille-et-Vilaine comme maître d'ouvrage (le SIVU en l'occurrence). Le partage des fonds de l'OGS n'a pas aidé à la coordination des deux territoires et les bilans de chaque département confirment l'existence de deux Opérations Grand Site sur le territoire de la Baie. Pour les observateurs extérieurs ceci paraît totalement aberrant. Une des caractéristiques de l'OGS de la Baie était principalement cette situation interrégionale et interdépartementale. Un des enjeux aurait été le rapprochement des deux territoires administratifs dans les actions. Les PTD ayant étés réalisés de façon indépendantes, il était donc très difficile d'y répondre.

Cependant, l'action de formation des professionnels montre l'importance et la pertinence des démarches interdépartementales dans l'intérêt de la Baie. Ces clivages sont d'autant plus dommageables pour le tourisme que les visiteurs ne se soucient pas de savoir quel département les accueille mais viennent pour visiter une Baie qui est unique à leurs yeux. Ils n'ont pas non plus favorisé l'identité de la Baie aux yeux des acteurs locaux, qui est pourtant un élément central des problématiques de la Baie.

V. UNE REFLEXION GLOBALE POUR UN PROJET DE TERRITOIRE A APPROFONDIR

Un des éléments les plus marquants de cette Opération Grand Site, la particularité de la décision ministérielle mise à part, est l'absence de document préalable à la définition de ses objectifs. Même si les acteurs estiment bien connaître le territoire, la réalisation de ce document aurait permis, d'une part d'identifier clairement les enjeux de l'OGS pour le territoire de la Baie et d'autre part de mettre les acteurs locaux autour de la table pour prendre conscience des problématiques de la Baie et entamer la réflexion sur son avenir. Cette démarche aurait également permis une meilleure maîtrise des objectifs d'une OGS de la part des élus locaux voire de la population. Cette démarche ne dépend pas seulement de la volonté des services de l'Etat et du Département mais également de la volonté de l'échelon local. Dans cette Opération Grand Site, le souci d'implication des acteurs locaux n'a probablement pas été assez fort de la part des services mais l'intérêt de ces acteurs pour le territoire de la Baie n'a probablement pas encouragé cette concertation.

De plus, la présence du Sy.M.E.L en tant que porteur de l'OGS a permis de démarrer l'opération rapidement mais présente également des inconvénients. Une des limites majeures de cette organisation vient du fait que les élus du comité syndical du Sy.M.E.L ont pris des décisions

sur des dossiers pour lesquels ils n'étaient pas concernés. Ceci n'a pas aidé à ancrer l'opération sur le territoire et à faire émerger des dynamiques politiques locales.

Au final, les élus locaux, acteurs majeurs pour la pérennité des actions mises en place par l'OGS, n'ont pas perçu les enjeux de l'OGS dans leur globalité. Les démarches sont restées très descendantes entre les services de l'Etat, du Département et les communes, dans la continuité des habitudes de travail des différentes structures. L'Opération Grand Site à elle seule ne peut pas non plus révolutionner de façon radicale les pratiques du territoire en un laps de temps aussi réduit. A travers les entretiens, un frémissement s'est fait sentir par rapport aux questions sur l'avenir du territoire, à la conscience des richesses de la Baie et à l'appartenance à la Baie. De plus, les élus qui n'étaient pas habitués à donner leur avis le font de plus en plus, notamment à travers le travail en cours sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)[6] et Natura 2000. Leur souhait d'être écouté devient aussi important que celui d'obtenir des financements pour réaliser leurs projets.

Le sentiment d'appartenance à un même territoire se renforce mais les maires ne perçoivent pas encore l'intérêt des échanges entre communes. L'OGS n'a pas réellement réussi à réunir les communes autour de problématiques partagées. Les travaux, éléments visibles et importants aux yeux des maires sont restés pour la plupart à l'échelle communale et n'ont donc pas participé à ce besoin de lien.

L'OGS, en introduisant les préoccupations paysagères et le développement touristique auprès des communes a fait naître des interrogations sur la nécessité de prévoir et définir des options pour leur développement. Beaucoup se revendiquent encore rurales et veulent conserver cette activité agricole mais sont conscientes qu'il s'agit d'un secteur menacé sur un territoire à l'attractivité touristique forte.

Les acteurs locaux ont, pour la plupart, eu du mal à s'approprier l'Opération Grand Site et à en saisir tous les enjeux. Cependant, elle a au minium soulevé des interrogations ou provoqué des réactions dans les communes par rapport aux opportunités ou menaces venant de l'extérieur. Si au départ de l'opération, la matière pour un travail en concertation ne semblait pas présente, les germes de la réflexion globale semblent avoir pris grâce à cette OGS et sont à encourager en associant au maximum les élus locaux aux projets du territoire de la Baie.

VI. UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Au-delà de l'appropriation de l'Opération Grand Site par les élus locaux, le projet a révélé une réelle nécessité d'accompagnement des communes porteuses de projets. Les communes de la Baie côté Manche sont de petite taille et n'ont pas de services techniques ou de personnel formé au suivi des projets. Les projets comme l'OGS ou tous ceux ayant trait à la gestion du

[6] La GIZC est définie dans une recommandation du parlement européen et du conseil européen du 30 mai 2002. Chaque état membre a été invité à définir sa propre stratégie pour une gestion durable des zones côtières. En France, la DATAR a lancé un appel à projets auprès des territoires. Pour la baie du Mont Saint-Michel, l'Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine a répondu à cet appel en basant ses objectifs sur la création d'un nouveau mode de gouvernance. La mise en place d'une démarche participative sera donc l'élément qui permettra de répondre aux objectifs de la protection durable de l'écosystème Baie, de conforter l'identité Baie, de mettre en œuvre un projet opérationnel et partagé sur le territoire, d'intégrer les objectifs dans les documents de planification et de créer une structure transversale de coordination et de suivi. L'OGS est une des bases de ce travail sur la GIZC.

patrimoine ou à la protection des espaces naturels imposent une ingénierie spécifique particulière pour laquelle les communes n'ont pas les compétences en interne.

L'accompagnement des communes par la cellule technique s'est révélé très important et allait du simple conseil en passant par l'aide à la préparation des appels d'offres jusqu'au suivi des travaux. L'OGS a donc révélé un besoin de formation dans les communes, aussi bien des élus par rapport aux outils dont ils disposent pour faire appliquer leur politiques, que du personnel communal pour l'entretien des sites ou pour certaines tâches administratives. Les élus ne peuvent être spécialistes de tous les domaines mais des formations ciblées sur des problématiques actuelles permettraient de diminuer leur dépendance par rapport à l'ingénierie. Malgré tout le travail fourni, les disponibilités de la cellule technique de l'OGS n'ont pas permis d'accompagner les communes autant qu'il aurait été souhaitable.

L'Opération Grand Site touche à sa fin mais a fait naître des sensibilités, des ambitions ou des attentes de la part des acteurs. Afin que les dynamiques ne s'essoufflent pas et se traduisent progressivement par des acquis, il est essentiel de les alimenter, même l'OGS terminée. Dans un premier temps, le bilan de l'OGS doit être présenté aux acteurs afin de rappeler les objectifs de l'opération, clarifier les points qui ne l'étaient pas, présenter les réalisations et pointer les dynamiques initiées.

Dans un second temps, il est indispensable de poursuivre le travail d'animation, de sensibilisation et de communication auprès des élus et des habitants pour améliorer la prise de conscience des richesses patrimoniales de leur territoire, faire émerger une identité « Baie » et faire en sorte qu'ils intègrent les notions de développement durable dans leurs pratiques.

Enfin la concertation, si elle est incontournable, ne peut se passer d'une ambition politique forte.

PROPOSITIONS DE COMMUNICATION

A destination du Sy.M.E.L et des financeurs de l'OGS, ce bilan est également celui d'une opération faite pour les acteurs locaux, pour leur territoire. Cette partie a donc pour objet de proposer des outils permettant de communiquer les résultats de l'Opération Grand Site auprès des différents types de public. Comme pour tous les projets traitant de problématiques locales, la communication sur les opérations effectuées est essentielle pour l'implication future des acteurs. Lorsque certaines choses n'ont pas été comprises, c'est également l'occasion de les réexpliquer afin que le travail de concertation reparte sur des bases claires.

En partant du principe que le présent rapport est destiné au Sy.M.E.L et aux principaux financeurs, les propositions qui suivent sont formulées en fonction des publics ciblés : les élus du Sy.M.E.L, les élus locaux, la population et le public extérieur.

I. Les elus du Sy.M.E.L

1. Objectifs

Le Sy.M.E.L étant la structure porteuse de l'OGS, les élus du comité syndical ont eu à voter des décisions pour la Baie qui n'était pas leur territoire d'élection. On peut donc imaginer qu'ils ont un certain détachement par rapport à l'Opération Grand Site baie du Mont Saint-Michel et que leurs connaissances du territoire sont faibles.

L'objectif est alors de leur rendre compte des opérations de façon globale en leur apportant des éléments quantitatifs sur les projets et la participation des différents financeurs. Il serait également intéressant de se focaliser sur les éléments positifs qui pourraient leurs êtres utiles sur leur propre territoire.

La présentation doit donc être claire et concise en présentant par exemple des photos des sites avant et après réalisation.

2. Forme

Le rendu du bilan de l'OGS auprès de ces élus pourrait se faire sous la forme d'une présentation PowerPoint lors d'une réunion du comité syndical. Un temps important pourrait être consacré aux questions et aux échanges de points de vue.

II. Les elus locaux

Tout au long de ce bilan, les élus locaux sont présentés comme l'élément clé de la poursuite des acquis de l'opération sur le territoire de la Baie. La communication auprès de cette catégorie d'acteurs est destinée aux maires et aux présidents de communautés de communes.

1. Constat : un défaut d'appropriation de l'OGS

Ce bilan fait ressortir le manque d'appropriation de l'OGS par les élus locaux. Les maires connaissent bien ce qui s'est passé sur leur commune mais ont du mal à appréhender ce qui est du ressort de l'OGS sur le reste du territoire de la Baie.

De plus les échanges entre maires se sont limités à des projets précis, comme l'effacement des réseaux. Ils peuvent exister aujourd'hui pour les PLU intercommunaux mais peu de liens se formalisent à l'échelle de la Baie. Pour l'instant, le partage d'expériences ou la recherche de réponses cohérentes à des problématiques communes n'est pas considérée

comme pertinente par les élus. Ces derniers n'ont pas conscience des points communs qui peuvent les réunir.

Enfin, s'ils définissent la Baie comme s'étendant de Cancale à Granville, ils connaissent finalement peu ce territoire.

2. Objectifs

La forme choisie pour communiquer sur l'OGS auprès des « élus locaux » doit donc permettre un début d'appropriation des réalisations et une meilleure connaissance. Ce doit être également l'occasion de réunir les maires afin qu'ils échangent sur l'OGS et partagent leurs avis et expériences.

Afin de recadrer les réalisations dans leur contexte, un rappel sur les objectifs premiers de l'OGS et son historique sur la Baie pourrait être proposé.

Ensuite, cette communication devra se concentrer sur ce qui a été fait et valoriser les projets expérimentaux les plus intéressants. L'objectif est de replacer l'OGS dans le contexte de la Baie, tout en étant prudent sur les attentes que cette présentation pourrait susciter dans la mesure où les élus devront chercher des financements autres que l'OGS.

3. Forme : l'interactivité à privilégier

La présentation du bilan pourrait se faire le temps d'une journée au cours de laquelle différents temps seraient proposés aux élus locaux : présentation et discussion en salle et visite de terrain en car.

3.1. Une matinée consacrée au rappel du contexte

Devant la nécessité de resituer le contexte et les objectifs de l'OGS, un bilan en salle sous forme de présentation PowerPoint pourrait être effectué. Un rappel de la fonction de l'outil OGS ne serait pas inutile et pourrait être illustré par des OGS emblématiques comme celle de la pointe du Raz ou de la Dune du Pilat, que les maires connaissent à travers la communication importante qui en a été faite. Cette illustration pourrait leur faire prendre conscience que la baie du Mont Saint-Michel est également un de ces sites emblématiques qui a bénéficié du même genre d'opération. Afin d'éviter les remarques du type « oui mais nous ce n'est pas pareil », les particularités de l'OGS baie du Mont Saint-Michel sont à rappeler et à mettre en relief avec les enjeux que cela suppose. Le commentaire reprendrait le contexte dans lequel l'OGS a été lancée sur le territoire en insistant sur la relation avec le RCM afin de lever toute ambiguïté.

Un rappel succinct des objectifs de l'OGS formulés dans le PTD apparaît important pour la vision globale de l'opération. Dans la même optique, les actions principales à l'échelle de la Baie pourraient être présentées.

Enfin, la présentation pourrait insister sur les actions qui ont eu un effet positif, comme l'animation sur le paysage dont ils ont bénéficié, ou la formation des professionnels dont l'effet à l'échelle de la Baie est très intéressant.

- Rappel des objectifs des OGS
- Contexte de création et particularités de l'OGS baie du Mont Saint-Michel
- Rappel des objectifs de l'OGS baie du Mont Saint-Michel
- Présentation des actions globales majeures
- Focalisation sur les actions « positives »

Tableau 21: **Grandes lignes possibles pour la présentation en salle**

Pour parer aux éventuelles questions sur les suites de cette OGS et sur les outils qui sont aujourd'hui à disposition des communes, les services de la DIREN, du Conseil Régional et du Conseil Général doivent être représentés afin d'apporter tous les éléments d'information ainsi que des réponses lorsque celles-ci existent.

Cette matinée pourrait se conclure par un déjeuner en commun afin de faciliter les échanges informels et poursuivre les discussions.

3.2. L'après-midi sous forme de visite en car

L'après-midi de cette journée bilan pourrait être consacrée à la visite en car des travaux réalisés. Afin d'impliquer les maires au maximum et de les faire s'exprimer sur la richesse de leur commune, les projets pourraient être présentés par les maires eux-mêmes.

Afin de préparer cette présentation, un document de travail précisant les éléments à aborder pourrait leur être adressé. Ainsi, les maires présenteraient la commune, puis les réalisations OGS et les difficultés ou satisfactions par rapport à ces aménagements. Ces éléments permettraient de démontrer à la plupart des maires que finalement, les problématiques qu'ils connaissant sur leur commune en matière de paysage, de développement économique et de protection des sites naturels, sont relativement proches.

L'objectif premier de cette journée est de faire le point sur les connaissances globales de l'OGS. Elle ne doit pas avoir la prétention de combler toutes les lacunes d'appropriation et de compréhension qui persistent chez la plupart des maires à la fin de cette OGS mais doit en resituer les éléments importants. Le rassemblement de tous les maires lors de cette journée bilan doit favoriser les échanges sur les thématiques traitées lors de l'OGS.

Afin de ne pas leur laisser espérer un accompagnement financier qui ne sera pas suivi dans les mêmes termes par la suite, le ton de la journée doit être celui du bilan et souligner ce qui a fonctionné pour entretenir leur motivation. Les perspectives devront être abordées dans un second temps, le but majeur de cette journée étant véritablement la compréhension de l'OGS et la prise de conscience de la nécessité d'échanger les expériences.

III. LES HABITANTS DE LA BAIE

1. Contexte et objectifs

La communication tout au long de l'OGS auprès de cette catégorie d'acteurs s'est faite à travers la lettre de la Baie distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, mais aussi par le biais des opérations de communication comme les expositions ou les randonnées. Le site Internet est également un outil important de cette communication, mais essentiellement à destination du public extérieur au territoire.

La démarche des habitants face à ces différents supports n'est cependant pas de même nature. La Lettre de la Baie est distribuée directement dans les foyers et ne demande pas « d'effort » de recherche d'information. En revanche, l'accès aux autres sources d'informations demande une recherche plus active.

Ce bilan n'ayant pas permis de recueillir les avis de cette catégorie d'acteurs, il est difficile d'évaluer le degré de compréhension de l'OGS des habitants.

L'objectif de la communication du bilan auprès des habitants est d'abord d'informer de ce qui a été fait grâce à des financements OGS. Elle peut également être un moyen de sonder leur niveau de connaissance de l'OGS.

2. Forme

La lettre de la Baie étant un outil existant permettant de communiquer auprès des habitants, le bilan pourrait donc être présenté dans cette lettre d'information. Un questionnaire pourrait être joint afin de recueillir les avis et évaluer l'intérêt porté à cette lettre d'information. Les mairies pourraient centraliser les bulletins avant des les faires parvenir au Sy.M.E.L..

Les questions pourraient porter sur la connaissance des Opérations Grand Site en général, la connaissance de ce qui a été fait dans la Baie et sur la commune dans le cadre de l'OGS, ce qu'ils ont aimé, regretté… Ces réponses seraient un moyen de compléter ce bilan par rapport à l'effet des actions de communication de l'OGS auprès du grand public et d'adapter les actions de communication des autres projets existants dans la baie si nécessaire. Des avis sur la lettre d'information pourraient également être recueillis afin de l'optimiser.

Cette enquête permettrait de mieux cibler les documents de communication par la suite.

IV. LE PUBLIC EXTERIEUR

Cette catégorie d'acteur regroupe tous types de personnes, des habitants des départements limitrophes aux étrangers. La communication du bilan de l'Opération Grand Site pourrait déjà avoir pour objectif de leur faire savoir qu'une OGS a eu lieu sur la Baie et d'en présenter les réalisations. Pour ces personnes la connaissance de l'OGS peut être un déclencheur de la visite, comme cela a pu l'être à la pointe du Raz ou sur d'autres grands sites français. En revanche, cette communication restreinte à la partie Manche de la Baie ne paraît pas judicieuse dans la mesure où cela risque de nuire à la clarté du discours.

1. Communication auprès des territoires limitrophes

Sur le même principe que la lettre de la Baie, les départements ou les régions éditent des documents destinés à faire part des actions menées sur leur territoire. Des partenariats avec ces territoires pourraient êtres définis afin de permettre la diffusion d'articles concernant le bilan de l'OGS. Tout comme pour la lettre de la Baie, le public s'informera de manière passive dans la mesure où il ne fera pas l'effort d'aller chercher le renseignement. Cette information peut malgré tout déclencher la visite et l'envie de découvrir la Baie. Des articles dans la presse régionale seraient également un outil intéressant étant donné le large public ciblé.

Le site internet est aussi un outil important pour ce type de public. Comme dans la lettre de la Baie, un questionnaire pourrait être proposé afin d'évaluer d'une part la connaissance de l'Opération Grand Site mais surtout celle de la Baie. Ce questionnaire pourrait aussi être utilisé comme base d'un « jeu concours » où les personnes qui répondent correctement seraient tirées au sort pour gagner des entrées dans les maisons de Baie où d'autres produits permettant de découvrir la Baie.

2. Communication auprès des territoires lointains

Comme pour les habitants des territoires limitrophes, les objectifs de la communication autour du bilan auraient d'abord comme objectif la connaissance de la réalisation de l'OGS. Les retombées de la communication de ce type de public étant incertaine pour la Baie, le site internet

paraît déjà être un outil intéressant. L'idée du jeu concours pourrait parfaitement s'adapter à ce type de public. Comme pour la communication auprès des territoires limitrophes, l'accent doit être davantage mis sur le territoire et son patrimoine plus que sur l'OGS en elle-même.

Les supports de communication auprès des différents publics bénéficiaires de l'OGS sont variables en fonction des objectifs de cette communication. Pour les locaux, l'enjeu est la connaissance du territoire et des projets dont il a bénéficiés. Pour le public extérieur, la communication du bilan peut permettre de faire connaître l'OGS et provoquer le séjour sur la Baie. Ceci appuierait davantage la communication sur le patrimoine mondial de l'UNESCO. Quelque soit le type de public visé il est important de savoir dans quel objectif la communication doit être faite. Dans certains cas il est important de connaître au préalable le niveau de connaissance de la Baie et de l'OGS, du public ciblé. Les acteurs à viser en priorité pour la communication de ce bilan sont les élus locaux et les habitants. Dans une optique de développement local et durable, c'est leur dynamisme qui conditionnera l'avenir de la Baie.

CONCLUSION

La baie du Mont Saint-Michel, par ses richesses environnementale, patrimoniale et culturelle est un territoire idéal pour la réalisation d'une Opération Grand Site. Source d'attentions et de projets multiples et variés, la Baie doit faire face à de nombreuses sollicitations que les élus et les habitants du mal à intégrer. L'origine même de cette OGS baie du Mont Saint-Michel, la décision ministérielle, a fait de cette politique une sollicitation supplémentaire aux yeux des acteurs, au lieu de représenter une démarche de développement local axée sur la protection et la mise en valeur des sites classés, dégradés par une forte fréquentation touristique.

Par rapport aux autres OGS françaises, celle de la Baie est singulière : décision ministérielle, périmètre d'intervention au-delà des sites classés, partage des financements entre les deux départements, accompagnement du projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel. Elles représentaient autant d'enjeux supplémentaires pour les services chargés de sa mise en œuvre au niveau local.

Cette OGS est aussi caractérisée par l'absence de diagnostic cadre. L'importance des préoccupations paysagères et touristiques dans le programme technique détaillé s'explique par la définition du PTD par les services de la DIREN et du Conseil Général de la Manche. Le choix des axes de travail s'est fait sans les élus locaux qui, à l'époque, n'ont pas été consultés. Leur implication s'est seulement faite au stade de la mise en œuvre des actions elles-mêmes, ce qui leur a donné une vision partielle des enjeux de cette OGS.

En matière de réalisations, l'OGS baie du Mont Saint-Michel est néanmoins perçue comme satisfaisante. Les maires apprécient ce qui a été fait sur leur commune et ont, pour la plupart, été sensibles au travail mené sur le paysage. Les professionnels du tourisme ont également bénéficié d'une action de formation qui a porté ses fruits puisque la création de l'association Pro Baie en est le résultat. Les faiblesses de cette opération semblent donc se situer davantage au niveau global qu'à l'échelle des opérations ponctuelles.

A court terme, la communication de ce bilan est indispensable. D'une part pour rendre compte de ce qui a été fait aux financeurs de l'OGS mais également pour montrer les réalisations dont les acteurs locaux ont bénéficié et auxquelles ils ont contribué. Cette communication doit être faite en replaçant les opérations dans leur contexte global. Ce bilan doit donc davantage servir de tremplin pour les actions futures, que de clôture d'une opération dont les financements sont épuisés.

Désormais, l'enjeu pour le territoire est de combler ces lacunes en matière de participation des acteurs locaux et de développement local. Cette thématique est d'ailleurs au cœur du projet de Gestion Intégrée de Gestion des Zones Côtières mené actuellement sur la Baie et qui s'est nourri de l'expérience de l'Opération Grand Site. Les acteurs et leur large implication sont au centre de la démarche de développement durable initiée sur ce territoire.

Cette évaluation de l'OGS baie du Mont Saint-Michel démontre une fois de plus qu'en matière de développement local, la dynamique ne dépend pas uniquement des financements publics. Les bases favorables à la mise en œuvre de telles politiques nécessitent un préalable d'information et de sensibilisation. Cela suppose un engagement politique affirmé et une coordination des services de l'Etat, des Départements et des Régions pour accompagner au mieux les acteurs locaux dans leurs projets. La baie du Mont Saint-Michel est unique et mérite des actions cohérentes et ancrées à l'échelle locale pour une mise en valeur réussie.

ANNEXES

ANNEXE 1 - PERSONNES RENCONTREES

Sy.M.E.L
- **Rolande BRECY**, Présidente
- **Hervé MOALIC**, Directeur

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD)
- **Anne-Françoise PILLIAS**, direction des sites et des paysages

DIREN Basse-Normandie
- **Gérard CLOUET**, Adjoint au Directeur Régional et Chef du service Nature, Paysage et Cadre de vie
- **Françoise AVRIL**, service Nature, Paysage et Cadre de vie, Chef de l'unité "Sites et paysages"
- **Danièle LEVARD**, service Nature, Paysage et Cadre de vie, assistante de gestion

Conseil Régional de Basse-Normandie
- **Sandrine LECOINTE**, chargée de mission patrimoine naturel et paysages

Conseil Général de la Manche
- **Roland COURTEILLE**, directeur de cabinet
- **François FAVIER**, adjoint au directeur du tourisme

Direction de l'agriculture et de la forêt du département de la Manche
- **Jean-François WEMAERE**, service de l'aménagement foncier et de l'environnement, fonds européens

Conservatoire du littoral et des rivages lacustres
- **Claire-Lise MARY**,
- **Philippe BURGEVIN**

Syndicat Mixte pour le Rétablissement du Caractère Maritime du Mont-Saint-Michel (RCM)
- **Bruno LEGENDRE**, responsable communication

Association du Réseau des Grands Sites de France
- **Anne VOURC'H**, directrice du Réseau des Grands Sites de France
- **Mireille VELAY**, Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise
- **Sandrine GUIHENEUF,** Syndicat mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin

Communes littorales
- **Alain BACHELIER**, maire de Saint-Jean-le-Thomas
- **René BAGOT**, maire de Carolles
- **Jean CHAPDELAINE**, maire de Dragey-Ronthon
- **Michelle EUDES**, maire de Céaux
- **Claudine GIARD**, maire de Champeaux
- **Christian GILBERT**, adjoint au maire de Vains
- **André GUYON**, maire de Huisnes-sur-mer
- **Jacques HEC**, maire de Genêts
- **Agnès-Anne JOUBERT,** administration générale de la mairie d'Avranches
- **Michel JOUE**, maire d'Ardevon
- **Jean-Claude LEFRANCOIS**, maire de Beauvoir
- **Pierre MORIN**, maire de Marcey-les-grèves

- **Michel PERROUAULT**, maire de Pontaubault
- **René SEGOUIN**, maire de Courtils
- **André TROCHON**, maire du Val-Saint-Père

Présidents de communautés de communes

- **Henri-Jacques DEWITTE**, communauté de communes du canton de Ducey
- **Patrick LARIVIERE**, communauté de communes de Pontorson-le Mont-Saint-Michel
- **Serge ROBIDAT**, communauté de communes de Sartilly

Bureaux d'études

- **Laurent COÜASNON**, architecte paysagiste
- **Thierry LEVERRIER,** architecte paysagiste
- **Caroline PODER**, paysagiste

Autres

- **Jean-Luc BOURGEAUX**, président du Syndicat Intercommunal de la Baie du Mont-Saint-Michel (SIVU)
- **Claudine CONFOLENT**, CCI Centre et Sud Manche, Conseiller d'entreprise
- **Patrick CHAUVIERE**, président de l'association des éleveurs utilisateurs du domaine public maritime
- **Pascal DEBOISLOREY**, Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDAP)
- **Patrick DESGUE**, président de l'association Pro Baie
- **Bertrand MORVILLIERS**, CPIE Vallée de l'Orne

ANNEXE 2 - GUIDE D'ENTRETIEN « MAIRES »

Mise en place de l'OGS :

1. A l'origine, comment avez-vous compris le principe de l'OGS ?
2. Quelle était, selon vous, sa relation avec le RCM ?
3. Que représentait l'OGS pour votre commune ?
4. Comment vous a été présentée la volonté de réaliser l'OGS ?
5. Quelle a été votre implication par rapport aux orientations des axes du PTD ?

Réalisations :

6. Quel est l'état d'avancement des travaux dans la commune ?
7. Y'a-t-il eu des blocages, si oui pourquoi ?
8. Avez-vous eu in sentiment de contrainte par rapport à la réalisation des travaux ?
9. Comment comptez-vous gérer le « nouveau site » ? (Lieu naturel, artificiel, jardin,…)
10. Quelle a été la nature du travail avec la population locale autour des projets ?

Résultats :

11. Pouvez-vous me citer des réalisations financées dans le cadre de l'OGS sur la Baie ?
12. Quel est votre avis sur ces réalisations ? Si non satisfait, qu'est-ce qu'il aurait fallu changer ?
13. Quelles sont vos attentes envers les services (Etat, Région, Département) ?

Communication/ relations extérieures

14. Quelles sont vos relations avec les autres élus/ quelle nature ?

Impact OGS

15. Quelles sont les retombées ou les impacts des aménagements réalisés ?
16. Votre compréhension de l'OGS a-t'elle évoluée entre le début et la fin de l'opération ?
17. Avez-vous acquis des nouvelles sensibilités ?
18. Avez-vous traduit ces sensibilités dans les documents d'urbanisme/la façon de travailler/le projet de la commune ?
19. Selon vous, comment va évoluer la Baie et comment vous souhaitez qu'elle évolue ?
20. Même question pour la commune.

Potentiel de la commune/baie

21. Selon vous, quels sont les problèmes et atouts de la baie ?
22. Même question pour la commune.

Visions/perspectives

23. Comment décrivez-vous la situation géographique de votre commune ?
24. Que représente la baie pour vous (géographique, culture,…) ?

ANNEXE 3 - GUIDE D'ENTRETIEN « PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE COMMUNES »

ENTRETIENS ELUS CC

Rôle dans la mise en place de l'OGS

1. Quand avez-vous été élu à dans la CC ?
2. Quelle a été votre réaction par rapport au choix du premier ministre de réaliser une OGS dans la baie?
3. Quel a été votre engagement par rapport à l'OGS ? (réalisation du PTD, soutien lors des décisions politiques, …)

Avis sur les réalisations

4. Est-ce que les réalisations sont conformes à ce que vous attendiez ?
5. Sinon pourquoi et qu'est-ce qu'il aurait fallu améliorer ?
6. Quel a été le degré de consultation de la population locale ?
7. Quelles sont vos relations avec les maires ?

Après OGS

8. L'OGS vous a-t-elle sensibilisée sur certains points sur la Baie (paysage, gestion touristique…)?
9. Certaines communes ont encore des projets qui ne peuvent plus entrer dans le cadre de l'OGS mais qui en gardent l'esprit, quelles possibilités voyez-vous pour ces communes de réaliser leur projets ?

Travail interdépartemental

10. Comment qualifieriez-vous le travail interdépartemental ?
11. Une seule OGS sur la Baie aurait-elle été possible ?

Autres

12. Pour inciter quelqu'un à venir sur la Baie, que dites-vous ?

ANNEXE 4 - ENTRETIENS BUREAUX D'ETUDES

13. Sur combien de projets dans l'OGS avez-vous travaillé ?
14. Qu'est-ce que l'OGS pour vous ?
15. Est-ce que votre travail a été différent parce qu'il s'agissait d'une OGS ?
16. Avez-vous senti de fortes exigences de la part des élus ? du SyMEL ? des services de l'Etat ?
17. Estimez-vous que les moyens accordés étaient suffisants par rapport à la hauteur des enjeux et des problèmes à résoudre ?
18. Avez-vous réduit les ambitions de votre travail à cause de ces moyens ?
19. D'après vous, quel impact a eu l'OGS sur la Baie ?
20. Est-ce conforme à ce que vous attendiez ?
21. Quelles améliorations aurait-il été souhaitable d'apporter ?
22. Qu'imaginez-vous pour l'avenir de la baie ?
23. Avez-vous senti une grosse adhésion des élus ?

BIBLIOGRAPHIE

Généralités Opération Grand Site

- **Ministère de l'environnement,** avril 1997**,** *Opération Grand Site – Présentation Générale*, Direction de la nature et des paysages, Paris

Méthode

- **Cellule Territoire de l'Institut Atlantique d'aménagement des territoires (IAAT), Avril 2004**, *Evaluation et territoires*
- **Conseil National de l'Evaluation**, février 2003, *Une évaluation à l'épreuve de son utilité sociale*, Rapport d'activité 2000-2002
- **LARRUE C., LERROND M.,** 1998, Suivi et évaluation environnementale des Contrats de Plan Etat-Région (CPER), Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 62 pages
- **Région Centre,** *L'évaluation, un outil au service du développement des pays*, Guide méthodologique régional
- **Réseau interrégional d'animation LEADER + Sud-Est,** *L'évaluation d'un projet culturel de territoire,* Compte rendu de la journée formation-échange du 20.06.2006

Baie du Mont-Saint-Michel

- **PENNANGUER S., TARTARIN F., FONTENELLE G.,** Décembre 2003, *Le système de gestion en Baie du Mont-Saint-Michel : interactions, dynamiques et fonctionnalités*, Rapport intermédiaire, Annexe 1 : scènes de gestion, interactions et évènements, Ecole nationale supérieure agronomique de Rennes, Projet GECOBAIE « Vers une gestion concertée de la Baie du Mont-Saint-Michel »
- **AGENCE D'URBANISME ROUSSEAU,** mars 1994, *La Baie du Mont-Saint-Michel, Etat des connaissances et identification des enjeux*, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme
- **CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,** 1995**,** *Le Mont-Saint-Michel et la mise en valeur du Pays de la Baie*, Région Basse-Normandie
- **PREFECTURE DE LA MANCHE ET CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE**, mai 1996, *Opération Grand Site de la Baie du Mont-Saint-Michel, Proposition de document cadre*

Autres

- **BLANDIN P.,** septembre 1995, *Les forêts : développement ou conservation durable ?*, Le courrier de l'environnement n°25
- **SERQUET G.,** juin 2005, *Obtention du consensus lors de la création d'un parc national : utopie ou réalité ? – Le cas du projet de Parc naturel des Muverans*, Mémoire, Université de Neuchâtel, Institut de Géographie

Sites internet

www.respect.asso.fr
bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques
www.ramsar.org
www.evalsed.info
www.ifen.fr
www.tec-conseil.com
whc.unesco.org/fr/patrimoi.htm
www.conservatoire-du-littoral.fr
www.baie-mont-saint-michel.fr

TABLE DES MATIERES

Sommaire **1**
Préambule **3**
Introduction **5**
Méthode **7**

BILAN **11**
Première partie : De la décision à la mobilisation des moyens **13**
I. De la problématique à la définition des objectifs 13
1. Une décision ministérielle à l'origine de l'OGS Baie du Mont Saint-Michel 13
1.1. Historique 13
1.2. Analyse 13
2. Les particularités de l'OGS Baie du Mont Saint-Michel 14
3. La définition des objectifs 15
3.1. Le programme technique détaillé 16
3.2. L'échelon local mobilisé ? 19
II. La cohérence des moyens par rapport aux enjeux de la Baie 21
1. Les moyens programmés 21
1.1. Les moyens humains 21
1.2. Les moyens financiers : la prépondérance de l'axe 1 21
1.3. Des études programmées dans de nombreux projets 22
2. Les moyens consommés 25
2.1. Le budget OGS entièrement consommé 25
2.2. Les estimations respectées 27
2.3. Des coûts légèrement sous-évalués 28
Deuxième partie : Les actions et leurs effets **31**
I. Analyse par axe 31
1. Axe 1 : Des réhabilitations de sites naturels en deçà des espérances 31
1.1. Les plans de gestion 32
1.2. Les réhabilitations de sites classés 33
2. L'axe 2 dépendant de la volonté des communes 34
2.1. Les projets communaux 35
2.2. Les études paysagères 36
3. Axe 3 : Deux réalisations majeures 37
3.1. Les clôtures 38
3.2. Les maisons de Baie 39
4. Axe 4 : les ambitions touristiques traduites en outils de promotion 39
5. Axe 5 : deux personnes à plein temps sur l'OGS 41
6. Axe 6 : Un projet global à construire 41
II. Zoom sur quelques projets phares 42
1. Genêts et le Bec d'Andaine : point d'ancrage touristique du nord de la Baie 42
2. L'animation paysagère du CAUE 45
3. La formation des professionnels : une « petite » action aux grands effets 46
4. L'effacement des réseaux : opération d'accompagnement de l'OGS 46

Troisième partie : L'OGS perçue par les acteurs 49
I. Les décideurs : « les autorités politico-administratives » 49
II. Les élus locaux 50
1. Une implication tardive et limitée 50
2. Une compréhension inégale de l'OGS 51
2.1. Des difficultés de définition de l'OGS 51
2.2. Une compréhension dépendante du stade d'implication 52
2.3. Une confusion avec le RCM encore présente 52
3. La logique de « guichet » encore très présente 53
4. Une sensibilité nouvelle pour le paysage 54
4.1. Un décalage entre sensibilité et action 55
4.2. L'entretien des aménagements, premier pas vers les actions en faveur du paysage 56
5. Une meilleure perception de l'entité Baie 56
6. Le souhait unanime de conserver la Baie telle qu'elle est 57
7. Un sentiment de satisfaction partagé 58
III. Les acteurs « ponctuels » 59
1. Une vision d'ensemble difficile 59
2. Des moyens importants 59
3. Un accompagnement des communes à poursuivre 59

SYNTHESE DU BILAN 61
I. L'importance des projets communaux 61
II. Les sites naturels « en attente » 62
III. Le développement local pris en compte du point de vue touristique 62
IV. La coopération interdépartementale incontournable pour la cohésion du territoire 63
V. Une réflexion globale pour un projet de territoire à approfondir 63
VI. Un besoin d'accompagnement des porteurs de projets 64

PROPOSITIONS DE COMMUNICATION 67
I. Les élus du Sy.M.E.L 69
1. Objectifs 69
2. Forme 69
II. Les élus locaux 69
1. Constat : un défaut d'appropriation de l'OGS 69
2. Objectifs 70
3. Forme : l'interactivité à privilégier 70
3.1. Une matinée consacrée au rappel du contexte 70
3.2. L'après-midi sous forme de visite en car 71
III. Les habitants de la Baie 71
1. Contexte et objectifs 71
2. Forme 72
IV. Le public extérieur 72
1. Communication auprès des territoires limitrophes 72
2. Communication auprès des territoires lointains 72

Conclusion 75

ANNEXES 77
Bibliographie 85
Table des matières 87
Table des illustrations 90

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Graphes

Graphe 1. Relation entre les 3 piliers de la réalisation des projets 7
Graphe 2. Répartition des estimations financières par axe dans le PTD..... 22
Graphe 3. Répartition des estimations financières par axe lors du comité de programmation du 5 avril 2002 22
Graphe 4. Répartition des financeurs de l'OGS 27

Tableaux

Tableau 1: Trame du bilan – Eléments à évaluer par rapport au déroulement idéal d'une OGS 8
Tableau 2: Correspondance entre les objectifs de l'OGS baie du Mont Saint-Michel et les objectifs nationnaux 18
Tableau 3: Estimations financières dans le PTD et lors du premier comité de programmation 21
Tableau 4: Objectifs et moyens « formels » définis dans le PTD pour les atteindre 24
Tableau 5: Prévision des réalisations en nombres de dossiers..... 24
Tableau 6: Taux de participation des différents maîtres d'ouvrage 25
Tableau 7: Participation des principaux financeurs de l'OGS 26
Tableau 8: Données chiffrées globales sur la réalisation des axes du PTD 28
Tableau 9: Récapitulatif de la réalisation des actions 28
Tableau 10: Ventilation des actions de l'axe 1 par nature 31
Tableau 11: Liste des dossiers prévus dans l'axe 1 lors des comités de programmation. 32
Tableau 12: Liste des dossiers prévus dans l'axe 2 lors des comités de programmation. 35
Tableau 13: Part des actions dans l'axe 2 suivant leur nature 35
Tableau 14: Liste des dossiers prévus dans l'axe 3 lors des comités de programmation. 37
Tableau 15: Répartition des actions de l'axe 3 en fonction de leur nature..... 38
Tableau 16: Actions de l'axe 4 prévues au comité de programmation 40
Tableau 17: Chronologie des projets sur la commune de Genêts..... 44
Tableau 18: Réponses des maires à la question « quels étaient les objectifs de l'Opération Grand Site ? » 51
Tableau 19: Majorité des réponses à la question : « qu'a représenté l'OGS pour votre commune ? » 53
Tableau 20: Attentes des maires envers les services de l'Etat, de la Région et du Département 54
Tableau 21: Grandes lignes possibles pour la présentation en salle..... 70

Opération Grand Site

Baie du Mont-Saint-Michel

OPÉRATION GRAND SITE
BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Bilan

Juin – Septembre 2007

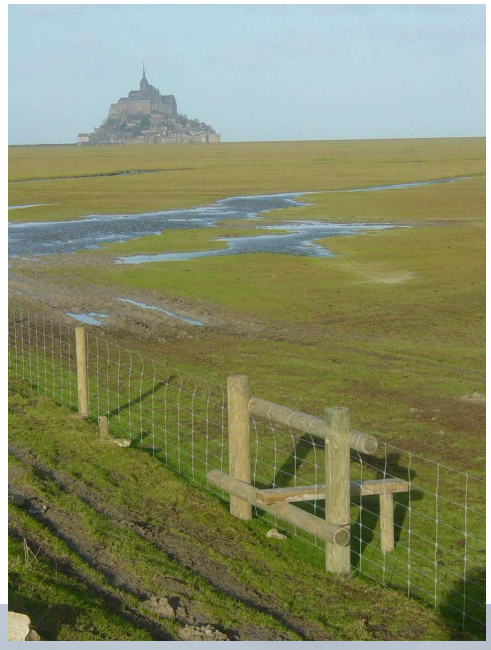

Document 2 - Fiches bilan

Claire Hivert
Magistère Aménagement

SOMMAIRE

Sommaire 1
Préambule 3

Axe 1 5
Mise en œuvre d'un observatoire photographique 7
Définition d'un plan de gestion de la pointe du Grouin du Sud 8
Définition d'un plan de gestion sur les dunes de Dragey-Ronthon 9
Définition d'un plan de gestion sur les falaises de Carolles-Champeaux 11
Définition d'un plan de gestion du site classé Saint-Jean-le-Thomas-Champeaux 14
Caractérisation des espaces naturels remarquables 17
Analyse foncière des espaces naturels de la Baie pouvant justifier une acquisition foncière 19
Restauration du Moulin de Moidrey 21
Restauration du moulin de Moidrey 25
Requalification de la roche Torin 28
Mise en valeur du pont de Pontaubault 30
Mise en valeur du pont de Pontaubault 32
Avranches : restauration du jardin public 35
Avranches : restauration du jardin public 37
Transfert des structures en retrait du site du Bec d'Andaine à Genêts (1ère tranche) 40
Renaturation du site du bec d'Andaine à Genêts 43
(2ème tranche) 43
Etude de cadrage maison des pèlerinages- Bec d'Andaine à Genêts (3ème tranche) 46
Parking de la Vierge et requalification du Pont à Genêts (3ème phase) 49
Requalification des structures d'accueil du site des falaises de Carolles-Champeaux 54
Requalification des structures d'accueil du site des falaises de Champeaux 58
Parking du Lude et Cabane Vauban 61

Axe 2 65
Animation paysagère par le CAUE 67
Etudes paysagères 70
Transformation de la route littorale en route touristique 73
Etude des paysages de nuit 76
Courtils : Mise en valeur de la voie d'accès au Mont 78
Courtils : Mise en valeur de la voie d'accès au Mont 80
Réorganisation de l'espace public à Céaux 82
Vains-St-Léonard : Aménagement d'espaces d'accueil et d'aires de stationnement dans le village de St-Léonard 84
Vains-St-Léonard : Aménagement d'espaces d'accueil et d'aires de stationnement dans le village de St-Léonard 86
Aménagement d'espaces d'accueil au Grouin du Sud 88
Genêts : Aménagement du jardin du Prieuré 90
Genêts : Aménagement du jardin du Prieuré 92
Saint-Jean-le-Thomas : Agir en faveur du paysage balnéaire 94
Saint-Jean-le-Thomas : Agir en faveur du paysage balnéaire 96

Axe 3 ..... **99**
Valorisation du sentier du littoral – 1ère et 2nde tranche 101
Valorisation du sentier du littoral – 3ème tranche 104
Aménagement de la Maison de la Baie à Vains-St-Léonard (2nde tranche) 106
Suivi de l'aménagement de la saline de Vains 109
Accompagnement éducatif – maison de la Baie de Vains 111
Accompagnement éducatif – maison de la Baie de Vains 114
Aménagement d'une aire de stationnement et création d'un itinéraire en site propre en liaison avec la Pointe du Grouin du Sud 116

Axe 4 ..... **119**
Mise en place d'un parcours expo en Baie du Mont-Saint-Michel 121
Dépliant « Route de la Baie » 122
Promouvoir l'image nature de la Baie 124
Plaquette de la baie « rencontrez la légende » 125
La rando Baie 2003 127
Colloque des plus belles baies du monde 129
Documents de promotion de la Baie - Livre Ouest France 130
Exposition itinérante « Grand Site Baie du Mont-Saint-Michel » 132
Sensibiliser et informer le grand public sur la notion de grand site (rando nature 2001) 134
Bulletin d'information « La Lettre de la Baie » 2003, 2004, 2005 135
Site internet 137
Formation à la connaissance de la Baie du Mont-Saint-Michel 139
Marque de la baie (phases 1 et2) 141
Résorption de l'envahissement des campings cars 143

Actions d'accompagnement **145**
Effacement des réseaux 146

Table des illustrations 150

PREAMBULE

Ce second document regroupe les fiches bilan des actions de l'OGS. Ces informations permettent de compléter les analyses du document 1 « Rapport de Synthèse », en présentant de façon détaillée chacune des actions réalisées au cours de l'Opération Grand Site.
Les fiches ont chacune un numéro qui correspond au numéro de dossier attribué en interne. Ce numéro n'induit pas de notion d'ordre entre les fiches, mis à part lorsque qu'un numéro est suivi d'un numéro bis qui correspond à la suite d'une étude sous forme de travaux.

Les fiches sont classées par axe afin de faciliter la lecture et la consultation simultanée des deux rapports. Dans chaque axe, les actions à l'échelle de la Baie sont situées en premier. Viennent ensuite les fiches qui portent sur des réalisations locales. L'ordre des fiches correspond à l'ordre des communes sur le littoral de la Baie, de Beauvoir à Carolles. Dans l'axe 4, les fiches sont classées par type de d'action de communication.

Chaque fiche reprend les motivations et les objectifs de départ auxquels devaient répondre les actions décrites.
La partie portant sur les financements indique en général le plan de financement prévisionnel validé lors du comité de programmation, puis le coût réel du projet avec les sommes réellement versées par les financeurs.
A la fin de chaque fiche, les documents de référence pour la réalisation des actions sont listés.
L'encadré gris comporte des remarques personnelles relatives à la réalisation de l'action ou sur les poursuites à envisager.

Au 1er octobre 2007, les projets de mise en valeur du pont de Pontaubault (41bis), de renaturation du Bec d'Andaine (21), de requalification des structures d'accueil du site des falaises de Champeaux (42bis) et les travaux de la cabane Vauban (42ter) étaient encore en cours de réalisation. Ces fiches pourront être complétées lors de leur achèvement, notamment pour la partie relative au plan de financement.

Enfin, la majorité des photos utilisées provient de l'observatoire photographie mis en place en 2003 (état initial) et reconduit en partie en 2007, dans le cadre de l'Opération Grand Site.

AXE 1

« Agir pour une conservation durable des sites protégées de la Baie »

La pointe du Grouin du Sud

MISE EN ŒUVRE D'UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Observation et communication	**SIVU de la Baie du Mont-Saint-Michel**	**1**	Manche : Axes 1 et 2 – Action 5 Ille-et-Vilaine : Action D.1

Comité de programmation : 21 octobre 2002 *Période de réalisation : été 2003*

1. Motivation de départ

L'observatoire photographique est un outil encouragé par le ministère de l'environnement pour suivre les réalisations des OGS. Il permet de mesurer l'impact des opérations entreprises sur les paysages de la baie et de disposer de documents de communication illustrant les actions entreprises.

2. Rappel des objectifs

- Etablir un état initial de la Baie
- Mesurer l'impact paysager des opérations d'aménagement de l'OGS et l'évolution globale des paysages
- Illustrer les supports de communication destinés à valoriser les actions

3. Coût de l'opération

	Coût total	SIVU	Etat Basse-Normandie	Département Manche	Etat Bretagne (OGS)	Europe (FEOGA)	Département Ille-et-Vilaine (OGS)
€	27 758.40	6 504.00	2 775.84	5 551.68	7 375.20	5 551.68	6 504.00
%	100	23	10	20	27	20	23

L'observatoire a été reconduit en 2007 pour un total de 7 185,06€ entièrement financé par le Sy.M.E.L avec des crédits OGS.

4. Réalisations

En 2003, un photographe professionnel Marc Rapilliard a réalisé 95 clichés terrestres et 76 vues aériennes pour l'Ille-et-Vilaine et 129 vues terrestres et 67 vues aériennes pour la Manche. Les photos ont étés prises sur les 25 communes de la baie de Cancale à Carolles.
Les photos sont tirées au format 18x24 et sont collées sur des fiches A4 indiquant la localisation de la vue et les références des clichés. Une cartographie accompagne les clichés.

La fiche validée par le comité de programmation du 21 octobre 2002, évoquait la possibilité de prendre des clichés tous les ans en fonction de l'état d'avancement du programme (du moins pour les photos terrestres).
En 2006, l'Ille-et-Vilaine a reconduit l'opération avec 41 photos reprises aux mêmes endroits qu'en 2003.
La Manche a commandé 35 vues aériennes et 33 terrestres en 2007.

Les collectivités maîtres d'ouvrage sont invitées à poursuivre l'action à la suite de l'OGS. Cependant, elles ne connaissent pas forcément l'existence de cet observatoire. Dans un souci de cohérence, les prises de vue seraient plutôt à reconduire par la structure de gestion unique de la Baie.

DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION DE LA POINTE DU GROUIN DU SUD

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Plan de gestion	**Conservatoire du littoral**	**14**	Axe 1 – sous action 1.1.2

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2002*

5. Motivation de départ

Le site de la pointe du Grouin du Sud a été classé en 1987. Il propose une vue exceptionnelle sur le Mont Saint-Michel et permet d'assister à la remontée du mascaret. Suite au remembrement, la desserte du site a généré une fréquentation mal maîtrisée.

6. Rappel des objectifs

- Etablir un diagnostic paysager et écologique, un bilan des usages, un état des lieux pour déterminer les enjeux
- Définir les objectifs de préservation adaptés à la fois aux enjeux paysagers et écologiques
- Déterminer les orientations de gestion et définir un programme d'action pour conforter les atouts du site, établir, le cas échéant, un programme de restauration
- Elaborer un cahier des charges pour une gestion régulière

7. Coût de l'opération

€ HT	Coût total TTC	Etat Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
Estimation	15 089.09	9 053.45	6 035.64
%	100%	60%	40%
Dépenses réelles	**15 089.09**	**9 053.45**	**6 035.64**

8. Réalisations

Le plan de gestion a été établi par le cabinet Ouest Aménagement en 2002.
Il est composé d'un rapport d'état initial et d'un rapport rassemblant les orientations et propositions de gestion.
Les principaux enjeux qui ressortent sur ce site sont par ordre de priorité :

- Le patrimoine paysager
- La gestion de la fréquentation touristique
- Le patrimoine naturel et la biodiversité.

Au 1er septembre 2007, le périmètre d'intervention autorisé pour l'intervention du conservatoire est de 85 ha dont 17 ha acquis.

9. Documents

- **Ouest Aménagement**, 2002, *Plan de gestion de la Pointe du Grouin du Sud*

DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION SUR LES DUNES DE DRAGEY-RONTHON

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Plan de gestion	**Conservatoire du littoral**	**15**	Axe 1 – sous action 1.1.3

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2002*

1. Motivation de départ

Les dunes de Dragey-Ronthon sont la seule portion dunaire conséquente de la Baie. Le secteur est classé depuis 1987 et figure à l'inventaire des espaces d'intérêt européen au titre de Natura 2000. La fréquentation et les usages méritent d'y être mieux maîtrisés. Entre 1984 et 2007, le conservatoire y a acquis 124 ha gérés par le Sy.M.E.L.

2. Rappel des objectifs

- Etablir un diagnostic paysager et écologique, un bilan des usages, un état des lieux : déterminer les enjeux
- Définir les objectifs de préservation adaptés à la fois aux enjeux paysagers et écologiques
- Déterminer les orientations de gestion et définir un programme d'action pour conforter les atouts du site, établir, le cas échéant, un programme de restauration
- Elaborer un cahier des charges pour une gestion régulière

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Maître d'ouvrage
Estimation	18 123.51	5 437.05	9 061.75	3 624.70
%	100	30%	50%	20%
Dépenses réelles	**18 123.51**	**5 437.05**	**9 061.75**	**3 624.70**

4. Réalisations

Le périmètre du plan de gestion porte sur 326ha. Il a été réalisé par le cabinet C.E.R.E.S.A en 2002. Après un état des lieux complet du site, 7 enjeux majeurs ont étés identifiés :

- évolution du trait de côte
- fonctionnement hydrologique du marais
- gestion du couvert végétal
- activités et usages
- fréquentation
- paysage
- stratégie foncière

Les actions à effectuer et l'échéancier sont mentionnés mais pas la structure chargée de ces réalisations. Le SyMEL est chargé de la gestion des parcelles acquises par le CELRL.

En fin de document des modalités de gestion sont formulées et les structures chargées de la réalisation des différentes étapes sont identifiées.

Au 1er septembre 2007, sur la zone des dunes de Dragey, le périmètre d'intervention autorisé pour le conservatoire du littoral est de 250ha dont 124 ha acquis. Ces 124 ha comprennent 4 ha à Genêts de la servitude de protection non aedificandi avec la commune.

5. Acteurs impliqués

Acteurs identifiés et actifs pour la réalisation du le plan de gestion :

- Conservatoire du littoral
- Sy.M.E.L et garde du site
- Communauté de communes de Sartilly
- Exploitants agricoles
- Sociétés de chasse
- Commune de Genêts (gestion du bec d'Andaine)

Le comité de gestion :

- Conservatoire du littoral
- Sy.M.E.L
- Conseiller Général du Canton
- Communauté de communes de Sartilly
- Commune de Genêts
- Commune de Dragey-Ronthon
- Commune de Saint-Jean-le-Thomas
- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- DIREN Basse-Normandie
- DDE de la Manche

Soit au total 13 structures ou acteurs impliqués dans le plan de gestion.
Sur Dragey-Saint-Jean-le-Thomas, le plan de gestion avait pour objectif de revoir les conditions d'attribution des locations agricoles sur les parcelles du conservatoire. La présence du conservatoire a permis de dédouaner les maires par rapport aux exploitants.

6. Documents

- CERESA, 2002, *Plan de gestion des dunes de Dragey-Ronthon*

DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION SUR LES FALAISES DE CAROLLES-CHAMPEAUX

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Plan de gestion	**Conservatoire du littoral**	**13** **13bis**	Axe 1 – sous action 1.1.1

Comite de programmation : 5 avril 2002
21 octobre 2002

Période de réalisation : 2002 et 2004

1. Motivation de départ

Le site des falaises de Carolles-Champeaux a été classé en 1973 et 1975. Il présente un intérêt écologique majeur et est un lieu touristique très fréquenté. Des signes de dégradation ont commencé à apparaître en raison de la fréquentation et suite au défaut de gestion sur le site.

2. Rappel des objectifs

Etablir un diagnostic paysager et écologique, un bilan des usages, un état des lieux pour déterminer les enjeux
Définir les objectifs de préservation adaptés à la fois aux enjeux paysagers et écologiques
Déterminer les orientations de gestion et définir un programme d'action pour conforter les atouts du site, établir, le cas échéant, un programme de restauration
Elaborer un cahier des charges pour une gestion régulière

3. Coût de l'opération

	€ HT	Coût total TTC	Etat Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
13	Estimation	20 000.00	9 484.76	10 515.24
	%	100%	47%	53%
	Dépenses réelles	**15 807.93**	**9 484.76**	**6 323.17**
13bis	**Dépenses réelles**	**15 000.00**	**0.00**	**15 000.00**

Le dossier 13 correspond au travail réalisé en 2002 par le cabinet Oréade-Brèche sur la partie sud du site. Le dossier 13bis correspond au travail mené en 2004 sur la partie nord, pour finaliser un plan de gestion à l'échelle du site.

4. Réalisations

Un premier plan de gestion a été établit par le cabinet Oréade-Brèche et date de 2003. Il ne concerne que la partie sud du site. En 2004, un nouveau plan de gestion a été établit par l'équipe constituée de Peter Stallegger (Consultant environnement), Alain Livory (Expert naturaliste) et Agnès Spalart (Architecte paysagiste), pour intégrer notamment une analyse paysagère et le diagnostic de la partie nord. Ce plan de gestion, initialement réalisé pour la partie nord du site, intègre le travail de 2003 pour ne présenter qu'un seul document de gestion pour le site. Ce nouveau plan de gestion global est donc valable pour la période 2005-2014 et concerne une surface de 150 ha.

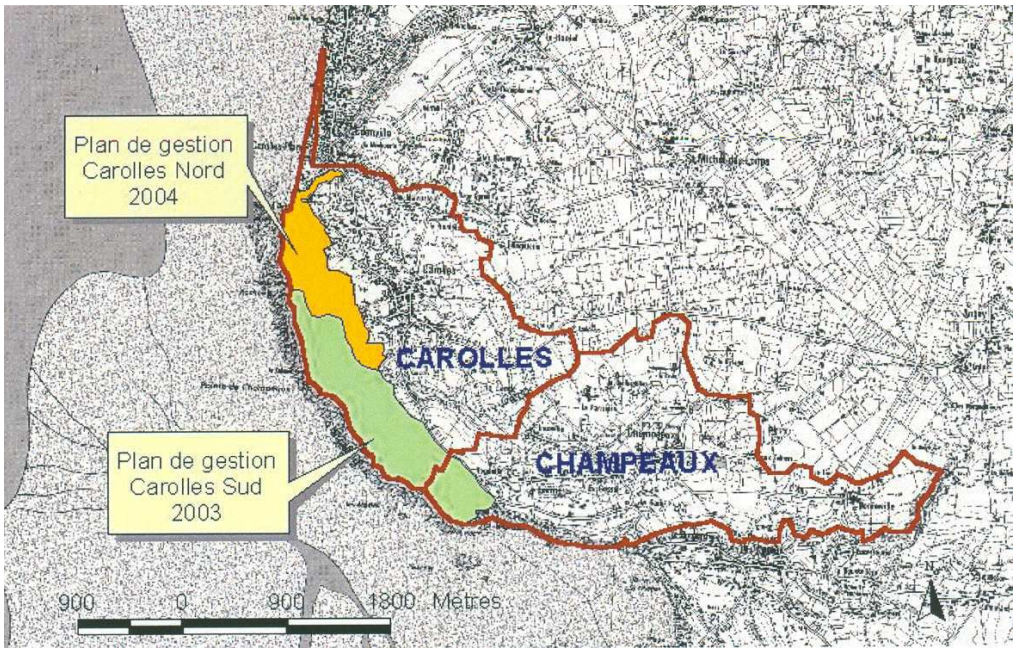

Illustration 1. Localisation du site sur les communes de Carolles et Champeaux (réalisation : Peter Stallegger et Alain Livory)

Les enjeux qui ont été dégagés suite à l'état initial sont :

- La gestion écologique afin de restaurer ou maintenir les habitats exceptionnels du site dans un bon état de conservation
- La gestion de la fréquentation à travers l'entretien des sentiers, la sécurisation et l'information du public
- La gestion de la faune et de la flore à travers des suivis naturalistes
- La gestion patrimoniale qui tient compte de toutes les activités du site

La fréquence de mise en œuvre ainsi que l'année de commencement de la réalisation sont mentionnées. Le document évalue également les coûts de la réalisation de l'action et/ou les temps à y consacrer et mentionne un indicateur du suivi pour chaque réalisation. Le CELRL et le Sy.M.E.L mettent en œuvre le plan de gestion, avec la présence d'un garde du littoral sur le secteur.

Pour illustrer des réalisations :
Sur le site, le Sy.M.E.L a placé en 2002 7 éco-compteurs afin d'évaluer et qualifier la fréquentation des sentiers et donc du site, pour lieux la gérer. Les premiers comptages de 2002, permettent d'estimer la fréquentation à 95 000 visiteurs sur la vallée du Lude. Les falaises sont par ailleurs un site test dans le cadre de la réflexion menée par le Sy.M.E.L sur la problématique de l'agriculture littorale et sa pérennité, dans l'objectif d'une pérennité de la gestion agricole des espaces naturels.

Au 1er septembre 2007, la zone d'intervention autorisée du conservatoire porte sur 166 ha dont 68 ha acquis. La gestion est du ressort du Sy.M.E.L.

5. Acteurs impliqués :

Les acteurs listés ci-dessous sont impliqué de près ou de loin pour la réalisation ou le suivi des actions.

- Conservatoire du littoral
- Associations naturalistes locales (Groupe Ornithologique Normand, Groupe Mammalogique Normand, Manche nature…)
- Sy.M.E.L et garde du littoral
- Agriculteurs locaux
- Chasseurs
- Association de défense de la vallée du Lude
- Ecomusée de Rennes
- DDE 50
- DIREN Basse-Normandie
- Communauté de communes de Sartilly
- Commune de Carolles
- Commune de Champeaux
- Comité Départemental du Tourisme de la Manche
- Conservatoire Botanique National

6. Documents

▪ **Stallegger P., Livory A.,** 2004, *Falaises de Carolles et Champeaux – Plan de gestion 2005-2014, Première partie : Etat initial,* 121 pages

▪ **Stallegger P., Livory A., Spalart A.**, 2004, *Falaises de Carolles et Champeaux – Plan de gestion 2005-2014, Deuxième partie : Objectifs et actions de gestion*, 50 pages

▪ **Stallegger P., Livory A., Spalart A.**, 2004, *Falaises de Carolles et Champeaux – Plan de gestion 2005-2014, Document de synthèse,* 18 pages

▪ **Spalart A.***,* Novembre 2004*, Plan de gestion des falaises de Carolles-Champeaux – Etude paysagère,* 67 pages

▪ **Oréade-Brèche***, 2002, Plan de gestion des falaises de Carolles-Champeaux*

▪ **Sy.M.E.L**, 2003, *Evaluation de la fréquentation du site des falaises de Carolles-Champeaux – année 2002*

DEFINITION D'UN PLAN DE GESTION DU SITE CLASSE SAINT-JEAN-LE-THOMAS-CHAMPEAUX

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Plan de gestion	**Sy.M.E.L**	**47**	Axe 1 – sous action 1.1.4

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : 2006*

1. Motivation de départ

Les falaises de Carolles-Champeaux, pour leur partie naturelle, ont fait l'objet d'une étude définissant le plan de gestion sur le périmètre d'intervention du conservatoire du littoral. Il semblait donc primordial de compléter ce plan de gestion sur le reste de l'emprise du site classé.

2. Rappel des objectifs

- Elaborer un diagnostic paysager qui tienne compte de des deux aspects du site : les falaises et le plateau
- Etablir une complémentarité et une cohérence entre l'espace naturel et la station balnéaire par la prise en compte de la végétation exotique
- Inciter les propriétaires privés à gérer de façon pérenne leurs parcelles en cohérence avec leur environnement.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	FEOGA	Maître d'ouvrage
Estimation	20 000.00	5 000.00	3 000.00	8 000.00	4 000.00
%	100%	25%	15%	40%	20%
Dépenses réelles	**20 000.00**	**5 000.00**	**3 000.00**	**8 000.00**	**4 000.00**

4. Réalisations

Le plan de gestion a été réalisé par le Cabinet Planis et le CPIE Vallée de l'Orne et a été remis en 2006. Le site est découpé en 5 entités : le plateau ouvert, le bocage, les bois, la falaise maritime et les franges urbaines et les parcs. Pour chaque entité, un état des lieux, des enjeux et des préconisations sont définis. Des secteurs plus sensibles ont étés ressortis pour des interventions particulières. Il s'agit des abords de la RD 911, de la route du Sol Roc et du chemin de la Corniche, du chemin de Surmoulin et enfin du chemin de la cabane Vauban.

Sur ce site, les actions des propriétaires privés ont un impact important sur la gestion et le paysage. Des plaquettes de sensibilisation ont donc été éditées en 2006 afin de conseiller les particuliers pour l'entretien et la préservation des paysages. Un document intitulé « Carnet de paysages » présente les entités paysagères du site classé ainsi que quelques essences végétales importantes du site. Le discours est également orienté sur l'insertion du bâti. Une seconde plaquette intitulée « Préserver notre

paysage…et si nous nous y mettions ? » donne des conseils plus pratiques pour l'intégration paysagère des habitations et pour les espèces végétales qu'il serait bon de planter dans les jardins. Chaque document a été imprimé en 300 exemplaires et remis aux mairies de St Jean et Champeaux.

Illustration 2. La plaquette « Carnets de paysages » et un exemple de présentation d'entité paysagère (réalisation CPIE Vallée de l'Orne, PLANIS)

Illustration 3. Le dépliant « Préserver notre paysage… » et un exemple de conseil pour l'intégration des habitations

5. Acteurs impliqués

Pour la réalisation du plan de gestion, les élus, la DIREN, le SDAP ainsi que les propriétaires de villas sur les falaises ont été associés.
En revanche, le plan de gestion ne désigne pas d'acteurs précis pour la réalisation des actions mais évoque les collectivités, les aménageurs et tous les propriétaires privés qui agissent sur le paysage.

6. Documents

- **Planis**, 2006, *Plan de gestion paysager – Site classé des falaises de Champeaux/Saint-Jean-le-Thomas – Diagnostic*, 72 pages
- **Planis**, 2006, *Plan de gestion paysager – Site classé des falaises de Champeaux/Saint-Jean-le-Thomas – Programme d'actions*, 45 pages
- **CPIE Vallée de l'Orne, PLANIS**, 2006, *Préserver notre paysage…et si nous nous y mettions ? – Conseil pour l'entretien et la préservation des paysages,* Plaquette
- **CPIE Vallée de l'Orne, PLANIS**, 2006, *Carnet de paysages – Site classé des falaises de Champeaux/Saint-Jean-le-Thomas – Opération Grand Site Baie du Mont-Saint-Michel*, Plaquette
- **Bureau d'étude Laurent Coüasnon**, mai 2005, *Saint-Jean-le-Thomas : le petit Nice de la Manche – Projets d'aménagement à envisager pour l'affirmation des particularités horticoles, balnéaires et exotiques bourg de Saint-Jean-le-Thomas*, 15 pages

CARACTERISATION DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude	**Conservatoire du Littoral** **Délégations Normandie et Bretagne**	**20**	Axe 1 – sous action 1.0.1

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2003*

1. Motivation de départ

Le territoire de la baie du Mont-Saint-Michel est vaste et riche du point de vue biologique et écologique. Cependant, les mesures réglementaires ne sont pas suffisantes pour permettre une intervention active sur certains habitats.
Par ailleurs, le CELRL souhaitait sur ce site de renommée internationale, actualiser et adapter sa stratégie d'intervention foncière.

2. Rappel des objectifs

Identifier et localiser les sites intéressants du point de vue écologique et où la maîtrise foncière du conservatoire pourra apporter une plus-value.

3. Coût de l'opération

€	Coût total TTC	Etat Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
Estimation	11 960.00	4 000.00	7 960.00
%	100	33	67
Dépenses réelles	**11 960.00**	**0.00**	**11 960.00**

Suite au désengagement de l'Etat, le conservatoire a assuré seul le financement de l'opération.

4. Réalisations

Suite à un diagnostic détaillé portant sur la formation de la baie, son peuplement et les activités humaines qui l'ont transformée une étude, une présentation des espaces naturels et des paysages de la baie est effectuée. Par la suite une analyse des mesures de protection sur la baie ainsi que les activités présentes sur les sites fragiles constitue une des bases pour les propositions de gestion et d'acquisition.
Pour les propositions, la baie est divisée en différentes entités qui appartiennent à la partie maritime, issue du domaine marin ou continentale de la baie.
Les propositions concernent l'ensemble de la baie. Pour la partie manchoise, elles concernent les sites suivants :

Site	Intérêt
Pointe de la roche Torin	Uniquement paysager pour la partie terrestre
Pointe du Grouin du Sud et la bande littorale entre Saint-Léonard et Genêts	Paysager
Du Bec d'Andaine à Saint-Jean-le-Thomas	Paysager, faunistique et floristique
Polders de premier plan à l'est du Mont (Saint-Avit,…)	Position centrale dans la zone de pâturage à l'est du Mont et intérêt paysager
Marais de Boucey	Ensemble de prairie inondables et système bocager en zone humide
Basse vallée de la Sélune	Prairies inondables de grande surface
Basse vallée de la Sée	Ornithologique
Marais de Saint-Jean-de-la-Haize	Ensemble cohérent de marais
Marais de Vains	Floristique et faunistique La proximité de la maison de la baie permettrait un travail pédagogique sur les marais d'eau douce et d'eau salée
Marais de la Claire-Douve	Pédagogique
Mare de Bouillon	Ornithologique et faunistique

Tableau 1. Intérêt des sites pouvant motiver une acquisition foncière

La conclusion du travail fait apparaître 5 secteurs hautement prioritaires pour les acquisitions du Conservatoire. Il s'agit du secteur entre Saint-Jean-le-Thomas et le Bec d'Andaine, di secteur de Vains, de l'opération conjointe entre l'anse de Moidrey et le polder Saint-Yves, les marais de Roz Landrieux (Bretagne) et l'ensemble des marais salés qui appartiennent au domaine maritime.

5. Documents

- **Lefeuvre J.C.**, 2003, *Etude de qualification patrimoniale des espaces naturels de la Baie du Mont-Saint-Michel – Propositions d'acquisitions foncières et de mesures de gestion,* Centre de Recherches et d'Etudes Biologiques, Sociales et Scientifiques de Rennes
- **CERESA**, décembre 2006, *Etude foncière en baie du Mont Saint-Michel, Délégation Basse-Normandie*

- Dossier lié : 20bis_Analyse foncière des espaces naturels de la baie pouvant justifier une acquisition foncière

ANALYSE FONCIERE DES ESPACES NATURELS DE LA BAIE POUVANT JUSTIFIER UNE ACQUISITION FONCIERE

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude interdépartementale	**Conservatoire du littoral**	**20bis**	Manche : Axe 1 – Action 0 Ille-et-Vilaine : Action A.2 – A.2.1

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2006*

1. Motivation de départ

Cette étude est la suite de l'étude scientifique et paysagère identifiant et localisant les espaces pouvant justifier des décisions d'acquisition par les départements (20_Caractériser les espaces naturels remarquables de la Baie nécessitant une protection foncière et une intervention pour une gestion adaptée, réalisée par JC. Lefeuvre en 2003). Reste alors à définir les orientations de gestion pour les parcelles à acquérir.
En Ille-et-Vilaine, cette étude doit également permettre la création de parcs de stationnement pour réguler l'accès au DPM.

2. Rappel des objectifs

- Procéder à l'analyse foncière des espaces naturels localisés dans l'étude du dossier 20 : identification des propriétaires, des activités présentes sur les terrains et évaluation des coûts d'acquisition
- Proposer une démarche opérationnelle (échéanciers, procédures d'échanges,etc.)

3. Coût de l'opération

	Coût total	Etat Basse-Normandie (OGS)	Etat Bretagne (OGS)	Maître d'ouvrage
€	74 445,00	24 000,00	24 000,00	26 445,00
%	100	20	10	20
Dépenses réelles	**74 445.00**	**24 000.00**	**24 000.00**	**26 445.00**

4. Réalisations

La réalisation de l'étude a été confiée au bureau d'étude CERESA et a été remise en décembre 2006. Des secteurs prioritaires pour les acquisitions ont étés définis.

1. Contenu de l'étude

Dans la Manche, 10 sites ont étés étudiés. Pour chaque site, un état des lieux des occupations et usages du sol, des intérêts écologiques, de la qualité paysagère et des mesures de protection et de réglementation de l'usage du sol a été effectué.

Une fiche synthétique pour chaque site reprend l'intérêt du site, les motivations de l'intervention, la délimitation proposée, le mode d'intervention préconisé et les priorités.
En Ille-et-Vilaine, cette l'étude a permis de définir des périmètres d'intervention pour le conservatoire du littoral qui serviront de base à un travail de concertation pour l'acquisition de parcelles destinées à accueillir des parkings.

2. Préconisations

Site	Intérêt	Niveau de priorité pour acquisition du conservatoire
Bande littorale de Vains à Genêts	Ecologique et paysager	1
Marais du Vergon	Ecologique et pédagogique	2
Marais de Saint-Jean-de-la-Haize	Ecologique	3
Vallée de la Sélune	Ecologique	1
Pointe de la Roche Torin	Paysager et écologique	1
Polder Saint-Avit	Potentiel écologique et paysager	1
Polder Molinié et Polder Tesnières	Potentiel écologique et paysager	1
Anse de Moidrey et secteur Saint-Yves	Potentiel écologique	2
Marais de Boucey	Ecologique	2
Ilot de Tombelaine	Ecologique	1

Niveau de priorité d'acquisition des sites identifiés (source : CERESA)

Les polders figurent parmi les priorités d'acquisition. La pointe de la Roche Torin est le premier site qui pourrait faire l'objet de la procédure d'acquisition. D'autres sites comme le Mont Manet à Genêts sont aussi concernés.
Ces propositions ont été présentées aux communes concernées lors d'une réunion de travail. Les maires n'ont pas émis d'objections particulières. Depuis, chaque conseil municipal a délibéré sur cette question.
La stratégie d'intervention du CELRL en Baie sera présentée pour validation au conseil de rivage Manche – Mer du Nord le 19 octobre 2007.

5. Remarques

L'approche des délégations Bretagne et Normandie était différente. Le travail pour le bureau d'étude n'en a été que plus complexe.
En Basse-Normandie, le SGAR a retiré ses financements, ce qui a retardé le projet.

6. Documents

- **CERESA**, décembre 2006, *Etude foncière en baie du Mont Saint-Michel, Délégation Basse-Normandie*
- **Lefeuvre J.C.**, 2003, *Etude de qualification patrimoniale des espaces naturels de la Baie du Mont-Saint-Michel – Propositions d'acquisitions foncières et de mesures de gestion,* Centre de Recherches et d'Etudes Biologiques, Sociales et Scientifiques de Rennes

RESTAURATION DU MOULIN DE MOIDREY

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude et travaux	**SIVOM de l'anse de Moidrey**	**20ter**	Axe 1 – Action 2

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2003-2004*

1. Motivation de départ

Le SIVOM de Moidrey tire ses recettes du parking du Mont-Saint-Michel. Les travaux du RCM entraînent un transfert de ces recettes vers le syndicat mixte du RCM. Le SIVOM doit donc diversifier son activité afin d'avoir d'autres sources financières. Il a donc acquis le moulin en ruine en 2000 et mis en place une politique de valorisation touristique du lieu.
Ce dossier porte sur la restauration du moulin (1) et expose les résultats d'une étude globale de mise en valeur financée en dehors de l'OGS (2).

2. Rappel des objectifs

- Réaliser les études techniques nécessaires à la restauration du moulin (murs et mécanisme de remise en marche) (1)
- Mettre en œuvre le programme de travaux (bâtiments et extérieurs) (1)
- Etablir un plan d'aménagement global (2)

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Département Manche	FEDER	MO
Estimation	275 000.00	55 000.00	27 500.00	27 500.00	110 000.00	55 000.00
%	100%	20%	10%	10%	40%	20%
Dépenses réelles	**327 001.27**	**55 000.00**	**27 500.00**	**27 500.00**	**110 000.00**	**74 803.93**

4. Réalisations

1. Travaux

Le bâti et les mécanismes du moulin ont été restaurés en 2003. Le premier avis de l'ABF concernant la restauration était défavorable en raison du système choisi pour la restauration des ailes, de la charpente. Après modifications, le projet a été accepté au regard de la difficulté technique à mettre en place un système de voilure Berton.

Photo 1.Le moulin en, 2002 avant restauration (Photo : CAUE 50)

Photo 2.Le moulin après restauration en 2003 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel

L'inauguration du moulin a eu lieu le 10 juillet 2003.
D'autre part, afin d'insérer cette resrauration dans un véritable projet de développement touristique, une étude a été financée par le Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation touristique du Conseil Régional de Basse-Normandie (FACIT).

a. Etude (financement FACIT)

Une étude réalisée par le cabinet Bénédicte Dumeige, associé au paysagiste Michel Sulon intitulée « Etude pour la mise en valeur touristique du moulin de Moidrey » rendue en avril 2004, a porté sur la faisabilité et la viabilité économique d'un projet touristique de mise en valeur du Moulin.
Elle est décomposée en deux phases :

Phase 1 :
Cette première phase préconise l'aménagement d'équipements nécessaires à l'accueil du public à proximité immédiate du moulin, en réalisant un parking discret, en dehors du champ de vision depuis la route départementale et bien inséré dans le paysage. Les modes alternatifs de circulation doivent être privilégiés. Le site doit comporter un espace d'accueil équipé de sanitaires et d'espace d'information qui peut également servir de lieu de sensibilisation sur les paysages bocagers. Tous les travaux doivent êtres non-pérennes.

Phase 2 : Création du « jardin de la terre et du vent ».
Le but est de capter la circulation et le flux touristique de la route départementale et renforcer l'attrait touristique du moulin. Les bâtiments de la ferme en contrebas pourraient être utilisés pour l'accueil du public et le jardin ferait le lien entre cet espace d'accueil et le moulin.
Le jardin pourrait être créé sur la thématique des moulins à vent et permettre une première vue vers le Mont-Saint-Michel.

Illustration 4. Esquisse du « jardin de la terre et du vent » (Bénédicte Dumeige)

L'aire d'accueil et de stationnement à proximité du moulin serait alors réservée aux personnes à mobilité réduite en haute saison, et ouverte à tous publics en basse saison.

Ce projet a donc pour ambition de créer une porte d'entrée de la Baie vers le Mont-Saint-Michel, mais se heurte au problème du coût trop élevé des acquisitions foncières. C'est pourquoi le directeur d'AGRIAL a été rencontré par le Sy.M.E.L fin 2004 afin de lui exposer ce projet. L'objectif était d'étudier avec lui les termes d'un partenariat, dans la mesure où AGRIAL, en investissant dans ce projet, pourrait bénéficier des retombées d'image d'une vitrine exceptionnelle aux abords immédiats d'un site de grande renommée qu'est le Mont-Saint-Michel.
A ce jour, AGRIAL n'a donné aucune suite à cette sollicitation.

Phase 3 : Dans une perspective plus lointaine, une mise en réseau des moulins sur « la route des moulins » pourrait être envisagée, à travers une démarche de découverte grâce à des modes de circulation douce.

5. Vie du site

Le SIVOM a eu du mal à régler les horaires d'ouvertures du moulin pour avoir une fréquentation satisfaisante.
La fréquentation a été de 4000 personnes en 2005 pour une période d'ouverture annuelle sauf 2 jours par semaine. Un meunier travaillait sur le site.
En 2006, le moulin a ouvert ses portes 7j/7 pendant 9 mois et est passé à 10 321 entrées avec l'emploi de 2 meuniers. Aujourd'hui, le moulin fonctionne de mars à novembre avec 1 meunier principal et 3 saisonniers (1 meunier et 2 agents d'accueil) qui sont recrutés d'avril à début novembre.
Malgré tout, la perte en investissement s'est élevée à 60 000€. Si la progression de la fréquentation continue, le SIVOM espère atteindre l'équilibre de fonctionnement en 5 ans.
La saison 2007 a commencé difficilement puisque fin juillet, le nombre de visiteurs n'était que de 4117 personnes.
En complément des ressources financières dues aux entrées payées pour la visite du moulin, la production de farine est vendue aux visiteurs ou à des structures comme les maisons de baie.

6. Documents

- **Bénédicte Dumeige Conseil**, Avril 2004, *Etude pour la mise en valeur touristique du Moulin de Moidrey, Rapport finalisé*
- Dossier 20quatre_(Aménagement de l'aire de stationnement et des équipements d'accueil)

Afin de mener le projet global à terme, le SIVOM pourrait relancer AGRIAL ou rechercher d'autres partenaires et faire du site du moulin de Moidrey un site touristique et culturel complet.

RESTAURATION DU MOULIN DE MOIDREY

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Travaux	**SIVOM de l'anse de Moidrey**	**20quatre**	Axe 1 – Sous-action 1.2.2

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période d e réalisation : 2003*

1. Motivation de départ

Le bénéfice des entrées du parking au pied du Mont Saint-Michel revenait au SIVOM de Moidrey. Depuis le 1er février 2007, dans le cadre des travaux du RCM, le SIVOM de l'anse de Moidrey ne bénéficie plus de ces ressources substantielles. Le SIVOM de l'anse de Moidrey a eu l'opportunité d'acquérir le moulin, site classé depuis le 25 mai 1987.
Le moulin de Moidrey devait alors contribuer à maintenir les ressources du SIVOM et permettre des retombées économiques vers « l'arrière pays ».

2. Rappel des objectifs

- travaux de restauration du bâti et des mécanismes
- étude projet de développement touristique
- réalisations d'aménagements

Suite à la restauration du Moulin, l'objectif est d'aménager le parking préconisé dans l'étude de Bénédicte Dumeige de 2004. Cependant, celui-ci ne peut être fait qu'à proximité du moulin, le projet initial avec l'accueil du public le long de la route départemental et la création du jardin de la terre et du vent ne pouvant être réalisé.
Le parking devant être aménagé en espace remarquable, les places de parking proposées doivent suffire à l'accueil des visiteurs du moulin. De plus, le projet doit s'intégrer dans une stratégie globale de mise en valeur des équipements touristiques du SIVOM.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Département Manche	FEOGA	Maître d'ouvrage
Estimation	85 000.00	3 414.89	19 670.61	15 887.77	34 000.00	12 026.73
%	100%	4%	23%	19%	40%	14%
Base de calcul de la subvention	99 564.00				64 036.09	
Dépenses réelles	**165 315.88**	**4 000.00**	**23 041.00**	**18 610.00**	**25 614.43**	**94 050.45**

4. Réalisations

L'aménagement des abords du moulin a été réalisé. Pour des problèmes d'acquisitions des terrains sur le versant descendant vers la route départementale permettant la création du projet global, la réalisation du parking a dû se faire sur la crête, de l'autre côté de la route par rapport au moulin, conformément à la phase 1 du projet global (fiche 20ter) L'aire de stationnement comporte 10 places et est équipée d'un

point information et de toilettes publiques, ainsi que de tables de lecture du paysage. A la sortie de cette aire de stationnement, un espace est prévu pour la dépose des passagers des cars.

Photo 3.Les abords du Moulin de Moidrey en 2003 (©Marc Rapilliard/OGS Mont-Saint-Michel)

Photo 4.Le moulin et son aire de stationnement en juin 2007 (Photo Claire Hivert)

Photo 5.Le site du moulin dans son ensemble en août 2007 (Photo Claire Hivert)

Le parking et le petit bâtiment abritant les panneaux d'information et les toilettes s'intègrent très bien dans le site et constituent une réalisation exemplaire en la matière. Le SIVOM qui avait utilisé un revêtement de mauvaise qualité aux abords du moulin a finalement repris celui du parking.

5. Vie du site

La taille du parking semble satisfaisante par rapport à la fréquentation des lieux. En revanche, les véhicules se garent au plus proche du moulin et encombrent l'espace réservé à la dépose des passagers des cars.

Photo 6.Véhicule stationné à l'emplacement réservé pour l'arrêt des cars (Photo Claire Hivert – 2007)

6. Documents

- **Bénédicte Dumeige Conseil**, Avril 2004, *Etude pour la mise en valeur touristique du Moulin de Moidrey, Rapport finalisé*
- Dossier 20quatre_Restauration du moulin de Moidrey (aménagement des abords)

Depuis sa restauration, le moulin est un site très attractif. Cependant, seul, il peut difficilement constituer un élément de développement touristique. Le moulin est un élément du paysage qui intrigue le visiteur et la partie sud de la baie en présente beaucoup, déjà restaurés ou non, autant dans la Manche qu'en Ille-et-Vilaine. Dans le canton de Pontorson, il existe déjà une route des moulins longue de 26 km et passant par différents moulins, la plupart désaffectés. Une mise en réseau de ces moulins à travers des visites guidées ou d'autres types d'animation tournant autour de l'activité de la meunerie dans la baie permettrait de compléter la route des moulins déjà existante.

REQUALIFICATION DE LA ROCHE TORIN

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Conservatoire du littoral**	**39**	Axe 1

Comité de programmation : 21 octobre 2002 *Période de réalisation : 2004*

1. Motivation de départ

Le site de la Roche Torin offre un point de vue sur le Mont et sur les estuaires de la Sée et de la Sélune. Il a acquis sa réputation avant tout localement et est devenu un site très fréquenté par les touristes.
Depuis la destruction de la digue submersible en 1983, les herbus à l'ouest de la pointe régressent et l'extrémité de la pointe est fortement soumise à l'érosion ce qui nécessite des travaux de protection réguliers pour conserver l'accès au parking aménagé par la commune de Courtils sur le Domaine Public Maritime. Conscient que ces travaux ne pourront pas être menés éternellement face à l'évolution inexorable du site, il faut concevoir une nouvelle manière d'appréhender le site.

2. Rappel des objectifs

L'objectif principal est de proposer une nouvelle manière de découvrir les lieux qui soit plus conforme à la réglementation et aux valeurs patrimoniales, écologiques et paysagères du site. Le travail doit aller dans le sens d'une « plus grande naturalité » des lieux.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Maître d'ouvrage
Estimation.	10 000.00	10 000.00
%	100%	100%
Dépenses réelles	**10 000.00**	**10 000.00**

4. Réalisations

Une étude de requalification a été menée par l'architecte paysagiste Agnès Spalart et a été rendue en 2004. Un groupe de travail réunissant les élus de Courtils, la DIREN, le Sy.M.E.L, le Conseil Général de la Manche, la DDE, le direction des routes départementales et le conservatoire du littoral a permis de concerter les parties prenantes du projet et de réfléchir au lien avec la future voie verte.
L'étude fait le recensement des mesures de protection existantes sur le site, du foncier et de la fréquentation. Par la suite, des circuits de découverte à pied sont proposés autour de la pointe et en lien avec la maison de la baie de Courtils. Il est proposé que l'aire de stationnement, aujourd'hui située sur le DPM, soit supprimée : deux projets de localisation de la nouvelle aire d'accueil ont été envisagés.

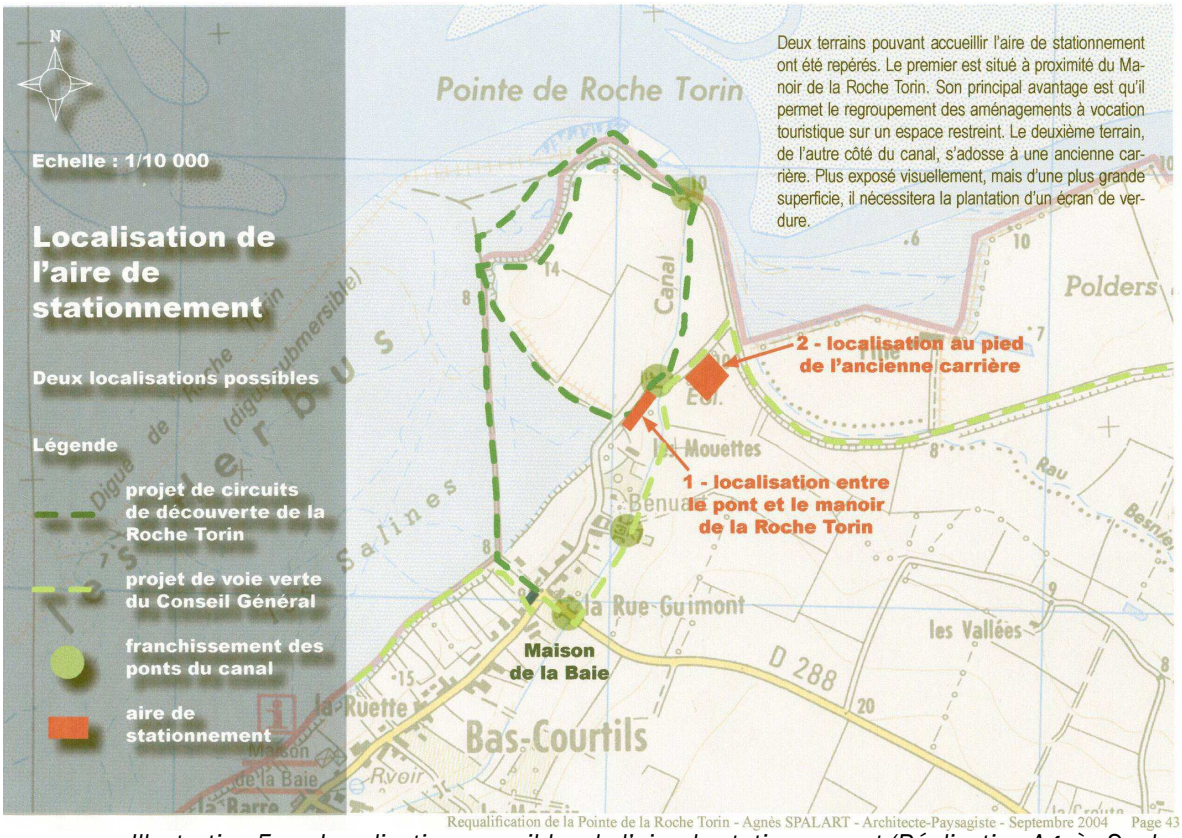

Illustration 5. Localisations possibles de l'aire de stationnement (Réalisation Agnès Spalart)

Photo 7.Les enrochements de la pointe de la Roche Torin permettant aux véhicules de se rendre vers l'aire de stationnement actuelle (Photo Cécile Lefeuvre)

L'étude n'a pas encore été suivie de travaux. En effet, le CELRL n'a pas la possibilité d'intervenir sur ce site. La Roche Torin a été identifiée dans l'étude foncière (cf. dossier n° 20bis) comme un site d'intervention de priorité 1 à intégrer dans la stratégie d'intervention foncière du CELRL.
La commune de Courtils a cependant délibéré en faveur de l'acquisition de la pointe par le conservatoire du littoral.

5. Documents

- **Agnès SPALART**, 2004, *Requalification de la Roche Torin*, Etude

MISE EN VALEUR DU PONT DE PONTAUBAULT

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude	**Sy.M.E.L**	**41**	Axe 1 – sous-action 1.2.5

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : 2004*

1. Motivation de départ

Le pont de pierre de Pontaubault a joué un rôle décisif lors de la 2nde guerre mondiale et relève aussi de l'OGS Normandie 44.
La qualité paysagère du site n'était pas digne de sa richesse patrimoniale et méritait une mise en valeur.
De plus, la commune souhaitait refaire son aire de pique-nique et réaliser l'éclairage public.

2. Rappel des objectifs

- Traiter la rive gauche de la Sélune par une organisation et une requalification de l'aire de stationnement, de l'aire de pique-nique et par le profilage de la berge permettant de retrouver l'esprit de l'ancien quai et d'accentuer la présence de l'eau
- Etablir un lien avec le projet de Voie Verte pour la mise en place des pratiques douces entre le pont désaffecté et le pont de pierre
- Mise en lumière du ou des ponts
- Traiter l'arrivée sur le pont en provenance d'Avranches

Dans le cahier des charges, la première phase des travaux qui concerne le traitement de la berge de la Sélune devait être finie pour les commémorations du 60ème anniversaire de la libération du 24 juillet 2004.

3. Coût de l'opération

€	Coût total	Etat Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
Estimation	15 009.80	12 007.84	3 001.96
%		80%	20%
Dépenses réelles	**15 009.80**	**12 007.84**	**3 001.96**

4. Réalisations

L'étude réalisée par le paysagiste Coüasnon et le bureau d'étude « parcours lumière » a été remise en 2004.
L'étude préconise un aménagement en terrasses de la berge de la Sélune et de retrouver un aspect naturel par le retrait des matériaux apportés pour remblayer la berge et la suppression des espaces de stationnement.

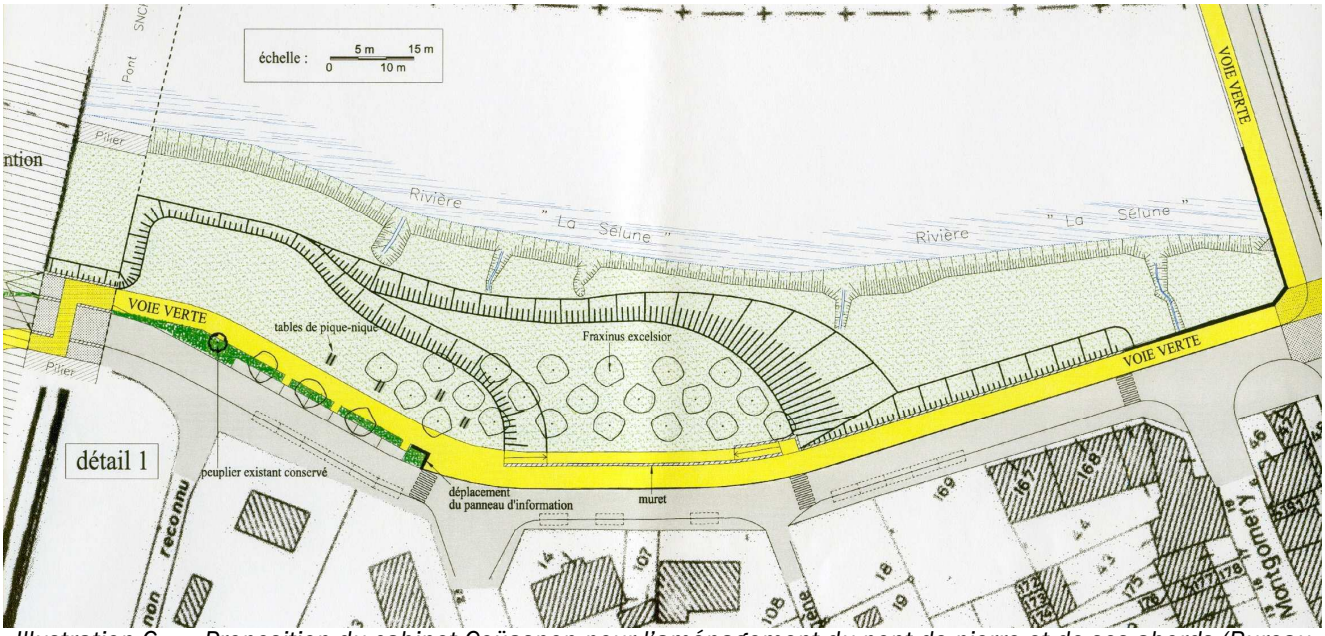

Illustration 6. Proposition du cabinet Coüasnon pour l'aménagement du pont de pierre et de ses abords (Bureau d'étude Laurent Coüasnon, septembre 2004)

La partie sur l'éclairage propose une mise en lumière des trois ponts afin de mettre leur structure en valeur : métallique légère pour le pont métallique et insistance sur les arches pour le pont de pierre. Lors des nombreuses réunions organisées avec l'ensemble des personnes du groupe de travail, un premier essai de mise en lumière du pont a été effectué et était satisfaisant aux yeux de tous.

Comme dans tous les projets OGS où devait être prévu un passage de la voie verte, la concertation avec le département chargé de la mise en place de cette voie a été étroite afin d'intégrer au mieux son tracé dans le projet.

5. Acteurs impliqués

Les structures ou personnes suivantes ont participé au groupe de travail de l'aménagement des abords du pont et au travail avec la voie verte.

- Direction des routes départementales
- DDE
- DIREN Basse-Normandie
- Mairies de Pontaubault, le Val-Saint-Père et Saint-Quentin-sur-le Homme
- Communauté de communes de Ducey et d'Avranches
- DDAF de la Manche
- Architecte des bâtiments de France - SDAP

6. Documents

▪ **Bureaux d'études Coüasnon et Parcours Lumière**, 2004, *Projet communal d'aménagement de Pontaubault, mise en valeur du pont et de ses abords – le site des trois ponts à l'embouchure de la Sélune, Avant-Projet*

▪ 41bis_Mise en valeur du Pont de Pontaubault (travaux)

MISE EN VALEUR DU PONT DE PONTAUBAULT

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Travaux	**Commune de Pontaubault**	**41bis**	Axe 1 – Sous action 1.2.6

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période de réalisation : 2007*

1. Motivation de départ

Le pont de pierre de Pontaubault a joué un rôle décisif lors de la 2nde guerre mondiale et relève aussi de l'OGS Normandie 44.
La qualité paysagère du site n'était pas digne de sa richesse patrimoniale et méritait une mise en valeur. De plus, dans le cadre des projets communaux de l'OGS, la mise en valeur du pont de Pontaubault constitue un projet exemplaire de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

2. Rappel des objectifs

L'objectif de ce dossier est la réalisation des travaux suite aux études des cabinets Coüasnon et « Parcours Lumière » (cf. Dossier 41)

3. Coût de l'opération au 1er septembre 2007

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	EU FEOGA	MO	Sy.M.E.L
Estimation AP*	108 707.70	59 788.65	43 483.00	5 436.05	0.00
%	100%	55%	40%	5%	
Dépenses réelles AP	**96 003.64**	**52 802.00**	**38 401.45**	**4 800.19**	**0.00**
Estimation ML**	320 941.00	229 894.35		16 046.65	75 000.00
	100%	72%		5%	23%
Base de calcul de la subvention ML	101 024.02	76 517.98	0.00		63 978.24
Dépenses réelles ML	**101 024.02**	**54 810.00**	**0.00**	**32 778.59**	**13 435.43**

* AP : Aire de pique-nique

** ML : Mise en lumière

Conformément au décret 2000-1241 du 11 décembre 2000, la commune maître d'ouvrage ne participe qu'à hauteur de 5% du projet.

Le projet a bénéficié des aides du FEOGA pour des travaux réalisés pendant la période 2000-2006. Les travaux ont été terminés plus tard, donc les 40% du FEOGA sont calculés sur la somme des travaux terminés en 2006.
Les luminaires de l'aire de pique-nique ne sont pas pris en compte dans les subventions du FNADT et du Sy.M.E.L car ils ne correspondent pas aux préconisations du bureau d'études.

4. Réalisations

L'aménagement des berges de la Sélune a été terminé en 2007. La vue sur l'ancien pont est plus dégagée et la perception de la rivière renforcée.

Photo 8.La berge de la Sélune en 2003 (© Marc Rapililard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Photo 10. La berge après aménagements en 2007 (Photo : Claire Hivert))

Photo 9.Vue vers le pont de pierre en 2003 (© Marc Rapililard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Photo 11. Vue vers le pont de pierre après aménagement en 2007 (Photo Claire Hivert))

Une mise en lumière met ses qualités architecturales en valeur. Le pont métallique a également été mis en lumière mais les spots qui devaient éclairer en faisceau ont été remplacés par des spots diffusant une lumière ponctuelle ce qui ne produit pas le même effet sur la mise en valeur du pont métallique. Cet éclairage n'est d'ailleurs pas conforme à l'essai qui avait été fait préalablement, validé par tous les partenaires.

Les aménagements du site vont être complétés, notamment avec l'amélioration de l'entrée nord de la commune et la mise en lumière du pont ferré en service.

5. Vie du site

Les aménagements sont très récents puisque le site a été accessible au public à partir du printemps 2007. Cependant, certaines personnes se garent sur l'herbe ce qui la dégrade au niveau du passage des roues. La commune est donc en train d'étudier la mise en place de plots pour empêcher l'accès des véhicules.

En matière d'entretien, la commune fait tondre la partie proche du pont ce qui ne permet pas de donner l'aspect naturel choisi dans le parti d'aménagement et préconisé dans l'étude du bureau d'études. Le site se trouve en rive gauche de la Sélune, sur le domaine public maritime, or le visiteur trouve ici une pelouse de jardin public et non un aspect d'herbu. Une tonte aux abords des tables de pique-nique uniquement suffirait pour y permettre un accès aisé. De plus, souhaitant embellir le pont, la commune y a ajouté des jardinières qui dénaturent le caractère sobre du pont.

La commune souhaiterait l'aménagement de sanitaires sur le site, ainsi qu'une plus grande capacité de stationnement. Or le site se trouve à proximité immédiate du bourg où tous ces services et équipements sont aisément disponibles.

6. Documents

- **Bureaux d'études Coüasnon et Parcours Lumière**, 2004, *Projet communal d'aménagement de Pontaubault, mise en valeur du pont et de ses abords – le site des trois ponts à l'embouchure de la Sélune, Avant-Projet*
- 41_Mise en valeur du pont de Pontaubault

Le site aménagé est très proche du bourg de Pontaubault ce qui représente un potentiel intéressant de développement du bourg en lien avec l'aire de pique nique. Une signalétique pourrait indiquer les commerces et différents services à partir de l'aire de pique-nique et ainsi mieux diffuser la fréquentation de l'aire de pique nique vers le bourg. Avec l'ouverture de la Voie Verte, le nombre de visiteurs, notamment cyclistes, va augmenter ce qui pourrait amener la commune à réfléchir sur des services destinés aux cyclistes ou aux promeneurs et devenir ainsi une étape importante de la voie verte. Le nombre de support à vélo sur le site pourrait être augmenté.

Le nombre de places de stationnement ne doit pas être augmenté. Il convient d'inciter le plus possible les visiteurs à aller vers le bourg, c'est pourquoi les places de parking doivent y être privilégiées plutôt que sur ce site naturel périphérique de même que l'implantation de toilettes.

AVRANCHES : RESTAURATION DU JARDIN PUBLIC

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Ville d'Avranches**	**18**	Axe 1 – sous action 1.2.1

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : décembre 2004 à avril 2005*

1. Motivation de départ

Le jardin public d'Avranches a été classé en 1944 et constitue un belvédère offrant une vue unique sur le Mont Saint-Michel. Dans l'étude paysagère de l'ensemble de la Baie réalisée par l'équipe de Monsieur Luginbühl dans le cadre du RCM, le jardin des plantes d'Avranches est considéré comme un lieu où la « perception [de la baie est] unique à partir d'un lieu conquis et aménagé par l'Homme. ». Le jardin avait une notoriété très importante au 19ème siècle qu'il a perdue au fur et à mesure de son vieillissement et des dégâts causés par les tempêtes de 1987 et 1999.
Ce belvédère mis en scène par un jardin fait des lieux un site intéressant pour l'OGS. De plus, avec un nombre de visiteurs annuels entre 200 et 250 000 personnes, le jardin public d'Avranches est un lieu touristique important de la ville et de la Baie, c'est pourquoi la restauration a été financée dans le cadre de l'OGS.

2. Rappel des objectifs

- Elaborer un état des lieux
- Déterminer les orientations de restauration adaptées
- Définir un programme de restauration phasé en plusieurs tranches
- Elaborer un cahier des charges de gestion

La dimension historique du jardin est très forte et le projet de création devait en tenir compte.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Département Manche	FEDER	Maître d'ouvrage
Estimation	55 000.00	11 000.00	2 750.00	13 750.00	16 500.00	11 000.00
%	100%	20%	5%	25%	30%	20%
Dépenses réelles	**82 364.43**	**11 000.00**	**2 750.00**	**13 750.00**	**16 500.00**	**38 364.43**

Les dépenses comprennent un concours de maîtrise d'œuvre et l'étude de conception suite au choix du bureau d'études.
L'écart important entre le plan de financement et les dépenses effectuées vient du fait que le coût estimé ait été fait de façon plus ou moins arbitraire et ne prenait pas en compte la rémunération des équipes ayant participé au concours.

4. Réalisations

Le concours de maîtrise d'œuvre a débuté en décembre 2004 et a fait travailler 3 équipes. Suite à ce concours, le bureau d'études Ossart-Maurières a été retenu pour établir le projet définitif en avril 2005. La ville a élaboré le cahier des charges en partenariat avec le Sy.M.E.L. et la DIREN.

Le choix du bureau d'études et de la ville a été de préserver la composition du jardin tout en rénovant totalement la gamme végétale et les matériaux utilisés. L'aménagement proposé était contemporain et remplaçait les pelouses et la mosaïculture par des plantations qui recouvraient les espaces entre les allées.
Le jardin devait également être aménagé de façon à être accessible aux personnes en fauteuil roulant, donc présenter des allées avec une pente inférieure à 4%.

5. Documents

- 18bis_Restauration du jardin public (Travaux)
- Bilan historique du jardin et analyse du paysage de l'époque par Sandrine Morel en 1999, Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques de l'Horticulture et du Paysage d'Angers, stage de 2ème année. Mlle Morel a d'ailleurs participé au jury pour le choix du bureau d'études.

AVRANCHES : RESTAURATION DU JARDIN PUBLIC

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Travaux	**Ville d'Avranches**	**18bis**	Axe 1 – sous action 1.2.1

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période de réalisation : décembre 2006 à juin 2007*

1. Motivation de départ

Le jardin d'Avranches a été classé en 1944 et constitue un belvédère offrant une vue unique sur le Mont-Saint-Michel. Le jardin avait une notoriété très importante au 19ème siècle qu'il a perdue au fur et à mesure de son vieillissement et des dégâts causés par les tempêtes de 1987 et 1999. Avec un nombre de visiteurs annuels entre 200 et 250 000 personnes, le jardin public d'Avranches est un lieu touristique important de la ville.

2. Rappel des objectifs

Suite au concours d'idées (dossier 18), l'objectif de ce dossier était la réalisation d'une première phase de travaux d'aménagement à partir de 2006.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Département Manche	Maître d'ouvrage
Estimation	250 000.00	90 000.00	35 000.00	75 000.00	50 000.00
%	100%	36%	14%	30%	20%
Dépenses réelles	**265 402.27**	**90 000.00**	**35 000.00**	**75 000.00**	**65 402.27**

Les dépenses mentionnées ici ne concernent que la première phase de travaux. Au final, pour la ville d'Avranches, le projet du jardin public représente un budget de plus d'un million d'euros. Le financement de la seconde phase s'est fait avec le département (Contrat de station touristique) et la région (Contrat de ville régionale).

4. Réalisations

Les travaux ont débuté en décembre 2006. La première phase financée dans le cadre de l'OGS concernait la démolition de quelques allées, l'arrachage et l'évacuation des végétaux, le démontage de la serre et la quasi-totalité des replantations du jardin. La seconde phase, hors OGS, concernait la réalisation des allées et les plantations à leurs abords. Entre les deux phases, le jardin a été rendu accessible au public.

Les avranchinais habitués aux pelouses et à la mosaïculture ont manifesté leurs craintes par rapport au visage du futur jardin. Les élus ont satisfait ces requêtes en laissant de la pelouse et en créant un parterre de mosaïculture à l'entrée du jardin. Cette modification ne concerne cependant qu'une petite partie du jardin.

Photo 12. Partie haute du jardin (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Le jardin a officiellement ouvert ses portes au public le 5 juin 2007 à l'occasion de l'opération nationale des « rendez-vous des jardins ».

Photo 13. Le belvédère du jardin des plantes en 2003 (© Marc Rapilliard / OGS baie du Mt St Michel)

Photo 15. Le jardin des plantes en 2003 (© Marc Rapilliard / OGS baie du Mt St Michel)

Photo 14. Le belvédère en 2007 ((© Marc Rapilliard / OGS baie du Mt St Michel)

Photo 16. Le jardin des plantes en 2007 (© Marc Rapilliard / OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

5. Vie du site

L'ouverture entre les deux phases de travaux a donné l'image d'un jardin très marqué par le chantier, ce qui avait inquiété beaucoup de visiteurs. Depuis la réouverture en juin, ils ont pu apprécier la réalisation de l'ensemble des travaux de restauration. Les avis sont plutôt positifs et les seuls bémols viennent du caractère « trop vert » du jardin où les plantes n'ont pas encore eu le temps de se développer. Ceci va changer la saison prochaine puisque les plantes auront le temps de fleurir. Les visiteurs ont réinvestit les lieux et la ville qui avait un compteur de visiteurs à l'entrée principale compte en installer un second à l'entrée destinée aux personnes à mobilité réduite, très empruntée également par les personnes avec des poussettes.

6. Documents

- 18_Restauration du jardin public d'Avranches (Etude)
- Bilan historique du jardin et analyse du paysage de l'époque par Sandrine Morel en 1999, Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques de l'Horticulture et du Paysage d'Angers, stage de 2ème année.

TRANSFERT DES STRUCTURES EN RETRAIT DU SITE DU BEC D'ANDAINE A GENETS (1ERE TRANCHE)

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Travaux	**Commune de Genêts**	**21bis**	Axe 1 – sous action 1.4.2

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2003 à fin 2005*

1. Motivation de départ

Le Bec d'Andaine est un site majeur en baie du Mont-Saint-Michel, d'une part comme point de départ des traversées de la Baie mais aussi comme lieu de fréquentation très apprécié des locaux. Il souffrait d'une dégradation et d'équipements d'accueil du public non adaptés à cette forte fréquentation (estimée à 300 000 visiteurs par an).
L'objectif de renaturation du bec d'Andaine (dossier 21) suppose que les équipements présents sur le site naturel classé soient reportés et réorganisés en arrière de la dune.
Le projet a donc été découpé en plusieurs phases ;

1. Retrait des équipements en arrière du site
2. Renaturation du site

2. Rappel des objectifs

Les équipements réalisés doivent être cohérents et de bonne qualité architecturale, tout en offrant des conditions d'accueil adaptées. Les surfaces des anciens bâtiments et la nature des activités doivent être exactement reprises : un bar, un restaurant, un pédiluve, un bâtiment d'accueil des guides. Le tout doit s'intégrer à l'environnement paysager.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Département Manche	FEDER	Commune FCTVA	Sy.M.E.L
Estimation	891 826.75	152 449.02	152 449.02	214 953.11	265 261.29	106 714.31	0.00
%	100	17	17	24	30	12	0
Base de calcul de la subvention		748 826.26					
Dépenses réelles	**864 197.60**	**127 307.32**	**116 529.47**	**164 012.55**	**271 830.46**	**104 357.00**	**80 160.80**

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Genêts et le SMET a été signée le 25 septembre 2000. La commune est restée bénéficiaire des subventions mais l'opération a été réalisée et financée par le SMET (devenu Sy.M.E.L en janvier 2002). Après réception des subventions, la commune remboursait les dépenses au SMET.

4. Réalisations

4 bâtiments ont été construits et accueillent des toilettes publiques payantes, un bar-restaurant et des locaux pour les compagnies de guides. L'espace au centre de ces bâtiments sert d'aire de rassemblement pour les groupes partant en traversée dans la Baie.
L'aire de stationnement de l'ancienne carrière a été supprimée et un parking a été aménagé en retrait du site. La nouvelle aire de stationnement a une capacité de 75 véhicules, ce qui est très inférieur à l'ancienne capacité de 300 véhicules, atteinte lors des jours de forte affluence. L'objectif était de créer une aire de stationnement permettant d'accueillir une fréquentation moyenne sur le site, et de gérer les pics ponctuels avec des parcelles de délestage et un autre mode d'organisation des traversées. En effet, la majorité de la fréquentation du site est due aux traversées de la baie (100 000 personnes par an traversent la Baie dont la majorité part du Bec d'Andaine).
Les travaux sont terminés et le nouvel équipement a ouvert au public fin 2005.
Au regard des difficultés apparues sur le site, notamment par rapport au stationnement des véhicules, une réflexion globale à l'échelle de la commune est rapidement apparue indispensable pour repenser l'organisation des flux et de l'accueil des visiteurs.
Ainsi, la capacité d'accueil du site a été complétée par des possibilités de stationnement proches du bourg de Genêts, ceci pour désengorger le site du bec d'Andaine des véhicules.

Photo 17. Les espaces d'accueil du Bec d'Andaine en 2004 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

5. Vie du site

L'aire de rassemblement pour les piétons n'est toujours pas adaptée pour des personnes marchant pieds-nus, malgré le fait qu'elle ait été refaite. Les gravillons remontent toujours à la surface.
En ce qui concerne le stationnement, le transfert des véhicules vers le bourg n'est pas encore effectif. Il n'est pas rare que le parking du Bec d'Andaine soit plein, voire que les voitures se garent sur la départementale tandis que le parking de la Vierge, à proximité du bourg, est vide. Les jours de forte affluence, un employé municipal organise la circulation sur le parking.
Le lien avec le bourg et particulièrement l'offre de départ de traversées n'ont pas encore été modifiés ce qui sera à voir avec les compagnies de guides qui donnent toujours rendez-vous aux touristes au Bec

d'Andaine. La mise en cohérence des aménagements du Bec d'Andaine avec ceux du bourg n'est donc pas encore réalisée.
Le maire espère que la situation s'améliorera avec la création du « relai des pèlerins et des randonneurs » dans l'ancienne école du bourg, à partir de laquelle des départs de traversées pourront avoir lieu. En attendant, il souhaiterait qu'une parcelle du conservatoire soit mise à disposition de la commune pour compléter le parking du Bec d'Andaine. De nombreux échanges ont eu lieu à ce sujet. Le Conservatoire avait accepté cette proposition la première année afin d'offrir une solution temporaire. Les parcelles du Conservatoire ne sont en effet pas destinées à servir d'aires de stationnement. Il est donc urgent de réfléchir avec l'ensemble des acteurs à des solutions pérennes et satisfaisantes pour tous.

Photo 18. Le parking du Bec d'Andaine le 18.07.07 (Photo : Claire Hivert)

A la fin des travaux, le comité de pilotage réunissant le Sy.M.E.L, la DIREN, la DDE, le conservatoire du littoral, et le conseil municipal a été transformé en comité de gestion du Bec d'Andaine. Ce comité qui a vocation à se réunir régulièrement ne s'est pas réunit depuis 2006.

RENATURATION DU SITE DU BEC D'ANDAINE A GENETS

(2EME TRANCHE)

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Conservatoire du Littoral**	**21**	Axe 1 – sous action 1.4.1

Comite de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : Début des travaux en 2005*

1. Motivation de départ

Les équipements d'accueil du public sur le site du bec d'Andaine résultaient d'aménagements successifs réalisés sans souci de protection ou d'intégration. De plus ces aménagements étaient situés en site classé et dans la zone d'intervention du Conservatoire du Littoral. Le Bec d'Andaine devait donc faire l'objet d'une requalification lui redonnant une qualité paysagère adaptée à sa notoriété.

2. Rappel des objectifs

Suite à la mise en retrait des équipements touristiques du Bec d'Andaine (aire de stationnement, sanitaires, bar, restaurant et maison d'accueil), l'objectif de l'action était la restauration du site. Ce programme comporte l'éviction des constructions parasites, la requalification de la voie d'accès, la renaturation des espaces, la construction d'un bâtiment pour le canot de sauvetage de la SNSM.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
estimation 1	180 000.00	-	180 000.00
estimation 2	61 833.00	46 374.00	15 459.00
%	100%	75%	25%
Dépenses réelles	**62 204.20**	**46 374.00**	**15 830.20**

La dépense effectuée à ce jour comprend seulement l'étude de requalification paysagère réalisée par le cabinet Lisières remise en 2004 (62 204.20€).
Le financement des travaux est assuré par le Conservatoire du Littoral. Le montant de ces travaux est estimé à 338 000€.

4. Réalisations

1. Etude

Une étude de requalification paysagère faite par le bureau d'études Lisières et remise en 2004 a permis de valider les grandes lignes du projet : modeler l'espace avec les volumes existants pour retrouver les profils naturels du relief de mares et dune.

2. Travaux (hors financements OGS)

A la suite de cette étude, un décapage de l'ancienne aire de stationnement et de la route, la démolition du petit restaurant et la dépose des clôtures périphériques du site ont marqué en 2005 la disparition des éléments artificiels du site et la fin de la présence des véhicules à cet endroit.

Photo 19. Etat de l'aire de stationnement pendant les travaux de décapage de 2005 (Photo ; Conservatoire du littoral)

La mission de maîtrise d'œuvre a également été lancée en 2005 et le projet a été affiné du point de vue technique par le groupement HYL / ANTEA. Ce travail a consisté en la réalisation de relevés topographiques et de mesures géotechniques afin d'estimer la qualité et la nature de sédiments disponibles sur le site.

Le projet porte sur des terrains du conservatoire et sur les terrains communaux sous servitude non aedificandi.

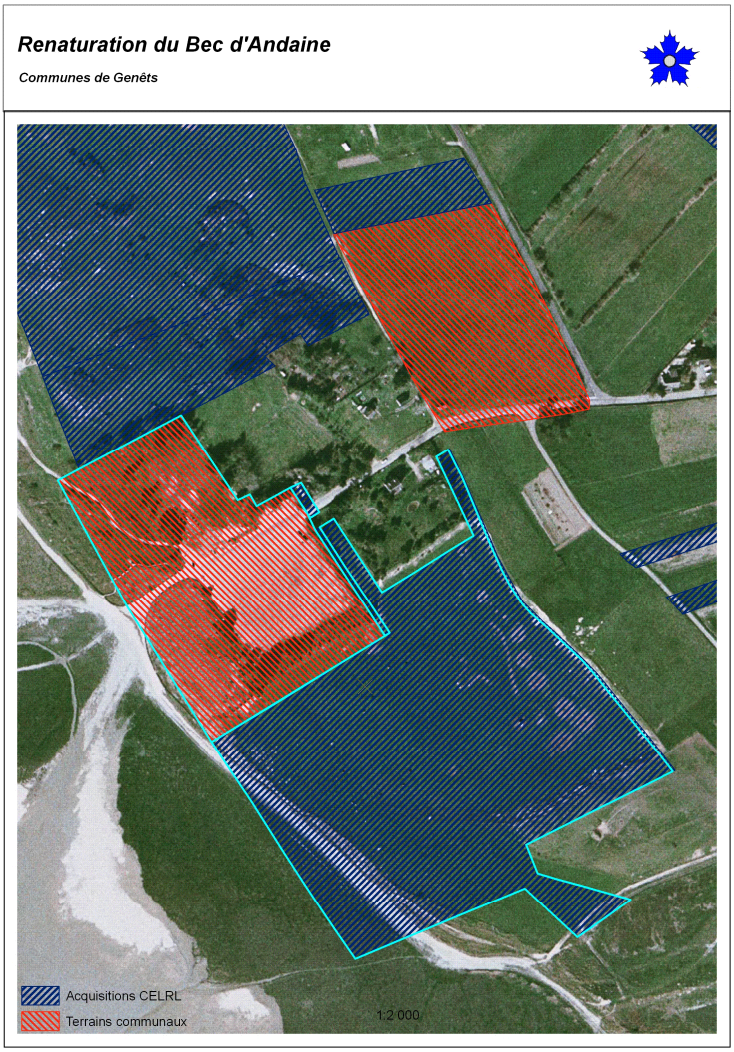

Illustration 7. Périmètre des travaux de renaturation du Bec d'Andaine (Réalisation : Conservatoire du littoral)

Photo 20. L'aire de stationnement du Bec d'Andaine en septembre 2003 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Photo 21. L'aire en juin 2007 ((© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Les travaux ont démarré le 10 septembre 2007 et sont prévus pour une durée de 6 mois. Ils comprennent le remodelage de la dune et la plantation d'oyats, la pose de clôtures et l'implantation d'un abri pour un canot de sauvetage de la SNSM. Le retard prit a été surtout causé par les études géotechniques et l'enquête publique pour travaux en espace remarquable (loi littoral).

5. Documents

- **Atelier Lisières**, mars 2004, Etude préalable pour la renaturation du Bec d'Andaine, Tome I, Analyse historique – Diagnostic environnemental - Réflexion
- **Atelier Lisières**, mars 2004, Etude préalable pour la renaturation du Bec d'Andaine, Tome II, Propositions d'aménagement – Travaux et gestion
- **Chemins de la Baie du Mont-Saint-Michel**, octobre 2003, Etude préalable à la renaturation du site du Bec d'Andaine, Diagnostic Botanique

Dossier lié :

- 21ter_mise en retrait des structures d'accueil du Bec d'Andaine

ETUDE DE CADRAGE MAISON DES PELERINAGES- BEC D'ANDAINE A GENETS (3EME TRANCHE)

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Sy.M.E.L**	**54**	Axe 1 – sous action 1.4.4

Comité de programmation : 26 novembre 2003 *Période de réalisation : 2004*

1. Motivation de départ

La commune de Genêts est le seul bourg de la Baie normande situé directement en bordure des herbus. De plus, Genêts est un point de départ privilégié pour les traversées vers Tombelaine et le Mont-Saint-Michel. Le bourg de Genêts bénéficie pourtant peu des retombées économiques que sa situation pourrait laisser espérer. La situation du Bec d'Andaine à 2km du bourg n'encourage pas non plus les visiteurs à se rendre dans le bourg. Il est donc important de mener une réflexion globale sur la commune concernant l'accueil du public et la gestion de ses flux.

2. Rappel des objectifs

L'étude devait donc porter sur l'ensemble de la commune avec un cadrage spécifique sur l'entrée nord de la commune et sur le site du pont. Elle avait pour principal objectif de penser à l'aménagement du bourg suite aux travaux du Bec d'Andaine. D'une façon plus globale, l'objectif était de mener une réelle réflexion sur les flux de visiteurs, leur accueil et la mise en valeur du bourg en accord avec son caractère. Une nouvelle maison de baie basée sur l'activité des pèlerinages était au centre de la réflexion touristique du centre ville.

Plus spécifiquement, les éléments suivants devaient être travaillés :
- Définir le concept pour cette maison des pèlerinages et une pré-programmation architecturale
- Proposer des scénarii pour l'exposition permanente en déclinant la thématique des pèlerinages

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Direction régionale du tourisme (FACIT)	Maître d'ouvrage
Estimation1.	30 000.00	8 000.00	16 000.00	6 000.00
Estimation2.	24 108.60	9 643.44	9 643.44	4 821.72
%	100%	40%	40%	20%
Dépenses réelles	**28 048.62**	**9 643.44**	**8 000.00**	**10 405.18**

4. Réalisations

L'étude a été réalisée par le cabinet Planis et le CPIE Vallée de l'Orne et a été rendue en 2004. Elle est intitulée « Réflexion pour la mise en valeur du patrimoine de la fonctionnels les flux et l'organisation touristique ».

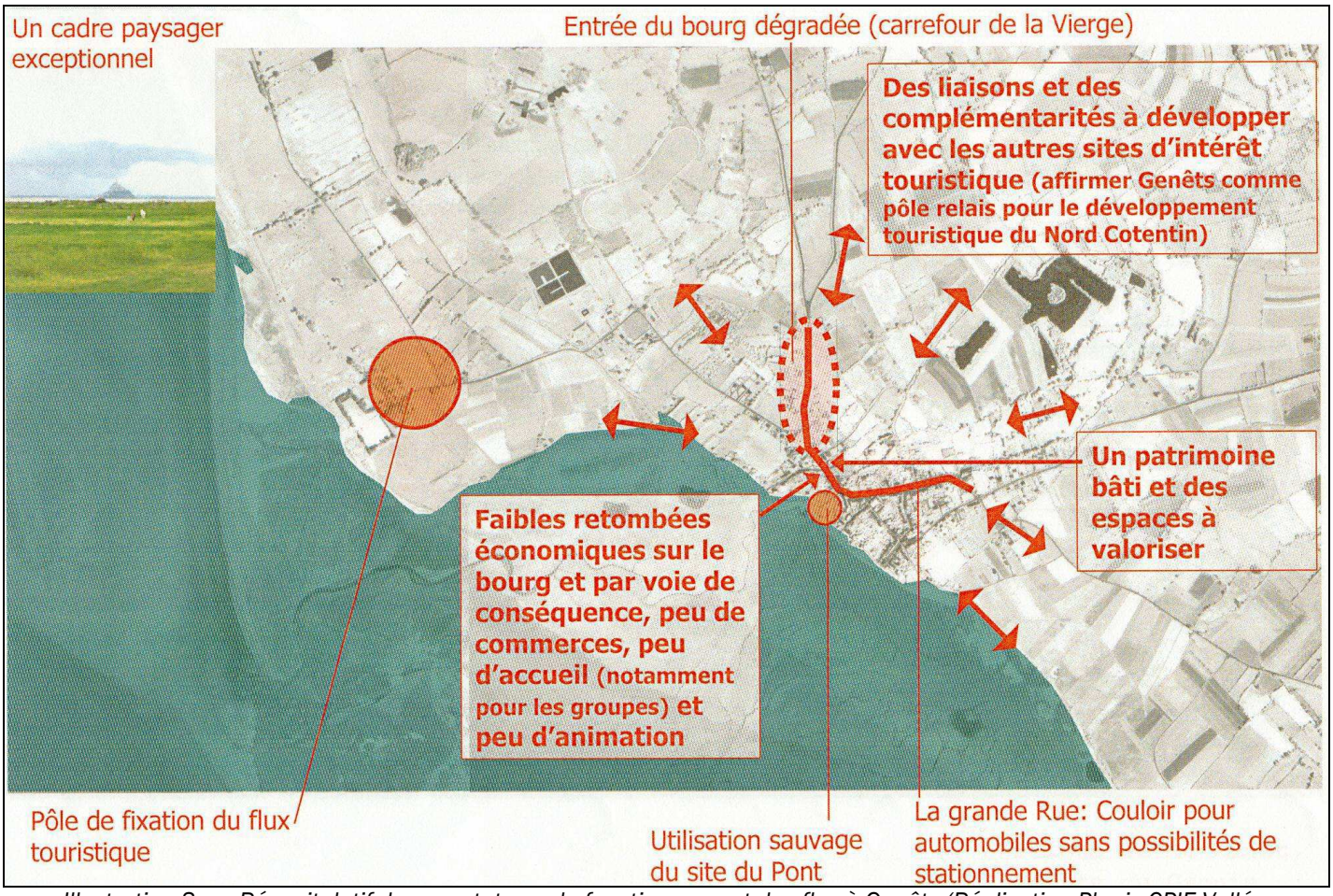

Illustration 8. Récapitulatif des constats sur le fonctionnement des flux à Genêts (Réalisation Planis-CPIE Vallée de l'Orne)

Sur la base du diagnostic, différents scénarii de développement ont permis d'aboutir à la solution retenue. Cette solution propose le réaménagement de l'entrée nord du bourg afin de faire ralentir les véhicules qui entrent dans la commune. Aux abords du Pont, l'étude préconise un traitement de la voirie de telle façon à donner un caractère piéton aux lieux, toujours dans le souci d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des lieux.

En ce qui concerne le relai des pèlerins et des randonneurs, son emplacement pressenti est l'ancienne école de la commune, en bordure des herbus. Une réflexion concernant la thématique des pèlerinages a été menée. Cet équipement a également été étudié dans la perspective d'une répartition des flux touristiques du Bec d'Andaine.

L'idée est d'offrir un nouveau site de départ pour les traversées en aménagement le relai dans l'esprit des refuges de montagne où les pèlerins pourront se changer, prendre une collation,..., avant ou après la traversée de la baie.

Pour la réalisation la commune de Genêt restera propriétaire des bâtiments et maître d'ouvrage de l'opération. Dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, le Conseil Général de la Manche réalisera les travaux. La gestion de l'équipement sera assurée par la communauté de communes

de Sartilly. Des produits de touristiques de découverte de la baie et de son arrière pays seront proposés. Pour appuyer le travail de programmation réalisé par l'architecte et le scénographe, un comité scientifique sera constitué. Les travaux sont estimés à hauteur de 900 000 euros et l'ouverture du relai des pèlerins et des randonneurs est prévue pour l'été 2009 dans le cadre des festivités du XIIIème centenaire de la fondation du Mont-Saint-Michel.

5. Acteurs impliqués

Le comité de pilotage qui a travaillé sur ce projet était composé de :

- la DIREN
- les élus de la commune de Genêts
- le Sy.M.E.L
- le Groupement Interprofessionnel Randonnée
- des entreprises de guides (Chemins de la baie, la maison du guide,...)
- la direction des sites et musées du Conseil Général de la Manche
- la DDE – SAUE
- le cabinet PLANIS
- le CPIE Vallée de l'Orne

6. Documents

- **CPIE Vallée de l'Orne, Cabinet Planis**, 2004, *Etude de cadrage pour la création d'une maison des pèlerinages, Réflexion pour la mise en valeur du patrimoine de la commune de Genêts et propositions d'aménagements rendant fonctionnels les flux et l'organisation touristique*

Dossiers liés :

- 21_Renaturation du Bec d'Andaine - 1ère tranche
- 21bis_Transfert en retrait des structures du Bec d'Andaine - 2ème tranche
- 21ter_Parking de la vierge et requalification du pont

Cette étude de réflexion globale sur la commune de Genêts a été réalisée après les travaux du Bec d'Andaine. Certains aménagements sont déjà réalisés, du fait des opportunités foncières de la commune, mais l'étude permet d'avoir une approche globale et cohérente à l'échelle de la commune, indispensable pour faire de Genêts un lieu d'ancrage pertinent de mise en valeur patrimoniale. La réalisation du relai des pèlerins et des randonneurs sera un élément structurant fort permettant, entre autres, de mieux gérer les flux entre le Bec d'Andaine et le bourg de Genêts.

PARKING DE LA VIERGE ET REQUALIFICATION DU PONT A GENETS

(3EME PHASE)

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude et travaux	**Commune de Genêts**	**21ter**	Axe 1 – sous action 1.4.3

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : 2007*

7. Motivation de départ

En raison de sa situation en espace naturel et du seuil de saturation de ce type d'espace fragile, l'aire de stationnement créée à l'occasion de la mise en retrait des structures d'accueil du Bec d'Andaine. ne pouvait accueillir tous les véhicules en période de pointe, et notamment les cars. Il fallait donc pouvoir accueillir les cars une fois les passagers déposés au Bec d'Andaine. De plus, la capacité d'accueil des véhicules individuels a été réduite de manière conséquente. Il faut donc proposer une alternative aux véhicules qui ne trouveraient pas de place au Bec d'Andaine. Dans le cadre de l'étude sur Genêts (dossier 54) qui traite de la problématique du stationnement sur Genêts, en lien avec les potentialités d'implantation d'une maison des pèlerins, et l'aménagement du site du pont fortement dégradé, la parcelle de la vierge s'avère être une réponse intéressante à la problématique du stationnement à Genêts.

8. Rappel des objectifs

La réalisation du dossier concerne :

- L'achat d'une parcelle de 3000m² au cœur du bourg de Genêts et en liaison avec le site du bec d'Andaine
- Une étude de conception des aires de stationnement de la Vierge et du jardin du prieuré
- Une étude de requalification du site du pont
- Les travaux d'aménagement

9. Coût de l'opération

€ TTC	Coût total	Etat Basse-Normandie	Département Manche	Maître d'ouvrage
Estimation	225 116.25	149 829.00	30 264.00	45 023.25
%	100%	66.55%	13.45%	20%
Dépenses réelles	**125 008.42**	**0.00**	**0.00**	**125 008.42**

Les dépenses réelles comprennent la réalisation du parking de la vierge pour un montant total de 119 447.02. Cette somme comprend l'acquisition de la parcelle (25 894.89 € TTC), l'étude de conception faite par l'Atelier du Canal (6 574.42 € TTC) et les travaux (86 977.71 € TTC).
Le parking du prieuré a coûté 5 561.40€.
La somme restante par rapport à l'estimation de départ, soit 100 107.83 sera affectée à la réalisation du projet sur le site du pont. La réalisation de ce projet a été estimée à 70 250.00€ par la maître d'œuvre Le Barbenchon.

10. Réalisations

Les aménagements financés dans la cadre de l'OGS doivent pouvoir apporter des réponses aux problématiques de stationnement, induites par le futur relai du randonneur et du pèlerin et la requalification du site du pont. Ce relai se situera à proximité du parking de la Vierge.

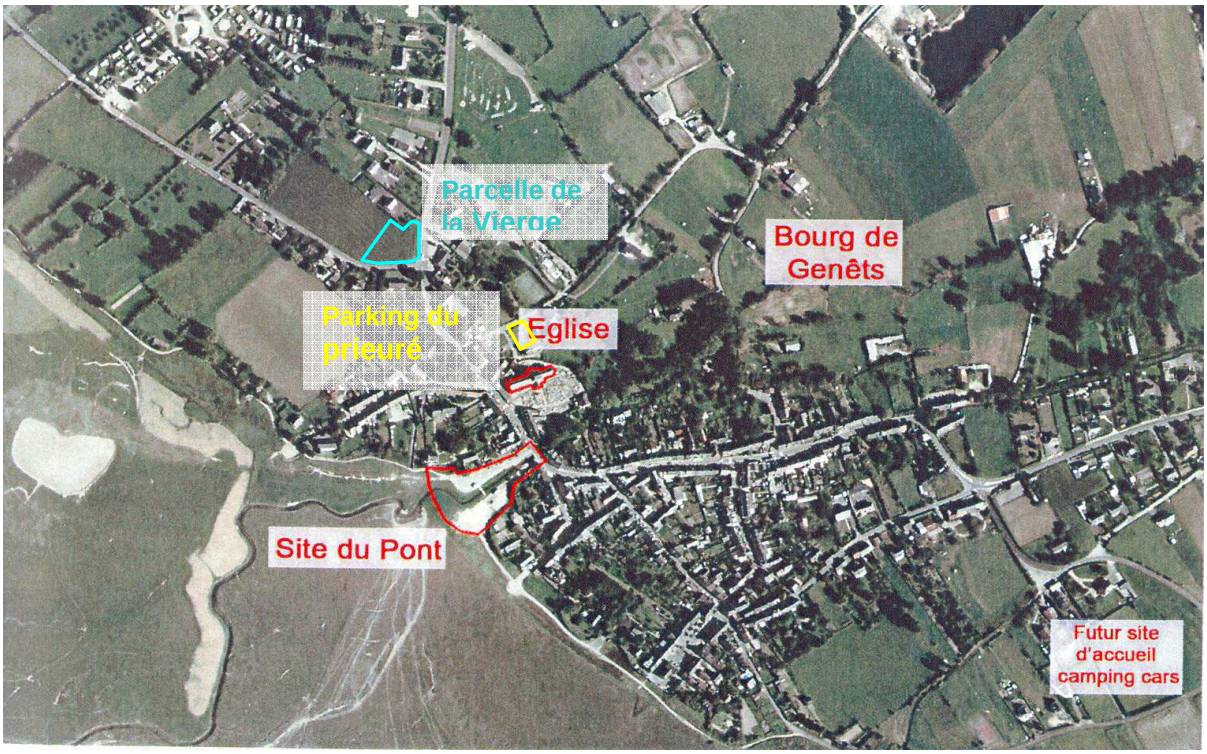

Illustration 9. Localisation des 3 aménagements (Parking de la vierge, du prieuré et site du pont) prévus dans le dossier (Source : Atelier du Canal, Adaptation Claire Hivert)

1. Parking de la Vierge

L'étude sur le site du carrefour de la Vierge a été menée par l'Atelier du Canal. L'aménagement devait donner un air « naturel » au site, avec des aménagements simples intégrés à leur environnement.

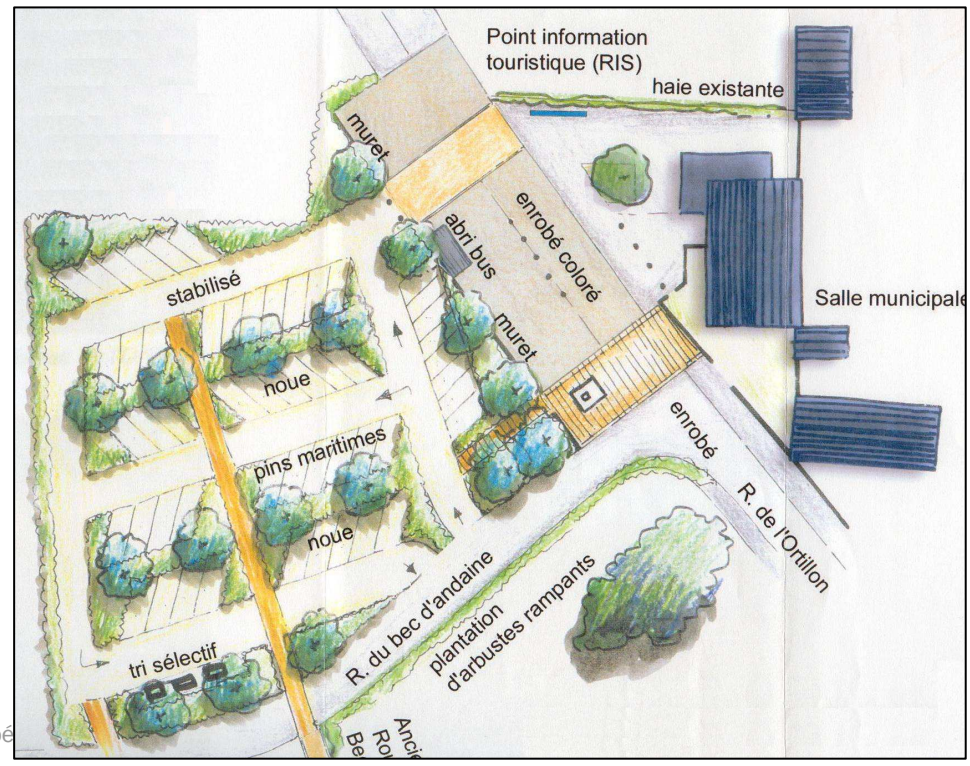

Illustration 10. Esquisse d'aménagement pour le parking de la vierge (Atelier du Canal)

Le parking de la Vierge et le parking du prieuré sont terminés depuis 2007.

Photo 22. Le parking de la vierge en 2004 (© Marc Rapilliard)

Photo 23. Le parking de la vierge en 2007 (© Marc Rapilliard)

2. Parking du jardin du prieuré

A proximité de l'église l'aire de stationnement du prieuré est de réalisation très sobre, à l'image du reste de la commune. Il offre une capacité de stationnement d'environ 20 places, ce qui est intéressant étant donné sa situation dans le bourg de Genêts.

Photo 24. Le parking du Priéuré avant la pose de l'enrobé (Photo : Commune de Genêts)

3. Le site du pont

L'aménagement du site du pont doit permettre une amélioration de l'état des herbus, dégradés par le stationnement des véhicules. L'esquisse d'aménagement prévoit donc un nombre de places de stationnement limité et clairement signalé afin de limiter le nombre de véhicules.

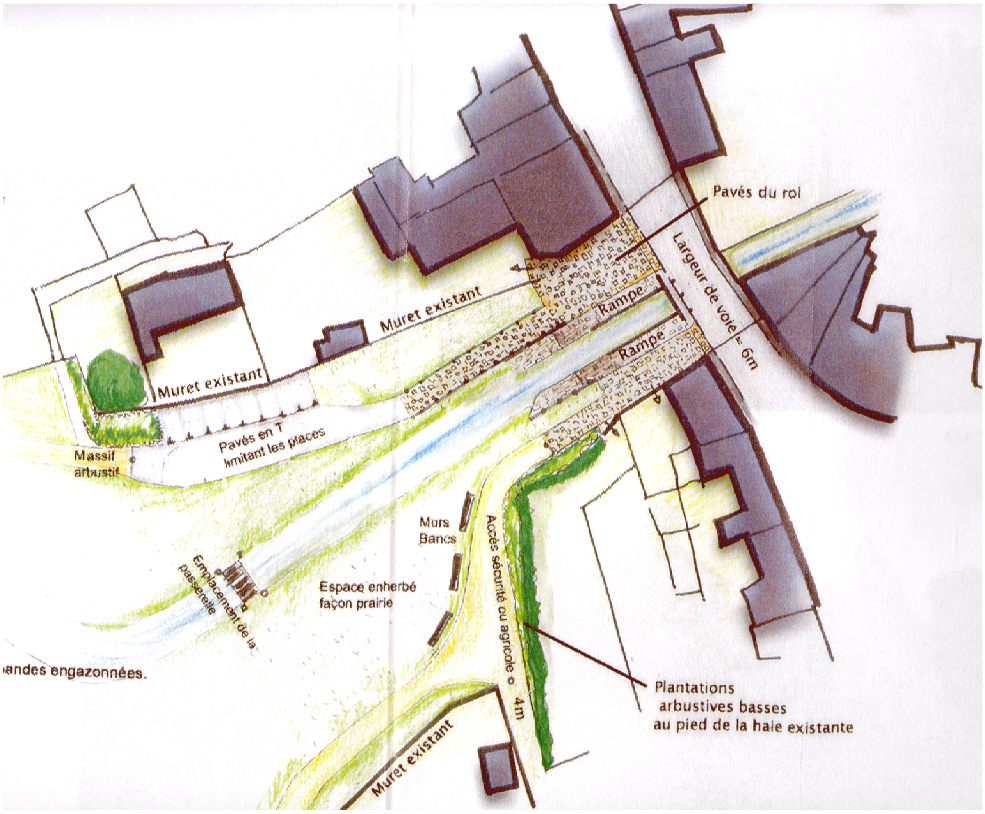

Illustration 11. Esquisse d'aménagement pour le site du pont (Atelier du Canal)

La réalisation des travaux sur le site du pont est en attente. En effet, l'aménagement doit avoir lieu sur le DPM et le maire ne souhaite pas engager de financements pour ces aménagements tant qu'il n'a pas la certitude de pouvoir tirer profit de cet espace pour la vie de la commune. Pour ce faire, il a déposé une demande en préfecture au mois de juillet 2007 pour obtenir une concession de gestion du DPM sur le site du pont. Il s'engage cependant à réaliser la passerelle proposée dans le projet.

Photo 25. Le site du pont en 2007 (Photo : Claire Hivert)

11. Vie du site

Le parking de la Vierge est très peu fréquenté même lorsque le parking du Bec d'Andaine est à saturation. Cette faible fréquentation peut s'expliquer par l'offre touristique du bourg qui n'est pas encore développée (cf. dossier 21bis), par la signalétique, ainsi que par les traversées qui n'ont pas encore lieu depuis le bourg.
Au site du pont, tant que le projet ne sera pas réalisé, les véhicules continueront à stationner en masse sur le DPM.

12. Documents

- **CPIE Vallée de l'Orne, Cabinet Planis**, 2004, *Etude de cadrage pour la création d'une maison des pèlerinages, Réflexion pour la mise en valeur du patrimoine de la commune de Genêts et propositions d'aménagements rendant fonctionnels les flux et l'organisation touristique*
- Dossier lié : 54_Etude de cadrage pour la maison des pèlerinages

En raison de leur proximité, le parking de la Vierge et le site du pont sont complémentaires. Le parking de la vierge étant peu utilisé, la suppression de places de stationnement ne serait pas préjudiciable pour les commerces à proximité à condition que la liaison entre le parking et les commerces soit aménagée afin de permettre aux piétons de circuler entre les deux sites en toute sécurité. Les aménagements sont à penser en conformité avec l'étude de cadrage sur la maison des pèlerinages (dossier 54) et ne seront satisfaisant que si tout est mis en œuvre conjointement.

REQUALIFICATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DU SITE DES FALAISES DE CAROLLES-CHAMPEAUX

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude	**Communes de Carolles et de Champeaux**	**42**	Axe 1 – sous action 1.2.5

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : 2005*

1. Motivation de départ

Le site des falaises de Carolles-Champeaux est un site très fréquenté dans la baie. Le plan de gestion partiel de ce site a souligné que les accès et les structures d'accueil n'étaient pas appropriés. Il est donc nécessaire de définir la localisation des aménagements paysagers des différents points d'accueil afin qu'ils soient à la hauteur des enjeux paysagers du site.

2. Rappel des objectifs

- Aménager les entrées de site sur les secteurs de Pignon Butor, du Lude et de la Cabane Vauban sur Carolles afin de préserver le caractère naturel du site tout en permettant aux visiteurs de stationner.
- Optimiser les conditions d'accueil sur le plus beau km de France à Champeaux afin d'éviter le stationnement sauvage sur le bas-côté

Cette étude fait suite à l'étude de cadrage du CAUE.

3. Coût de l'opération – Définition des avant-projets d'aménagement

€ TTC	Coût total	Etat Basse-Normandie
Estimation 1 Carolles	8 000.00	8 000.00
Estimation 2 Carolles	19 594.07	19 594.07
Estimation 1 Champeaux	9 000.00	9 000.00
Estimation 2 Champeaux	15 000.00	15 000.00
%	100%	100%
Dépenses réelles Carolles	**19 594.07**	**19 594.07**
Dépenses réelles Champeaux	**12 954.12**	**12 954.12**
TOTAL	**32 548.19**	**32 548.19**

4. Réalisations

1. Carolles

L'étude effectuée par le paysagiste Thierry Leverrier et le bureau d'ingénierie des réseaux et des voiries PRY-TECH ingénierie a été remise en avril 2005.

Le cabinet fait un état des lieux des 3 aires de stationnement (Pignon Butor, Vallée du Lude et Cabane Vauban) puis établit des scénarii pour chacun des espaces.

Pignon Butor :

Le parking du Pignon Butor surplombe offre un point de vue unique sur la grande plage de Carolles-Julouville. Le site est fortement marqué par les aménagements routiers puisque le parking est entièrement recouvert d'enrobé. L'objectif est donc de rendre son aspect naturel au site et de transférer le stationnement en retrait. Plusieurs possibilités d'implantations ont étés étudiées.

Photo 26. Proposition 1 : Implantation suivant proposition du CAUE – (Photo Thierry Leverrier)

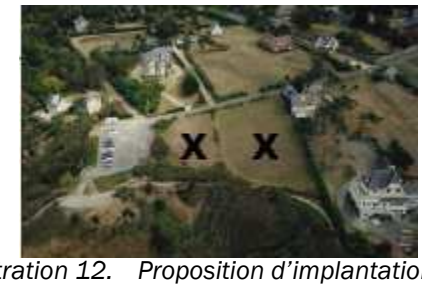

Illustration 12. Proposition d'implantation n°2

Vallée du Lude :

Les propositions consistent en une meilleure intégration paysagère de l'aire de stationnement ou en la suppression du parking actuel pour en créer un autre plus proche du centre bourg.

Photo 27. Le parking du Lude avant aménagement - (Photo Thierry Leverrier)

Cabane Vauban :

L'objectif est de repenser l'organisation de l'aire de stationnement et mieux l'intégrer dans le paysage. Une parcelle de délestage pouvant être ouverte en cas de forte affluence est également proposée.

Photo 28. Parking de la cabane Vauban en avril 2003 (Photo Sy.M.E.L)

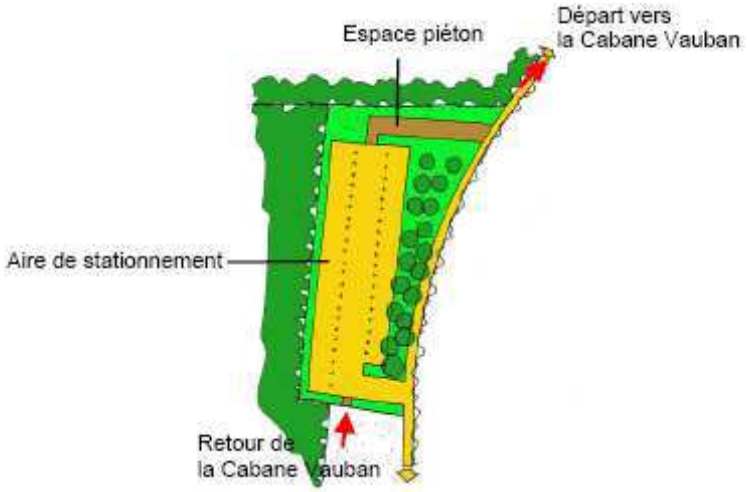

Illustration 13. Réorganisation de l'aire de stationnement de la cabane Vauban – Thierry Leverrier

2. Champeaux

L'étude a été effectuée par le bureau d'études Coüasnon et a été remise en juillet 2005. Elle porte sur le secteur dit « du plus beau kilomètre de France » et vise à améliorer le fonctionnement comme l'esthétique des lieux. Les objectifs majeurs du travail sont la valorisation des vues vers la baie, la proposition de continuités de parcours pour les voies destinés aux circulations douces, l'amélioration de la sécurité (vitesses des véhicules, stationnement…). Une réflexion plus détaillée a lieu sur la descente vers la cale de Sol Roc. L'étude propose donc un traitement spécifique du revêtement routier et l'aménagement de carrefours afin de symboliser le « plus beau kilomètre de France », un parking entre les restaurants le « Farfalla » et « le Marquis de Tombelaine » et la réduction au strict minimum de celui de l'hôtel des Hermelles, la suppression du parking de « la Lunette » et enfin, l'agrandissement du parking en haut de la cale de Sol Roc.

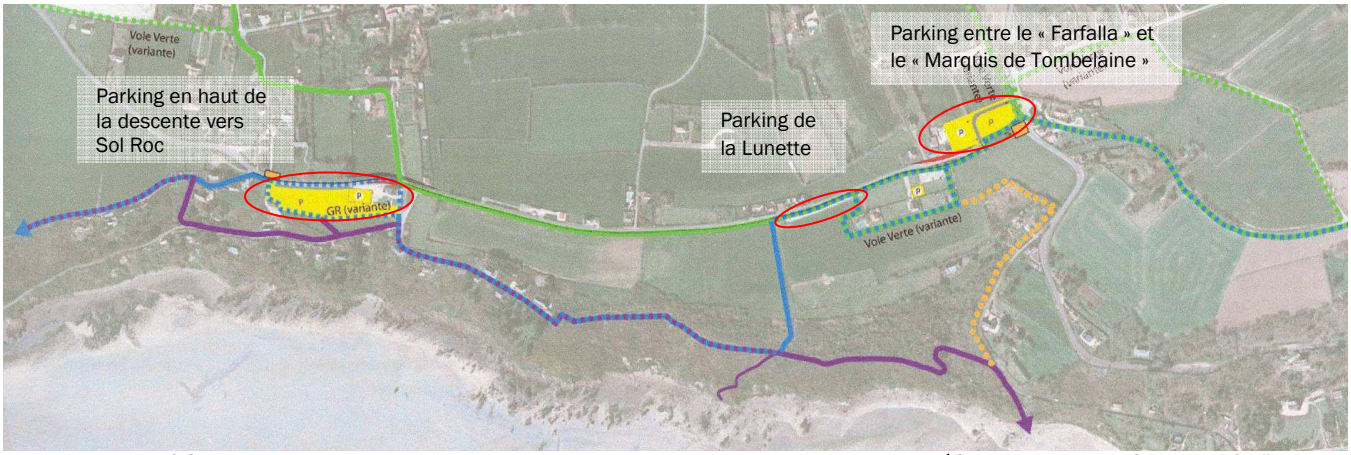

Illustration 14. Emplacement des espaces de stationnement compris dans la réflexion globale (Source : Coüasnon – Réalisation Claire Hivert)

Sur les parkings existants, les propositions portent surtout sur l'amélioration de la qualité paysagère des aires de stationnement ainsi que la sécurité.

5. Documents

- **Direction Départementale de l'Equipement de la Manche, service de gestion des routes**, du 11 juillet au 18 aout 2004, *Analyse de trafic sur les voies communales de la Croix Paqueray, la Vallée du Lude et la Cabane Vauban*
- **LEVERRIER T., PRY TECH Ingénierie,** avril 2005, *Site des falaises de Carolles, Etude pour l'aménagement des aires d'accueil*
- **Bureau d'études Coüasnon,** juillet 2005, *Projet communal de requalification de la RD911 et de la descente vers Sol Roc*

REQUALIFICATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DU SITE DES FALAISES DE CHAMPEAUX

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Travaux	**Communes de Champeaux**	**42bis**	Axe 1 – sous action 1.2.5

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période de réalisation : démarrage juillet 2007*

1. Motivation de départ

Le site des falaises de Champeaux est un site très fréquenté de la baie. Le plan de gestion réalisé en 2003 par le conservatoire du littoral souligne le fait que les entrées du site sont peu valorisées. Par ailleurs, la commune est confrontée à des problèmes de fréquentation de la descente vers la cale de Sol Roc, essentiellement pour la pratique de la pêche à pieds lors des grandes marées, ce qui engendre des risques importants en cas de nécessité d'intervention des services de secours.
L'opportunité du passage de la Voie Verte doit également être saisie pour anticiper les futurs flux de visiteurs.
Afin que le site soit à la hauteur des enjeux paysagers présents, il est nécessaire de repenser l'accueil et la circulation du public.

2. Rappel des objectifs

L'étude préalable à l'aménagement réalisée par le cabinet Laurent Coüasnon a permis de définir un projet global comprenant :

- la requalification du plus beau kilomètre de France sur le site classé des falaises de Champeaux
- l'optimisation des conditions d'accueil des véhicules et des usagers du site avec la création de deux aires de stationnement aux entrées du site.

Au regard de l'estimation du coût des travaux, la commune de Champeaux et les partenaires de l'OGS ont retenu comme première tranche de travaux, la requalification de l'aire de stationnement en haut de la descente à Sol Roc.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total TTC	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Département Manche	Maître d'ouvrage	Reste à financer
Estimation 1	746 620.00	148 530.00	89 000.00	37 875.00	149 324.00	321 891.00
Estimation 2 projet global	746 620.00	208 971.00	169 509.00	50 000.00	149 324.00	168 816.00
Estimation Sol Roc	425 800.00	121 131.00	169 509.00	50 000.00	85 160.00	-
%	100	28	40	12	20	
Dépenses réelles	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	

La première estimation prévoyait la réalisation de l'ensemble du projet. La seconde estimation a été recalculée suite au désengagement des crédits des financeurs sur le projet du parking du Pignon Butor. Les participations de l'Etat, de la Région et du Département sont donc plus élevées.

4. Réalisations

Au vu de l'ampleur du projet par rapport à la commune et au niveau de financements obtenus, les partenaires se sont concentrés sur l'aménagement du haut de la cale de Sol Roc. Une première proposition d'aménagement a été formulée par le cabinet Coüasnon dans le cadre de l'étude pour la requalification des aires d'accueil des falaises de Carolles-Champeaux (dossier 42).

Illustration 15. Proposition d'aménagement du parking en haut de la cale de Sol Roc (Réalisation Coüasnon)

Suite à une réunion de présentation du projet aux propriétaires concernés en sous-préfecture d'Avranches le 6 octobre 2005, sous la présidence de madame Dilhac, la mairie a procédé à la proposition d'acquisition à l'amiable des parcelles.
Cette initiative n'aboutissant pas pour une des parcelles, le conseil municipal réunit le 8 février 2007 s'est prononcé en faveur d'une procédure d'expropriation pour mener à bien un projet cohérent.
Ainsi, la commune de Champeaux a adressé au cours de l'été 2007 un dossier de demande d'autorisation spéciale au ministre chargé des sites afin de le saisir avant la procédure d'enquête aux fins d'expropriation pour cause d'utilité publique.
De plus, le cas particulier d'aménagement d'aires de stationnement en espace remarquable nécessite une enquête publique, qui a eu lieu du 15 mai au 19 juin 2007.
L'emplacement retenu pour l'aménagement de l'aire de stationnement du « haut de la descente à Sol Roc » se localise dans le site classé de la baie du Mont-Saint-Michel.

Les travaux sont prévus pour la fin de l'année 2007.

5. Acteurs impliqués

Les personnes ou structures suivantes sont impliquées dans la réalisation du dossier :

- mairie de Champeaux
- Sy.M.E.L
- Direction des routes du Conseil Général de la Manche
- DIREN
- Agence routière de Villedieu-les-Poêles

6. Documents

▪ **Communauté de communes de Sartilly – Porte de la Baie**, 2003, Projet de mise en sécurité et accessibilité de la cale de mise à l'eau du Sol Roc en Champeaux

Dossier lié

▪ 42_Requalification des structures d'accueil du site des falaises de Carolles-Champeaux (Etudes)

La mise en valeur de l'ensemble du « plus beau kilomètre de France » est projet très intéressant s'il est réalisé en globalité. Il serait donc souhaitable de rechercher les moyens pour achever le projet défini dans l'étude du cabinet Coüasnon.

PARKING DU LUDE ET CABANE VAUBAN

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Travaux	**Commune de Carolles (Parking du Lude)** **Conservatoire du littoral (cabane Vauban)**	**42ter**	Axe 1 – sous action 1.2.5

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période de réalisation : 2006*

1. Motivation de départ

Le site des falaises de Carolles est un site très fréquenté de la baie. Il bénéficie d'un plan de gestion réalisé par le conservatoire réalisé en 2001 qui met en évidence que les entrées de sites sont peu valorisées.
Il faut donc redéfinir la localisation et les aménagements paysagers des différents points d'accueil du public.

2. Rappel des objectifs

L'étude préalable à l'aménagement réalisée par le cabinet Thierry Leverrier a conduit la commune à retenir un projet comprenant l'aménagement des 3 entrées de site :
- Pignon Butor et vallée du Lude sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Carolles
- Cabane Vauban, sous maîtrise d'ouvrage du CELRL.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	FEOGA	Département Manche	MO
Estimation Lude	189 180.00	70 532.00	75 672.00	-	42 976.00
%	100	37	40		23
Estimation Vauban	71 240.00	17 678.00	-	50 000.00	3 562.00
%	100	25		70	5
Dépenses réelles Lude	**138 178.49**	**55 262.82**	**55 262.82**	**-**	**27 652.85**
Dépenses réelles Vauban	**0.00**	**0.00**	**-**	**0.00**	**0.00**

4. Réalisations

1. Parking du Pignon Butor

Face au manque de maturité du projet et à la forte opposition des riverains craignant d'être dérangés par le passage des véhicules, le projet est aujourd'hui suspendu.

2. Parking Vauban

Les travaux sont retardés en raison des difficultés d'acquisition de la parcelle auprès de la commune de Saint-Michel-des Loups. La procédure d'acquisition de la parcelle s'est accélérée depuis que le dossier a été repris en main par Julouville. La division parcellaire a eu lieu et un géomètre est passé en février pour faire démarrer la procédure de travaux, qui permettra d'être dans les délais pour obtenir les subventions du FNADT.
La parcelle devrait être acquise d'ici fin 2007 et les travaux réalisés en 2008.

3. Parking du Lude

Les travaux sont achevés depuis 2006.

Photo 29. Le parking du Lude en septembre 2003 – vallée à gauche (Photo Cécile Lefeuvre)

Photo 30. Le parking en septembre 2007 – vallée à droite (Photo Claire Hivert)

L'aménagement sobre du parking favorise son intégration avec la vallée. La disparition de la haie vers la vallée permet une meilleure mise en valeur de celle-ci.

5. Vie des sites

Les seules critiques apparues au niveau du parking du Lude concernent la hauteur du muret trop basse qui ne permet pas aux personnes âgées de s'asseoir.

La dégradation du chemin menant à la vallée du Lude causée par le ravinement risque d'accentuer la différence de niveau entre le parking et le chemin. Dans le cadre du plan de gestion des falaises, il est prévu que les sentiers soient restaurés.

Photo 31. Sentier endommagé par le ravinement (Photo Claire Hivert-2007)

6. Acteurs concernés

Les structures ou personnes suivantes sont impliquée dans la réalisation du projet :

- Mairie de Carolles
- Association de défense de la vallée du Lude

- DIREN
- Sy.M.E.L
- CAUE

7. Documents

▪ **LEVERRIER T., PRY TECH Ingénierie,** avril 2005, *Site des falaises de Carolles, Etude pour l'aménagement des aires d'accueil*

Dossiers liés :

▪ 42_Requalification du site des falaises de Carolles-Champeaux (Etudes)

L'aménagement du parking du Lude n'est une partie du projet global de requalification du site des falaises de Carolles-Champeaux. Il serait donc intéressant de rechercher les moyens permettant de mettre en valeur l'ensemble du site conformément à l'étude globale.

AXE 2

« Définir un plan d'action paysage à l'échelle des communes littorales »

Genêts-Jardin du Prieuré

ANIMATION PAYSAGERE PAR LE CAUE

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Animation	**Sy.M.E.L**	**23**	Axe 2 – sous action 2.5.6.2

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de l'action : avril 2002 à septembre 2003*

1. Motivation de départ

Des collines au bocage dense situé dans l'arrière pays des falaises, des dunes et des estuaires, aux silhouettes villageoises qui ponctuent la partie sud de la baie, c'est l'ensemble des territoires des 14 communes qui participe pleinement à la qualité paysagère de la Baie du Mont-Saint-Michel et à son attrait. Aussi un volet relatif à la revalorisation des paysages à cette échelle a-t-il été défini dans l'axe 2 du PTD. Conscient que le paysage résulte de l'action de multiples acteurs, le volet paysager de l'Opération Grand Site de la Baie du Mont Saint Michel repose sur une mobilisation aussi large possible qui se traduit par la définition d'un plan d'actions pour les paysages ruraux et les silhouettes villageoises.

2. Rappel des objectifs

Mettre en place une animation spécifique à l'action paysage de l'OGS sur les communes littorales afin des les sensibiliser à leur environnement paysager et architectural et de définir des projets communaux exemplaires en matière de qualité paysagère.
Une convention signée entre le Sy.M.E.L et le CAUE le 29 avril 2002 définit les missions du CAUE qui sont les suivantes :

- Définir des orientations pour le grand paysage en concertation avec la population
- Accompagner les communes dans la gestion de leur développement urbain
- Accompagner les communes dans le lancement de projets d'aménagement de qualité
- Proposer des orientations pour la mise en valeur des bergeries en Baie du Mont-Saint-Michel

Les projets communaux, découlant de la mission du CAUE, se sont déclinés sous forme de fiche pour chacun des projets, incluant l'étude de définition puis les travaux.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat FNADT	Région Basse-Normandie
Estimation	88 116.00	52 276.00	30 840.00
%	100	60	40
Animation 2002	46 649.00	0.00	46 649.00
Animation 2003	41 467.00	0.00	41 467.00
TOTAL	**88 116.00**	**0.00**	**88 116.00**

La DIREN, ne pouvant pas verser de subvention pour des dépenses de fonctionnement, a proposé qu'un transfert de crédits soit effectué sur les actions suivantes : l'étude relative à la mise en valeur du Grouin du sud (dossier 55) et étude des paysages de nuit (dossier 49). La souplesse des services du Conseil Régional a permis ce transfert et donc la réalisation des actions comme prévu.

4. Réalisations

1. Animation du CAUE dans les communes

La contribution du CAUE à la mise en place d'un plan d'action paysage a duré 18 mois entre avril 2002 et septembre 2003.
Une sensibilisation du public à l'échelle du grand paysage a été effectuée grâce à des ateliers organisés pour chaque entité paysagère par le CAUE.
Les échanges sur les perceptions paysagères, la définition des enjeux paysagers pour la Baie et des objectifs d'évolution des paysages qui se dégagent de ces ateliers, ont été synthétisés sous la forme d'un document d'objectifs, diffusé auprès des décideurs et des institutionnels. Cette étape a permis de vérifier l'attachement de la population à la qualité toute particulière de la Baie et à la nécessité de mettre en œuvre des projets de qualités pour la pérenniser.
Afin de permettre à l'ensemble des acteurs locaux de percevoir concrètement ce qui peut porter la qualité paysagère spécifique à la baie du Mont Saint Michel, l'émergence de projets exemplaires et identifiants a été favorisée. Le choix de ces projets s'est fait par rapport aux voies d'accès vers le Mont. Le principe de soutenir leur définition, puis leur réalisation a été retenu.
Pour ce faire, le CAUE a eu pour mission de définir le programme du projet proposé par la commune concernée et identifié comme exemplaire à l'échelle de la Baie. L'OGS a soutenu les études nécessaires pour la définition du projet détaillé.

Le comité de programmation a été saisi au cas par cas. La réalisation des travaux a également été soutenue dans le cadre de l'OGS en fonction de l'exemplarité du projet.

2. Travail sur les bergeries

D'autre part, une réflexion spécifique sur les bâtiments agricoles a été menée afin de proposer des éléments de réponse à leur intégration. Dans le cadre de l'OGS, un concours d'idées devait être lancé afin de construire des bergeries dont l'architecture serait à la hauteur du site et de la production. Du fait du contexte délicat sur toutes les problématiques liées à la gestion pastorale, l'AOT, la loi littoral, AOC,etc, le projet a été abandonné. Un premier travail de concertation a néanmoins été effectué en 2003 par le CAUE de la Manche, qui a abouti à l'élaboration d'un document de travail intitulé « Mise en valeur architecturale et paysagère des bergeries, Diagnostic et propositions ». Les propositions de valorisation des bâtiments existants et de créations nouvelles ont donc été élaborées en concertation avec les acteurs concernés. Il convient en effet de maintenir et de favoriser cette activité, indissociable de l'image de la Baie.
Le projet a été piloté par la DDE de la Manche qui a animé un groupe de travail » bergeries ». Le travail a été repris en 2006 par les services du Conseil Général en gardant l'objectif de l'élaboration d'un « guide ressource pour la construction et l'implantation des bergeries pour ovins de prés-salés, dans le cadre de l'obtention de l'AOC ». Le CAUE est également prévu pour le volet paysager de cette action.
Les maîtres d'ouvrage de cette opération sont les éleveurs, regroupés autour du Syndicat de Défense de l'AOC de l'Agneau de pré-salé des Havres de la Côte Ouest du Cotentin et de la Baie du Mont-Saint-Michel, associés à la Chambre consulaire d'Agriculture. Les financeurs devraient être le Conseil Général de la Manche (50%) qui passera une convention de subvention avec la chambre d'agriculture. La chambre d'agriculture devrait participer à hauteur de 20% et les autres financeurs pourraient être le Conseil Régional de Basse-Normandie, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie…
Si elle n'a pas été poursuivie dans le cadre de l'OGS, cette démarche fait l'objet de la mobilisation de tous les acteurs concernés.

5. Documents

- **Opération Grand Site Baie du Mont-Saint-Michel**, 29 avril 2002, *Signature de la convention Sy.M.E.L – CAUE. Plan d'action en faveur des paysages des communes littorales*
- **Luginbühl Y.,** *Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel – Les paysages de la Baie du Mont-Saint-Michel, Rapport*, Unité de recherche « Dynamiques sociales et recomposition des espaces » CNRS, Universités de Paris I, Paris VIII, Paris X

Documents généraux du CAUE

- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Des orientations pour le grand paysage, Synthèse des ateliers de sensibilisation et de concertation du public*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets communaux d'aménagement, Présentation de l'action et des itinéraires relatifs à l'entité paysagère des « estuaires »*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets communaux d'aménagement, Présentation de l'action et des itinéraires relatifs à l'entité paysagère des « falaises et dunes »*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets communaux d'aménagement, Présentation de l'action et des itinéraires relatifs à l'entité paysagère des « polders »*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Mise en valeur architecturale et paysagère des bergeries, Diagnostic et propositions*

Documents du CAUE individualisés par communes

- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur les abords de la RD 911, au lieu dit « plus beau kilomètre de France » à Champeaux, Commune de Champeaux*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur les accès aux falaises de Carolles-Champeaux, Commune de Carolles*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager pour l'affirmation des particularités horticoles, balnéaires et exotiques du bourg de Saint-Jean-le-Thomas, Commune de Saint-Jean-le-Thomas*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur les abords de l'église de Genêts, Commune de Genêts*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur la pointe du Grouin du Sud et le bourg de Saint-Léonard, Commune de Vains-Saint-Léonard*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur le linéaire côtier du Val-Saint-Père, de part et d'autre du » Gué de l'Epine », commune du Val-Saint-Père*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur les abords du site du pont de Pontaubault, communes de Pontaubault, Val-Saint-Père, Saint-Quentin-sur-le Homme et éventuellement une petite partie de Poilley*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur le bourg de Céaux, commune de Céaux*
- **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur le bourg de Courtils, Commune de Courtils*

CAUE de la Manche, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager aux abords du moulin de Moidrey, Communes de Beauvoir et Moidrey*

ETUDES PAYSAGERES

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Sy.M.E.L**	**22**	Axe 2 – sous action 2.5.6.1

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de l'action : 2003*

1. Motivation de départ

Des collines au bocage dense situé dans l'arrière pays des falaises, des dunes et des estuaires, aux silhouettes villageoises qui ponctuent la partie sud de la baie, c'est l'ensemble des territoires des 14 communes qui participe pleinement à la qualité paysagère de la Baie du Mont-Saint-Michel et à son attrait. Aussi un volet relatif à la revalorisation des paysages à cette échelle a-t-il été défini dans l'axe 2 du PTD. Il convenait également d'engager avec les acteurs locaux des réflexions propices à favoriser une gestion attentive et durable de ces atouts.

2. Rappel des objectifs

La mise en œuvre de l'axe 2 s'est traduite par de multiples actions :

- Elaborer de façon concertée et partenariale des plans d'action paysage en faveur des communes littorales
- Réaliser des diagnostics paysagers approfondissant les analyses initiées dans le cadre du RCM
- Lancer un concours d'idées afin de proposer des formes architecturales adaptées à une bonne insertion dans les paysages des bergeries et préconisation pour des accompagnements d'insertion par des structures plantées
- Concevoir des projets exemplaires pour démontrer concrètement tout l'intérêt de la prise en compte de la qualité paysagère de la Baie

Ce dossier 22 comprend l'élaboration de diagnostics paysagers et de préconisations par des bureaux d'études pour le développement urbain des communes littorales, ainsi qu'un concours d'idées architecturales pour l'insertion des bergeries.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	FEOGA	Maître d'ouvrage
Estimation	114 000.00	28 500.00	17 100.00	45 600.00	22 800.00
%	100%	25%	15%	40%	20%
Dépenses réelles	**95 799.60**	**23 950.00**	**17 100.00**	**38 319.84**	**16 429.76**

4. Réalisations

Le cahier des charges élaboré par le CAUE requérait 3 études, soit une pour chaque entité paysagère de la baie côté Manche.

Les études portant sur les entités « Falaises et dunes » et « Estuaires » ont été réalisées par le cabinet Coüasnon. Elles concernent les communes de Carolles à Céaux. L'étude de l'entité « polders et marais » a été traitée par le cabinet SETUP Environnement et porte sur les communes de Courtils à Beauvoir.

Le travail a permis d'élaborer un diagnostic précis puis de définir des mesures de nature à pérenniser les qualités architecturales et villageoises des territoires des 14 communes littorales. Les communes, responsables de la gestion de l'évolution urbaine de leur territoire ont participé de manière active à cette réflexion qui a pour but de leur offrir les analyses paysagères nécessaires à la constitution ou révision de tout document d'urbanisme. Cette démarche exemplaire pourra servir de référence en la matière.
Les résultats des études pour chaque commune ont été présentés sous forme d'exposition dans les mairies à l'automne 2003.

5. Documents

▪ **Luginbühl Y.,** Novembre 1998, *Projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel – Les paysages de la Baie du Mont-Saint-Michel, Rapport*, Unité de recherche « Dynamiques sociales et recomposition des espaces » CNRS, Universités de Paris I, Paris VIII, Paris X

▪ **SETUP-Environnement**, septembre 2003, *Etudes paysagères dans l'objectif d'un développement urbain maîtrisé, durable et cohérent des 14 communes littorales de la Baie du Mont-Saint-Michel – entité « polders et marais »,* Communes de Beauvoir, Ardevon, Huisnes-sur-Mer,

▪ **Coüasnon L.**, 2003, *Etudes paysagères dans l'objectif d'un développement urbain maîtrisé, durable et cohérent des 14 communes littorales de la Baie du Mont-Saint-Michel – entité « estuaire »,* communes de Vains, Marcey-les-Grèves, le Val-Saint-Père, Pontaubault, Céaux, Courtils

▪ **Coüasnon L.**, 2003, *Etudes paysagères dans l'objectif d'un développement urbain maîtrisé, durable et cohérent des 14 communes littorales de la Baie du Mont-Saint-Michel – entité « falaises et dunes »,* Communes de Carolles, Champeaux, Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon, Genêts,

Documents généraux du CAUE

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Des orientations pour le grand paysage, Synthèse des ateliers de sensibilisation et de concertation du public*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets communaux d'aménagement, Présentation de l'action et des itinéraires relatifs à l'entité paysagère des « estuaires »*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets communaux d'aménagement, Présentation de l'action et des itinéraires relatifs à l'entité paysagère des « falaises et dunes »*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets communaux d'aménagement, Présentation de l'action et des itinéraires relatifs à l'entité paysagère des « polders »*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Mise en valeur architecturale et paysagère des bergeries, Diagnostic et propositions*

Documents du CAUE individualisés par communes

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur les abords de la RD 911, au lieu dit « plus beau kilomètre de France » à Champeaux, Commune de Champeaux*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur les accès aux falaises de Carolles-Champeaux, Commune de Carolles*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager pour l'affirmation des particularités horticoles, balnéaires et exotiques du bourg de Saint-Jean-le-Thomas, Commune de Saint-Jean-le-Thomas*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur les abords de l'église de Genêts, Commune de Genêts*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur la pointe du Grouin du Sud et le bourg de Saint-Léonard, Commune de Vains-Saint-Léonard*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur le linéaire côtier du Val-Saint-Père, de part et d'autre du » Gué de l'Epine », commune du Val-Saint-Père*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur les abords du site du pont de Pontaubault, communes de Pontaubault, Val-Saint-Père, Saint-Quentin-sur-le Homme et éventuellement une petite partie de Poilley*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur le bourg de Céaux, commune de Céaux*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager sur le bourg de Courtils, Commune de Courtils*

▪ **CAUE de la Manche**, Septembre 2003, *Projets d'aménagement à envisager aux abords du moulin de Moidrey, Communes de Beauvoir et Moidrey*

TRANSFORMATION DE LA ROUTE LITTORALE EN ROUTE TOURISTIQUE

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude interdépartementale	**Sy.M.E.L**	**2**	Manche : Axe 2 – Action 8 Ille-et-Vilaine : Action A.1 – A.1.1

Comité de programmation : 21 octobre 2002 *Période de réalisation : 2003-2004*

1. Motivation de départ

Les itinéraires d'accès au Mont Saint-Michel permettent de découvrir les différents paysages de la Baie mais présentent parfois des éléments discordants (enseignes publicitaires, habitat ruiné, structures paysagères délabrées, lignes électriques, etc…). Pour la plupart des visiteurs arrivant par la route, elle constitue la première image qu'ils ont de la Baie et de ce fait, mérite une mise en valeur. Dans un souci de cohérence, cette action doit être menée à l'échelle de la Baie

2. Rappel des objectifs

- Elaborer un diagnostic paysager le long des principaux itinéraires d'accès au Mont
- Définir un programme d'action permettant d'apporter les améliorations souhaitables
- Mettre en œuvre les travaux de résorption

Pour le département de la Manche, cette étude devait permettre de mener l'opération pilote « une route au service du paysage », inscrite dans la charte départementale de l'environnement.
D'autre part, la route de Granville au Mont Saint-Michel est classée « route touristique » au schéma départemental de la Manche, pour lequel la section entre Bas-Courtils et la Caserne est commune avec l'étude.

3. Coût de l'opération

	Coût total	SyMEL	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Région Bretagne	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
%	100	20	20	10	25	25
€	**59 202,00**	**11 840,40**	**11 840,90**	**5 920,20**	**14 800**	**14 800,50**

4. Réalisations

Le groupement composé du paysagiste Thierry Leverrier, l'architecte B. Lestelle et le paysagiste C. Poder a été retenu en 2003 pour mener l'étude de traitement paysager des voies d'accès au Mont-Saint-Michel. L'étude a été rendue en janvier 2004 et s'est concentrée sur les axes routiers menant au Mont-Saint-Michel à partir de Céaux (RD 43, 75 et 275), Pontorson (RD 976) et Cancale (RD 76, 155 et 797).

1. Contenu de l'étude

L'étude s'organise en deux parties :

- Diagnostic paysager sur le périmètre et recensement des réglementations existantes

- Hiérarchisation des actions communes aux deux départements et propositions sur les voies d'accès. Etat des lieux des points noirs et propositions d'amélioration par communes.

2. Préconisations

Seules les actions jugées prioritaires dans les communes sont mentionnées

Action	Priorité	Lien autre action OGS Manche
Pour l'ensemble de l'itinéraire		
Enfouissement des réseaux aériens électriques et téléphoniques	1	Acc40_Effacement des réseaux
Traitement des problèmes liés aux enseignes	1	
Suppression des glissières de sécurité en acier galvanisé	2	
Traitement des accotements de la route hors agglomération	2	
Amélioration de l'état des clôtures et des barrières hors agglomération	2	8_9_10bis_Valorisation du sentier du littoral
Préservation et amélioration de la qualité architecturale du bâti	1	22_Etudes paysagères 23_Animation paysagère par le CAUE
Qualité des abords du bâti	2	
Extension du site du périmètre protégé au titre de la loi du 2 mai 1930	1	
Sur la séquence Céaux-Mont Saint-Michel		
Du carrefour de « la Buvette » au hameau du Bas-Courtils		
Traversée du bourg de Courtils	1	51_Mise en valeur de la voie d'accès au Mont à Courtils
De Bas-Courtils au carrefour des RD75 et 275		
Du carrefour entre RD75 et 275 à la Caserne		
Ardevon, lieu dit « la Jacotière »	1	
Séquence Mont Saint-Michel-Pontorson		
RD 976		
Entrée Nord-Ouest de Pontorson	1	

Les suites opérationnelles de cette étude dans la Manche sont dépendantes de la volonté des communes ou communautés de communes ainsi que des services du Conseil Général de la Manche, de mettre en œuvre les préconisations. Par exemple, la communauté de communes de Pontorson a souhaité reprendre les préconisations de l'étude relatives aux enseignes et à la publicité, pour les appliquer à l'ensemble de son territoire. De son côté, la commune de Courtils, dans le cadre de sa réflexion sur un dispositif permettant de réguler la publicité, a demandé à la DDE de faire une information en mairie à ce sujet.
Malgré le travail avec Courtils, la DDE n'a pas réellement repris cette étude dans son travail avec les communes.

Cette action rejoint les objectifs de l'OGS qui sont d'impulser une dynamique sur le territoire, de sensibiliser des acteurs, et de les initier à une démarche expérimentale. Ce genre d'action nécessite un suivi technique de fond et régulier pour relancer les partenaires qui a fait défaut.
En Ille-et-Vilaine, le SIVU a assuré la mise en place d'une charte de recommandation sur la publicité et les enseignes, pré-enseignes et façades commerciales afin d'accompagner les communes dans leurs démarches. Cette charte, réalisée par le cabinet Réponses associées a été remise en décembre 2006.

5. Documents

- **Leverrier T., Lestelle B., Poder C.**, août 2004, Traitement paysager des principaux axes routiers littoraux menant au Mont-Saint-Michel – Vol.1 : Diagnostic, 43 pages
- **Leverrier T., Lestelle B., Poder C.,** août 2004, Traitement paysager des principaux axes routiers littoraux menant au Mont-Saint-Michel – Vol.2 : Principes d'action et outils de mise en œuvre, 13 pages
- **Leverrier T., Lestelle B., Poder C**., août 2004, Traitement paysager des principaux axes routiers littoraux menant au Mont-Saint-Michel – Vol.3 : Programme détaillé d'actions, 18 pages
- **Leverrier T., Lestelle B., Poder C**., août 2004, Traitement paysager des principaux axes routiers littoraux menant au Mont-Saint-Michel – Vol.4 : Programme détaillé d'actions, séquence Céaux – Mont-Saint-Michel, 27 pages
- **Leverrier T., Lestelle B., Poder C**., septembre 2004, Traitement paysager des principaux axes routiers littoraux menant au Mont-Saint-Michel – Vol.5 : Programme détaillé d'actions, Séquence Mont-Saint-Michel – Pontorson, 12 pages
- **Leverrier T., Lestelle B., Poder C**., août 2004, Traitement paysager des principaux axes routiers littoraux menant au Mont-Saint-Michel – Annexe 1 : publicité – enseignes – pré-enseignes

- **Cabinet Réponses Associées**, Décembre 2006, Charte de recommandations sur la publicité, les enseignes, les pré-enseignes et les façades commerciales, rapport final

Une amélioration de la qualité paysagère liée à la diminution des enseignes nombreuses et disgracieuses ne dépend pas seulement de la volonté des communes seules mais également de la sensibilité des commerçants. Les études de ce genre se multiplient face au problème qui ne se résout pas. Un travail poussé d'animation avec les commerçants et les communes pourrait peut-être permettre un début d'amélioration. Si la volonté n'est pas suffisante, une réglementation stricte et dissuasive pourrait être instaurée. Toutes les entreprises doivent être considérées avec la même importance, quel que soit leur poids économique.

ETUDE DES PAYSAGES DE NUIT

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Sy.M.E.L**	**49**	Axe 2 – sous action 2.5.6.2

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de l'action : automne 2004*

1. Motivation de départ

Les paysages de la Baie sont aussi découverts de nuit depuis le Mont Saint-Michel qui lui-même est mis en lumière. Or, depuis le Mont on constate des sources de pollution lumineuse qui dévalorisent la perception des lieux. Il serait donc intéressant d'améliorer la qualité paysagère de la Baie la nuit.

2. Rappel des objectifs

- Etablir un état des lieux sur l'éclairage de nuit dans la Baie
- Résorber les pollutions lumineuses ou les éclairages non indispensables
- Donner aux communes littorales un guide, en lien avec le projet d'effacement des réseaux, pour un programme d'actions adapté de la mise en lumière de leur territoire

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	FEOGA	MO
Estimation	15 000.00	3 000	3 000.00	6 000.00	3 000.00
%	100	20	20	40	20
Dépenses réelles	**43 175.60**	**34 540.48**	**0.00**	**0.00**	**8 635.12**

4. Réalisations

L'étude a été réalisée par les cabinets Coüasnon et Parcours Lumière et a été remise en octobre 2004.
L'approche de l'étude se fait à deux échelles : les paysages de nuit depuis les belvédères emblématiques et dans les bourgs des communes littorales.
A partir de 7 panoramas (falaise de Champeaux, Bec d'Andaine, Grouin du Sud, jardin public d'Avranches, Roche Torin, hauteurs de Beauvoir, Moulin de Moidrey), une identification des points de repère dans le paysage sont identifiés (clochers, bâtiments, etc.). L'analyse est faite d'abord de jour puis comparée avec le panorama de nuit. Cette analyse est complétée par des préconisations de mise en lumière d'éléments de « proximité » dans les communes concernées. Des fiches de propositions sont faites pour chaque commune.

Photo 32. Panorama depuis la falaise de Champeaux (Photo : Bureaux d'étude Coüasnon et Parcours Lumière)

Photo 33. Panorama de nuit depuis la falaise de Champeaux (Photo : bureaux d'études Coüasnon et Parcours Lumière)

L'étude n'a pas encore été traduite dans les communes. De plus dans certaines communes elle a été comprise comme une étude de mise en lumière qui se proposait d'éclairer les lieux intéressants de chaque commune.
Néanmoins, les préconisations ont été intégrées dans les réflexions du projet communal de Pontaubault et le remplacement du mobilier d'éclairage sur les communes de Céaux, Courtils et Huisnes-su-Mer réalisées dans le cadre de l'effacement des réseaux (cf. dossier 40acc.).
Les communes, le Syndicat Départemental d'Electrification et les prestataires de services (Cegelec et STE) doivent être moteurs dans la mise en œuvre de ce « plan lumière », ce qui est le cas ponctuellement comme par exemple à Genêts.

5. Documents

- Cabinets Coüasnon et Parcours Lumière, Octobre 2004, *Paysages de nuit en Baie du Mont-Saint-Michel*, Etude

COURTILS : MISE EN VALEUR DE LA VOIE D'ACCES AU MONT

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Commune de Courtils**	**51**	Axe 2 – Sous action 2.5.6.1.5

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : 2004-2005*

1. Motivation de départ

Le bourg de Courtils offre une silhouette particulière aux visiteurs qui se rendent vers le Mont. C'est aussi en quittant le bourg qu'ils découvrent largement le Mont. Le bourg de Courtils joue donc un rôle particulier dans la découverte des paysages de la Baie. C'est également le dernier village traversé avant le Mont-Saint-Michel en venant de l'A84 pour les personnes qui empruntent la route touristique.
La circulation automobile posait des problèmes de sécurité au niveau du bourg, d'autant plus que la fréquentation et la vitesse augmentent. D'autre part, des points noirs gâchaient la mise en valeur du bourg et les vues sur le Mont Saint-Michel. Il s'agissait donc d'offrir aux habitants et aux touristes des vues de qualité sur la baie et le Mont au sein d'un village mis en valeur et inciter à la découverte de la Baie et de son arrière pays.

2. Rappel des objectifs

Cette étude doit compléter l'étude sur la résorption des points noirs (dossier 2_Transformation de la route littoral en route touristique) et l'opération d'effacement des réseaux (dossier 40acc._Effacement des réseaux) par une restauration de la qualité paysagère du bourg de Courtils avec une réflexion d'ensemble sur la mise en valeur des vues du Mont Saint-Michel et sa baie. D'une façon plus détaillée, l'étude doit traiter de :

- l'aménagement paysager et la mise en cohérence des espaces du parking de la mairie et du carrefour à la sortie ouest du bourg
- l'intégration du lotissement par un aménagement paysager
- l'aménagement de l'espace public le long de la route départementale

Une attention particulière devait être donnée au carrefour avec la RD288 en direction de Bas-Courtils.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Région Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
Estimation 1	10 000.00	7 000.00	3 000.00
Estimation 2	16 032.97	12 826.38	3 206.59
%	100%	70%	30%
Dépenses réelles	**21 148.87**	**11 197.55**	**9 951.32**

4. Réalisations

L'étude a été réalisée par le cabinet « SETUP-environnement ». Elle est découpée en 2 phases :

Phase 1 : « Projet d'aménagement du bourg de Courtils » - Analyse du site et définition du programme rendue en octobre 2004
Phase 2 : L'avant projet, rendu en mai 2005.

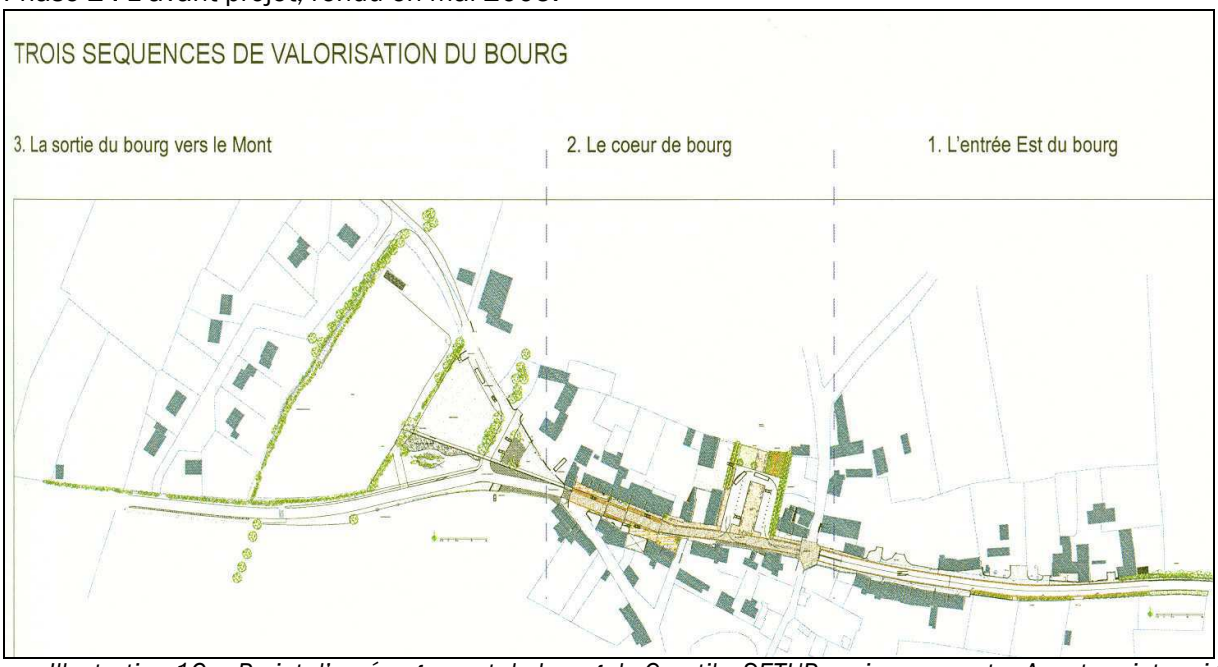

Illustration 16. Projet d'aménagement du bourg de Courtils- SETUP-environnement – Avant projet mai 2005

Le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux en 4 phases :

- Sortie ouest
- Place
- Cœur de Bourg
- Entrée est

Avec les partenaires du projet, il a été convenu que la phase prioritaire de travaux était l'aménagement de l'entrée ouest du bourg, au croisement avec la RD288 qui mène, entre autres, à la maison de la Baie. Cette première phase de travaux a fait l'objet de financements dans le cadre de l'OGS (cf. dossier n°51bis)

5. Acteurs impliqués

Le groupe de travail sur ce projet était composé des structures ou personnes suivantes :

- DIREN
- Sy.M.E.L
- Direction des routes de Mortain
- Mairie de Courtils
- Paysagiste

6. Documents

- **SETUP Environnement**, octobre 2004, *Projet d'aménagement du bourg de Courtils - Analyse du site et définition du programme*
- **SETUP Environnement**, mai 2005, *Projet d'aménagement du bourg de Courtils – Avant projet*

COURTILS : MISE EN VALEUR DE LA VOIE D'ACCES AU MONT

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Travaux	**Commune de Courtils**	**51bis**	Axe 2 – Sous action 2.5.6.1.5

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période de réalisation : printemps 2006*

1. Motivations de départ

Suite à l'étude faite dans le cadre de la fiche 51, pour la restauration de la qualité paysagère du bourg de Courtils, la commune a décidé de réaliser l'aménagement du carrefour avec la RD 288. Cet aménagement doit être exemplaire, d'une part pour améliorer le cadre de la dernière commune traversée avant l'arrivée au Mont, d'autre part pour impulser des réalisations à l'échelle de la commune.

2. Rappel des objectifs

Suite à l'étude réalisée par le cabinet SETUP Environnement (cf. dossier 51), la commune s'est engagée à compléter l'étude sur la résorption des points noirs et l'effacement des réseaux par une restauration de la qualité paysagère du bourg. Dans ce cadre, une réflexion sur la mise en valeur des vues sur le Mont a été menée. Les engagements de la commune portent plus particulièrement sur :

- l'aménagement et la mise en cohérence des espaces du parking de la mairie et du carrefour à la sortie ouest du bourg
- l'intégration du lotissement par un aménagement paysager
- la sécurisation de l'espace public

Il a été proposé aux partenaires de l'OGS de n'accompagner que la partie la plus sensible de l'aménagement qui concerne l'entrée ouest du bourg et les vues sur le Mont qu'elle offre (tranche 1 des travaux prévus).

L'aménagement de la sortie ouest doit allier circulation routière et vocation piétonne en créant une « place de village ». Il mettre en valeur la vue sur le Mont et améliorer la sécurité au niveau du carrefour grâce à une meilleure lisibilité des directions à prendre.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Région Basse-Normandie	Département Manche	FEOGA	Maître d'ouvrage
Estimation	143 310.00	6 924.00	50 000.00	56 924.00	29 462.00
%	100%	5%	35%	40%	20%
Dépenses réelles	**106 377.10**	**5 175.69**	**37 375.00**	**30 544.18**	**33 282.23**

4. Réalisations

Comme prévu lors des financements, seul l'aménagement de l'entrée ouest du bourg a été réalisé. Cet aménagement permet de limiter la vitesse des véhicules qui tournent vers la maison de la baie et donne un aspect plus piéton aux lieux.

Photo 34. L'entrée ouest du bourg en 2003 (©Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Photo 35. L'entrée ouest après aménagement en 2007 (©Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Des plantations ont étés faites pour diminuer l'impact visuel du lotissement. La signalétique routière a été diminuée ce qui permet une meilleure lisibilité. Dans un souci de cohérence, la signalétique des activités commerciales a également été travaillée.

Des stationnements permettent incitent les visiteurs de passage à faire une halte. Ils permettent de se rendre dans les commerces du bourg situés à quelques mètres.

5. Vie du site

Suite au second travail sur les plantations, l'aspect du carrefour est conforme aux préconisations. En effet, la commune a dû engager le paysagiste une année de plus, les plantations n'ayant pas pris dès la première année. Au niveau de l'entretien des lieux, aucun cahier des charges n'a été défini avec le paysagiste. La commune laisse toutes les libertés à un employé communal passionné de fleurissement pour gérer les plantations du carrefour. Une charrette a ainsi été ajoutée et des jardinières viennent orner la ruine du four à pain.
Les places de stationnement sont régulièrement utilisées par des personnes faisant une pause sur la route du Mont.
Cependant, le carrefour avec la RD288 vers Servon reste très dangereux du fait du manque de visibilité. D'autre part, le traversée piétonne dans le bourg en face de la boulangerie reste risquée en raison de la vitesse encore élevée des véhicules et du manque de visibilité du au relief de la route.

La question de l'embellissement des lieux pourrait être revue avec le bureau d'études qui a conçu le projet afin qu'un guide d'entretien du site soit établi, en concertation avec l'employé communal et les élus, afin de respecter l'esprit du projet initial.
D'autre part, l'aménagement du reste du bourg apparait être une priorité, non seulement pour des questions paysagères mais surtout pour des questions de sécurité. Le bourg de Courtils est le dernier bourg traversé directement par la route menant au Mont et souffre d'un passage de véhicules très important et rapide.

REORGANISATION DE L'ESPACE PUBLIC A CEAUX

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Commune de Céaux**	**50**	Axe 2 – sous action 2.5.6.1.4

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : février 2005*

1. Motivation de départ

Le bourg de Céaux constitue un point de vue bocager intéressant sur le Mont Saint-Michel et une silhouette de bourg visible depuis le Mont. Il était donc intéressant de mettre en valeur l'espace public de Céaux aux abords de la salle polyvalente et faire un espace public plus fonctionnel dans le bourg pour les habitants.

2. Rappel des objectifs

Repenser l'organisation du bourg en :

- Créant un nouveau point d'appel près de la salle polyvalente par un aménagement paysager de ces abords
- Améliorant la qualité paysagère et fonctionnelle des abords de l'église, de la mairie et de l'école

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Département Manche	Maître d'ouvrage
Estimation	10 000.00	8 000.00	2 000.00
%	100%	80%	20%
Dépenses réelles	**12 500.01**	**8 000.00**	**4 500.01**

4. Réalisations

L'étude a été réalisée par le cabinet Laurent Coüasnon et a été rendue en février 2005.
Les propositions concernent le centre bourg, l'entrée du bourg par la rue des forges et les abords de la salle des fêtes.

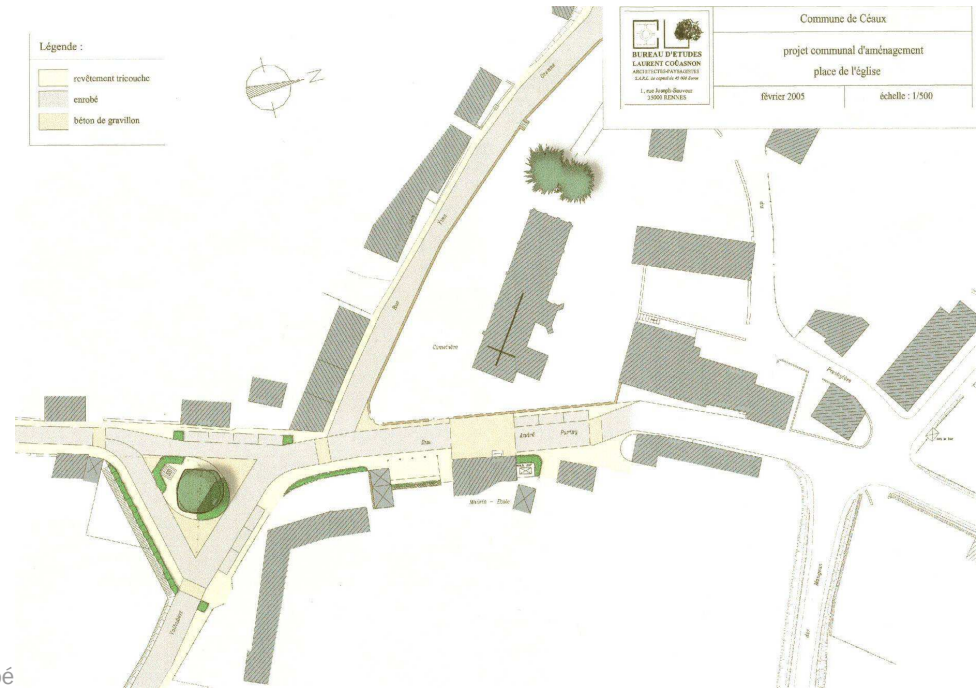

Illustration 17. Esquisse du projet pour le centre bourg

(Réalisation Cabinet Coüasnon-2005)

Outre l'embellissement du bourg, les aménagements doivent clarifier les différents usages de la chaussée. Les travaux ne bénéficient pas de financements dans le cadre de l'OGS, néanmoins, la commune de Céaux procède à leur réalisation en 2007.

5. Documents

- **Coüasnon L.**, février 2005, *Réaménagement du bourg de Céaux*

VAINS-ST-LEONARD : AMENAGEMENT D'ESPACES D'ACCUEIL ET D'AIRES DE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE ST-LEONARD

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude	**Commune de Vains**	**55**	Axe 2 – sous action 2.5.6.1.8

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : 2005*

1. Motivation de départ

Saint-Léonard dispose d'atouts patrimoniaux indéniables et fait également face à des problématiques de flux et d'accueil du public qu'il convient de résoudre grâce à une réflexion globale sur la fréquentation touristique à l'échelle du village. De plus, la rue principale offre une belle perspective vers le Mont qui mérite une mise en valeur.

2. Rappel des objectifs

- Mener une réflexion sur les flux et l'organisation de l'espace public au cœur du village et en lien avec les sites fréquentés (maison de la Baie et pointe du Grouin)
- Réaliser un relevé topographique de l'emprise des futurs aménagements en complément des levés effectués par la commune
- Réaliser l'avant projet détaillé du traitement des aires de stationnement et d'espaces d'accueil du public à créer ou à requalifier
- Proposer un traitement de la pointe du Grouin du Sud

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Département Manche	Maître d'ouvrage
Estimation.1	14 000.00	7 000.00	4 200.00	2 800.00
Estimation.2	21 148.87	10 574.44	6 344.46	4 230.00
%	100%	50%	30%	20%
Dépenses réelles	**24 820.00**	**10 574.44**	**6 344.00**	**7 901.56**

4. Réalisations

Une étude réalisée par la paysagiste Caroline Poder, la SARL d'Architecture Lethimonier-Hoechstetter et le cabinet de Géomètres experts SEGUR SARL a été rendue en 2005. Cette étude traite de la première partie du travail à réaliser c'est-à-dire les espaces du bourg de Saint-Léonard.

Les aménagements proposés concernent la portion qui va de l'entrée du Bourg avec les pavillons récents au lieu dit « la Chaussée ».
L'étude fait une analyse fine du bâti et des points architecturaux intéressants ou au contraire disgracieux. Cette analyse est faite en découpant le hameau en entités urbaines au caractère paysager différent

(coupure verte, abords du prieuré, la rue principale, etc.). Des préconisations sont données pour améliorer la qualité architecturale de l'ensemble.

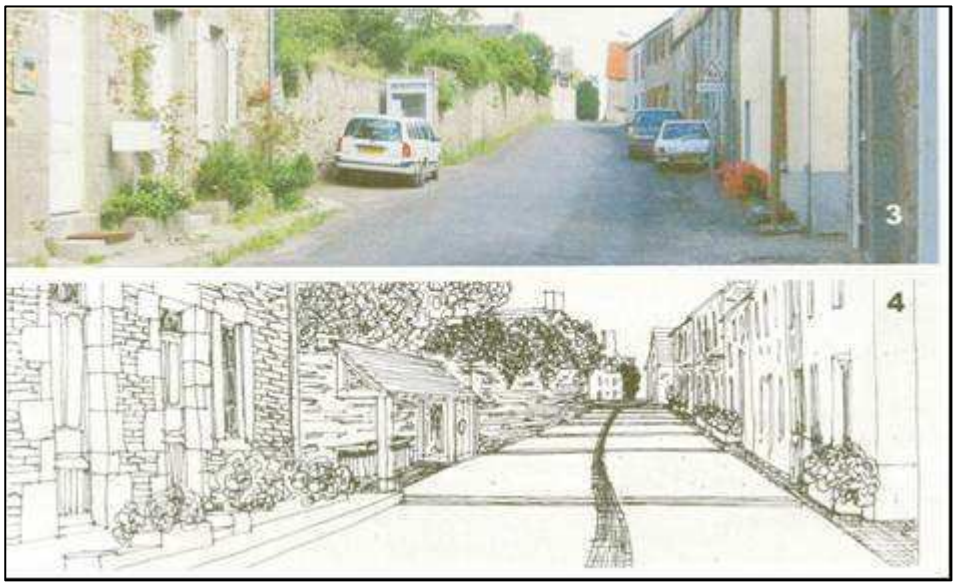

Illustration 18. Exemple de proposition pour l'aménagement du bourg de Saint-Léonard

Caroline Poder-SARL d'Architecture Lethimonier/Hoechstetter

En ce qui concerne la voirie, son traitement est jugé sommaire et l'étude propose une requalification de l'ensemble de la voirie de la route principale en délimitant l'espace avec des pavés et des trottoirs en gravillon lavé.

5. Documents

- **PODER C., SARL d'architecture Lethimonier-Hoechstetter, SEGUR SARL**, 2005, *Aménagement de Saint-Léonard et de la pointe du Grouin du Sud, Diagnostic paysager – 1ère partie : le village de Saint-Léonard*

Dossier lié :

- 55bis_Amt d'espaces d'accueil et d'aires de stationnement à Saint-Léonard (Travaux)

VAINS-ST-LEONARD : AMENAGEMENT D'ESPACES D'ACCUEIL ET D'AIRES DE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE ST-LEONARD

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Travaux	**Commune de Vains**	**55bis**	Axe 2 – sous action 2.5.6.1.8

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période de réalisation : 2005*

1. Motivation de départ

Saint-Léonard dispose d'atouts patrimoniaux indéniables et fait également face à des problématiques de flux et d'accueil du public qu'il convient de résoudre grâce à une réflexion globale sur la fréquentation touristique à l'échelle du village. De plus, la rue principale offre une belle perspective vers le Mont qui mérite une mise en valeur.

2. Rappel des objectifs

De l'étude réalisée dans le cadre du dossier 55, la commune a retenu un programme qui comprend :

- l'organisation des flux et de l'espace public au cœur du village et les liens avec les sites fréquentés
- le projet de Voie Verte Granville-Cancale
- la création de stationnements et d'espaces publics (traitement du sol, plantations,etc.)

Les financeurs de l'OGS ont accompagné la première tranche de travaux prévus, qui est en lien avec la baie (de la Chaussée au carrefour du Puits).

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Département Manche	FEOGA	Maître d'ouvrage
Estimation.1	288 560.00	25 424.00	40 000.00	50 000.00	115 424.00	57 712.00
%	100%	8.81%	13.86%	17.33%	40%	20%
Estimation.2	278 175.26	21 270.11	40 000.00	50 000.00	111 270.09	55 635.06
%	100%	7.64%	14.38%	17.98%	40%	20%
Base de calcul de la subvention	278 175.26			288 560.00		
Dépenses réelles	**280 863.00**	**21 270.11**	**40 000.00**	**48 295.00**	**111 270.09**	**58 952.86**

4. Réalisations

Les travaux d'aménagement entre le carrefour du puits et la chaussée ont été terminés en mai 2005. Ces travaux ont concerné la voirie et les abords des habitations (jardinières, etc.). Un travail étroit a été mené avec les habitants pour la mise en œuvre par rapport à l'entretien de ces plantations.

Photo 36. La partie basse du bourg de Saint-Léonard en 2002 (Photo : CAUE 50)

Photo 37. Le bourg après aménagements en 2007 (Photo : Claire Hivert

5. Vie du site

Les réalisations permettent une meilleure mise en valeur de l'architecture des lieux et semblent plaire aux habitants.

Les aménagements qui avaient aussi pour but de réorganiser le stationnement le long de la voie n'ont pas réellement changé les pratiques en la matière. Il est difficile pour un piéton de marcher le long de la route sans devoir aller sur la route pour éviter les véhicules garés au bord. Malgré tout la perception de l'étroitesse de la rue a été accentuée et les véhicules ont réduit leur vitesse. Seules des réclamations ont porté sur le bruit provoqué par les bandes passantes pavées.

La commune souhaiterait poursuivre les aménagements dans le reste du bourg en restant dans le même esprit.

Le décalage entre la partie aménagée et la partie non aménagée saute aux yeux du visiteur. L'aménagement de cette partie entre l'entrée du bourg et le carrefour du puits est donc indispensable pour la cohérence paysagère du bourg.

AMENAGEMENT D'ESPACES D'ACCUEIL AU GROUIN DU SUD

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude et Travaux	**Commune de Vains**	**55ter**	Axe 2 – sous action 2.5.6.1.9

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période de réalisation : -*

1. Motivation de départ

Le bourg de Saint-Léonard et les abords de la maison de la baie de Vains ont bénéficié de travaux d'aménagement. La pointe du Grouin du Sud est parfois soumise à une forte affluence de véhicules (mascaret, mariage, traversées, etc.). En lien avec Saint-Léonard et la maison de la baie le projet prévoit la renaturation du site de la pointe.

2. Rappel des objectifs

- Requalifier le site naturel du Grouin du Sud
- Organiser la fréquentation sur le site et inciter les visiteurs à effectuer une ballade vers la maison de la Baie et le village de St Léonard.

Le projet des cabinets Hoeschtetter et Poder (cf. dossier 55), à l'issue de la concertation menée avec le groupe de travail réunissant services de l'Etat et élus, prévoyait une aire naturelle en retrait du site permettant d'accueillir 16 véhicules. L'objectif est de proposer aux visiteurs quelques places uniquement sur le site pour les inciter à aller stationner à la Maison de la Baie pour les inviter à découvrir cet équipement muséographique et le village de Saint-Léonard.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
Estimation	38 165.00	14 000.00	16 532.00	7 633.00
%	100%	36.7%	43.3%	20%
Dépenses réelles	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**

Dans le plan de financement, l'achat du foncier n'est pas inclut. La renaturation de la pointe ne fait pas l'objet de financements OGS.

4. Réalisations

Pour des problèmes d'acquisition de la parcelle destinée à accueillir l'aire de stationnement les travaux n'ont pas pu commencer. De plus, des divergences de point de vue sur les objectifs du projet, ainsi que sur la situation des stationnements et sur le nombre de places sont apparues entre la commune et la DIREN. La commune trouve que les propositions des quelques places de stationnement le long de la route sont très insuffisantes en cas de forte affluence (visiteurs qui viennent voir le mascaret, mariages,etc.).
A l'heure actuelle rien n'est réalisé.

Photo 38. La pointe du Grouin du Sud un soir de mascaret – aout 2007 (Photo : Claire Hivert)

5. Documents

- **PODER C., SARL d'architecture Lethimonier-Hoechstetter, SEGUR SARL**, 2005, *Aménagement de Saint-Léonard et de la pointe du Grouin du Sud*

Dossiers liés :

- 55_Amt d'espaces d'accueil et d'aires de stationnement à Saint-Léonard
- 27_Amt de l'aire de stationnement de la maison de la baie à Vains

La fréquentation de la pointe est très variable et dépend d'évènements comme le mascaret qui ne se produit qu'aux grandes marées. De l'aire de stationnement de la maison de la Baie, la pointe est à moins de 10 minutes à pied. L'aménagement actuel des abords de la route n'incite pas les piétons à se rendre à la pointe. L'aménagement de la voie verte, dans la continuité du tronçon déjà réalisé à proximité de la maison de la Baie, serait déjà une excellente incitation pour des déplacements doux.
Si les possibilités de stationnement à la pointe sont réduites, les visiteurs doivent être informés des solutions alternatives proposées avant d'y arriver.
Dans un souci de préservation du caractère naturel des lieux, les équipements, tels que les toilettes, doivent rester au niveau de Saint-Léonard et de la maison de la baie.
Il est impératif de réfléchir à un projet global permettant de gérer au quotidien une fréquentation moyenne et d'offrir des solutions de stationnement ponctuelles pour les pics de fréquentation. Enfin les visiteurs doivent être amenés à avoir un comportement respectueux du site et être sensibilisés à sa découverte au lieu de le percevoir comme un lieu de passage.

GENETS : AMENAGEMENT DU JARDIN DU PRIEURE

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Commune de Genêts**	**45**	Axe 2 – sous action 2.5.6.1.3

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : octobre 2003*

1. Motivation de départ

Le chemin montois, chemin de pèlerinage de l'arrière pays vers le Mont-Saint-Michel amène à pénétrer dans le bourg de Genêts et à découvrir le chevet de l'église. La commune de Genêts s'était portée acquéreuse de la prairie située à l'arrière de celle-ci. Ce site au cœur du bourg méritait donc une mise en valeur en accord avec la richesse patrimoniale des lieux.

2. Rappel des objectifs

- Valoriser les vues sur l'arrière de l'église et l'arrivée des chemins de St Michel à Genêts
- Aménager un espace public de qualité en arrière du bourg
- Mettre en avant la fonction historique et religieuse de Genêts.

Ce projet fait suite à l'étude de cadrage du CAUE. (dossier 23)

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Région Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
Estimation 1	4 500.00	3 600.00	900.00
Estimation 2	6 099.60	4 879.68	1 219.92
%	100%	80%	20%
Dépenses réelles	**6 099.60**	**4 879.68**	**1 219.92**

4. Réalisations

L'étude a été réalisée par le paysagiste Thierry Leverrier et a été remise en octobre 2004.
Il propose d'aménager l'espace à l'arrière de l'église en 3 secteurs distincts : la prairie herbagère, le verger et le jardin public.
En accord avec le caractère de la commune, le jardin doit conserver un caractère sobre. Il est conçu également sur le principe d'une progression vers les espaces agricoles de la commune.

Illustration 19. Principe de composition du jardin - Thierry Leverrier

5. Documents

- **LEVERRIER T.**, Octobre 2004, *Aménagement du jardin dit « du prieuré » aux abords de l'église Notre-Dame*

GENETS : AMENAGEMENT DU JARDIN DU PRIEURE

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Travaux	**Commune de Genêts**	**45bis**	Axe 2 – sous action 2.5.6.1.3

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période de réalisation : décembre 2005*

1. Motivation de départ

Le chemin montois, chemin de pèlerinage de l'arrière pays vers le Mont Saint-Michel amène à pénétrer dans le bourg de Genêts et à découvrir le chevet de l'église.

2. Rappel des objectifs

Suite au travail du paysagiste Thierry Leverrier (dossier 45), les vues sur l'arrière de l'église doivent être valorisées et un espace public de qualité en arrière du bourg aménagé. Le tout doit permettre de mettre la fonction historique et religieuse de Genêts en avant.
L'étude réalisée par Thierry Leverrier a conduit la commune à retenir le projet suivant :

- Aménagement d'un espace public en 3 espaces distincts
- Création d'une nouvelle entrée pédestre dans le bourg

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Région Basse-Normandie	FEOGA	Maître d'ouvrage
Estimation	56 492.00	22 597.00	22 597.00	11 298.00
%	100%	40%	40%	20%
Dépenses réelles	**51 554.90**	**19 254.90**	**20 621.96**	**11 678.04**

La dépense retenue pour le FEOGA est inférieure à la dépense prévue en raison de la non-conformité des travaux par rapport au projet initial.

4. Réalisations

Le jardin du prieuré est terminé depuis décembre 2005

Photo 39. Vue de l'église en arrivant par l'ancien chemin montois en 2003(© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Photo 40. Le jardin du prieuré en 2007 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Les travaux du jardin ont été réalisés, mais ne correspondent pas tout à fait au projet défini par le bureau d'études et approuvé par le comité de pilotage de l'OGS. La commune a en effet souhaité modifier le projet initial. Ainsi, elle a formulé le souhait de ne pas planter de pommiers de haute tige et a insisté sur des éléments importants à mettre en valeur à ses yeux comme les différents usages du jardin au fil de son histoire (jardin du curé, passage du tramway). Le paysagiste n'est pas satisfait de ces changements et estime qu'ils ne correspondent pas à l'esprit qu'il a voulu donner à l'aménagement.
Cependant, le jardin permet de créer un espace convivial à l'arrière de l'église et par la création d'un chemin, symbolise l'ancien chemin montois.

Photo 41. *« Gloriettes » installées dans le jardin (Photo : Cécile Lefeuvre)*

5. Vie du site

Le maire a fait faire des plantations de vivaces et d'arbustes qui n'étaient pas prévues dans le projet, ceci dans un souci de créer plus de fleurissement afin de répondre à la demande des habitants.
Les locaux semblent apprécier le nouveau visage du jardin. Le terrain de boules est fréquemment utilisé et la commune projette d'organiser des manifestations sur l'espace dégagé autour de ce terrain. La création de l'aire de stationnement (« parking du prieuré » : cf. dossier 54_Etude de cadrage Genêts)à proximité ainsi que la création de points d'accueil de qualité dans le bourg participent à l'animation du jardin et permettent d'y attirer les touristes.
La commune souhaite compléter l'aménagement par l'acquisition de jardins contigus.

L'arrivée au bourg de Genêts par le jardin du prieuré paraît assez confidentielle dans la mesure où elle ne représente pas la voie classique empruntée par les visiteurs pour se rendre à Genêts. Conformément aux propositions du CAUE, la voie piétonne pourrait être mise en valeur par l'intermédiaire d'un stationnement aux abords du jardin qui permettrait aux gens de se rendre au site du pont en empruntant l'ancien chemin montois. Quelques panneaux discrets pourraient expliquer aux visiteurs la signification de ce chemin.

SAINT-JEAN-LE-THOMAS : AGIR EN FAVEUR DU PAYSAGE BALNEAIRE

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude	**Commune de Saint-Jean-le-Thomas**	**43**	Axe 2 – sous action 2.5.6.1.1

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : mai 2005*

1. Motivation de départ

La commune souhaitait fleurir sa rue principale avec des essences végétales ordinaires. Le travail avec le CAUE a permis d'orienter ce projet vers une mise en valeur des particularités de la commune. En effet, l'histoire de Saint-Jean-le-Thomas prend son essor avec l'avènement du balnéaire au 19ème siècle et adopte alors l'esprit d'une station climatique avec la construction de villas et la plantation d'espèces exotiques. En effet, la commune bénéficie d'un climat privilégié qui permet à des plantes de se développer au-delà de leur limite de répartition naturelle. Ce caractère particulier doit donc être mis en valeur.

2. Rappel des objectifs

- Affirmer la particularité balnéaire de Saint-Jean-le-Thomas
- Retrouver l'esprit du 19ème siècle par l'utilisation sur l'espace public de toute la gamme de végétaux exotiques encore présent dans certaines propriétés privées
- Inciter les particuliers à valoriser ce caractère original grâce aux réalisations sur l'espace public

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
Estimation étude	9 759.40	7 807.52	1 951.88
Estimation. Levé topo	1 788.02	1 430.42	357.60
%	100%	80%	20%
Dépenses réelles étude	9 759.36	7 807.52	1 951.84
Dépenses réelles levé topo	1 788.02	1 430.42	
Total	**11 547.38**	**9 237.94**	**1 951.84**

4. Réalisations

L'étude, réalisée par le bureau d'études Coüasnon et rendue en mai 2005, recense dans un premier temps les végétaux caractéristiques de Saint-Jean-le-Thomas et propose un choix de végétaux à favoriser afin de valoriser le caractère exotique de la végétation des espaces publics. Les avant projets d'aménagement présentés par la suite concernent 7 secteurs de la commune : le carrefour de la Rue Gustave Belloir et de l'allée des pruniers, le parking public de la rue Belloir, la rue Pierre le Jaudet, le parc public et le parking, l'allée Clémenceau et le carrefour des RD 911 et 241.

Pour les habitants et le grand public, une présentation des végétaux correspondant à l'esprit des lieux et aux particularités climatiques de la commune a été remise sous forme de fiche technique. Ceci a été accompagné d'une réunion publique pour sensibiliser les privés aux particularités de la commune.

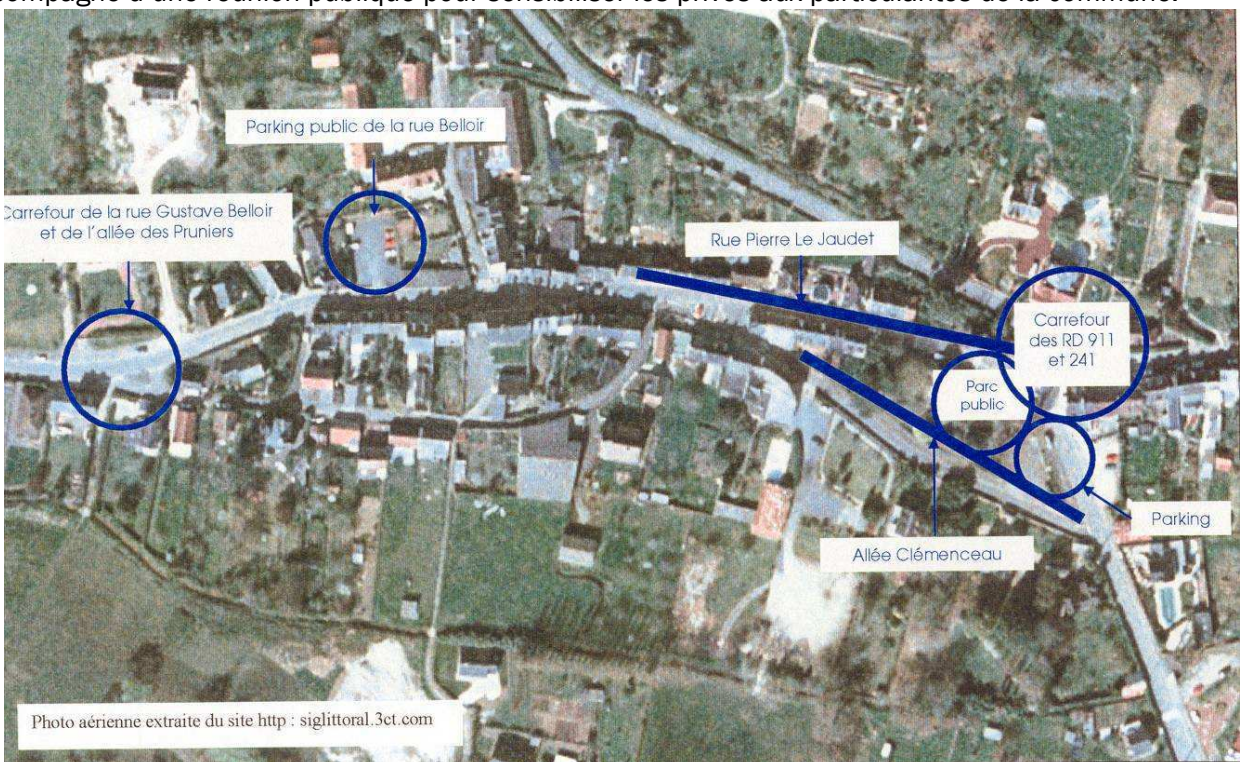

Illustration 20. Emplacements des propositions du cabinet Coüasnon (Source : Cabinet Coüasnon, SIG littoral)

Le maire souhaiterait compléter ces aménagements avec des plantations exotiques sur un espace public situé en entrée sud du bourg et est à la recherche de soutiens financiers pour la définition de l'avant projet.

5. Documents

▪ **Bureau d'étude Laurent Coüasnon**, mai 2005, *Saint-Jean-le-Thomas : le petit Nice de la Manche – Projets d'aménagement à envisager pour l'affirmation des particularités horticoles, balnéaires et exotiques bourg de Saint-Jean-le-Thomas*, 15 pages

SAINT-JEAN-LE-THOMAS : AGIR EN FAVEUR DU PAYSAGE BALNEAIRE

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Travaux	**Commune de Saint-Jean-le-Thomas**	**43bis**	Axe 2 – sous action 2.5.6.1.1

Comité de programmation : 12 mai 2005 *Période de réalisation : 2006*

1. Motivation de départ

La commune de Saint-Jean-le-Thomas a des particularités climatiques qui permettent à des plantes, notamment exotiques, de se développer au-delà de leur limite de répartition naturelle. Le travail mené par le cabinet Coüasnon dans le cadre du dossier 43 a identifié des espaces stratégiques pour la mise en valeur de la commune. Afin d'encourager le fleurissement de la commune en accord avec ses particularités horticoles et de montrer l'exemple aux particuliers, l'OGS soutien les travaux d'aménagement.

2. Rappel des objectifs

L'étude du cabinet Coüasnon de 2005 a conseillé des réalisations sur 7 secteurs de la commune. La commune a retenu 3 secteurs prioritaires qui constituent des espaces stratégiques par leur situation de « vitrine » du paysage au cœur du bourg. Il s'agit du jardin public, de l'aménagement de la rue Pierre le Jaudet et de l'aire de stationnement de la rue Gustave Belloir.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Département Manche	FEOGA	Maître d'ouvrage
Estimation	50 000.00	20 000.00	20 000.00	10 000.00
%	100%	40%	40%	20%
Dépenses réelles	**55 705.79**	**20 000.00**	**20 000.00**	**15 705.79**

4. Réalisations

La maîtrise d'œuvre de toutes les réalisations a été assurée par Marie-France Molé Thébaut.
Les travaux ont été terminés en juin 2006.

1. La rue pierre le Jaudet

Dans cette rue, les aménagements ont consisté principalement en la pose de bacs plantés de palmiers permettant de donner un caractère plus balnéaire à la rue.

2. L'aire de stationnement de la rue Gustave Belloir

Le pourtour du parking a été planté avec des espèces préconisées par le recensement du cabinet Coüasnon.

Photo 42. Le parking en 2006 (Photo Laurent Coüasnon)

Photo 43. Le parking après plantations en 2007 (Photo Claire Hivert

Les aménagements sont sobres mais apportent une touche moins minérale à l'espace.

3. Le jardin public

Le jardin public se trouve à un point central de la commune puisque toutes les personnes empruntant la route côtière passent à proximité du jardin. Le jardin ainsi que ses abords directs ont donc été réaménagés.

Photo 44. Le jardin public en 2006 (Photo Laurent Coüasnon)

Les plantations du jardin ont été repensées en accord avec les espèces particulières de Saint-Jean-le-Thomas. Sans changer la structure des lieux, les plantations leur donnent un caractère plus intimiste.

Photo 45. Le jardin public en 2007 (Photo Claire Hivert)

Les abords du jardin ont également réaménagés dans le même esprit.

Photo 46. Le parking du jardin public en 2004 (© Marc Rapilliard /OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Photo 47. Le Parking en 2007 (© Marc Rapilliard /OGS Baie du Mont-Saint-Michel

5. Vie des sites

Suite aux aménagements, le caractère de Saint-Jean-le-Thomas est très particulier par rapport au reste des communes de la baie. Le jardin public rebaptisé jardin « Albert Bergevin » accueille une petite exposition sur l'artiste.

Tous les aménagements ont étés très bien perçus et accueillis par les locaux. L'équipe municipale est également enchantée par les résultats et souhaite poursuivre les réalisations du même esprit sur les autres espaces publics de la commune.

6. Documents

- **Bureau d'étude Laurent Coüasnon**, mai 2005, *Saint-Jean-le-Thomas : le petit Nice de la Manche – Projets d'aménagement à envisager pour l'affirmation des particularités horticoles, balnéaires et exotiques bourg de Saint-Jean-le-Thomas*, 15 pages

- Dossier lié : 43_Agir en faveur du paysage balnéaire de Saint-Jean-le-Thomas (Etude)

AXE 3

« Encourager la découverte du patrimoine de la Baie »

Maison de la Baie de Vains

VALORISATION DU SENTIER DU LITTORAL – 1ERE ET 2NDE TRANCHE

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Travaux	**Sy.M.E.L**	**8 et 9**	Axe 3 – sous action 10.2

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2001 à 2003*

1. Motivation de départ

Le pacage des bovins et des ovins est un usage traditionnel des herbus de la Baie. Des clôtures ont été mises en place en limite des terrains privés et des herbus afin d'empêcher le bétail de divaguer sur la route ou des terrains privés. L'inventaire réalisé en 1995 par la subdivision de Granville de la DDE de la Manche en 1995 a confirmé le mauvais état général des clôtures.

2. Rappel des objectifs

En 1996, la Sous-préfecture d'Avranches a souhaité relancer le projet et c'est le SMET qui a alors repris le dossier avec les objectifs suivants :

- Valoriser la qualité paysagère en Baie du Mont-Saint-Michel en restaurant et réorganisant le système des clôtures et d'accès
- Eviter la divagation des animaux
- Encourager le cheminement des pédestres tout au long de la servitude de passage des piétons sur le littoral
- Prévoir l'entretien des clôtures et du cheminement pédestre

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	FEOGA	Maître d'ouvrage
Estimation	188 048.91	38 112.25	38 112.25	22 867.35	88 957.06
%	100%	20%	20%	12%	48%
Tranche 1	**91 811.42**	**38 112.25**	**38 112.25**	**22 867.35**	**91 232.66**
Tranche 2	**98 513.09**				
TOTAL	**190 324.51**	**38 112.25**	**38 112.25**	**22 867.35**	**91 232.66**

4. Réalisations

En 1999, le SMET a confié une étude au cabinet OUEST AMENAGEMENT en lui demandant de s'inscrire dans la continuité de la charte qui préconise la préservation de la valeur intrinsèque des herbus et assurer une meilleure maîtrise des usages. Cette étude fait un inventaire exhaustif de l'état des clôtures. Ce travail a été réalisé en collaboration avec le groupe de travail composé à l'occasion (cf. partie « Acteurs impliqués ») et les éleveurs. Cet inventaire met en évidence l'état moyen, voire mauvais des clôtures, barrières et autres éléments destinés au pacage des ovins. Son financement ne fait pas l'objet de financements OGS.

L'entreprise qui a réalisé les travaux est la Scop Société Vert Bocage. Des clôtures, des barrières, des chicanes, des échelles, des portillons ainsi que des barrières canadiennes ont été implantées sur le linéaire côtier des communes de Beauvoir, le Mont-Saint-Michel, Huisnes-sur-mer, Courtils, Céaux et le Val-

Saint-Père pour la première tranche. La seconde tranche a porté sur les communes de Pontaubault, Arrdevon, Beauvoir, Marcey-les-Grèves et le Val-Saint-Père.

Photo 48. Exemple de portillons installé dans le cadre de l'action sur les clôtures (Photo Sy.M.E.L)

Les travaux se répartissent comme suit :

Type de travaux	Tranche 1	Tranche 2
Clôtures (type Gallager, traditionelle, barbelé)	17 749 ml	13 710 ml
Barrière à mouton (2, 3, 4 et 5 m)	40	40
Portillon bois	19	17
Chicane en bois	7	3
Barrière canadienne	17	2
Echelle de franchissement		16

Tableau 2. Fourniture mise en place dans chaque tranche

Une convention a été signée le 31 mai 2000 entre le Sy.M.E.L et l'association des éleveurs utilisateurs du DPM. L'association s'engage à assurer financièrement l'entretien des clôtures sans en assurer la responsabilité. Le Sy.M.E.L. prend en charge l'entretien des barrières, des portillons, des échelles et des chicanes. Les éleveurs doivent surveiller l'état des barrières, portillons et chicanes et informer le Sy.M.E.L. en cas de réparations à effectuer. La convention est valable pour 20 ans.
Concernant l'entretien du sentier du littoral, la DDE a adressé une convention le 10 septembre 2003 aux maires de Beauvoir, Pontorson, Huisnes, Courtils, Céaux, Pontaubault et le Val-Saint-Père. Le 16 décembre 2003, seule Beauvoir avait signé la convention. L'Etat n'a pas l'obligation d'entretien et se retourne donc vers les collectivités.

5. Acteurs impliqués

- Syndicat Mixte pour l'Equipement Touristique de la Manche puis Sy.M.E.L.
- Association des éleveurs utilisateurs du Domaine Public Maritime
- Direction Départementale de l'Equipement de la Manche – Service Maritime Granville
- Direction Départementale de l'Equipement de la Manche – Service de la prospective et de l'urbanisme
- Ouest-Aménagement

6. Documents

▪ **Ouest Aménagement**, Février 1999, *Etude pour la réfection des clôtures à usage agricole en limite des herbus de la Baie du Mont-Saint-Michel*

VALORISATION DU SENTIER DU LITTORAL – 3EME TRANCHE

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Travaux	**Sy.M.E.L**	**9bis**	Axe 3 – sous action 10.2

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : 2003*

1. Motivation de départ

Le pacage des bovins et des ovins est un usage traditionnel des herbus de la Baie. Des clôtures ont été mises en place en limite des terrains privés et des herbus afin d'empêcher le bétail de divaguer sur la route ou des terrains privés. Le dernier inventaire réalisé par la subdivision de Granville de la DDE de la Manche a confirmé le mauvais état général des clôtures.
Les clôtures ont étés réalisées sur tout le pourtour de la Baie. La commune de Vains n'a bénéficié que de la pose de 12 chicanes en bois et de 5 échelles. Il s'avérait nécessaire de réaliser la clôture afin d'homogénéiser les ouvrages.

2. Rappel des objectifs

- Valoriser la qualité paysagère en Baie du Mont-Saint-Michel en restaurant et réorganisant le système des clôtures et d'accès
- Encourager le cheminement des pédestres tout au long de la servitude de passage des piétons sur le littoral
- Prévoir l'entretien des clôtures et du cheminement pédestre

Le Sy.M.E.L a confié une étude au cabinet OUEST AMENAGEMENT en lui demandant de s'inscrire dans la continuité de la charte qui préconise la préservation de la valeur intrinsèque des herbus et assurer une meilleure maîtrise des usages.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	FEOGA	Maître d'ouvrage
Estimation	26 000.00	5 200.00	5 200.00	10 399.49	4 778.84
%	100%	20%	20%	40%	18%
Dépenses réelles	**25 877.97**	**5 200.00**	**5 175.56**	**10 351.18**	**3 200.00**

4. Réalisations

2 435ml de clôtures ont été posées ainsi que 10 barrières, 6 portillons, 6 échelles et 1 barrière forestière.
La pose de cette clôture satisfait pleinement les éleveurs et formalise le passage du chemin de randonnée pour les touristes.

Photo 49. Portillons et échelles sur la commune de Vains (Photo Sy.M.E.L)

5. Documents

▪ **Ouest Aménagement**, Février 1999, *Etude pour la réfection des clôtures à usage agricole en limite des herbus de la Baie du Mont-Saint-Michel*

AMENAGEMENT DE LA MAISON DE LA BAIE A VAINS-ST-LEONARD (2NDE TRANCHE)

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Equipement	**Sy.M.E.L**	**10**	Axe 3 – sous action 9.2

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2001*

1. Motivation de départ

Les Maisons de la Baie du Mont-Saint-Michel sont nées de la volonté du Conseil Général de la Manche de mener une véritable politique de protection de l'environnement et de valorisation touristique en Baie du Mont-Saint-Michel.
Dans le département de la Manche, 3 maisons étaient programmées : le relais de Courtils sur la thématique de « La naissance de la Baie », le relais de Genêts comme point d'accueil touristique, et le relais de Vains – Saint-Léonard sur la thématique de « la vie dans la Baie ».
Le concept de maison de la Baie avait été défini lors de la préparation du projet de Courtils, et la répartition des thématiques entre Vains, Genêts et Courtils avait été effectuée dans le cadre d'une étude réalisée par le CPIE vallée de l'Orne.
Les Maisons de la Baie répondent à plusieurs objectifs :

- améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des visiteurs dans l'optique d'un développement touristique durable et diffus en Baie du Mont-Saint-Michel
- valoriser le patrimoine historique, naturel, culturel et environnemental de la Baie du Mont-Saint-Michel et les présenter au grand public pour favoriser une meilleure compréhension du site et inciter à la découverte.

Les aménagements intérieurs comprennent :

- la fonction d'accueil touristique : un espace d'accueil et d'information touristique (documentations…), des panneaux d'information et des vitrines ; un espace d'administration des lieux ; un espace de vente
- la fonction d'interprétation et de découverte : un espace d'accueil et d'exposition permanente autour de la thématique présentée.

D'autres besoins peuvent être satisfaits selon les surfaces disponibles du bâtiment et le thème : un espace d'exposition temporaire, un local avec matériel pédagogique…
Quant aux aménagements extérieurs, ils se doivent de contribuer à l'organisation de la fréquentation et à la qualité de l'accueil dans un esprit de convivialité et d'éducation.

La vocation de l'OSG n'étant pas de financer des aménagements touristiques lourds, la rénovation préalable de la longère s'est faite à la charge du Conseil Général et constitue la première tranche de ce dossier. Il restait donc à aménager l'espace pour en faire un outil de découverte du patrimoine.

2. Rappel des objectifs

Les réalisations devaient porter à la fois sur l'équipement muséographique dédié à la « vie dans la Baie » mais aussi sur l'aménagement paysager des abords de la longère. Ce thème de la vie dans la baie a été choisi dans un souci de complémentarité avec les autres maisons existantes dans la baie et en lien avec ce qui existait déjà dans l'ancien musée de Vains.
Différents espaces avec les fonctions suivantes devaient êtres créés :

- Accueil du public
- Service au public
- Exposition permanente
- Espace d'animation temporaire
- Espace scientifique, culturel et éducatif
- Services administratifs

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	FEDER	Sy.M.E.L
Estimation	1 303 439	457 347.05	846 092.04
%	100	35	65
Dépenses réelles	**1 303 439.10**	**457 347.05**	**846 092.04**

4. Réalisations

Une étude muséologique et muséographique a été menée par l'entreprise Com&Graph tandis que le CPIE Vallée de l'Orne s'est penché sur le concept muséologique.
La maison de la Baie a ouvert ses portes au public en juin 2001. Un espace d'accueil avec boutique reçoit les visiteurs au rez-de-chaussée de la maison. La visite commence au premier étage qui présente une exposition temporaire et un espace qui débute par une fresque qui évoque la vie de la baie sur une année, tant du point de vue naturel qu'humain. En parallèle, l'écosystème de la baie est présenté et expliqué.

Photo 50. Les végétaux de la baie (Photo Claire Hivert – 2007)

Photo 51. Bornes trilingues présentant des films complétant l'exposition (Photo Claire Hivert 2007)

Au bout de la fresque, la visite continue en descendant au rez-de-chaussée où les activités humaines dans la baie sont présentées. La muséographie est variée et l'information est présentée sous forme de films, de textes, de photos ou de mises en scène. L'information est adaptée à un public familial et existe en anglais et allemand.

Photo 52. Exposition du rez-de-chaussée sur les activités humaines (Photo Claire Hivert 2007)

L'aile sud de la bâtisse est dédiée aux salles pédagogiques et à la partie administrative.

La conception de l'aménagement des abords de la maison de la baie a été réalisée par l'architecte paysagiste jean-Michel Bouffort.

5. Documents

- **CPIE Vallée de l'Orne**, 1996, *La maison de la baie, Relais de Vains, Concept de l'équipement – Programmation – Définition de l'exposition permanente*, Etude réalisée pour le compte du SMET
- **Com&Graph, CPIE Vallée de l'Orne**, Novembre 1998, *Etude d'aménagement de la maison de la Baie de Vains*.
- **Bouffort J.M.,** janvier 2000, *Site naturel du Grouin du Sud, Aménagement des abords de la maison de la baie – Organisation et paysagement*

SUIVI DE L'AMENAGEMENT DE LA SALINE DE VAINS

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Equipement muséographique	**Sy.M.E.L**	**11**	Axe 3 – sous action 9.3

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : décembre 2003*

1. Motivation de départ

L'offre de visite de la maison de la Baie est axée sur la vie dans la baie. Afin de compléter la visite, une nouvelle construction sur le site est aménagée.

2. Rappel des objectifs

Ce dossier consiste à financer les professionnels chargés du suivi des aménagements muséographiques.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Sy.M.E.L
Estimation	3 920.07	3 920.07
%	100	100
Dépenses réelles	**3 920.07**	**3 920.07**

4. Réalisations

La construction est une reproduction d'un atelier de saunier et illustre l'activité de production de sel dans la baie. Elle complète l'exposition sur la vie et les activités dans la baie ainsi que la maison du saunier aménagées dans la longère.

Photo 53. Reconstitution de l'atelier du saunier

Photo 54. Aménagement extérieur de la Saline

5. Vie du site

La saline constitue un complément intéressant de la visite du musée de la maison de la baie. La reconstitution permet d'illustrer le travail des sauniers dans la baie. Régulièrement, des animations sur la fabrication du sel sont organisées. Le personnel de la maison de la baie récolte le mélange de sable et de sel sur les grèves et fabrique le sel sous les yeux des visiteurs.
Cet équipement est très apprécié des visiteurs.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF – MAISON DE LA BAIE DE VAINS

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Animation	**Sy.M.E.L**	**12**	Axe 3 – sous action 9.4

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2003*

1. Motivation de départ

La muséographie de la maison de la Baie de Vains a été réalisée en 2001, sur la thématique de la « vie dans la Baie » (cf. dossier n°10). Les maisons de la Baie sont des équipements d'accueil du public, également à destination des scolaires.
Il était nécessaire de proposer un produit de visite adapté à ce public.

2. Rappel des objectifs

- Proposer une offre de visite aux scolaires bénéficiant d'un contenu pédagogique adapté.
- Rendre les enfants actifs lors de leur visite
- Que les élèves et les enseignants aient un support pour poursuivre les travaux en classe

3. Coût de l'opération

€ TTC	Coût total	Sy.M.E.L
Estimation	5 289.00	5 289.00
%	100%	100%
Dépenses réelles	**5 289.00**	**5 289.00**

Le montant de la prestation confiée au CPIE Vallée de l'Orne comprend la conception des livrets pédagogiques ainsi que la création de tiroirs pédagogiques intégrés dans le mur de la fresque.

4. Réalisations

Les livrets pédagogiques ont été conçus par le CPIE Vallée de l'Orne en 2003. A l'origine, les livrets étaient destinés à des élèves de niveau primaire. Des fiches ont également été conçues pour des élèves de lycée.
Avec l'intitulé « enquête en Baie », le principe de ces documents pédagogique était que les enfants répondent aux questions posées en s'aidant des éléments qu'ils trouvent dans la muséographie.
Les tiroirs pédagogiques ont été conçus en complémentarité avec les livrets et contiennent des informations ou des objets aidant les enfants à répondre aux questions (reproductions d'animaux, extraits de sols, coquillages, etc.).

1. Les livrets « collège »

Les livrets se sont avérés trop difficiles pour les élèves de primaire et sont donc utilisés pour les élèves de collège. Il en est de même pour les fiches qui sont maintenant utilisées pour les élèves de fin de collège ou de lycée.
La conception des livrets prévoyaient que dans un groupe d'enfant, il y ait 6 sous-groupes répondant chacun à une des 6 questions. Face aux difficultés des enfants à comprendre ce fonctionnement, les

questions ont été partagées en 6 livrets différents. Les classes sont donc partagées en 6 groupes qui doivent chacun répondre à une thématique. Les questions sur les activités humaines dans la Baie sont communes à tous les groupes.

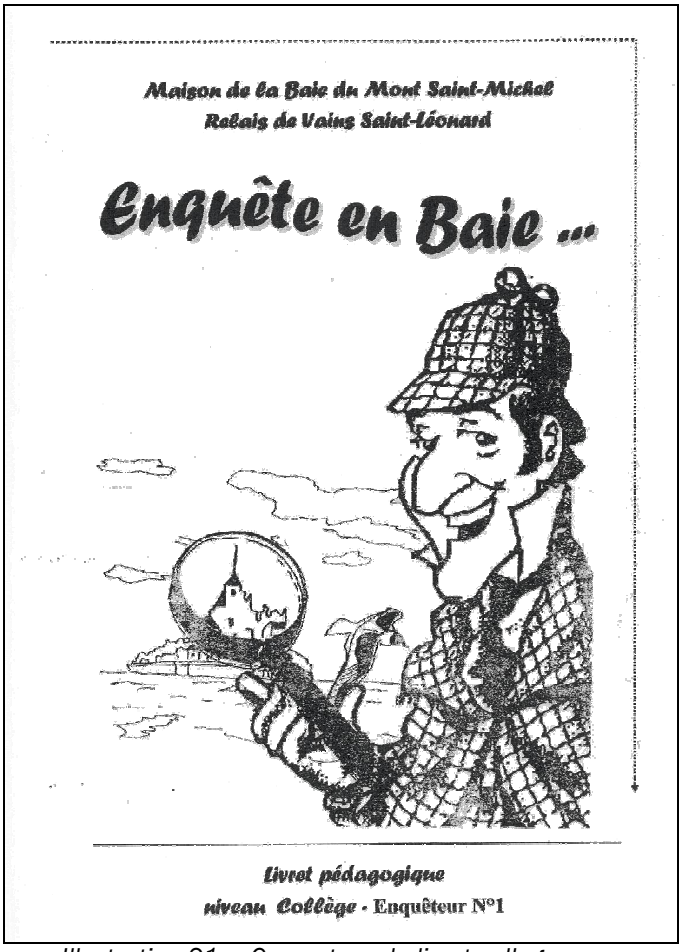

Illustration 21. Couverture du livret college

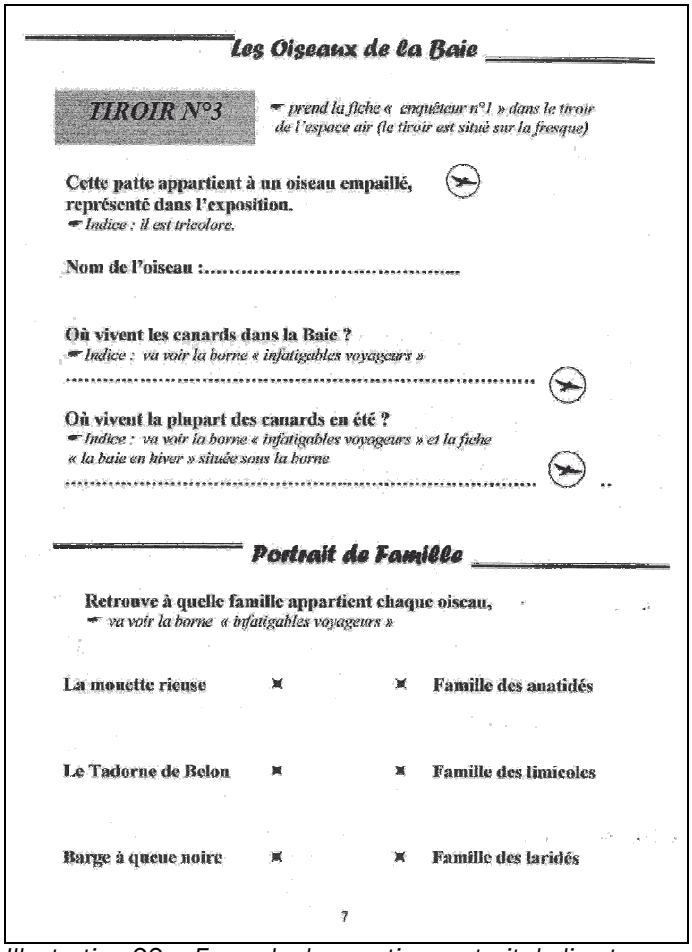

Illustration 22. Exemple de questions extrait du livret collège, enquêteur n°1

Selon les objectifs des enseignants et du programme scolaire, les livrets sont régulièrement adaptés. L'utilisation des livrets induit une visite pour des collégiens de 2 à 2 heures et demi. Le personnel d'animation de la maison de la Baie a ensuite créé un « livret raccourci » pour les classes qui ne restent qu'une heure.

2. Les fiches « lycée »

Elles sont au nombre de 13 et portent chacune sur un thème différent : le tadorne, la plie, la saline, etc.. Elles peuvent être utilisées à partir des dernières classes du collège. En général, les élèves reçoivent 3 ou 4 fiches pour une visite d'environ 1 heure. Le nombre de fiche remises par élève est fonction du temps que les classes consacrent à la visite du musée.

5. Vie des produits

Les fiches et les livrets sont peu utilisés. En effet, en général, les enseignants préfèrent faire la visite guidée avec leur classe. De plus, la majorité du public scolaire de la maison de la Baie est constitué de classe de primaire. En 2007, la maison de la Baie a accueilli 82 groupes scolaires. 39 d'entre eux ont fait

une visite guidée, 20 étaient accompagnés d'animateurs extérieurs à la structure, 5 ont visité le musée en autonomie et 9 sont venus pour les animations organisées à la journée. Seulement 9 ont utilisé les livrets. Sur la base de ces livrets, des livrets ont néanmoins été conçu pour les classes de primaire et de maternelle par le personnel de la maison de la Baie.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF – MAISON DE LA BAIE DE VAINS

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Formation	**Sy.M.E.L**	**12bis**	Axe 3 – sous action 9.4

Comité de programmation : 21 octobre 2002 *Période de réalisation : 2003*

1. Motivation de départ

La conception générale de l'exposition de la maison de la Baie de Vains prévoyait la création de deux outils d'aide à la visite. Le premier était la brochure pédagogique destinée aux scolaires (fiche 12_) et le second, complémentaire à cette brochure, était un document de référence à destination des animateurs et enseignants désireux d'encadrer les visites.
Un livret pédagogique a été crée (cf. dossier 12), il est donc nécessaire de former les professionnels de la maison de la baie pour une utilisation optimale de ce livret.

2. Rappel des objectifs

- - Elaborer un livret pédagogique, référence et support pour les animateurs et les enseignants lors des visites
- - Favoriser l'intégration des hôtesses de la maison de la Baie au processus d'exploitation pédagogique de l'exposition en les formant à l'utilisation au mieux des ressources pédagogiques créées dans le dossier 12.

3. Coût de l'opération

€ TTC	Coût total	FEOGA	Sy.M.E.L
Estimation	5 200.00	2 080.00	3 120.00
%	100	40	60
Dépenses réelles	**5 200.00**	**2 080.00**	**3 120.00**

4. Réalisations

1. Le classeur pédagogique

Le document à destination des enseignants et du personnel de la maison de la Baie a été réalisé par le CPIE de la Vallée de l'Orne et remis au printemps 2003.
Ce document se présente sous forme de classeur à consulter sur place qui regroupe des fiches détaillées de tous les éléments abordés dans le musée.
A partir de ce classeur, les enseignants peuvent concevoir leur programme de visite.
Il est aujourd'hui davantage utilisé par le personnel de la maison de la Baie pour des recherches d'informations que par les enseignants.

2. La formation du personnel

A l'origine, la maison de la Baie devait proposer une visite en autonomie pour tous les publics même scolaires. Devant l'échec de ce fonctionnement, le personnel a ressenti le besoin d'être formé à la visite guidée. Le CPIE a donc initié le personnel du site à la visite guidée en présentant la façon d'aborder la muséographie en fonction du type de public.
La formation était également axée sur l'utilisation du livret pédagogique et a duré une journée.

Les visites guidées constituent la majorité des vistes des groupes. En 2007, 39 groupes scolaires sur les 82 ont choisi la visite. En ce qui concerne les groupes adultes au nombre de 24, 15 ont choisi la visite guidée avec l'animation sur le sel pour la plupart. Cette animation sur la fabrication du sel est une réelle plus-value à l'offre de visite.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ET CREATION D'UN ITINERAIRE EN SITE PROPRE EN LIAISON AVEC LA POINTE DU GROUIN DU SUD

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude et travaux	**Conseil Général de la Manche**	**27**	Axe 3 – sous action 9.5

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2004*

1. Motivation de départ

Le site de la pointe du Grouin du Sud est un espace naturel fragile soumis à une forte fréquentation touristique en raison du point de vue qu'il offre sur la Baie. Il constitue également un espace privilégié pour les randonneurs. L'actuelle configuration des lieux conduit à un stationnement anarchique les jours de forte affluence. De plus, l'ouverture de la maison de la baie de Vains attire encore plus de visiteurs. Le plan de gestion concernant le site retient ce problème comme étant un des priorités à résoudre et préconise l'organisation de chemins piétonniers pour découvrir le site.

2. Rappel des objectifs

- Requalifier le site naturel du Grouin du Sud
- Créer une aire de stationnement à proximité de la Maison de la Baie de Vains
- Aménager une liaison en site propre entre la Maison de la Baie et la pointe.

3. Coût de l'opération

€ TTC	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Département Manche	FEDER
Estimation	333 920.00	110 000.00	40 000.00	183 920.00	117 136.00
%	100%	33%	12%	20%	35%
Dépenses réelles	**142 849.79**	**56 899.08**	**0.00**	**85 950.71**	**0.00**

4. Réalisations

L'étude pour l'aménagement du site entre la maison de la baie et la pointe du Grouin du Sud a été confiée à l'architecte paysagiste Jean-Michel Bouffort. L'avant projet sommaire a été remis en janvier 2004. Il prévoit l'aménagement d'une aire de stationnement a proximité de la maison de la baie au lieu-dit le Routout et une liaison pour modes doux en site propre avec la pointe. Le tracé de cette liaison est inclus au projet de voie verte dans la baie.

Pour la réalisation de l'aire de stationnement, le projet prévoyait une réorganisation de l'espace qui permettait de caser la vue rectiligne des automobilistes et donc de réduire la vitesse, d'améliorer la capacité de stationnement, d'isoler l'aire de stationnement des riverains et de l'implanter à l'écart de l'entrée de la maison de la baie.

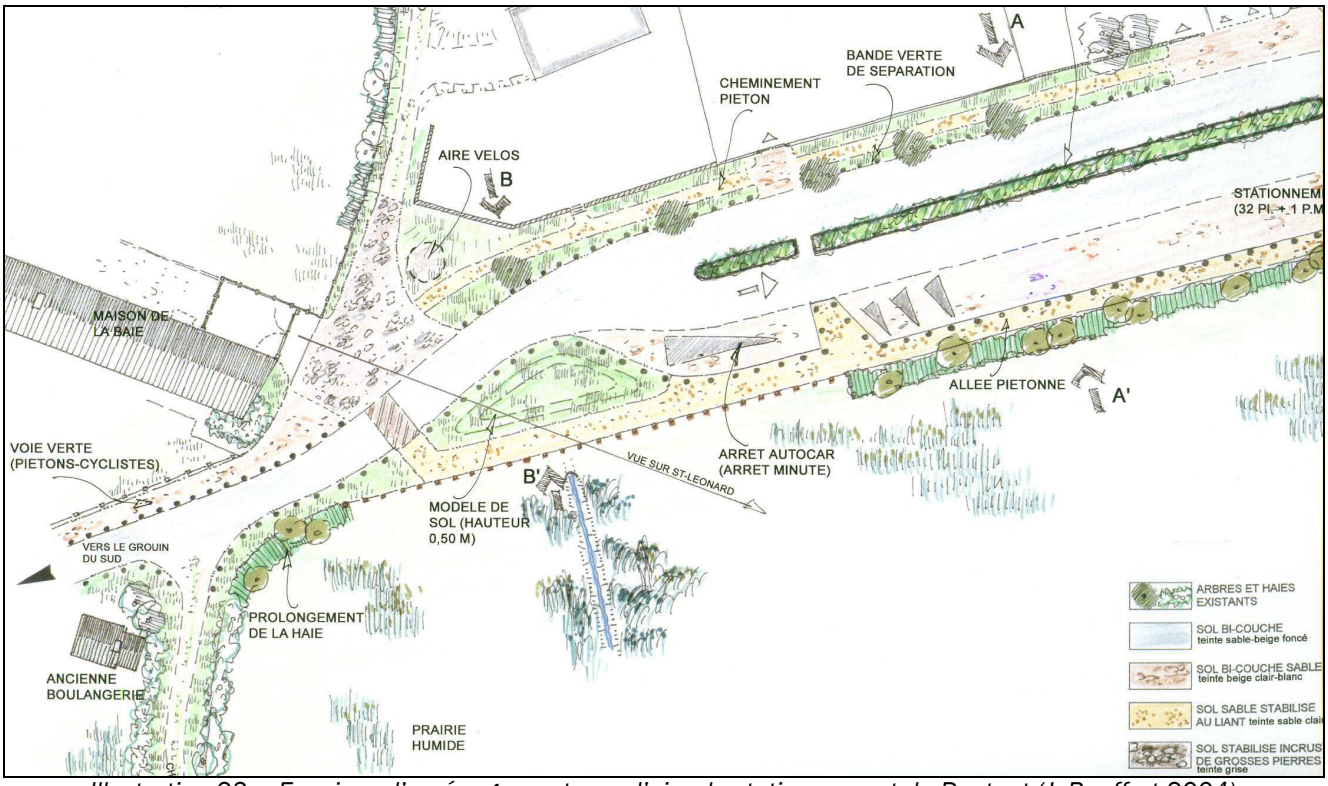

Illustration 23. Esquisse d'aménagement pour l'aire de stationnement du Routout (J. Bouffort 2004)

En ce qui concerne la liaison avec la pointe du Grouin du Sud, le doublement de la voirie par l'itinéraire en site propre était la solution envisagée.

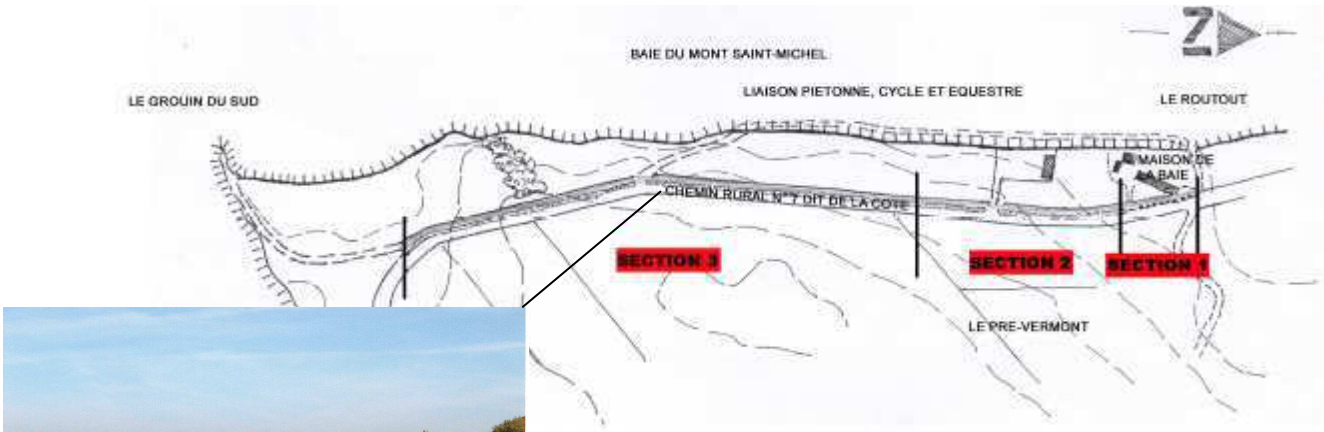

Illustration 24. Portion concernée par le projet de liaison avec la pointe du Grouin du Sud (Réalisation Bouffort)

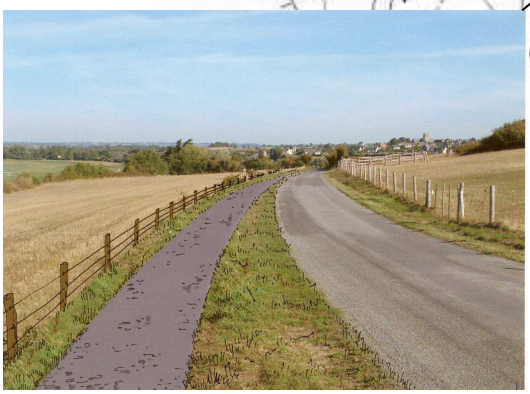

Illustration 25. Simulation de la voie verte en haut du C.R.7 vers Saint Léonard (Réalisation Bouffort)

Seuls les travaux du de l'aire de stationnement du Routout ont étés réalisés. Ils ont été terminés en 2006. La voie verte s'arrête au niveau de l'entrée secondaire de la maison de la baie.

Photo 55. Le stationnement au Routout en 2003 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Photo 56. Le stationnement après aménagement en 2007 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Miche

5. Vie du site

Les habitants semblent satisfaits des aménagements. Cependant, les murets en pierre sèche au centre de la voirie sont déjà en mauvais état et commencent à s'écrouler par endroits. A l'extrémité, sud, un véhicule a fortement endommagé le muret. De plus, le pavage très irrégulier au niveau de l'entrée la maison de la baie va être refait et l'ensemble de l'aménagement va être modifié pour redonner aux voies des largeurs adaptées à leur usage.

D'autre part, l'aménagement ne prévoyait pas de parcelle spéciale pour le stationnement des véhicules des personnes faisant la traversée de la baie. L'utilisation d'une parcelle du conservatoire de 1350m² a fait l'objet d'une convention entre le Conservatoire, le Sy.M.E.L et le Conseil Général de la Manche, afin d'en faire une aire de stationnement naturelle. Cette solution n'est que temporaire, les parcelles du conservatoire du littoral n'ayant pas vocation à devenir du stationnement.

En ce qui concerne la liaison entre la maison de la Baie et le Grouin du Sud (cf. dossier 55ter), le Conseil Général devait mener des négociations foncières avec les propriétaires pour acquérir le foncier nécessaire à sa création. Le CELRL a accepté de céder le linéaire concerné sur les parcelles dont il est propriétaire.

6. Documents

- **Bouffort J.M.,** janvier 2004, *Site du Grouin du Sud-Maison de la baie, Aménagement d'une aire de stationnement et de la Voie-Verte*
- **Bouffort J.M.,** janvier 2000, *Site naturel du Grouin du Sud, Aménagement des abords de la maison de la baie – Organisation et paysagement*

AXE 4

« Favoriser un tourisme diffus en Baie du Mont-Saint-Michel »

Rando Baie 2003

MISE EN PLACE D'UN PARCOURS EXPO EN BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Communication	**Association le Mont-Saint-Michel autrement**	**1**	Axe 4 – sous action 14.1

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 2000*

1. Motivation de départ

Le patrimoine naturel et culturel de la baie est exceptionnel et mérite d'être découvert. Cette communication doit se faire sur l'ensemble de la baie et valoriser les lieux ou sites authentiques et symboliques de la baie. Ce travail à l'échelle de la baie doit également favoriser les échanges entre les communes de la baie.

2. Rappel des objectifs

L'objectif est de mettre en place un ensemble d'expositions temporaires sur le thème du littoral en différents endroits de la baie pour la saison touristique de 2000.
Les expositions suivront un itinéraire entre Granville et Pontorson et seront le fruit du travail de 8 artistes, qui auront la possibilité de résider à Genêts.

3. Coût de l'opération

€	Coût total TTC	Sy.M.E.L
Estimation	17 362.02	17 362.02
%	100	100
Dépenses réelles	**17 362.02**	**17 362.02**

4. Réalisations

Les 8 artistes ont investit les communes de la baie entre le 28 juillet 2000 et le 30 septembre 2000. Intitulée « Quand l'art' change la baie » l'exposition itinérante a investit les communes de Granville, Saint-Pair-sur-mer, Carolles, Genêts, le Val-Saint-Père, Céaux, Courtils et Pontorson avec des réalisations contemporaines allant de la peinture à la sculpture en passant par les mise en situation et la photo.
L'exposition a été très bien relayée dans la presse régionale avec plus d'une vingtaine d'articles.

Illustration 26. Plaquette d'appel pour l'exposition itinérante

DEPLIANT « ROUTE DE LA BAIE »

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Communication interdépartementale	**Conseil Général de la Manche**	**2**	Manche : Axe 4 Ille-et-Vilaine : Action D.2

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Date d'édition : juin 2000*

1. Motivation de départ

Les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine ont décidé de mettre en valeur les particularités de la Baie en créant une route touristique qui jalonne le littoral de Cancale à Granville. Un document de promotion accompagne cet itinéraire.

2. Rappel des objectifs

Le document, accompagné d'une cartographie générale de la Baie, propose des circuits de découverte par communes aux visiteurs. 34 sites ont ainsi étés répertoriés.

3. Coût de l'opération

	Coût total	Conseil Général de la Manche	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
€	39 002.56	19 501.28	19 501.28
%	100	50	50

4. Réalisations

Cette action fait suite à la cassette audio et au dépliant qui avaient été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Manche en 1996-1997 pour un montant de 83 269.79€.

Le document corresponadnt à ce dossier 2 a été conçu par les agences Gannot Communication (St-Lô) et Cap Word (Caen). Au format A5, il a été tiré en 60 000 exemplaires en français en 2001.

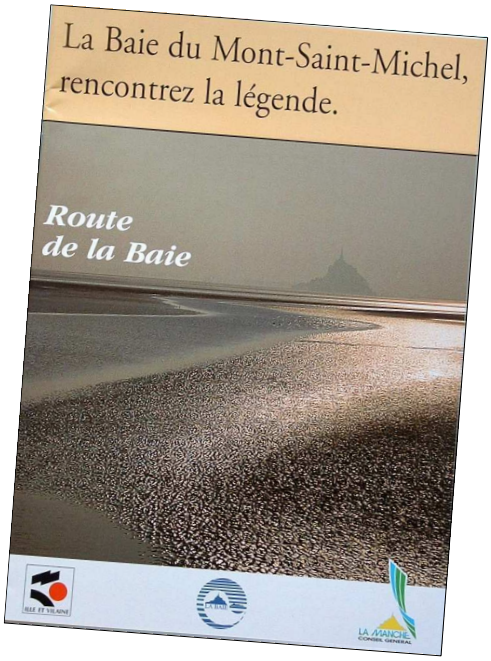

Illustration 27. Couverture de la brochure

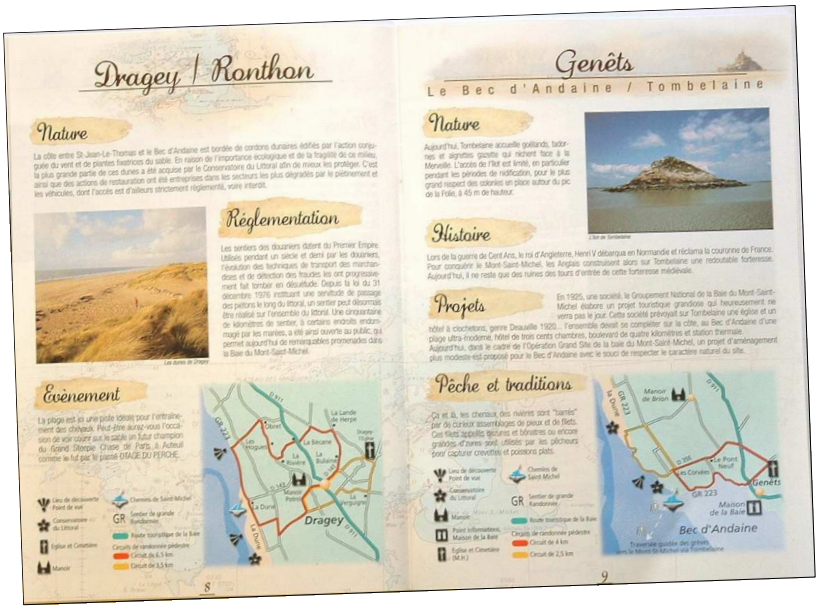

Illustration 28. Exemple de présentation de l'intérieur du document

La brochure comprend la description des principaux sites à découvrir dans la baie. Ils sont classés par communes et un classement par thèmes permet de faciliter la lecture (la nature, l'histoire, l'art et la littérature…).
Pour chaque commune, une carte reprend les itinéraires de promenade et de découverte possibles. En dernière page, une carte de la baie au format A4 se déplie.

La signalétique spécifique de la route de la baie accompagne le document. Le jalonnement a été réalisé en 2001 par les directions des routes des Conseils Généraux de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine. En Ille-et-Vilaine, cette signalétique a fait l'objet de financements de l'OGS tandis qu'elle a été prise en charge par le Conseil Général dans le département de la Manche.

Photo 57. Panneau signalisant la route de la Baie

En 2002, le document a été réédité en 60 000 exemplaires et complété par une version en anglais. (voir fiche 34_promouvoir l'image nature de la baie).

5. Documents

Dossiers liés :

- 34_Promouvoir l'image nature de la baie
- 13_Plaquette de la baie « rencontrez la légende »

PROMOUVOIR L'IMAGE NATURE DE LA BAIE

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Communication	**Sy.M.E.L**	**34**	Manche : Axe 4 Ille-et-Vilaine : Action D.2

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Date d'édition : 2002*

1. Motivation de départ

Les deux départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine ont décidé de mettre en valeur les particularités de la Baie en créant une route touristique qui jalonne le littoral de Cancale à Granville. Un document de promotion accompagne cet itinéraire. Un document accompagnant la route de la baie a été édité en 2000 en langue française et arrivait à épuisement des stocks. De plus, étant donné le nombre important de visiteurs étrangers dans la baie, il était important de créer un document de promotion à destination de ce public.

2. Rappel des objectifs

Rééditer le document de la route de la baie en français et éditer une version anglaise.

3. Coût de l'opération

	Coût total	Sy.M.E.L	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Conseil Général Ille-et-Vilaine
€	44 777.00	14 969.10	6 998.65	6 998.75	15 810.5
%	100	33	16	16	35

4. Réalisations

En 2002, le dépliant route de la Baie a été réédité en 60 000 exemplaires avec une traduction en anglais (30 000 exemplaires).

5. Remarques

Dossiers liés :

- 2_Dépliant « route de la baie »
- 13_Plaquette de la baie « rencontrez la légende »

PLAQUETTE DE LA BAIE « RENCONTREZ LA LEGENDE »

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Communication	**SIVU**	**13**	Manche : Axe 4 Ille-et-Vilaine : Action D.2

Comité de programmation : ? *Date d'édition : juin 2006*

1. Motivation de départ

La baie du Mont-Saint-Michel est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO mais a bénéficié jusqu'alors de peu de documents de découverte à l'image de la notoriété du site. Un premier dépliant destiné à la découverte de la baie a été publié en 1996. Le style graphique ne correspondant plus à l'époque actuelle, il était nécessaire de la renouveler.

2. Rappel des objectifs

Recréer un document sur le modèle du dépliant « rencontrez la légende » pour continuer à promouvoir la baie dans son ensemble.

3. Coût de l'opération

	Coût total TTC	Conseil Général Ille-et-Vilaine	Sy.M.E.L	SIVU
€	**17 362.02**	**5 048.32**	**8 413.86**	**3 899.84**
%	100	30	48	22

4. Réalisations

Le dépliant « Baie du Mont-Saint-Michel – Secrets et découvertes » a été réalisé par l'agence Imagic de Saint-Grégoire (35). Il a été diffusé en 2006 à 80 000 exemplaires répartis entre les Comités Départementaux du Tourisme de l'Ille-et-Vilaine (20 000) et de la Manche (40 000) et les offices de tourisme de Dol-de-Bretagne (8 000) et de Cancale (12 000).

Illustration 29. Couverture et exemple des graphismes de l'intérieur du document

Sur le modèle des cartes routières, le document présente les différentes richesses de la baie comme la faune, l'architecture, les activités traditionnelles, les légendes, etc. Le graphisme façon aquarelle est un appel au voyage et à la découverte.

Le document a été globalement bien perçu puisqu'il est presque épuisé aujourd'hui. Une réédition est proposée sous maîtrise d'ouvrage de l'Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine.

5. Documents

Dossiers liés :

- 34_Promouvoir l'image nature de la Baie
- 2_Dépliant « route de la Baie »

La rando Baie 2003

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Communication	**Sy.M.E.L**	**5**	Manche : Axe 4 – Action 12 Ille-et-Vilaine : Action D.1

Comité de programmation : 21 octobre 2002 *Période de réalisation : juin 2003*

1. Motivation de départ

La cohésion et la mobilisation des acteurs locaux d'Ille-et-Vilaine et de la Manche doivent être renforcées. La préparation d'un évènement fort permettant aux participants d'appréhender l'OGS à travers des opérations témoins peut être un moyen.

2. Rappel des objectifs

La décision a été prise d'organiser un week-end festif de multi randonnées pour découvrir la Baie et son arrière-pays.

- Créer une animation commune Manche/Ille-et-Vilaine afin de valoriser l'identité de la baie
- Fédérer les acteurs locaux autours des thèmes de l'OGS
- Promouvoir de nouvelles pratiques touristiques respectueuses de l'environnement
- Créer un programme de dynamisation touristique des maisons de Baie

3. Coût de l'opération

	Coût total	Région Basse-Normandie	Etat Basse-Normandie	Département Ille-et-Vilaine (OGS)	Région Bretagne	Europe	SyMEL	Etat Bretagne (OGS)	Autres (CA et Agences de l'Eau)
€	**116 697.96**	**5 170.00**	**5 414.79**	**27 830.00**	**5 170.00**	**25 830.00**	**26 713.17**	**6 820.00**	**13 750.00**
%	100	4	5	24	4	22	23	6	12

4. Réalisations

La Rando-Baie s'est déroulée les 28 et 29 juin 2003.
3695 randonneurs venant de 34 départements différents se sont répartis sur 22 itinéraires (à pied, en vélo, en canoë, pour PMR, à cheval, Raid sportif, Cyclo découverte, Roller, etc.) représentant un linéaire de 470km de parcours.

Illustration 30. Logo de la rando baie 2003

Photo 58. Participants à la rando baie

Genêts et le Vivier-sur-mer ont accueilli l'organisation de la soirée. Le village de la rando était implanté à l'hippodrome de Moidrey. Le marché au terroir a accueilli 18 exposants et 28 stands de partenaires étaient présents sous le chapiteau d'exposition.
La rando baie 2003 a mobilisé plus de 150 bénévoles.

5. Remarques

L'AMPVB a organisé la 2ème édition de la Rando Baie en 2006.
La prochaine manifestation est prévue les 27 et 28 septembre 2008, dans le cadre des festivités du XIIIème centenaire de la fondation du Mont Saint-Michel, sur le thème des chemins de St Michel. L'évènement sera porté par une association Rando Baie fédérant des associations de randonnée locales.

COLLOQUE DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Communication	**G.I.T Pays de la Baie**	**3**	Axe 4 – sous action 13.1

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : 23 et 24 mai 2001*

1. Motivation de départ

Le Groupement d'Intérêt Touristique du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – Bretagne Romantique est membre du club des plus belles baies du monde depuis 2000. Le club regroupe 26 baies dans le monde et a organisé un colloque en 2001.
Le programme du colloque prévoit une étape en baie du Mont-Saint-Michel et pour valoriser la baie dans sa globalité, il a tenu à associer le département de la Manche à l'organisation du colloque.

2. Rappel des objectifs

Participer à l'organisation des journées du colloque des 23 et 24 mai 2001 en Baie du Mont-Saint-Michel pour promouvoir la baie.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total TTC	Sy.M.E.L
%	100%	100%
Dépenses réelles	**5 335.72**	**5 335.72**

Cette somme concerne seulement une subvention du Sy.M.E.L accordée à l'association pour l'organisation du colloque.

4. Réalisations

Les 2 journées se sont déroulées comme suit :

- 23 mai : Conférence de présentation de la Baie, son milieu naturel, son économie, le programme de l'OGS et le RCM sur le site de la maison de la baie du Vivier-sur-Mer
- 24 mai : accueil de la délégation en Manche et visite guidée du Mont-Saint-Michel le matin avant de rejoindre le Morbihan.

DOCUMENTS DE PROMOTION DE LA BAIE - LIVRE OUEST FRANCE

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Communication	**Sy.M.E.L**	**6**	Manche : Axe 4 – Action 13 Ille-et-Vilaine : Action D.3

Comité de programmation : 21 octobre 2002 *Période de réalisation : 2006*

1. Motivation de départ

Réaliser des outils de promotion communs qui mettent en valeur l'offre touristique et valorisent le patrimoine environnemental du territoire, ceci afin que l'activité touristique contribue à la mise en valeur de l'environnement.
Les attentes des professionnels du tourisme et des structures œuvrant pour la promotion des patrimoines de la baie doivent êtres prises en compte.

2. Rappel des objectifs

- Proposer des documents à l'image de la notoriété nationale du site
- Créer une identité commune de la baie
- Réaliser des outils de communication mettant en avant les activités traditionnelles et les atouts environnementaux de la baie

3. Coût de l'opération

	Coût total	SyMEL	Etat Basse-Normandie	Etat Bretagne (OGS)	Département Ille-et-Vilaine (OGS)
€	43 256.13	12 976.83	8 651.23	8 651.23	12 976.84
%	100	30	20	20	30

La somme totale présentée ici comprend :

- L'audit des potentialités thématiques et la construction des itinéraires par Arnaud Guérin (Lithosphère) pour 20 457,58 euros

- La rédaction des textes par Arnaud Guérin et les illustrations par Ema Costantin (les droits d'auteur ont été négociés avec Ouest-France)

- Le pré-achat du livre auprès de Ouest-France pour 22 798,55 euros

4. Réalisations

En 2006, Ouest France a édité le livre intitulé « Escapades buissonnières en Baie du Mont-Saint-Michel » en 5000 exemplaires.
La réalisation a consisté dans un premier temps en un audit des potentialités thématiques et en la constitution d'itinéraires de découverte. Par le biais de ces itinéraires, le livre dévoile les spécificités de la Baie, des Hommes, des activités, des paysages et des ambiances par une approche artistique et sensible.

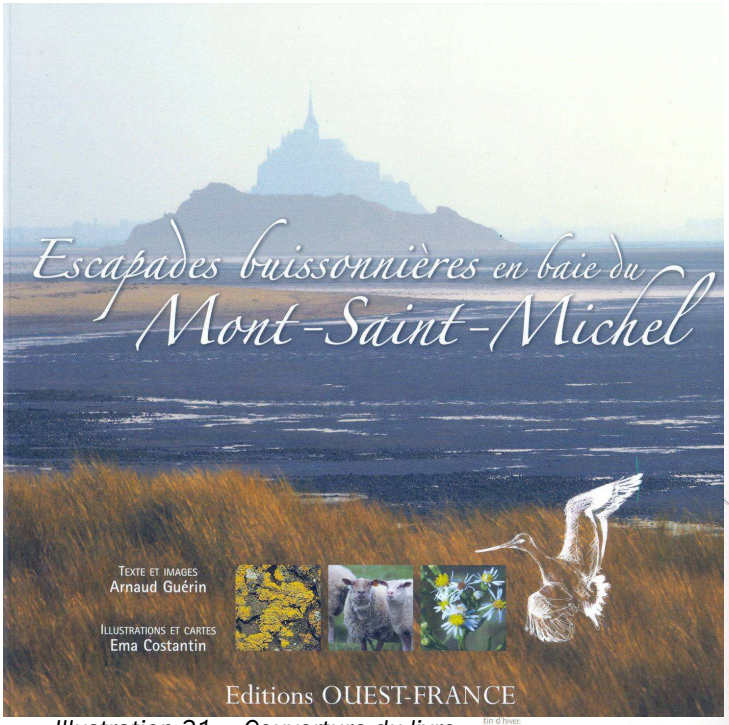

Illustration 31. Couverture du livre

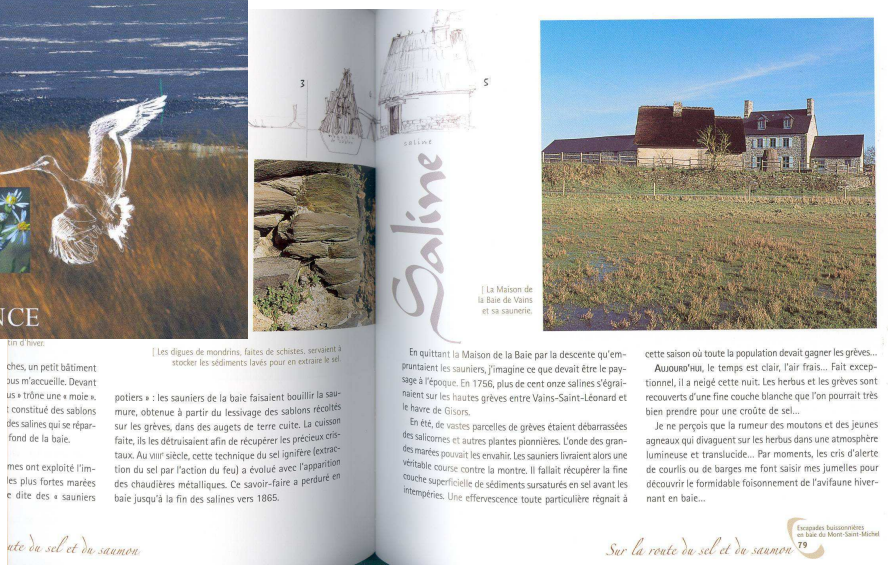

Illustration 32. Extrait du livre « Escapades buissonnières en Baie du Mont-Saint-Michel »

Le Sy.M.E.L et le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine ont fait un pré-achat groupé de 2000 exemplaires afin de les diffuser aux partenaires, maires, etc.

Le livre est en est aujourd'hui au second tirage pour environ 6000 exemplaires. Le livre est très bien perçu dans les salons ou les festivals où il se vend bien. Les élus et acteurs locaux en sont également très satisfaits.

EXPOSITION ITINERANTE « GRAND SITE BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL »

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Communication	**Syndicat Mixte Equipement Touristique de la Manche (SMET)**	**4**	Manche : Axe 4 – Fiche action 13 – Action 13.2 Ille-et-Vilaine : Action D.1 – D.1.1

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : septembre 2001 à décembre 2005*

1. Motivation de départ

L'OGS est une opération à laquelle le grand public doit aussi être associé. Afin qu'il comprenne bien le principe de l'OGS appliqué à la baie du Mont-Saint-Michel, une communication doit être faite.

2. Rappel des objectifs

- Présenter les spécificités de la baie
- Rappeler les objectifs de l'OGS
- Montrer les réalisations concrètes

3. Coût de l'opération

	Coût total	SyMEL	Département Ille-et-Vilaine (OGS)
€	15 133.31	7 566.66	7 566.65
%	100	50	50

4. Réalisations

Le projet consiste en la conception, la fabrication et l'achat de supports pour la réalisation de 2 jeux de l'exposition (1 pour la Manche et 1 pour l'Ille-et-Vilaine).

L'exposition présente l'OGS :

- La baie du Mont-Saint-Michel, un patrimoine reconnu
- Une OGS pour une gestion globale et cohérente de la Baie du Mont-Saint-Michel
- Agir sur les sites naturels
- Maintenir et renforcer la qualité paysagère des communes côtières
- Encourager la découverte du patrimoine exceptionnel de la baie
- Définir une stratégie de développement local à l'échelle de la baie

Photo 59. Un panneau de l'exposition

itinérante

Entre septembre 2001 et décembre 2005, l'exposition a tourné dans les maisons de la baie, les mairies, les aires de service sur l'A84 et à l'abbaye du Mont,
L'exposition n'est plus à jour donc elle n'est plus utilisée. En revanche, les supports seront réutilisés par le SIVU pour présenter une exposition du bilan de l'OGS pour la partie bretonne de la Baie.

SENSIBILISER ET INFORMER LE GRAND PUBLIC SUR LA NOTION DE GRAND SITE (RANDO NATURE 2001)

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Communication	**Association de Mise en Valeur du Patrimoine de la Baie du Mont-Saint-Michel (AMVPB)**	**10bis**	Manche : Axe 4 Ille-et-Vilaine : Action D.1

Comité de programmation : 5 avril 2002 *Période de réalisation : juin 2001*

1. Motivation de départ

L'OGS doit aussi bénéficier au grand public. Des manifestations aux thématiques variées lui permettent de comprendre et s'approprier les richesses de la baie et ainsi mieux comprendre les actions de l'OGS.

2. Rappel des objectifs

L'objectif de cette manifestation était la sensibilisation du grand public sur les sites naturels de la baie et l'Opération Grand Site de la Baie du Mont-Saint-Michel.

3. Coût de l'opération

	Coût total	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Département Ille-et-Vilaine (OGS)	SyMEL	AMVPB	Sponsors +inscriptions
€	24 858.00	762.25	610.10	4 001.79	8 544.92	1 752.00	9 186.94
%	100	3	2.5	16.1	34.4	7	37

4. Réalisations

Les 1,2 et 3 juin 2001, la 8ème édition de la Rando Nature a été organisée par l'Association de Mise en Valeur du Patrimoine en Baie du Mont Saint Michel (AMVPB), dans la Manche. A destination du public familial, des circuits autour de la baie étaient organisés, ainsi qu'un pôle ornithologique et un village nature.
Le départ s'est fait de la maison de la baie de Genêts.
Cette action va de paire avec les autres actions de communication sur l'OGS :
Le 25 octobre 2001 une conférence a été organisée sur les grands sites et l'OGS afin d'informer le public sur l'opération. Des expositions sont également été organisées dans les maisons de baie.
A la suite de ces actions a également été organisée la Rando Baie en 2003 (cf. dossier 5).

BULLETIN D'INFORMATION « LA LETTRE DE LA BAIE » 2003, 2004, 2005

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Communication	**Sy.M.E.L**	**4 et 10**	Manche : Axe 4 - Ille-et-Vilaine : Action D.1

Comité de programmation : 21 octobre 2002
26 novembre 2003

Période de réalisation : 2003, 2004, 2005

1. Motivation de départ

L'OGS est une opération qui doit être appropriée par la population locale. Les partenaires de l'OGS ont donc décidé de communiquer régulièrement sur les réalisations de l'opération auprès des habitants et des visiteurs de la baie.

2. Rappel des objectifs

- Informer la population locale
- Présenter l'état d'avancement du programme d'actions de l'OGS
- Donner la parole aux porteurs de projets
- Faire le lien avec le projet du RCM

La communication doit se faire sous forme de bulletin semestriel diffusé dans les foyers de la baie, les mairies et les organismes touristiques.

3. Coût de l'opération

Dossier	€	Coût total	Etat Basse-Normandie (FNADT)	Région Basse-Normandie	Région Bretagne (OGS)	Europe (FEOGA)	Etat Bretagne (OGS)	Conseil Général 35 (OGS)	SyMEL
4		28 767.18	2 876.72			5 753.44		14 382.59	5 753.44
10		52 295.26	5 383.00					13 073.82	14 000.00
Total		**81 062.45**	**8 259.72**	**10 459.40**	**10 500.00**	**5 753.44**	**5 629.53**	**27 457.41**	**13 002.95**
%	%	100	10	13	13	7	7	34	16

4. Réalisations

Un premier bulletin intitulé « Vue sur Baie, la lettre de Opération Grand Site Baie Mont-Saint-Michel » a été édité en juin 2003. Depuis, les bulletins paraissent 2 fois par an. Le premier numéro a été tiré en 40 000 exemplaires, ainsi que les 6 numéros suivants. Le numéro 8, de janvier 2006 a été tiré en 20 000 exemplaires et le dernier numéro, le n°9 est sorti en 13 275 exemplaires.
L'action de l'OGS ne comprend que les bulletins parus en 2003, 2004, 2005, soit les bulletins du n°1 au n°6.

La lettre de la baie est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des foyers des cantons littoraux de la Baie et diffusée dans les maisons de la baie, les aires de services de Gouvets et du Mont-Saint-Michel sur l'A84, dans les Offices de Tourisme ainsi que dans les mairies.

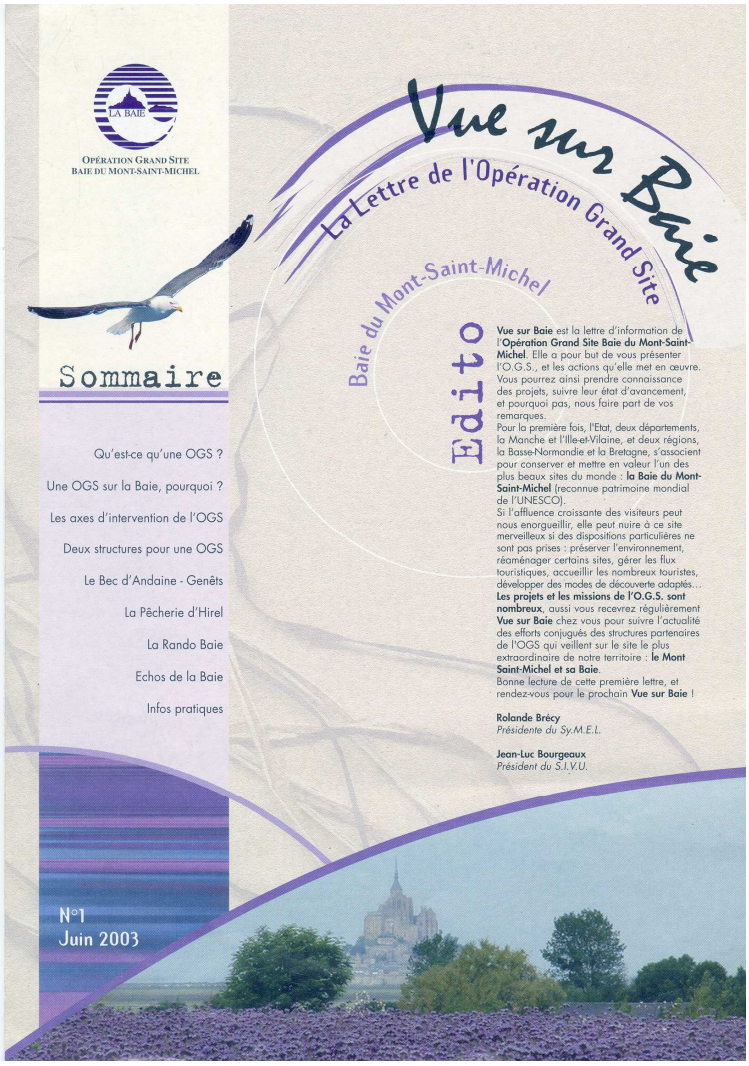

Illustration 33. Le premier exemplaire de « Vue sur Baie »

5. Remarques

L'OGS se terminant, les numéros suivants (à partir du n°10/janvier 2007), présentent l'état d'avancement des démarches de la GIZC et de Natura 2000 dans la Baie. La réalisation et la diffusion de la lettre sont désormais prises en charge par l'Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine.

SITE INTERNET

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Communication	**Sy.M.E.L**	**12**	Manche : Axe 4 Ille-et-Vilaine : Action D.1

Comité de programmation : 26 novembre 2003 *Période de réalisation : ouverture en octobre 2006*

1. Motivation de départ

Internet est un outil de communication incontournable. D'autre part, les sites du patrimoine de l'UNESCO ont une renommée internationale. La baie se devait donc d'avoir un site internet informant sur les richesses de la baie et les actions qui s'y déroulent.

2. Rappel des objectifs

Définir et créer un site Internet présentant :

- Les spécificités patrimoniales de la baie
- Les liens interactifs avec les autres sites consacrés à des aspects plus restreints ou des lieux spécifiques de la baie
- Les actions de gestion et de mise en valeur préconisées dans l'OGS et leur état de réalisation

Le site créé doit être le site de référence pour la Baie. Il doit avoir la forme d'un portail d'informations pour renvoyer vers les sites déjà existants.

3. Coût de l'opération

	Coût total	SyMEL	Etat Bretagne (OGS)	Région Bretagne (OGS)	Etat Basse-Normandie (FNADT)	Région Basse-Normandie	Département Ille-et-Vilaine (OGS)
€	30 874.74	3 875.78	1 875.00	4 500.00	5 998.96	6 000.00	8 625.00
%	100	12.55	6	14.5	19.5	19.5	27.95

4. Réalisations

Le travail, réalisé par le cabinet Hippocampe, s'est déroulé en 2 phases :.
La première, qui a duré 2 mois, concernait les conditions de faisabilité du site et la définition de son positionnement.
La deuxième phase concernait la conception du site, prévue sur une période de 4 mois.

- Conception du site
- Mise en ligne et référencement du site
- Formation des agents sur la mise à jour et le fonctionnement du site

La rédaction des textes et leur intégration sur le serveur a été assurée par la cellule technique de l'OGS.
Depuis octobre 2006, le site est mis en ligne à l'adresse : www.baie-mont-saint-michel.fr. Une version anglaise est proposée.
Depuis l'ouverture, le site a enregistré plus de 28 000 visites, soit en moyenne 82 personnes par jour.

Au-delà du coût de sa conception, l'hébergement et le dépôt des noms de domaines sont à renouveler chaque année. Ces frais ont été assurés alternativement par le SyMEL et le SIVU les deux premières

années. L'Association Interdépartementale a aujourd'hui pris le relais, tant technique (mises à jour et enrichissement du contenu) que financier.

Illustration 34. Page d'accueil du site internet

Dans le cadre actuel de mise en place de la GIZC dans la Baie, des discussions sont en cours quant au complément du site destiné à la diffusion de connaissances scientifiques sur la Baie du Mont-Saint-Michel.

Le site n'apparaît qu'en 7ème position sur la 3ème page du moteur de recherche « Google » lorsque l'on tape « Mont Saint Michel ». En tapant « Baie Mont Saint Michel », le site apparaît en 1ère position de la première page ce qui en fait le premier site potentiellement consulté pour les personnes souhaitant venir en baie. Cette position avec les mots clés « Mont Saint Michel » est dommage dans la mesure où les personnes ne pensant pas à venir visiter la baie ne peuvent pas être attirées à partir du site. D'autre part, la mention « patrimoine mondial de l''UNESCO » pourrait figurer en première page afin de souligner d'emblée le patrimoine exceptionnel de la baie reconnu au niveau mondial. Une carte permettrait également de situer la baie et ses sites majeurs afin de graver la forme du territoire dans l'esprit des visiteurs du site.

FORMATION A LA CONNAISSANCE DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Formation	**Chambres consulaires**	**3**	Axe 4 – sous action 14.3

Comité de programmation : 21 octobre 2002 *Période de réalisation : novembre 2002 à avril 2003*

1. Motivation de départ

Manche développement, qui regroupe les chambres consulaires de la Manche, a été sollicitée par le Conseil Général de la Manche pour réfléchir à la façon dont l'OGS pouvait être accompagnée au niveau du développement touristique. L'idée était de conduire les professionnels vers une démarche qualitative. Les professionnels du tourisme ne se connaissaient pas entre eux et connaissaient mal la baie et son environnement. Une formation des professionnels du tourisme était indispensable pour la promotion de l'ensemble de la baie.

2. Rappel des objectifs

- Doter tous les acteurs touristiques d'un niveau minimum de connaissances de la baie
- Développer les techniques simples du marketing
- Valoriser l'offre de produit en s'appuyant sur des démarches de qualité
- Accéder à la notoriété « pays » pour un développement économique et touristique durable

Le périmètre OGS est un moyen de tester le projet qui pourra être étendu à des territoires plus vastes.
L'objectif final était d'aboutir à une marque de la Baie du Mont-Saint-Michel.

3. Coût de l'opération

€ HT	Coût total	Sy.M.E.L	Maître d'ouvrage
Estimation	8 000.00	5 500.00	2 500.00
%	100%	10%	90%
Dépenses réelles	**4 929.58**	**4 468.48**	**461.10**

Cette somme comprend seulement le mailing de recrutement des stagiaires et l'insertion d'un encart sur la formation dans la presse locale.
Le plan de financement de la formation en elle-même a assuré fait par le CLIC (Comité de liaison interconsulaire) et a coûté 43 973,64€ pour les actions de formation de 2003 à 2006. Les financeurs sont le fond de formation (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), l'Etat, le Conseil Régional de Basse-Normandie le Fond Social Européen et les entreprises ayant participé.
La CCI Centre et Sud Manche refacturait la part de la formation adressée aux professionnels d'Ille-et-Vilaine à la CCI de Saint-Malo.

4. Réalisations

En amont, des réunions de travail ont eu lieu à la CCI et il s'est avéré que les professionnels ne connaissaient pas la baie et n'avaient pas de culture du pays de la baie et de son patrimoine. Le contenu de la formation a été bâti par Claudine Confolent de la CCI Centre et Sud Manche.
L'animatrice et coordinatrice de ces journées était Bénédicte Dumeige du cabinet « Bénédicte Dumeige Conseil, culture & tourisme ».
La première session n'était composée que de professionnels de la Manche pour des raisons de manque de financement du côté de l'Ille-et-Vilaine. L'objectif était de réunir les professionnels de Granville à Cancale. Les acteurs du tourisme ont été recrutés par mail et le contact a été fait auprès de 468 adresses dans la Manche et 222 en Ille-et-Vilaine.

Photo 60. Stagiaires en formation lors d'une séance à la maison de la baie de Courtils

Au total, 22 Stagiaires ont participé à 10 journées de formation entre novembre 2002 et avril 2003.

A la suite de la formation, les professionnels ont continué à être invités à d'autres formations ou à des tables rondes pour continuer à échanger. Une bourse d'échange de dépliants touristiques a été organisée par la CCI. Cette bourse a été reprise par l'association Pro Baie qui a été créée à dans la continuité de la formation.
Au total près de 60 professionnels ont suivi ces formations – actions.

MARQUE DE LA BAIE (PHASES 1 ET2)

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Etude	**Sy.M.E.L**	**3bis 11**	Manche : Axe 4 Ille-et-Vilaine : Action D.1

Comité de programmation : 21 octobre 2002(1ère phase) *Période de réalisation : 2004*

26 novembre 2003 (2ème phase)

1. Motivation de départ

La conscience de la richesse du patrimoine local des professionnels ne se traduit pas encore en terme économique. Cette traduction peut se faire à travers l'identification de la production de la baie à travers une marque. Il est donc nécessaire de savoir dans quelles conditions une marque peut répondre à ces attentes.

2. Rappel des objectifs

Etudier si la création d'une marque est pertinente par rapport aux attentes des professionnels de la Baie.
Les objectifs de la marque sont :

- Diffuser les flux touristiques dans la Baie du Mont-Saint-Michel
- Valoriser les territoires de la Baie dans leur diversité
- Valoriser les savoir-faire spécifiques à la Baie du Mont-Saint-Michel
- Tenter d'enrayer une standardisation de l'offre touristique
- Valoriser les retombées économiques en allongeant la durée du séjour et soutenir le développement commercial d'entreprises respectueuses de leur environnement

3. Coût de l'opération

	Coût total €	SyMEL	Etat Basse-Normandie	Département Ille-et-Vilaine (OGS)	Europe	Etat Bretagne (OGS)
Phase 1 (3bis)	26 632.04	5 326.40	3 000.00	5 326.41	4 989.62	7 989.61
Phase 2 (11)	18 399.85	3 680.00	5 519.92	4 599.93		4 600.00
Total	**45 031.89**	**9 006.40**	**8 519.92**	**9 926.34**	**4 989.62**	**12 589.61**
%	100	20	18.82	22.05	11.08	27.95

4. Réalisations

Le cabinet Bénédicte Dumeige Conseil, associé à Catherine Jabaly (conseil et accompagnement en communication, relations publiques) a rendu le rapport final en octobre 2004.

L'étude s'est déroulée en 2 phases :
La première phase a permis de réaliser un diagnostic complet des caractéristiques principales du territoire, de répertorier les acteurs et de recenser les marques et labels déjà existants. Une étude a également été menée auprès des professionnels et consommateurs. Cet état des lieux a démontré

l'intérêt de constituer un réseau de professionnels porteur des valeurs du territoire, ainsi que l'intérêt de la définition des contours d'une marque « Baie ».
La seconde phase concerne l'étude de faisabilité en elle-même où les contours de la marque ont pu être précisés. Ses contours sont :

- Valeurs : authenticité, traçabilité, lien avec le territoire, connaissance de la Baie, préservation de l'environnement
- Filières : hébergement, restauration, équipements touristiques et activités de loisir, produits agricoles et artisanaux
- Limites géographiques : de Cancale à Granville, Lillemer, Saint-Guinoux, la Gouesnière
- Porteur de la marque : association interdépartementale

La procédure d'instruction, la matérialisation de la marque ainsi que la démarche et les outils de promotion et de communication sont également définis.

Les professionnels ont été associés par l'intermédiaire de questionnaires et de groupes de travail thématiques.

L'étude, menée en 2004, n'a pas permis d'aboutir à la définition d'une marque. L'idée était que les membres du Comité de Pilotage s'approprient l'étude et s'impliquent dans la création de la marque qui se déclinerait par produit. Cependant, l'absence dynamique réelle a abouti à un statu quo.
Toutefois, lors des journées de la Baie 2007, dans le cadre de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière, les professionnels ont manifesté une réelle volonté de s'impliquer dans le développement de projets durables. L'Association Pro Baie, créée sur l'impulsion des Chambres de Commerce et d'Industrie de Saint Malo et Granville, réfléchit actuellement à l'idée de créer une marque. Pro Baie pourrait ainsi être l'interlocuteur de l'Association Interdépartementale, pour le secteur du tourisme, afin d'en définir le contenu et les conditions de mise en place.

5. Documents

- **Cabinet Bénédicte Dumeige Conseil**, Octobre 2004, *Etude de faisabilité pour une marque « Baie du Mont-Saint-Michel » - rapports 1 et 2*

RESORPTION DE L'ENVAHISSEMENT DES CAMPINGS CARS

Nature du dossier	Maître d'ouvrage	N° Dossier	Référence PTD
Etude	**Conseil Général de la Manche**	**48**	Axe 4 – sous action 4.12.5

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : juin 2004 à août 2005*

1. Motivation de départ

Les camping-cars, de plus en plus nombreux à venir en baie du Mont-Saint-Michel génèrent des problèmes de gestion dans le mesure où leur stationnement (souvent sur le DPM) altère la qualité de nombreux sites sur le littoral. Il importe de mener une étude à l'échelle de la Baire pour proposer des lieux d'accueil et éviter la multiplication des « rideaux de camping-cars » masquant les points de vue.
De plus, le parking du Mont Saint-Michel, suite aux travaux du RCM, ne sera plus accessible aux camping-cars la nuit. L'enjeu est de proposer de nouvelles alternatives pour accueillir ces camping-cars sur l'ensemble du territoire de la Baie.

2. Rappel des objectifs

- Identifier les pratiques de camping-caristes dans la baie
- Proposer des outils d'accueil de qualité pour les camping-cars
- Favoriser les retombées économiques générées par ces usagers

3. Coût de l'opération

€	Coût total TTC	Etat Basse-Normandie	Région Basse-Normandie	Maître d'ouvrage
Estimation	40 000.00	24 897.50	12 448.75	12 448.75
%	100	50	25	25
Dépenses réelles	**49 795.12**	**24 897.50**	**9 336.56**	**15 561.06**

4. Réalisations

En juin 2004, un questionnaire du Conseil Général a été adressé aux campings et communes des cantons de Granville, Ducey, Sartilly et Pontorson afin de recenser les aires d'accueil disponibles et adaptées aux camping-cars.
Par la suite, le cabinet Planeth a été chargé de l'étude et é rendu :

- Un document de recensement des aires de services et de stationnement en décembre 2004
- Un rapport définitif « Etude sur la maîtrise de l'accueil, du stationnement et du séjour des camping-cars en Baie du Mont-Saint-Michel » daté du 1er aout 2005.

L'étude recense la réglementation qui doit encadrer les pratiques de stationnement des camping-cars, puis met en parallèle les tendances nationales avec celles de la Baie. Une mesure des flux de camping-car dans la baie est également faite ainsi qu'une estimation des retombées économiques.
La partie concernant l'offre en aire de stationnement et l'estimation des besoins permet de définir des lieux de stationnement potentiels.

La réalisation des aires préconisées dans l'étude devait se faire par les communes. A l'heure actuelle, la seule aire aménagée suite à cette étude est celle d'Avranches. Des projets sont en cours sur les communes de Genêts, d'Ardevon,…
Depuis cette année, le site internet du Conseil Général répertorie les aires de service pour les campings cars.
A la suite de cette étude, le Conseil Général a édité un guide pratique pour l'accueil des campings cars destiné aux collectivités de tout le département. La fédération nationale des campings caristes s'est intéressée à ce guide et l'a pris en exemple.
On peut cependant regretter que cette étude ait surtout consisté en un inventaire des pratiques des camping-caristes sans proposer une harmonisation avec les autres usages pour une meilleure intégration au territoire.

L'étude, sous maîtrise d'ouvrage de la direction du tourisme du Conseil Général de la Manche, a été réalisée sur la partie Manche du territoire de la Baie, l'Ille-et-Vilaine ne souhaitant pas s'associer à cette réflexion. Néanmoins, le Groupement d'Intérêt Touristique du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel – Bretagne Romantique a recruté une stagiaire pour définir les zones à privilégier pour l'accueil des camping-caristes à l'échelle du pays d'accueil touristique.
De plus, l'étude foncière du Conservatoire du Littoral du côté Ille-et-Vilaine de la baie avait notamment pour but d'identifier les parkings nécessaires à l'accueil des camping-cars et des véhicules en général.

5. Documents

- **Planeth Consultants**, 5 novembre 2004, *Etude sur la maîtrise de l'accueil, du stationnement et du séjour des camping-cars en Baie du Mont-Saint-Michel, Phase 1, Tris à plat*
- **Planeth Consultants**, 4 mars 2005, *Etude sur la maîtrise de l'accueil, du stationnement et du séjour des camping-cars en Baie du Mont-Saint-Michel, Phase 2, définition d'une stratégie*
- **Planeth Consultants**, 1er août 2005, *Etude sur la maîtrise de l'accueil, du stationnement et du séjour des camping-cars en Baie du Mont-Saint-Michel, Phase 3, rapport définitif*
- **Planeth Consultants**, décembre 2004, *Baie du Mont-Saint-Michel, recensement des aires de service et de stationnement*

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

EFFACEMENT DES RESEAUX

Nature du dossier	*Maître d'ouvrage*	*N° Dossier*	*Référence PTD*
Travaux	**SIE Ducey et SIE Pontorson pour les lignes EDF,** **Sy.M.E.L pour les lignes France Telecom**	**Acc 40**	Accompagnement OGS

Comité de programmation : 25 juin 2003 *Période de réalisation : 11 octobre 2004-31 mars 2006*

1. Motivation de départ

Les réseaux aériens font partie des éléments discordants qui gâchent le paysage des itinéraires de la baie, notamment au niveau de la qualité paysagère des bourgs et des villages traversés.

En 2002, EDF a définit un projet d'effacement des réseaux dans le sud de la Baie, sur un linéaire de 19km. EDF dispose du Fond d'Aménagement des Réseaux dont une partie sera consacrée, en accord avec le Conseil Général de la Manche, à l'enfouissement de réseaux sur 19,5km au sud du département. Il est donc nécessaire de saisir cette opportunité pour lancer un programme complet d'effacement des réseaux et engager ultérieurement une action sur toute la baie.

2. Rappel des objectifs

Résorber l'impact visuel des lignes téléphoniques et électriques aériennes.
Ce dossier constitue la première phase des travaux qui doit porter sur les communes du Mont-Saint-Michel, Beauvoir, Ardevon, Huisnes-sur-Mer, Courtils et Céaux.

3. Coût de l'opération

€ HT		Coût total HT	Région Basse-Normandie	Département Manche	FEOGA	FAR	Sy.M.E.L	SIE	France Télécom
Estimation 1	TOTAL	2 725 539.00	229 108.00	229 108.00	1 090 215.00	632 000.00	98 000.00	447 108.00	
Estimation 2	SIE Ducey	653 950.00	39 150.00	39 150.00	261 580.00	183 280.00	-	130 790.00	
	SIE Pontorson	1 581 588.00	91 957.60	91 957.60	632 635.20	448 720.00	-	316 317.60	
	Sy.M.E.L	490 000.00	122 500.00	122 500.00	196 000.00	-	49 000.00	-	
Montants réels	SIE Ducey	653 948.79	39 150.00	39 150.00	261 765.84	183 280.00	-	130 602.95	
	SIE Pontorson	1 375 813.97	79 934.79	79 934.79	550 325.59	390 318.42	-	275 300.35	
	Sy.M.E.L	480 230.83	120 057.61		192 092.17		155 868.60		12 202.05
	TOTAL	**2 509 593.59**	**239 142.40**	**119 084.79**	**1 004 183.60**	**573 598.42**	**155 868.60**	**405 903.30**	**12 202.05**

Le Fond d'aménagement des réseaux est alimenté par EDF en compensation de la création d'une nouvelle ligne électrique et de l'impact qu'elle peut avoir sur le paysage. Au niveau régional, une commission définit l'attribution des financements sur le territoire.
Pour le sud de la Baie, le FAR avait engagé 632 000€ et la région et le département ont décidé d'attribuer la même somme.

Au 19/02/07, tous les crédits départementaux et régionaux (1 264 000 euros) n'avaient pas tous été utilisés dans le cadre de la première phase des travaux (sud de la Baie). Il resterait à consommer :

- pour le Conseil Général de la Manche = 357 046,61
- pour le Conseil Régional de Basse-Normandie = 392 857,60

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche voudrait prendre en charge le suivi des travaux pour la phase nord, le Sy.M.E.L n'ayant pas vocation à le faire, mais voudrait s'assurer que les crédits départementaux sont toujours disponibles. Des communes ont d'ailleurs fait part de leurs projets, notamment Champeaux qui souhaiterait effacer les réseaux à Sol Roc concomitamment à l'aménagement de l'aire d'accueil du public réalisée dans le cadre de l'OGS.
Quant au Conseil Régional de Basse-Normandie, il a fait savoir dans un courrier en date du 17 mai 2006, qu'il ne prendra pas de nouveaux engagements pour des opérations d'effacement des réseaux en baie du Mont-Saint-Michel, contrairement à l'engagement antérieur de René Garrec.

4. Réalisations

La définition des projets a été confiée à Cegelec par le SIE de Pontorson et à STE par le SIE de Ducey. Le Sy.M.E.L a choisi l'entreprise SECA pour coordonner l'ensemble des projets.
L'effacement des réseaux sur les communes de Huisnes-sur-mer, le Mont Saint-Michel, Beauvoir, Courtils et Céaux a été terminé en juillet 2006. Les travaux ont surtout concerné les abords de la route menant au Mont-Saint-Michel (RD43 et RD75) et les polders.

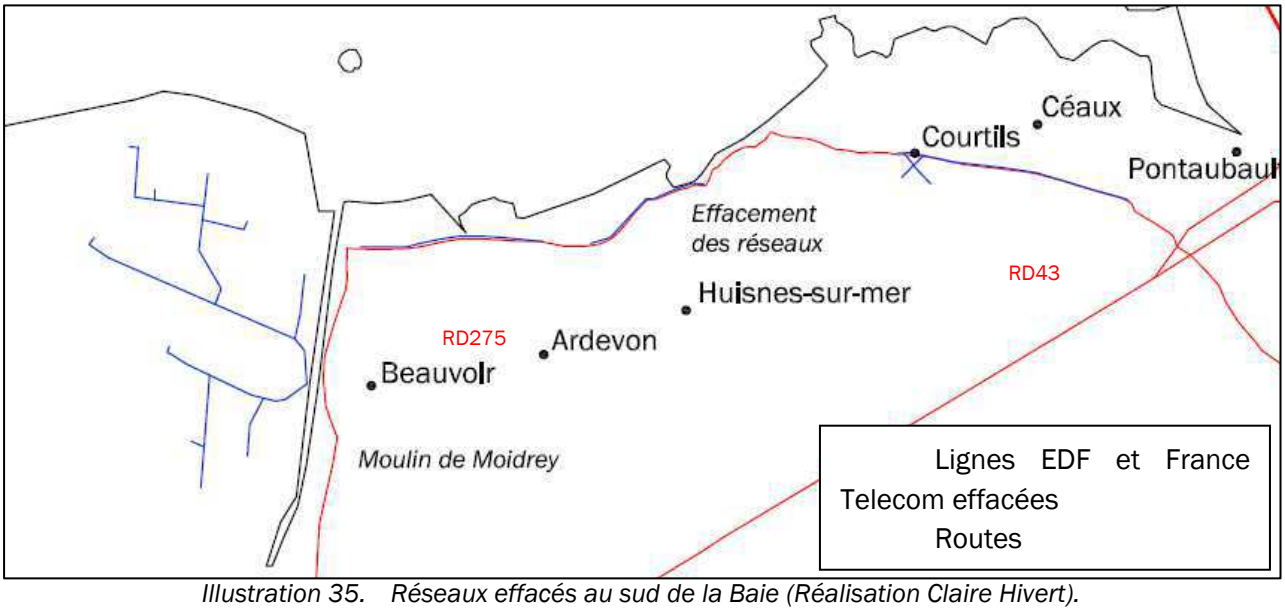

Illustration 35. Réseaux effacés au sud de la Baie (Réalisation Claire Hivert).

Une inauguration des travaux, sous la présidence de madame la sous-préfète d'Avranches, a été organisée le 6 juillet 2006, en présence de tous les partenaires du projet.

Photo 61. Le carrefour de l'entrée ouest du bourg de Courtils avant effacement en 2003(© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

Photo 62. Le carrefour après travaux en 2007 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel)

5. Remarques

Les difficultés de mise en œuvre du projet étaient inhérentes aux compétences des parties prenantes. Le département et le Sy.M.E.L souhaitaient que les syndicats d'électrification locaux soient maîtres d'ouvrage pour le projet global (réseaux EDF et France Telecom). Devant le refus des syndicats de prendre en charge l'effacement des réseaux France Telecom, le Sy.M.E.L a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage, en tant qu'opérateur de l'OGS.

L'effacement des réseaux n'a pas bénéficié de financement OGS principalement pour des raisons de coût. En effet les sommes dédiées à l'effacement n'auraient pas permis la variété d'actions de l'OGS. Les effacements réalisés en accompagnement de l'OGS ont servi d'exemple pour montrer aux communes qui n'en ont pas bénéficié que ce genre de réalisation est possible grâce à des lignes budgétaires autres que celles de l'OGS.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photos

Photo 1. Le moulin en, 2002 avant restauration (Photo : CAUE 50) 22
Photo 2. Le moulin après restauration en 2003 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel.. 22
Photo 3. Les abords du Moulin de Moidrey en 2003 (©Marc Rapilliard/OGS Mont-Saint-Michel) 26
Photo 4. Le moulin et son aire de stationnement en juin 2007 (Photo Claire Hivert) 26
Photo 5. Le site du moulin dans son ensemble en août 2007 (Photo Claire Hivert) 26
Photo 6. Véhicule stationné à l'emplacement réservé pour l'arrêt des cars (Photo Claire Hivert – 2007) 27
Photo 7. Les enrochements de la pointe de la Roche Torin permettant aux véhicules de se rendre vers l'aire de stationnement actuelle (Photo Cécile Lefeuvre) 29
Photo 8. La berge de la Sélune en 2003 (© Marc Rapililard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 33
Photo 9. Vue vers le pont de pierre en 2003 (© Marc Rapililard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 33
Photo 10. La berge après aménagements en 2007 (Photo : Claire Hivert)) 33
Photo 11. Vue vers le pont de pierre après aménagement en 2007 (Photo Claire Hivert)) 33
Photo 12. Partie haute du jardin (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 38
Photo 13. Le belvédère du jardin des plantes en 2003 (© Marc Rapilliard / OGS baie du Mt St Michel).... 38
Photo 14. Le belvédère en 2007 ((© Marc Rapilliard / OGS baie du Mt St Michel) 38
Photo 15. Le jardin des plantes en 2003 (© Marc Rapilliard / OGS baie du Mt St Michel) 38
Photo 16. Le jardin des plantes en 2007 (© Marc Rapilliard / OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 38
Photo 17. Les espaces d'accueil du Bec d'Andaine en 2004 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 41
Photo 18. Le parking du Bec d'Andaine le 18.07.07 (Photo : Claire Hivert) 42
Photo 19. Etat de l'aire de stationnement pendant les travaux de décapage de 2005 (Photo ; Conservatoire du littoral) 44
Photo 20. L'aire de stationnement du Bec d'Andaine en septembre 2003 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 45
Photo 21. L'aire en juin 2007 ((© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 45
Photo 22. Le parking de la vierge en 2004 (© Marc Rapilliard) 51
Photo 23. Le parking de la vierge en 2007 (© Marc Rapilliard) 51
Photo 24. Le parking du Priéuré avant la pose de l'enrobé (Photo : Commune de Genêts) 51
Photo 25. Le site du pont en 2007 (Photo : Claire Hivert) 52
Photo 26. Proposition 1 : Implantation suivant proposition du CAUE – (Photo Thierry Leverrier) 55
Photo 27. Le parking du Lude avant aménagement - (Photo Thierry Leverrier) 55
Photo 28. Parking de la cabane Vauban en avril 2003 (Photo Sy.M.E.L) 55
Photo 29. Le parking du Lude en septembre 2003 – vallée à gauche (Photo Cécile Lefeuvre) 62
Photo 30. Le parking en septembre 2007 – vallée à droite (Photo Claire Hivert) 62
Photo 31. Sentier endommagé par le ravinement (Photo Claire Hivert-2007) 62
Photo 32. Panorama depuis la falaise de Champeaux (Photo : Bureaux d'étude Coüasnon et Parcours Lumière) 77
Photo 33. Panorama de nuit depuis la falaise de Champeaux (Photo : bureaux d'études Coüasnon et Parcours Lumière) 77
Photo 34. L'entrée ouest du bourg en 2003 (©Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 81

Photo 35. L'entrée ouest après aménagement en 2007 (©Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 81
Photo 36. La partie basse du bourg de Saint-Léonard en 2002 (Photo : CAUE 50) 87
Photo 37. Le bourg après aménagements en 2007 (Photo : Claire Hivert 87
Photo 38. La pointe du Grouin du Sud un soir de mascaret – aout 2007 (Photo : Claire Hivert) 89
Photo 39. Vue de l'église en arrivant par l'ancien chemin montois en 2003(© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 92
Photo 40. Le jardin du prieuré en 2007 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 92
Photo 41. « Gloriettes » installées dans le jardin (Photo : Cécile Lefeuvre) 93
Photo 42. Le parking en 2006 (Photo Laurent Coüasnon) 97
Photo 43. Le parking après plantations en 2007 (Photo Claire Hivert 97
Photo 44. Le jardin public en 2006 (Photo Laurent Coüasnon) 97
Photo 45. Le jardin public en 2007 (Photo Claire Hivert) 97
Photo 46. Le parking du jardin public en 2004 (© Marc Rapilliard /OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 98
Photo 47. Le Parking en 2007 (© Marc Rapilliard /OGS Baie du Mont-Saint-Michel 98
Photo 48. Exemple de portillons installé dans le cadre de l'action sur les clôtures (Photo Sy.M.E.L) 102
Photo 49. Portillons et échelles sur la commune de Vains (Photo Sy.M.E.L) 105
Photo 50. Les végétaux de la baie (Photo Claire Hivert – 2007) 107
Photo 51. Bornes trilingues présentant des films complétant l'exposition (Photo Claire Hivert 2007) 107
Photo 52. Exposition du rez-de-chaussée sur les activités humaines (Photo Claire Hivert 2007) 108
Photo 53. Reconstitution de l'atelier du saunier 109
Photo 54. Aménagement extérieur de la Saline 109
Photo 55. Le stationnement au Routout en 2003 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 118
Photo 56. Le stationnement après aménagement en 2007 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Miche 118
Photo 57. Panneau signalisant la route de la Baie 123
Photo 58. Participants à la rando baie 128
Photo 59. Un panneau de l'exposition itinérante 132
Photo 60. Stagiaires en formation lors d'une séance à la maison de la baie de Courtils 140
Photo 61. Le carrefour de l'entrée ouest du bourg de Courtils avant effacement en 2003(© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 148
Photo 62. Le carrefour après travaux en 2007 (© Marc Rapilliard/OGS Baie du Mont-Saint-Michel) 148

Illustrations

Illustration 1. Localisation du site sur les communes de Carolles et Champeaux (réalisation : Peter Stallegger et Alain Livory) 12
Illustration 2. La plaquette « Carnets de paysages » et un exemple de présentation d'entité paysagère (réalisation CPIE Vallée de l'Orne, PLANIS) 15
Illustration 3. Le dépliant « Préserver notre paysage… » et un exemple de conseil pour l'intégration des habitations 15
Illustration 4. Esquisse du « jardin de la terre et du vent » (Bénédicte Dumeige) 23
Illustration 5. Localisations possibles de l'aire de stationnement (Réalisation Agnès Spalart) 29
Illustration 6. Proposition du cabinet Coüasnon pour l'aménagement du pont de pierre et de ses abords (Bureau d'étude Laurent Coüasnon, septembre 2004) 31

Illustration 7. Périmètre des travaux de renaturation du Bec d'Andaine (Réalisation : Conservatoire du littoral) 44
Illustration 8. Récapitulatif des constats sur le fonctionnement des flux à Genêts (Réalisation Planis-CPIE Vallée de l'Orne) 47
Illustration 9. Localisation des 3 aménagements (Parking de la vierge, du prieuré et site du pont) prévus dans le dossier (Source : Atelier du Canal, Adaptation Claire Hivert)..... 50
Illustration 10. Esquisse d'aménagement pour le parking de la vierge (Atelier du Canal) 50
Illustration 11. Esquisse d'aménagement pour le site du pont (Atelier du Canal) 52
Illustration 12. Proposition d'implantation n°2 55
Illustration 13. Réorganisation de l'aire de stationnement de la cabane Vauban – Thierry Leverrier..... 56
Illustration 14. Emplacement des espaces de stationnement compris dans la réflexion globale (Source : Coüasnon – Réalisation Claire Hivert)..... 56
Illustration 15. Proposition d'aménagement du parking en haut de la cale de Sol Roc (Réalisation Coüasnon) 59
Illustration 16. Projet d'aménagement du bourg de Courtils- SETUP-environnement – Avant projet mai 2005 79
Illustration 17. Esquisse du projet pour le centre bourg (Réalisation Cabinet Coüasnon-2005)..... 82
Illustration 18. Exemple de proposition pour l'aménagement du bourg de Saint-Léonard 85
Illustration 19. Principe de composition du jardin - Thierry Leverrier..... 90
Illustration 20. Emplacements des propositions du cabinet Coüasnon (Source : Cabinet Coüasnon, SIG littoral) 95
Illustration 21. Couverture du livret college 112
Illustration 22. Exemple de questions extrait du livret collège, enquêteur n°1 112
Illustration 23. Esquisse d'aménagement pour l'aire de stationnement du Routout (J. Bouffort 2004)..... 117
Illustration 24. Portion concernée par le projet de liaison avec la pointe du Grouin du Sud (Réalisation Bouffort) 117
Illustration 25. Simulation de la voie verte en haut du C.R.7 vers Saint Léonard (Réalisation Bouffort) 117
Illustration 26. Plaquette d'appel pour l'exposition itinérante..... 121
Illustration 27. Couverture de la brochure 122
Illustration 28. Exemple de présentation de l'intérieur du document..... 123
Illustration 29. Couverture et exemple des graphismes de l'intérieur du document 126
Illustration 30. Logo de la rando baie 2003..... 127
Illustration 31. Couverture du livre 131
Illustration 32. Extrait du livre « Escapades buissonnières en Baie du Mont-Saint-Michel » 131
Illustration 33. Le premier exemplaire de « Vue sur Baie »..... 136
Illustration 34. Page d'accueil du site internet 138
Illustration 35. Réseaux effacés au sud de la Baie (Réalisation Claire Hivert)..... 147

Annexe – Fiche de stage

Bilan de l'Opération Grand Site Baie du Mont-Saint-Michel

Stage de 3 à 5 mois

Organisme d'accueil	Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (Sy.M.E.L.) Lieu de stage : Cellule technique Opération Grand Site, Maison de la Baie, 50 220 Courtils. Maître de stage : Cécile LEFEUVRE, chargée de mission OGS
Contexte de l'étude	Les Opérations Grand Site sont des démarches proposées depuis 1979, par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, en réponse aux problèmes de dégradations des sites majeurs. Cette démarche se fonde sur le constat que le patrimoine constitue un réel gisement de développement local et que les sites naturels comme les monuments historiques méritent une réhabilitation et une gestion, dans une perspective de préservation, de leur valeur intrinsèque et de l'attente légitime des visiteurs. Ainsi, afin de protéger et de valoriser le patrimoine unique de la Baie du Mont-Saint-Michel (classé patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979), l'Etat a décidé en mars 1995, d'accompagner la réalisation du projet de Rétablissement du Caractère Maritime (RCM) du Mont Saint-Michel par une OGS. La réalisation du programme d'actions a débuté en 2002. Les objectifs de l'OGS Baie du Mont-Saint-Michel s'articulent autour des axes suivants : agir pour une conservation pérenne des sites protégés de la Baie, améliorer la qualité paysagère, encourager la découverte du patrimoine de la Baie et promouvoir un développement touristique diffus et durable. Afin de valoriser ce projet qui arrive à son terme, les partenaires souhaitent qu'un bilan financier et technique soit établi.
Démarche souhaitée	- Réaliser un bilan administratif et financier de l'opération réalisée sur la partie Manche (4 cantons littoraux). - Rencontrer l'ensemble des acteurs pour évaluer leur appropriation du projet et la dynamique initiée sur le territoire. - Définir les besoins générés et les éventuelles prolongations nécessaires pour poursuivre cette politique. - Elaborer des documents de synthèse sur les expérimentations, les principales réalisations à destination des élus locaux et des partenaires (DiREN, Conseil régional, Conseil général). - Eventuellement, proposer des outils de communication à destination du grand public.
Niveau et compétences requises	Bac + 4 minimum, spécialisation en développement local et évaluation de projet, autonomie et esprit d'initiative
Gratification	30 % du salaire minimum Mise à disposition d'un véhicule de service
Contacts et informations	Cécile LEFEUVRE, Cellule technique Opération Grand Site : 02.33.58.47.87 ou ogs@cg50.fr Hervé MOALIC, Sy.M.E.L. : 02.33.05.98.83 ou littoral@cg50.fr http://www.baie-mont-saint-michel.fr rubrique AGIR / Opération Grand Site

Conclusion

Sous de nombreux aspects, ce stage a été une expérience très enrichissante. La Baie du Mont-Saint-Michel est un territoire singulier, du point de vue des paysages, mais également en raison de la complexité des relations politiques et institutionnelles. Ce travail sur l'Opération Grand Site a été l'illustration parfaite des relations encore très hiérarchiques entre les services de l'Etat et l'échelon local. Au-delà du travail sur les sites classés et de leur préservation face à la fréquentation touristique, l'Opération Grand Site Baie du Mont-Saint-Michel a été l'un des premiers projets d'envergure portant sur l'ensemble de la Baie.
Ce bilan a concentré de multiples problématiques au cœur desquelles se trouvent les acteurs locaux.

Pour un stage de fin d'étude la thématique a permis de lier les connaissances acquises lors des études au CESA avec les problématiques locales. Le travail avec les acteurs locaux a fait sensiblement ressortir les différences de langages entre « aménageurs » et « élus ». Ce stage m'a également fait réaliser la forte dépendance du travail d'aménageur à la volonté des élus. Sans décision politique, l'aménageur peut difficilement travailler et j'ai le sentiment d'avoir été trop peu sensibilisée sur ce point au cours des études. En outre, ce stage a renforcé ma conviction selon laquelle le dialogue et la pédagogie peuvent parvenir à des résultats très intéressants en matière de développement local, dans la mesure où il permet à chacune des parties de se familiariser avec le langage de l'autre et ainsi de mieux se comprendre pour définir des solutions pour le territoire.

Enfin, la complexité du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel est réelle, les différences culturelles entre Bretagne et Normandie ne sont pas une légende et la Baie focalise toutes les problématiques possibles en matière de développement local. C'est donc un territoire emblématique et passionnant, sur lequel les thèmes de travail sont innombrables et sans fin.

Les entretiens, la recherche des informations dans les études et dossiers m'a apporté une masse d'information conséquente. La principale difficulté à été l'organisation de cette information à laquelle le tableau présenté plus haut a fortement aidé. Mon ambition de départ était de concevoir une grille d'indicateurs pour chaque niveau d'évaluation (pertinence, cohérence, etc.) et pour chaque axe du Programme Technique Détaillé. Ce niveau d'information aurait été trop détaillé dans la mesure où il aurait analysé les actions presque une par une. En raison du temps imparti et du choix de concentrer l'analyse sur l'appropriation des acteurs locaux, ce niveau d'analyse n'a pas été retenu.

IV. Déroulement du stage

Pour ce bilan, j'ai ressenti des attentes très fortes, de la part du Sy.M.E.L ainsi que de la DIREN de Basse-Normandie, avec qui les échanges ont été nombreux. Parallèlement, la confiance en mon travail a été importante dans la mesure où les points se faisaient au rythme de son avancement, suivant mes questions ou mes difficultés. Etant donné la proximité avec ma maître de stage qui travaillait aussi à Courtils, les échanges sur l'avancée du travail ou mes impressions, au retour des entretiens notamment, ont été très fréquents.

L'ambiance de travail à la maison de la Baie de Courtils était très agréable et j'ai vite été intégrée à l'équipe. Ma maître de stage ainsi que le chargé de mission ayant travaillé sur l'OGS en Ille-et-Vilaine ont toujours été prêts à me faire participer à des réunions qui n'avaient pas forcément un lien avec mon travail mais qui pouvaient être intéressantes pour ma compréhension du territoire ou des procédures classiques en aménagement du territoire.

La situation des locaux dans la cellule technique de la maison de la Baie de Courtils permettait une grande liberté en matière d'horaires de travail et de repas, à condition de respecter les 35 heures hebdomadaires. La confiance en la matière était donc également de mise, notamment au mois d'août où je suis restée seule à la cellule technique pendant deux semaines.

La situation à la maison de la Baie offre des avantages certains de souplesse de fonctionnement et de cadre, avec la vue sur le Mont et la proximité permanente de la Baie, mais est aussi parfois difficile à apprécier en raison de l'isolement du site.

Face à l'importance de la demande et à la somme de travail évalué, dès le mois de juillet, date à partir de laquelle les entretiens se sont déroulés, les journées ont commencé à 8h30 pour finir à 18h.

peuvent concerner la même commune ce qui ne fait qu'une boîte les regroupant tous, où les pièces administratives ne sont pas classées par dossier.
L'OGS comportant près de 70 dossiers, les 4 mois ont en fait été nécessaires au recueil de toutes les données précises pour le financement de chaque dossier.

4. Les entretiens

Le choix des personnes à rencontrer s'est fait sur la base des éléments à évaluer concernant l'appropriation de l'OGS par les acteurs et en fonction des informations a recueillir pour compléter les fiches bilan.
J'ai souhaité rencontrer un maximum d'acteurs différents, raisonnable par rapport au temps imparti, afin de recueillir le plus de perceptions possibles, à des échelles différentes et à des degrés d'implication divers par rapport à la mise en œuvre de l'OGS. L'échelle des perceptions de l'OGS allait donc de celui des maires des communes de la Baie à celui de la personne chargée des OGS au Ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD).
En fonction de la catégorie des acteurs rencontrés, les questions ont porté sur des aspects plus ou moins pointus de l'OGS. Au total, plus de 45 acteurs ont été interrogés, en direct ou par téléphone.
Le plus gros travail a porté sur les rencontres avec les maires qui ont été retransmises dans un tableau récapitulatif permettant d'exploiter facilement les données lors de la rédaction du bilan.

Ce travail d'entretien a été très intéressant et à fait ressortir les relations entre les élus eux-mêmes et avec les institutions et les bureaux d'études. J'ai été surprise par la difficulté des maires à maîtriser les actions qui se passent sur le territoire proche de leur commune et à entrer dans une démarche de projet de territoire. Mis à part les professionnels du domaine, les acteurs parlent du développement durable sans en prendre en compte la complexité.

5. Les fiches bilan

La réalisation des fiches bilan a duré toute la période du stage. Ces fiches reprennent les motivations et les objectifs de départ qui ont aboutis à la concrétisation de l'action. Les données financières sont suivies de l'état des lieux des réalisations. Si nécessaire, un commentaire personnel est apporté.
Ces fiches sont donc la référence pour chaque action et à ce titre, les documents ou les études en lien avec la fiche sont listés.
Elles sont illustrées au maximum dans un souci d'amélioration de la compréhension. Elles sont très détaillées puisque, par exemple, lorsqu'elles rendent compte d'une étude, les préconisations principales de cette étude sont formulées.
Le document rassemblant les fiches est à part de celui du commentaire général du bilan, ceci afin d'en faire un document de référence, consultable dès que des questions se posent sur les réalisations de l'OGS.

Le niveau de détail des fiches a demandé un gros travail de recherche d'informations dans les archives et d'explication de la part des acteurs, mais me paraissait indispensable pour donner toutes les informations nécessaires à l'action sans avoir à rechercher les données dans les archives.

Moyens	Pertinence	Elaboration d'un programme d'actions sur la base du diagnostic et en accord avec les objectifs de l'OGS	Le programme d'actions répond-il aux problèmes identifiés ? Le programme d'actions correspond-il aux objectifs des OGS ?
	Cohérence	Prévision de moyens en fonction de l'importance des problèmes à résoudre	Les moyens mobilisés sont-ils en accord avec l'importance des problèmes à résoudre ?
Résultats	Réalisation	Réalisation des actions	Niveau d'achèvement des réalisations
	Efficience	Les résultats correspondent à l'ampleur des moyens qui ont été mobilisés pour les atteindre	Les résultats correspondent-ils à l'ampleur des moyens qui ont été consacrés pour les atteindre ?
	Efficacité	Les résultats résolvent les problèmes identifiés	Les résultats résolvent-ils les problèmes que connaissait le site ?
Impacts	Appropriation	L'OGS est « l'opération des acteurs locaux »	Les acteurs locaux se sont-ils approprié la démarche ?

Tableau 1: **Trame du bilan – Eléments à évaluer par rapport au déroulement idéal d'une OGS**

Les questions posées dans la colonne de droite ont guidé le bilan tout au long du stage.
Selon les connaissances personnelles sur les réalisations de l'OGS, ou les contraintes de temps par rapport aux acteurs, les recherches permettant de répondre à ces questions n'ont pas pu se faire dans l'ordre chronologique présenté dans ce tableau. Il ne s'agit que d'un guide qui a permis de cibler la recherche d'informations et d'organiser le rendu.

Pour le bilan, on retrouve deux échelles d'analyse: celle du projet et celle du territoire. L'évaluation porte donc sur l'opération en elle-même, son déroulement et sur les actions à proprement dit.
Dès le départ, le choix a donc été de réaliser une fiche bilan par action et un rapport global analysant l'opération dans son ensemble.

3. Le bilan financier

Nécessitant une bonne maîtrise des projets pour les rencontres avec les acteurs, cette partie du bilan paraissait être la chose la plus rapide à réaliser, apportant une bonne connaissance des dossiers et de leurs subtilités. En effet, un tableau de bord a été fait tout au long de l'opération mais il ne prend pas toujours en compte les sommes réellement payées pour chaque projet et n'est pas toujours à jour concernant les financements perçus. Le Sy.M.E.L n'a pas toujours été maître d'ouvrage et n'a donc pas eu tous les éléments.
Il a alors fallu rechercher les données financières dans les dossiers eux-mêmes ce qui s'est fait parallèlement à la prise de connaissance des actions.

Ce travail s'est révélé très fastidieux en raison de la complexité de certains dossiers et de la logique de classement pas toujours rigoureuse. Selon les plans de financement, les actions sont classées en dossiers qui ont chacun un numéro. Mais par exemple, plusieurs dossiers

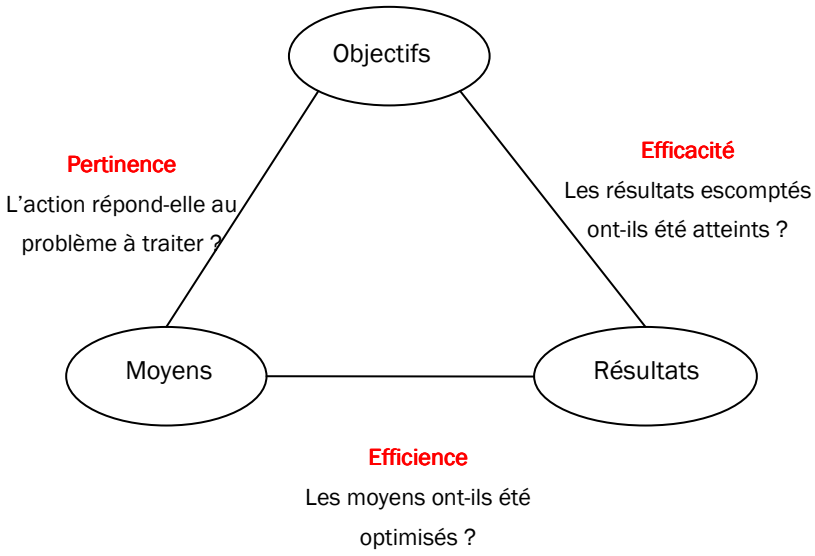

Graphe 1. **Relation entre les 3 piliers de la réalisation des projets**

Dans le cadre d'une politique ou d'un projet de territoire, la chronologie des actions est essentielle. Pour ce bilan, afin d'avoir une base de référence pour évaluer la qualité de la démarche menée sur le territoire de la baie, l'analyse a été faite sur la base d'un parallèle entre une OGS « idéale » qui correspondrait parfaitement à la définition du ministère, et l'OGS particulière à la baie du Mont Saint-Michel.

		OGS « idéale »	OGS Baie du Mont
Objectifs	**Perceptions**	Site classé qui connaît des problèmes de dégradation liés à la fréquentation touristique	• Sites saturés au niveau de la fréquentation touristique • Sites se dégradant et dégradant l'image de la Baie • Hormis le Mont Saint-Michel, les autres communes tirent peu profit du tourisme
	Volonté	Conscience des problèmes et volonté locale de les résoudre	Les acteurs locaux ont-ils conscience des problèmes que connaît ou risque de connaître le territoire si rien n'est fait ?
		Adhésion par rapport à la volonté de mettre en place l'OGS	Les acteurs sont-ils convaincus de l'utilité de l'OGS pour résoudre les problèmes ?
	Identification	Documents (diagnostic, étude de fréquentation, analyse du site, etc.) permettant d'identifier et quantifier les problèmes et leurs interactions à l'échelle du territoire	Un document cadre (diagnostic, etc.) qui identifie clairement les problèmes et leurs sources à l'échelle de l'ensemble du territoire existe-t-il?

[ses] objectifs ». Les objectifs des OGS ne concernent pas seulement la restauration des sites classés mais doivent bénéficier au développement local.
Cette définition des OGS montre l'importance du lien de l'opération avec l'échelon local.
Très rapidement, au regard de la façon dont l'OGS a été mise en œuvre sur le territoire, la problématique de l'implication des acteurs locaux et de leur appropriation de l'opération s'est avérée essentielle.
Outre le bilan financier, le plus gros travail de ce stage a été l'évaluation des relations entre les acteurs locaux avec l'Opération Grand Site.
Cette insistance sur l'appropriation des acteurs locaux n'est pas non plus déconnectée des réalités du territoire et des projets qui y on lieu. En effet, l'OGS est une base de travail pour l'Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine en faveur de la Gestion intégrée des Zones Côtières (GIZC) sur la Baie. Conformément aux objectifs de développement durable de la démarche de GIZC, les axes de travail choisis dans la Baie mettent les acteurs locaux au centre du dispositif.

Le bilan ne se limite donc pas au passage en revue des actions et propose une analyse des effets de l'opération qui pourra servir aux actions futures menées sur le territoire.

III. Méthode de travail

La demande du Sy.M.E.L et ses attentes concernant le bilan étaient claires dès le départ. En matière de méthode, rien n'était imposé.
Pour un travail destiné à analyser l'appropriation de l'OGS pas les acteurs locaux, il était indispensable de rencontrer des élus, des professionnels ou des associations. Etant donné le déroulement du stage en période estivale, les rencontres devaient impérativement se faire avant le mois d'août, période de la plupart des départs en congés.

1. Prise de connaissance

Dès l'arrivée dans la structure le 4 juin, le travail a été d'intégrer la définition et les objectifs des Opérations Grand Site afin des les garder à l'esprit tout au long du stage
Rapidement, le second travail a été de prendre connaissance du Programme Technique Détaillé afin d'avoir un aperçu des actions réalisées. Cette prise de connaissance s'est accompagnée d'une sortie sur le terrain avec la chargée de mission OGS et l'inspectrice régionale des sites de la DIREN. Les réalisations ont pu être abordées dans le détail ainsi que les éléments marquants de leur déroulement.

2. Définition de la méthode de travail

Le bilan d'une politique comme l'Opération Grand Site fait appel à différents niveaux d'analyse qui doivent dépendre les uns des autres. La cohérence de l'ensemble est fonction de la qualité des liens et de la logique de progression entre ces différents niveaux.

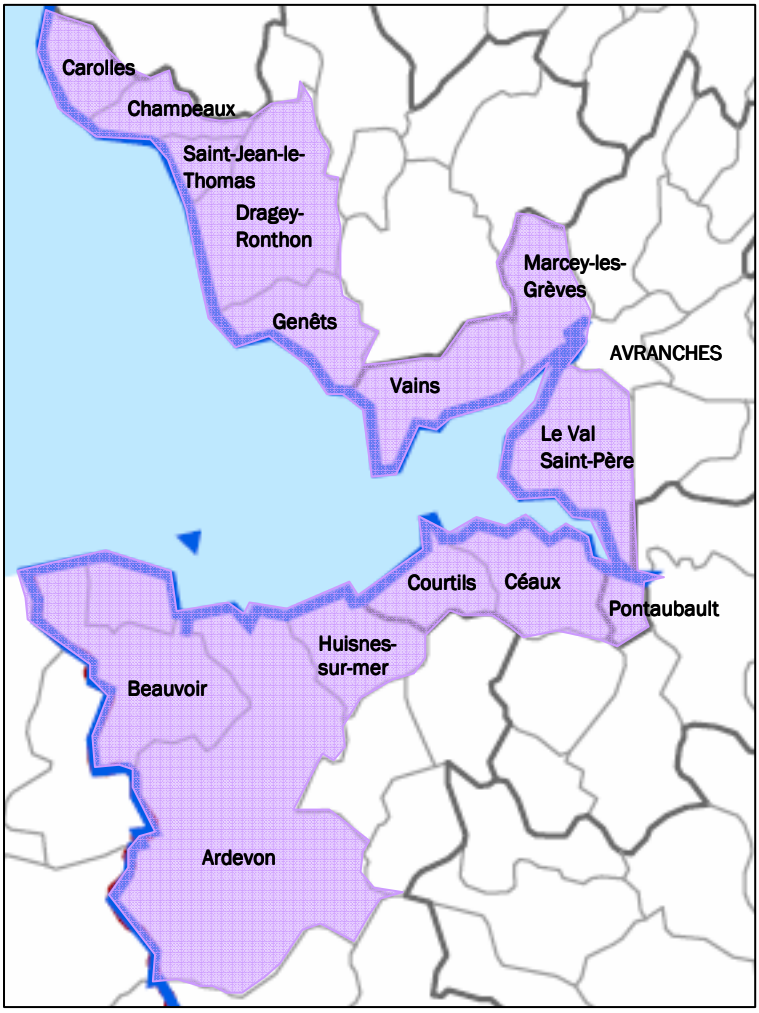

Carte 2. Périmètre des 14 communes concernées par le bilan de l'Opération Grand Site (Source : IAAT, Réalisation : Claire Hivert)

2. Les objectifs du bilan

Les actions de l'Opération Grand Site se sont déroulées de 2001 à 2006. Leur réalisation a mobilisé de nombreux acteurs et financeurs dont la participation a été variable suivant les sujets. Le premier objectif de ce bilan est de rendre compte, notamment aux partenaires financiers, de ce qui a été fait et de l'état d'avancement des projets en cours de réalisation. Pour le Sy.M.E.L., cette partie du bilan est aussi un moyen de savoir quelle a été la participation réelle des différents financeurs et connaître la nature exacte des différentes réalisations. En effet, la plupart des élus du comité syndical ne sont pas de la baie et connaissent peu le territoire. Ce bilan est donc un moyen de leur donner un rendu global sur les décisions qu'ils ont prises.
Pour les acteurs locaux, ce bilan est l'occasion de faire le point sur leurs connaissances par rapport aux réalisations sur la baie et de leur rendre compte de ce qui a été fait lorsqu'ils n'en avaient pas toujours conscience.

3. Problématique

Les OGS sont des démarches qui doivent permettre d'enrayer la dégradation causée par une fréquentation excessive des sites classés emblématiques. Dans la note du ministère présentant les OGS, il est clairement formulé que « *le fondement de la politique des OGS est la conduite du projet en partenariat et en concertation avec les élus locaux dans le but de satisfaire*

5. La cellule technique à la maison de la Baie de Courtils

Le portage de l'Opération Grand Site a été confié au Sy.M.E.L. en raison du manque de mobilisation au niveau local autour de cette politique.
A la suite de cette décision, la cellule technique a été créée en 1999 à la maison de la baie de Courtils. A l'origine, deux personnes employées par le Sy.M.E.L basées à Courtils travaillaient sur l'Opération Grand Site baie du Mont Saint-Michel sur le côté Manche de la baie. En mars 2005, suite à la création de l'Association Interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine, le personnel de la cellule s'est étoffé et les activités se sont peu à peu détournées de l'OGS qui allait sur sa fin.

Actuellement, les personnes travaillant à la cellule technique sont au nombre de 4 : une secrétaire et une chargée de mission du Sy.M.E.L qui ont travaillé sur l'OGS côté Manche, un chargé de mission employé par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine qui a travaillé sur l'OGS côté Ille-et-Vilaine et un chargé de mission employé par la délégation Basse-Normandie du Conservatoire du Littoral qui travaille sur le réseau Natura 2000 en Baie.
Depuis 2005, les chargés de mission et la secrétaire sont mis à disposition de l'association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine et travaillent sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

Le bâtiment appartient au Conseil Général de la Manche et est géré par la direction des sites et musées du Département. La maison de la Baie est avant tout un lieu de découverte et de renseignement sur la baie. Le rez-de-chaussée du bâtiment comporte donc un espace d'accueil avec boutique ainsi qu'un musée. 2 personnes employées par la direction des sites et musées du Conseil Général de la Manche, assurent l'accueil de la maison de la Baie.
A la cellule technique, la présence de personnel issu de différentes structures et travaillant sur des sujets complémentaires permet des échanges permanents pour une meilleure coordination des actions. En ce qui concerne le bilan de l'OGS côté Manche, la présence du chargé de mission qui a travaillé sur l'OGS côté Ille-et-Vilaine de la Baie a permis de nombreux éclaircissements sur les relations entre les deux départements et la mise en place des OGS.

II. La demande : le bilan de l'Opération Grand Site Baie du Mont-Saint-Michel

Le Sy.M.E.L. a été désigné par le Conseil Général de la Manche pour porter l'Opération Grand Site (OGS) de la Baie du Mont-Saint-Michel pour le côté bas-normand de la baie. En Ille-et-Vilaine, elle a été portée par le SIVU, créé spécialement pour la mission.
La demande de stage était très claire dès le départ n'a pas évolué au cours des quatre mois. La fiche de stage est présente en annexe de ce document.
L'objectif était donc de faire le bilan de l'OGS après 5 années de réalisation.

1. Territoire d'étude

Le bilan a porté sur les 14 communes littorales du côté Manche de la Baie ainsi que sur la ville d'Avranches.

Carte 1. Les cantons du département de la Manche (Source : www.tresordesregions.mgm.fr)

En 2006, le comité syndical s'est réuni 6 fois pour voter les décisions utiles au fonctionnement de la structure.

3. Financements

Le budget du Sy.M.E.L. est partagé entre le budget principal et le budget dédié à l'Opération Grand Site. En 2006 ces deux parties du budget s'élevaient respectivement à 1 683 968,51€ et 1 069 726,97€.

Le budget principal est assuré à plus de 50% par une subvention du Conseil Général de la Manche via la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS).

Le budget Opération Grand Site du Sy.M.E.L était assuré à 100% par le Conseil Général de la Manche.

Les autres partenaires financiers du Sy.M.E.L sont les communes et communautés de communes, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Basse-Normandie, l'Etat et l'union européenne.

4. Personnel

Le Sy.M.E.L. emploie au total 23 agents dont 6 en filière administrative, 16 en filière technique et 1 en filière animation. 9 de ces agents sont basés au siège administratif à Saint-Lô, 14 sont basés sur site pour leur fonction de garde du littoral, et 2 se trouvent à la cellule technique de l'Opération Grand Site à la maison de la Baie de Courtils.

C'est donc à Courtils que ce stage s'est déroulé.

Ce stage de fin d'étude a été réalisé au Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche. Il a duré 4 mois, de juin à septembre 2007. L'objectif était dé réaliser le bilan de l'Opération Grand Site de la baie du Mont Saint-Michel pour la partie normande de la Baie.

Les paragraphes qui suivent, décrivent la structure dans laquelle ce stage a été effectué puis aborde la demande et la méthode employée pour y répondre. Enfin, une dernière partie s'attarde sur le déroulement du stage de façon plus générale.

I. L'organisme : Le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche

1. Missions

Le Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche (Sy.M.E.L.) a été créé le 1er janvier 2002. C'est un établissement public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général : « *la gestion des espaces acquis ou mis à disposition du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres du Département de la Manche sur le territoire des cantons littoraux, ainsi que la réalisation de missions d'expertises et de conseil sur les sites naturels acquis par les collectivités locales situées sur ce territoire* » (article 2 des statuts du syndicat mixte). Il a ainsi remplacé le Syndicat Mixte pour l'équipement Touristique de la Manche (SMET) suite au rassemblement des compétences touristiques du département au service « tourisme » du Conseil Général de la Manche.

Depuis 2002, les missions du Sy.M.E.L. se concentrent donc sur la gestion des terrains du conservatoire du littoral et le suivi de l'Opération Grand Site baie du Mont Saint-Michel.

2. Structure

Le Sy.M.E.L. est un syndicat mixte « ouvert » qui associe le Conseil Général de la Manche et les collectivités littorales. Son Comité réunit 9 conseillers généraux du département de la Manche et des délégués et/ou suppléants d'une commune, Genêts, et de 10 communautés de communes adhérentes, soit au total 20 membres ayant voix délibérative auxquels s'ajoute un membre associé à titre consultatif.

Avec voix délibérative on retrouve les conseillers généraux des cantons de Saint-Malo de la Lande, Montmarin sur mer, Montebourg, Granville, Ducey, Saint-Pierre Eglise, Saint-Clair sur Elle, Coutances et Sartilly ; les représentants et suppléants des communautés de communes du Canton de Sainte-Mère Eglise, du canton de Saint-Pierre Eglise, de la Hague, de la côte des Isles, du canton de Lessay, du canton de Saint-Malo de la Lande, du Canton de Montmarin sur mer, du Pays Granvillais, du canton de Ducey et de la communauté de communes de Pontorson-le Mont Saint-Michel. La seule commune ayant voix délibérative est la commune de Genêts. Enfin, la structure ayant voix consultative est Manche Développement qui regroupe les chambres de commerce et d'industrie de la Manche.

STAGE DE FIN D'ETUDES – MAGISTERE 3

Syndicat Mixte des Espaces littoraux de la Manche

« Bilan de l'Opération Grand Site baie du Mont Saint-Michel »

NOTE DE PRESENTATION

Claire Hivert
Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Magistère 3 Aménagement

Juin-Septembre 2007